



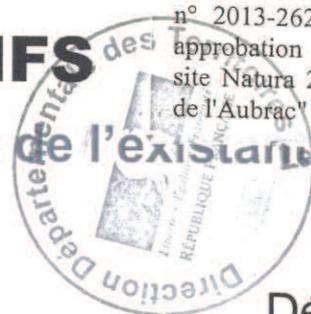
PLATEAU DE L'AUBRAC

Site Natura 2000 FR 910 1352

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Volume 1 - Inventaire et analyse de l'existant
enjeux et objectifs

Document annexé à l'arrêté préfectoral n° 2013-262-0001 du 19/09/2013 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR 9101352 "Plateau de l'Aubrac"



René Paul LOMI
Directeur départemental des territoires

Décembre 2012



SITE NATURA 2000 FR 910 1352

« PLATEAU DE L'AUBRAC »

DOCUMENT D'OBJECTIFS



**VOLUME 1 : INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT,
ENJEUX ET OBJECTIFS**

DECEMBRE 2012

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

DEPARTEMENT DE LA LOZERE



PRÉAMBULE

Créé en 1985, ratifiée en 1992 par 191 pays lors de la Convention sur la diversité biologique de Rio de Janeiro, le concept de **biodiversité** (ou diversité biologique) constitue une préoccupation assez récente (si l'on se place à l'échelle d'une génération humaine).

La biodiversité est une notion très complexe qui renvoie à différents niveaux d'analyse en interrelation constante (diversité des gènes, diversité des organismes, diversité des écosystèmes)

La biodiversité est inégalement répartie sur la planète. Certaines zones sont qualifiées de « points chauds de la biodiversité ». La zone biogéographique du **bassin méditerranéen** présente des richesses en espèces végétales et animales élevées (d'où la notion de « responsabilité » par rapport à la préservation de la biodiversité sur le plan international).

L'**érosion de la biodiversité** est avérée par l'ensemble de la communauté scientifique (modification des écosystèmes majeure depuis 50 ans ; accélération du taux de disparition des espèces estimé entre 50 et 600 fois plus rapide que les taux « naturels » attendus d'ici l'horizon 2100).

Les **principales causes de régression** de la biodiversité sont : la disparition ou la dégradation de milieux naturels, la surexploitation des ressources naturelles, la compétition interspécifique entre les espèces autochtones et les espèces envahissantes, les changements climatiques globaux.

Or, il est nécessaire de conserver la biodiversité puisqu'elle :

- joue un rôle fondamental dans les **grands équilibres** de la biosphère ;
- participe activement à **l'économie mondiale** (productivité des écosystèmes, préservation de paysages diversifiés, écotourisme, biotechnologies, ...)
- renvoie à des **valeurs culturelles et sociales**, important à vivre pour la génération actuelle et aussi à transmettre aux générations futures ;
- est adossée à la **Constitution française** (Art. 1 de la Charte de l'environnement).

L'union européenne a décidé de constituer un réseau cohérent de sites naturels à fort intérêt écologique dénommé « **Natura 2000** ».

La singularité de la démarche Natura 2000 réside dans le fait que l'Homme n'est plus critiqué mais replacé au cœur de la gestion durable de l'environnement. La clef de voûte de Natura 2000 est de **soutenir les activités humaines favorables aux habitats et aux espèces d'un territoire**, tout en considérant ses exigences économiques, sociales et culturelles. Il n'y a donc pas opposition mais conciliation et recherche d'équilibre entre l'Homme et le patrimoine naturel.

Le réseau Natura 2000

Fondements juridiques

La démarche Natura 2000 se base sur deux Directives européennes : la **Directive « Oiseaux »** (79/409/CEE du 2 avril 1979) et la **Directive « Habitats Faune-Flore »** (92-43/CEE du 21 mai 1992). Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau écologique européen Natura 2000.

La Directive « Oiseaux » comprend notamment une annexe I déclinant les espèces les plus menacées pour lesquelles les Etats de l'Union désignent des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**. Quant à la Directive « Habitats faune flore », elle répertorie au travers des **Sites d'Importance Communautaire (SIC)** des types d'habitats naturels, des espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection.

La Directive Habitats Faune-Flore, en détail

Plus communément appelée Directive Habitats, elle vise le maintien des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages concernés, dans un état de conservation favorable tout en considérant les activités sociales, économiques, culturelles et régionales présentes sur les sites Natura 2000 désignés.

Les habitats, ainsi que les espèces animales et végétales visées par cette Directive, dits « d'intérêt communautaire » se retrouvent dans l'une de ses cinq annexes :

– **L'Annexe 1** est une liste d'environ 200 **habitats naturels** dont la conservation nécessite la désignation de ZSC (Zones Spéciales de Conservation) (*Nota : la désignation d'un site en ZSC se fait en plusieurs étapes. Les Etats membres proposent à l'Union européenne des SIC (Sites d'Importance Communautaire), les pSIC, à intégrer au réseau Natura 2000. A partir de ces propositions, l'Union européenne dresse une liste des sites retenus par région biogéographique. Ces sites deviennent alors des SIC qui doivent être ensuite désignés par les Etats membres en ZSC. Ces différentes appellations concernent donc un même site, proposé au titre de la Directive "Habitats" mais aux différents stades de sa désignation*).

– **L'Annexe 2** est une **liste d'espèces animales et végétales** dont la conservation nécessite la désignation de ZSC : 134 espèces de mammifères, reptiles, amphibiens et poissons, 59 invertébrés, 278 plantes à fleurs et 31 fougères et mousses. Les ZSC incluent l'ensemble des milieux nécessaires aux espèces pour accomplir les différentes phases de leur cycle biologique (reproduction, alimentation, ...). On parle alors d'habitats d'espèces..

– Annexe 3 : critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme SIC et désignés comme ZSC.

– **Annexe 4** : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

– Annexe 5 : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Les Directives européennes déclinent des objectifs communautaires pour lesquels chaque Etat membre est libre de définir les modalités d'application, en relation avec sa législation propre.

En France, la mise en œuvre des Directives Oiseaux et Habitats s'appuie sur l'ordonnance de 2001 et les décrets d'application de 2001 et 2003, traduits dans la circulaire du 24 décembre 2004¹.

Constitution du réseau Natura 2000

Les projets de périmètre de chaque site et les dossiers de motivation sont soumis par le Préfet pour avis aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, avant transmission d'une synthèse des propositions au ministre en charge de l'Ecologie.

Afin de renforcer l'implication des élus locaux, la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux (Loi DTR) du 23 février 2005, confie aux Collectivités territoriales la maîtrise d'ouvrage des projets Natura 2000. A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par le Préfet.

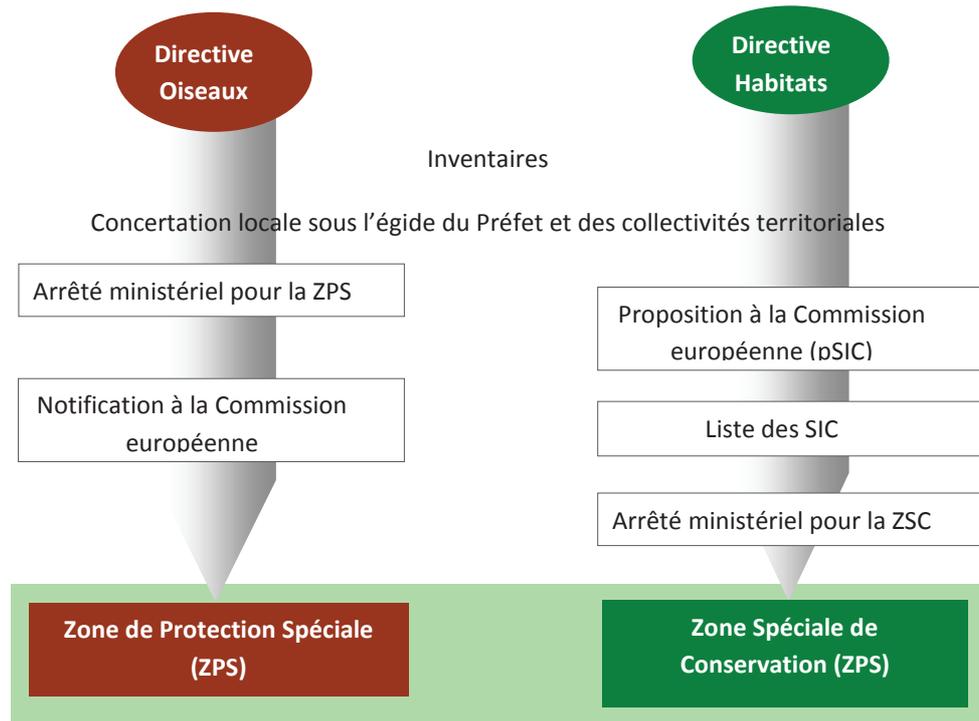
Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), établissement scientifique et de service public, procède à l'expertise scientifique des dossiers dans le but de valider les inventaires des habitats et espèces.

Les propositions retenues par le MEEDDM²T font alors l'objet d'une validation par les autres ministères concernés (agriculture et pêche, défense...).

¹ Voir également les textes inclus ou modifiant le code de l'environnement, dont le dernier : loi LRE du 1^{er} août 2008 modifiant article R414 du CE.

² Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer

La procédure finale de désignation diffère sensiblement selon les directives (figure 1).



Etapes constitutives de désignation des sites Natura 2000

Les ZPS, au titre de la Directive Oiseaux, sont **d'abord désignées en droit national par arrêté ministériel**, puis elles sont notifiées à la Commission européenne.

Concernant la Directive « Habitats Faune-Flore », la désignation des ZSC se fait en plusieurs étapes selon un **processus communautaire**. Ainsi, dans un premier temps, les Etats membres établissent des propositions de sites d'importance communautaire (pSIC) qu'ils notifient à la Commission. Ces propositions sont alors retenues, à l'issue d'une évaluation communautaire, pour figurer sur l'une des listes biogéographiques de sites d'importance communautaire (SIC). C'est seulement à ce stade que les Etats doivent désigner, dans un délai maximal de 6 ans, ces SIC en droit national, sous le statut de ZSC.

Le document d'objectifs

► Vocation du Document d'Objectifs

Le document d'objectifs (usuellement dénommé Docob) d'un site Natura 2000 est le document de référence chargé de porter un diagnostic de territoire, de définir les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre ainsi que les dispositions financières d'accompagnement de chaque site.

L'élaboration du Docob constitue une démarche partenariale de travail et d'échanges entre les différents acteurs d'un site (éventuellement de plusieurs petits sites), permettant de tendre vers une appropriation locale des méthodes et des mesures mises en œuvre sur le terrain.

Document stratégique déclinant des orientations pour gérer la biodiversité d'un site, le Docob constitue un projet territorial cohérent, se concentrant sur les actions les plus fondamentales à mettre en œuvre, permettant d'aboutir rapidement à un plan d'actions concret.

► Elaboration et validation du Docob

L'élaboration d'un Docob se décline en trois étapes principales :

– **Etape 1 : Décrire l'existant**

- Localiser et caractériser les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.
- Inventorier l'ensemble des activités humaines (agricoles, forestières, de loisirs,...) s'exerçant sur le territoire.

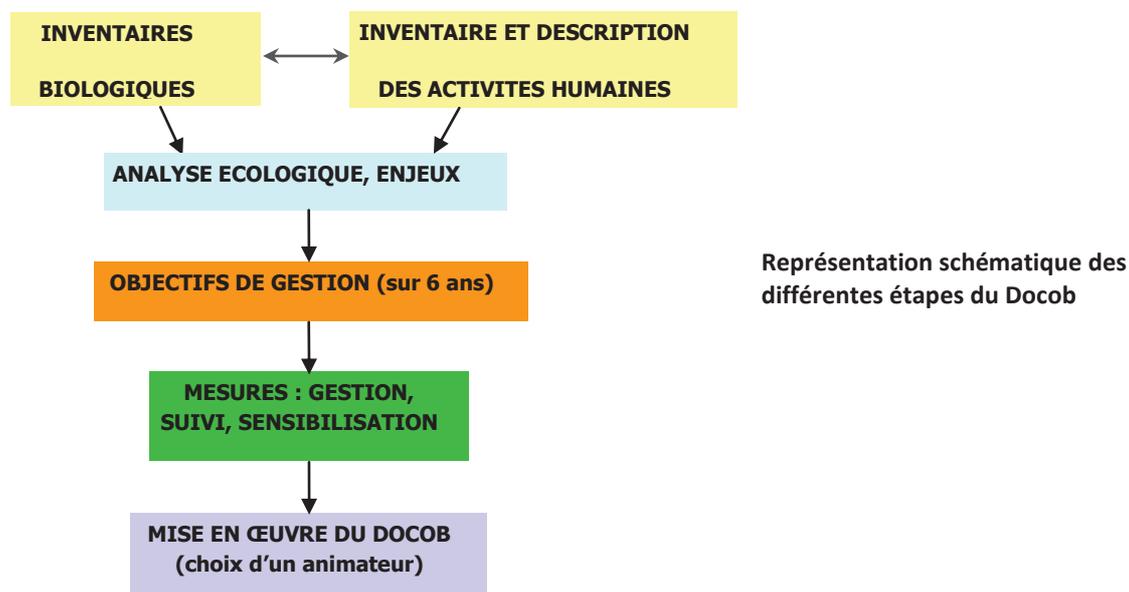
– **Etape 2 : Diagnostiquer l'existant**

- Evaluer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces en lien avec les activités humaines.
- Hiérarchiser les habitats naturels et les espèces en fonction de leur valeur patrimoniale et de leur état de conservation.
- Définir des enjeux et des objectifs de conservation, voire de restauration d'habitats naturels et d'espèces ainsi que le soutien des activités s'exerçant sur le site favorables à ses habitats et ses espèces.

– **Etape 3 : Proposer des actions**

- Décliner les objectifs en mesures opérationnelles (actions de gestion, d'animation et de communication, actions de suivi et d'évaluation).
- Etablir le coût des opérations ainsi que les modalités de mise en œuvre.
 - Rédiger la Charte Natura 2000 (préconisations et engagements) dont l'objectif est de permettre aux propriétaires de s'associer à la démarche de préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire identifiées et de bénéficier pour cela exonérations fiscales ou d'un accès aux garanties de gestion durable (qui ouvre droit à certaines aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection de bois et forêts).

La figure 2, ci-dessous, synthétise les différentes étapes du projet Natura 2000, de l'élaboration du Docob jusqu'à sa mise en œuvre.



Le **Comité de pilotage** (usuellement appelé Copil) de l'opération, mis en place par arrêté préfectoral conformément aux textes réglementaires, est l'instance centrale du processus de concertation et de validation.

Le Copil s'organise de manière à assurer la plus large participation et concertation possible. Il comprend des représentants des collectivités territoriales, des propriétaires et exploitants des biens ruraux compris dans les sites, des organismes consulaires, des organisations professionnelles agricoles et forestières, des organismes liés aux activités de pleine nature (chasse, sports de plein air, tourisme, ...), des scientifiques, des établissements publics (PNC, ONCFS,..) et des associations de protection de la nature.

Seule instance décisionnelle, le Copil examine, amende, valide les propositions que lui soumet l'opérateur, en lien avec les prestataires techniques, et sur avis des différents groupes de travail mis en place.

Réseau Natura 2000 : représentativité

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SITE) au titre de la Directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire.

La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha, hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDM, juin 2007) :

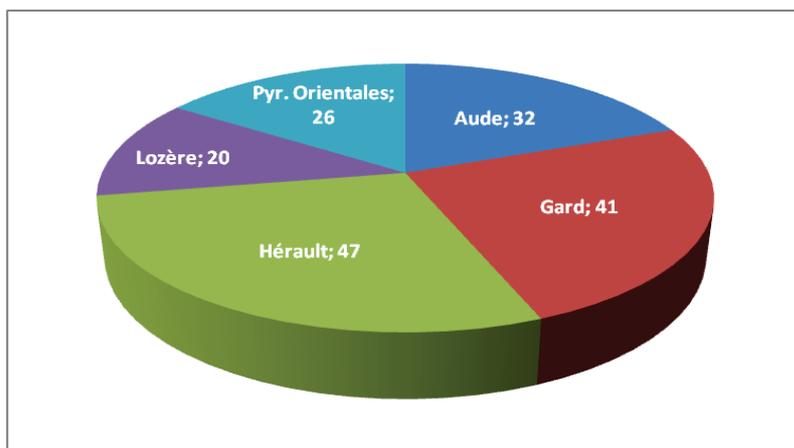
- 1 334 sites en ZSC (pSIC et SITE) au titre de la Directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Désignation des périmètres Natura 2000

Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) a réalisé un inventaire préliminaire aux Document d'objectifs de site Natura 2000. A cette fin, une méthode d'évaluation des sites a été mise au point à partir des critères définis dans la Directive Habitats. Les données qui ont permis de constituer ces inventaires étaient issues des données de l'inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Après consultation régionale sous l'autorité des Préfets, les régions transmettent leurs propositions de sites au Ministère de l'Ecologie de l'environnement et de la mer pour consultation et validation nationale par le Comité National de "Protection de la Nature (CNP)."

Natura 2000 en région Languedoc Roussillon

La région Languedoc-Roussillon avec 31,8% de sa superficie régionale concernée par le réseau Natura 2000 est en tête des régions françaises. Elle comporte 154 sites, dont 7 marins.

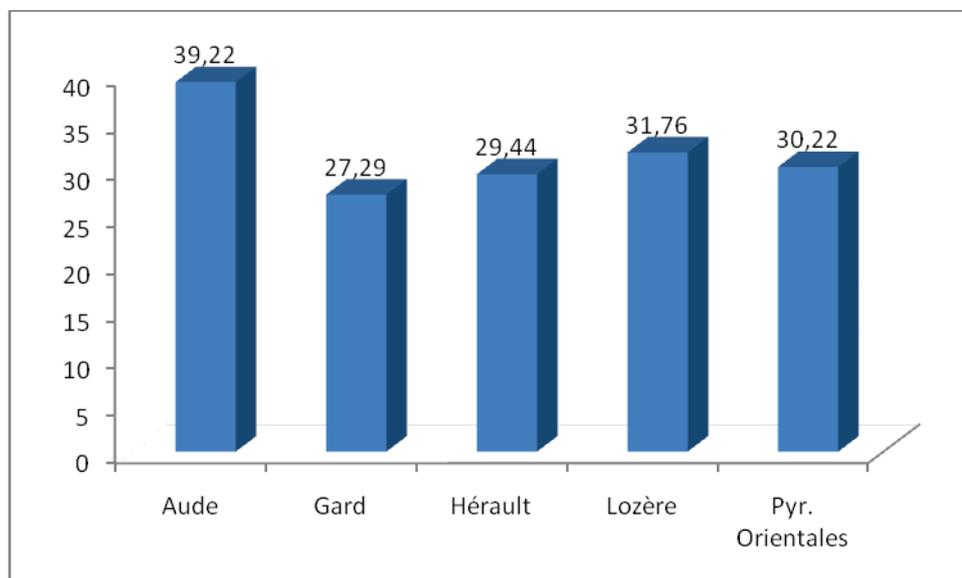


Nombre et répartition des sites en Languedoc Roussillon

Cette première place au niveau français traduit la richesse écologique de ce territoire et sa responsabilité en matière de conservation des écosystèmes méditerranéens et marins.

Au total, c'est 24,62% de sa superficie qui est concernée par la Directive Oiseaux et 17,75% par la Directive Habitats tout en sachant que certains sites sont concernés par les deux directives européennes.

La Lozère, avec 20 sites Natura 2000, est le département qui comptabilise le moins de sites dans la région Languedoc-Roussillon. Toutefois en terme de superficie, il se place au second rang du fait de la présence de sites de superficies très importantes, tel que le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet » avec 23 420 hectares ou bien encore le site des « Gorges du Tarn et de la Jonte » avec 38 684 hectares. La superficie des sites Natura 2000 représente 31,76 % de la superficie totale du département.



Part des sites Natura 2000 dans les départements de la région Languedoc Roussillon

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien (CCAL)

Suivi de la démarche :

- Bernard BASTIDE
- Marie-Louise VALLA-VAISSADE
- Sandie PENA

Appui à la Maîtrise d'ouvrage

Direction Départementale du Territoire de la Lozère (fusion du 01/01/2010 de la DDAF et de la DDE)

Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc-Roussillon (CEN-LR)

Opérateur local

Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien

Maison Richard

48260 Nasbinals

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction/Coordination/Cartographie : François PUECH/ Laure ANDRIEU – Chargés de mission
Natura 2000

Contribution au diagnostic écologique (rédaction/cartographie) : Florian CARAVEO, Valérie PROUHA
(Fédération de Pêche de la Lozère), Nicolas CAYSSIOLS (RURAL CONCEPT), Fabien SANE (ALEPE)

Contribution au diagnostic socio-économique (partie agriculture) : Nathalie GOURABIAN, Anne
COLIN (COPAGE)

Contribution/Synthèse/Relecture : Capucine CROSNIER (DIREN), Dominique MEFFRAY-DAVAL,
Dominique BUGAUD, Evelyne MOTHASIS (DDT), Bernard BASTIDE, Sylvie PENA

Validation Scientifique : Mario KLESCZEWSKI, Jacques LEPART

Crédit Photo

François PUECH

Florian CARAVEO

Nicolas CAYSSIOLS

Mario KLESCZEWSKI

Renaud DENGREVILLE

CDSL (Conservatoire départemental des sites lozériens)

Référence à utiliser

PUECH François – Volume 1 : Document d'objectif du site N° FR 910 1352 « Plateau de l'Aubrac »,
Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien, 2010, 120 p.

Sommaire

PREAMBULE	2
SOMMAIRE	9
INTRODUCTION	13
<i>Fiche d'identité du site</i>	13
<i>Historique du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac</i>	14
<i>Localisation des périmètres du site transmis et de la zone d'étude</i>	15
INVENTAIRES ET DESCRIPTIONS ECOLOGIQUES	18
A-CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE	19
A-1 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE	19
A.1.a. <i>Découpage administratif</i>	19
A.1.b. <i>Topographie</i>	19
A.1.c. <i>Géologie</i>	20
A.1.d. <i>Sols, végétation et culture</i>	21
A.1.e. <i>Hydrologie</i>	23
A.1.f. <i>Climatologie</i>	24
A-2 INVENTAIRES ET PROTECTIONS	27
A.2.a. <i>Inventaires</i>	27
A.2.b. <i>Mesures de protection</i>	30
B-HABITATS ET ESPECES	39
<i>Définition</i>	39
B.1 HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	40
B.1.a. <i>Les habitats naturels humides d'intérêt communautaire</i>	40
B.1.b. <i>Les habitats naturels « non-humides » d'intérêt communautaire</i>	43
B.1.c. <i>Modifications des habitats présents dans le Formulaire Standard des Données</i>	46
B.1.d. <i>Synthèse des habitats d'intérêt communautaire</i>	46
B.2. ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	49
B.2.a. <i>Loutre, Lutra lutra</i>	49
B.2.b. <i>Chabot, Cottus gobio</i>	51
B.2.c. <i>Lamproie de Planer, Lampetra planeri</i>	52
B.2.d. <i>Ecrevisse à pattes blanches, Austropotamobius pallipes</i>	53
B.2.e. <i>Moules Perlières, Margaritifera margaritifera</i>	55
B.2.d. <i>Synthèse prospections espèces animales d'intérêt communautaire</i>	57
B.3. ESPECES VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	59
B.3.a. <i>La Ligulaire de Sibérie Ligularia Sibirica (Code EUR 15 : 1758)</i>	59
B.3.b. <i>Le Flûteau nageant Luronium natans (Code EUR 15 : 1831)</i>	60
INVENTAIRE ET DESCRIPTION SOCIO-ECONOMIQUE	62
C- CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE	63
C.1. POPULATION	63
C.1.a. <i>Démographie</i>	63
C.1.b. <i>Catégories socioprofessionnelles en 2006</i>	65
C.2. ORGANISATION TERRITORIALE	66

C.2.a. Développement local.....	66
C.2.b. Urbanisme et aménagement du territoire	69
C.3. EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	70
C.3.a. Réseau routier	70
C.3.b. Carrières	70
C.3.c. Assainissement	72
C.3.d. Installations classées pour l'environnement.....	73
D- ACTIVITES AGRICOLES	74
D.1. HISTORIQUE DE L'ACTIVITE AGRICOLE SUR L'AUBRAC.....	74
D.2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE	75
D.2.a. Nombre d'exploitations et SAU	75
D.2.b. Parcelles gérées par des gestionnaires ayant le siège d'exploitation hors Lozère	78
D.2.c. Les exploitations agricoles.....	79
D.2.d. Les systèmes de production et de filières	81
D.3. LES PRATIQUES AGRICOLES DES EXPLOITATIONS.....	83
D.3.a. Méthodologie pour la caractérisation des pratiques agricoles.....	83
D.3.b. Caractéristiques générales des exploitations enquêtées	84
D.3.c. La gestion pastorale	86
D.3.d. Incidences économiques.....	89
D.3.e. Enjeux principaux	91
E- ACTIVITE FORESTIERE	93
E.1. FORET DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	93
E.1.a. Description et statuts forestiers.....	93
E.2. FORET PRIVEE	97
E.2.a. Plan Simple de Gestion et code de bonnes pratiques sylvicoles	97
E.2.b. Fond forestier national	97
F- TOURISME ET LOISIRS.....	99
F.1. CONTEXTE HISTORIQUE	99
F.2. OFFRE TOURISTIQUE.....	100
F.2.a. Patrimoine historique, culturel, gastronomique	100
F.2.b. Structuration.....	101
F.3. ACTIVITES DE PLEINE NATURE	101
F.3.a. Chasse.....	101
F.3.b. Pêche	103
F.3.c. Activités sportive de pleine nature.....	104
ANALYSE ECOLOGIQUE.....	106
METHODOLOGIE	107
OBJECTIFS	113
OBJECTIFS TRANSVERSAUX.....	115
B.4. MODIFICATION DU FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES (FSD)	115
ANNEXES.....	117

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : REPARTITION DES SURFACES COMMUNALES INCLUSES DANS LA ZONE D'ETUDE	17
TABLEAU 2 : RELATIONS ROCHE-MERE/SOL	22
TABLEAU 3 : COMPARAISON DES T° MOY. DES 4 PREMIERES ANNEES DE LA PERIODE ET DES 4 DERNIERES.....	27
TABLEAU 4 : ZNIEFF I PRESENTES SUR LA ZONE D'ETUDE.....	29
TABLEAU 5 : LISTE DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (ANNEXE I DE LA DIRECTIVE	30
TABLEAU 6 : REPARTITION DES DIFFERENTS HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE	34
TABLEAU 7 : HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRE DU SITE « AUBRAC ».....	35
TABLEAU 8 : OISEAUX INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « OISEAUX » ET PRESENTS SUR L'AUBRAC.	37
TABLEAU 9 : LISTE DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	41
TABLEAU 10 : LES HABITATS « SECS » DE LA ZONE D'ETUDE.....	45
TABLEAU 11 : HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSES SUR LA ZONE D'ETUDE	47
TABLEAU 12 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSEES SUR LA ZONE D'ETUDE ET SES ABORDS.....	49
TABLEAU 13 : SYNTHESE DES LINEAIRES COLONISES ET COLONISABLES PAR LES ESPECES D'IC	57
TABLEAU 14 : EVOLUTION DE LA POPULATION DES COMMUNES ENTRE 1968 ET 2006.....	63
TABLEAU 15 : CARRIERES CONSIDEREES COMME ICPE.....	71
TABLEAU 16 : SAU MOY. SUR LES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE ET SUR L'ENSEMBLE DE LA LOZERE.....	78
TABLEAU 17 : REPARTITION DES SURF. AGRI. DE LA ZE SELON LA LOCALISATION DU SIEGE D'EXPLOITATION. ...	78
TABLEAU 18 : SYNTHESE DES CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS ENQUETEES	85
TABLEAU 19 : MAITRISE FONCIERE DES EXPLOITATIONS ENQUETEES	85
TABLEAU 20 : REPART. DES PARCELLES AGRICOLES CONTRACTUALISEES ET DES HABITATS CONCERNES	85
TABLEAU 21 ENJEUX ATTENTES ET SOLUTIONS POSSIBLES	92
TABLEAU 22 FORETS PUBLIQUES SUR LES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE	93
TABLEAU 23 : CONTRATS FFN SUR LA ZONE D'ETUDE	98
TABLEAU 24 : TERRITOIRES DE CHASSE SUR LA ZONE D'ETUDE	102
TABLEAU 25 : HIERARCHISATION REGIONALE DES HABITATS D'IC	108
TABLEAU 26 : HIERARCHISATION LOCALE.....	109
TABLEAU 27 : HIERARCHISATION DES ENJEUX LOCAUX	110
TABLEAU 28 : METH. D'EXTRAPOLATION SUP. POTENTIELLES GAZONS D'ISOËTES EURO-SIBERIEN.....	115
TABLEAU 29 : OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOUS-OBJECTIFS.....	118

Liste des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SIC ET DE LA ZONE D'ETUDE	16
FIGURE 2 : PART DES COMMUNES DANS LA ZONE D'ETUDE	17
FIGURE 5 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE SIMPLIFIE	23
FIGURE 6 : ECOULEMENTS MENSUELS MESURES SUR UNE PERIODE DE 12 ANS AU BES A MARCHASTEL	24
FIGURE 7 : DIAGRAMME OMBROTHERMIQUE, MOYENNES SUR 30 ANS (1979)	25
FIGURE 8 : FREQUENCE DES VENTS EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE EN %.....	25
FIGURE 9 : REPRESENT. GRAPHIQUE PRECIPITATIONS MOY. SUR LES PERIODES 1979-1988 ET 2000 2009	26
FIGURE 10 : COURBES DES TEMPERATURES MOY. PAR AN ET LA PERIODE 1979-2008.....	27
FIGURE 11 : LES ZNIEFFS IDE LA ZONE D'ETUDE	28
FIGURE 12 : BASSIN VERSANT DU BES	32
FIGURE 13 : PERIMETRE D'ETUDE DU PERIMETRE DU PNRA.....	36
FIGURE 14 : SUPERFICIES OCCUPEES PAR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	43
FIGURE 15 : REPRESENTATIVITE DES HABITATS « SECS » SUR LA ZONE D'ETUDE	44
FIGURE 16 : REPRESENTATIVITE DES HABITATS DE LA ZONE D'ETUDE.....	48
FIGURE 17 : CARTE SIMPLIFIEE DE L'INVENTAIRE LOUTRE	50
FIGURE 18 : FLUTEAU NAGEANT	60

FIGURE 19 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA ZONE D'ETUDE ENTRE 1968 ET 2006.....	64
FIGURE 20 : EVOL. DE LA POP. SUR LES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE ENTRE 1968, 1999 ET 2006	64
FIGURE 21 : CLASSES D'AGE SUR LE CANTON DE NASBINALS.....	64
FIGURE 22 : CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES SUR LA ZONE D'ETUDE.....	66
FIGURE 23 : CANTONS ET COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE	66
FIGURE 24 : PERIMETRE DU SAGE LOT AMONT.....	68
FIGURE 25 : POPULATION ACTIVE SUR LES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE.....	75
FIGURE 26 : EVOL. NOMBRE D'EXPLOITATIONS SUR LES COMMUNES DE LA ZE ENTRE 1988 ET 2000.....	76
FIGURE 27 : EVOLUTION DES EXPLOITATIONS EN NOMBRE ET EN SURFACE	77
FIGURE 28 : ILOTS PAC SELON LA LOCALISATION DU SIEGE D'EXPLOITATION	78
FIGURE 29 : EVOLUTION EN 20 ANS DE L'AGE DES EXPLOITANTS AGRICOLES	79
FIGURE 30 : EVOL. EN VALEURS ABSOLUES DES UTA TOTALES SUR LES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE	80
FIGURE 31 : EVOLUTION DES EFFECTIFS AUBRAC EN FRANCE METROPOLITAINE.....	81
FIGURE 32 : PART DES DIFFERENTES RACES PRESENTES EN LOZERE SUR LA ZONE D'ETUDE	82
FIGURE 33 : CONTRIB. PARCELLES FAUCHEES, PATURAGES AU STOCK, PATURAGE DE L'EXPLOITATION	90
FIGURE 34 : BESOINS ET RESSOURCES FOURRAGERES DES EXPLOITATIONS.....	90
FIGURE 35 : AAPPMA DE LA ZONE D'ETUDE	103

Liste des photographies

PHOTO 1 : LAC DE SOUVEYROLS ET ZONES HUMIDES, CŒUR DU SIC « PLATEAU DE L'AUBRAC ».....	15
PHOTO 2 : HETRAIE SUR SOL VOLCANIQUE	21
PHOTO 3 : PINS SYLVESTRES SUR TERRAIN GRANITIQUE	22
PHOTO 4 : LOUTRE DE LA ZONE D'ETUDE.....	49
PHOTO 5 : CHABOT DE 14 CM. ECHE ELECTRIQUE SUR LE RUISSEAU DE CHANTAGNES – AOUT 2009.....	51
PHOTO 6 : LAMPROIE DE PLANER ADULTE CAPTUREE SUR LE BES A LA CENTRALE DU VERGNE	53
PHOTO 7 : INDIVIDU MALE RAU DU PIOUS.....	54
PHOTO 8 : MOULE PERLIERE	55
PHOTO 9 : RECHERCHE DES MOULES PERLIERES A L'AIDE D'UN AQUASCOPE	56
PHOTO 10 : LIGULAIRES DE SIBERIE, TOURBIERE DES ROUSTIERES.....	59
PHOTO 11: ROSALIE DES ALPES DANS LES FORETS DE L'AUBRAC AVEYRONNAIS	116
PHOTO 12 : STATION DE SKI DE BRAMELOUP.....	99
PHOTO 13 : PARCOURS DE PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT AUTOUR DU LAC DES SALHIENS	102
PHOTO 14 : KIT-SURFEURS PRECURSEURS AU COL D'AUBRAC.....	105

Introduction

Fiche d'identité du site

Cette fiche d'identité reprend les principaux éléments du formulaire standard des données (FSD), qui est transmis à la France par la communauté européenne.

Non officiel du site : Plateau de l'Aubrac

Date de proposition du SIC : avril 2002

Désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE

Région biogéographique concernée : Continentale

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 910 1352

Région concernée : Languedoc-Roussillon

Département : Lozère

Superficie officielle FSD : 687,00 hectares

Préfet coordinateur : Lozère

Président du comité de pilotage pendant l'élaboration du DOCOB : Bernard BASTIDE (Maire de Nasbinals, Président Communauté de Communes de l'Aubrac lozérien)

Opérateur local : communauté de communes de l'Aubrac lozérien

Prestataires techniques :

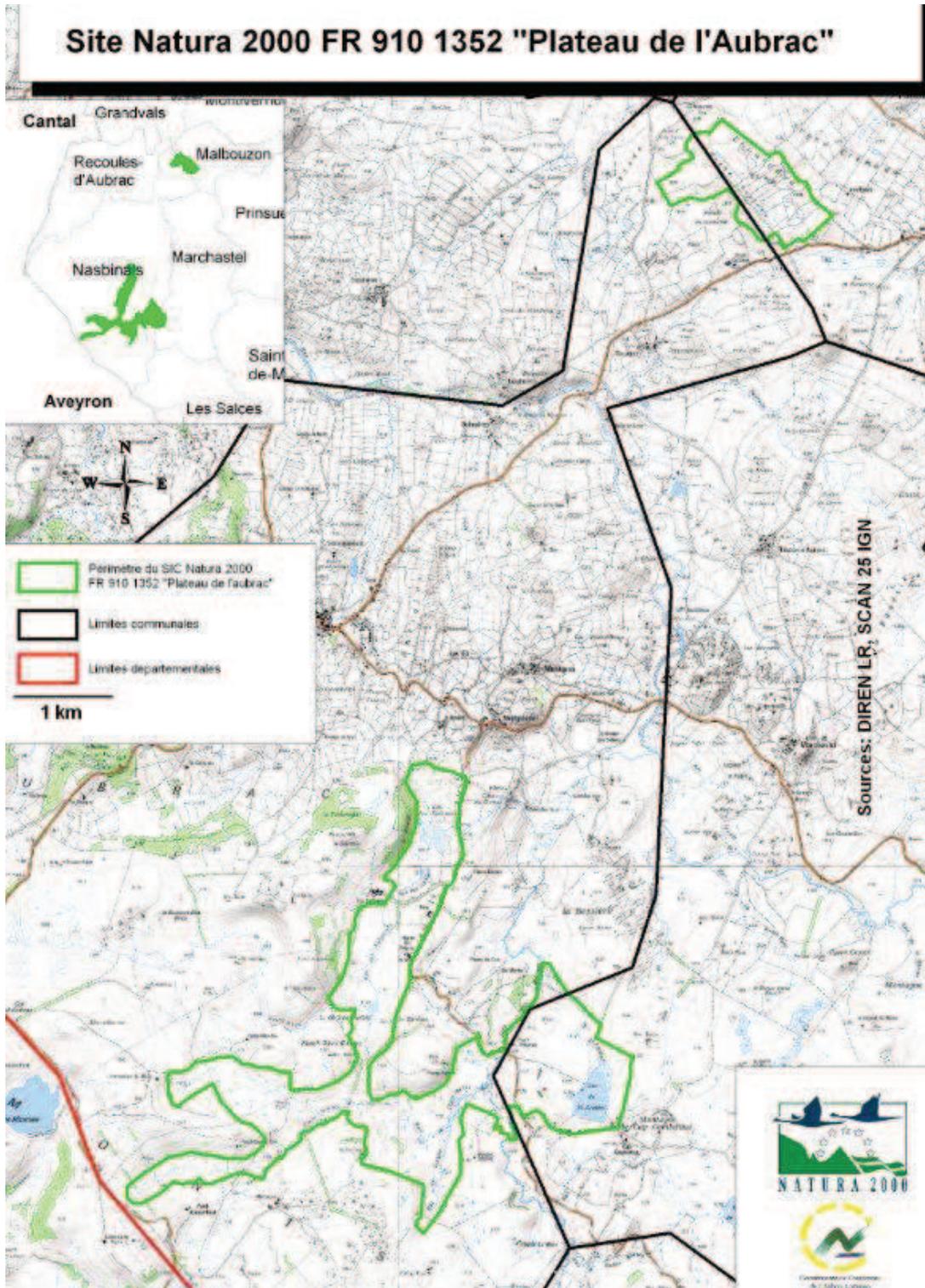
- Fédération de pêche de la Lozère
- Bureau d'étude Rural Concept (anciennement ADASEA 12)
- Copage³

Membres du comité de pilotage : Annexe

Habitats et espèces d'intérêt communautaire inscrits dans le FSD :

³ Comité pour la mise en œuvre du plan Agri-environnemental et de gestion de l'espace de Lozère

- ✓ 7110 Tourbières hautes actives
- ✓ 7140 Tourbières de transition et tremblantes
- ✓ 7150 Dépression sur substrat tourbeux à Rhynchosporion
- ✓ 1758 *Ligularia sibirica*



Historique du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac

- La proposition d'un site d'importance communautaire du « Plateau de l'Aubrac » de 687 hectares est transmise au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement le 15 avril 2002.
- Par délibération en date du 29 **octobre 2008**, la Communauté de Communes de l'Aubrac lozérien prend la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du DOCOB.
- L'arrêté préfectoral n°2009-030-003 du 30 **janvier 2009**, officialise, la **composition du Comité de pilotage (COPIL)** du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac ».

- **L'installation officielle du COPIL** a lieu le **10 février 2009**, à Nasbinals.
- Le COPIL valide la désignation de la communauté de commune de l'Aubrac comme maître d'ouvrage pour l'élaboration du DOCOB et l'élection du, Monsieur Bernard BASTIDE, Maire de Nasbinals et Président de la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien, comme président du COPIL.
- **Les élus décident d'un périmètre de zone d'étude basé sur la ZNIEFF II Plateau de l'Aubrac soit 28 061,88 ha.**



PHOTO 1 : LAC DE SOUVEYROLS
ET ZONES HUMIDES
PERIPHERIQUES, CŒUR DU SIC
« PLATEAU DE L'AUBRAC ».
SOURCE : CCAL

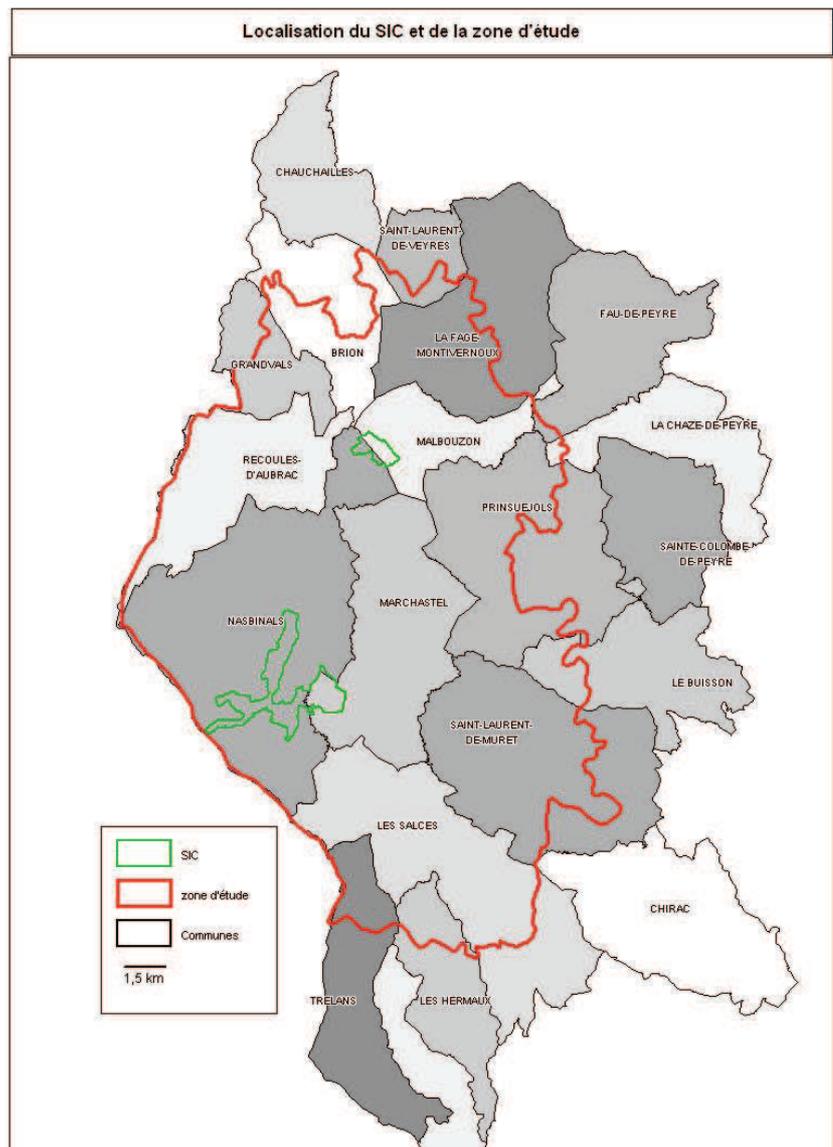
Localisation des périmètres du site transmis et de la zone d'étude

Le site Natura 2000 FR 910 1352 « Plateau de l'Aubrac » est situé sur la partie lozérienne de l'Aubrac.

Le site transmis initialement à l'Union Européenne en 2002 correspond à une zone de 687 ha essentiellement basée sur les zones humides de la région des lacs plus la tourbière de Sagne Satière proche de Malbouzon. **Ces 687 ha représentent le site d'importance communautaire (SIC) actuel.**

La zone d'étude s'étend sur 28061 ha depuis les communes de Brion au nord, aux Hermaux au sud et de Nasbinals à l'ouest jusqu'à Prinsuéjols à l'est. C'est donc l'ensemble du haut plateau qui est concerné par cette zone d'étude et **16 communes**.

**FIGURE1 : LOCALISATION DU SIC
ET DE LA ZONE D'ETUDE**
SOURCE : DIREN, CCAL



Quatre communes sont concernées quasi entièrement par la zone d'étude Natura 2000 : Malbouzon, Marchastel, Nasbinals et Recoules d'Aubrac.

Le canton de Nasbinals représente 61,26 % de la zone d'étude.

Deux autres communes hors canton de Nasbinals représentent à elles deux plus de 23 % du périmètre d'étude : Les Salces et Saint Laurent de Muret.

Au contraire, Fau-de-Peyre et La-Chaze-de-Peyre ne sont concernées que par moins de 3 % de leur territoire communal.

Nasbinals, Marchastel, les Salces et Saint Laurent-de-Muret représentent à elles quatre, 57,8% de la zone d'étude.

Commune	Surface communale Km ²	Zone d'étude		
		Surface de la commune concernée par la zone d'étude		Surface de la zone d'étude concernée par la commune en %
		km ²	%	
Brion	22,11	10,96	49,57	3,91
St Laurent de Veyres	9,11	1,99	21,84	0,71
La Fage Montivernoux	37,77	16,26	43,05	5,79
Malbouzon	14,26	13,88	97,34	4,95
Fau de Peyre	26,72	0,5	1,87	0,18
La Chaze de Peyre	19,33	0,5	2,59	0,18
Prinsuéjols	42,96	26,46	61,59	9,43
Le Buisson	24,45	3,95	16,16	1,41
St Laurent de Muret	46,04	32,21	69,96	11,48
Les Salces	45,78	32,47	70,93	11,57
Les Hermaux	17,59	4,19	23,82	1,49
Trélans	23,55	5,22	22,17	1,86
Marchastel	34,87	34,87	100,00	12,43
Nasbinals	66,64	62,67	94,04	22,33
Recoules d'Aubrac	26,55	25,64	96,57	9,14
Grandvals	12,84	8,37	65,19	2,98

TABLEAU 1 : REPARTITION DES SURFACES COMMUNALES INCLUSES DANS LA ZONE D'ETUDE
SOURCES : INSEE, CCAL

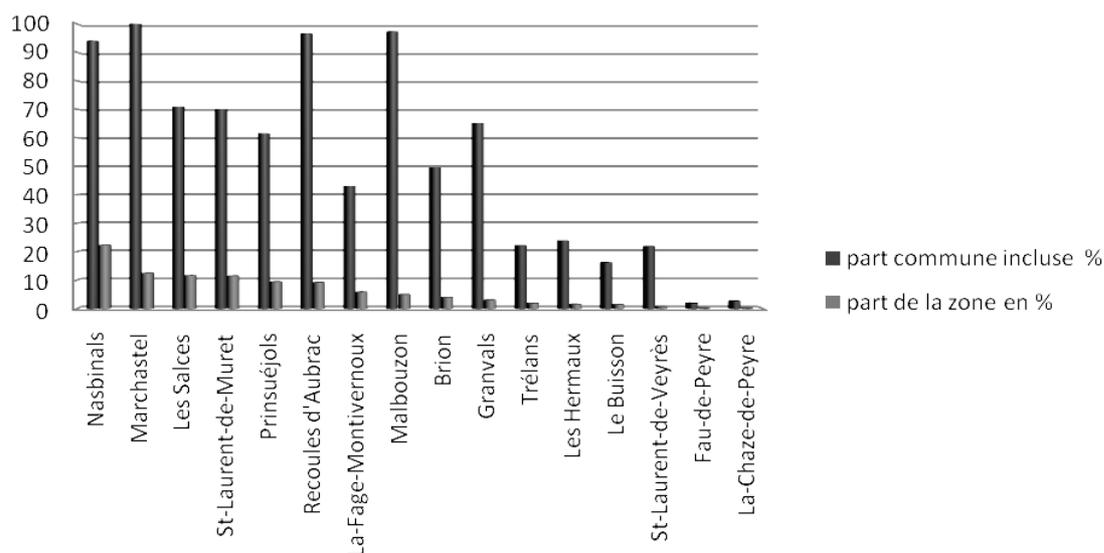


FIGURE 2 : PART DES COMMUNES DANS LA ZONE D'ETUDE
SOURCE : CCAL

Inventaires et descriptions écologiques

A-1 Contexte géographique et physique

A.1.a. Découpage administratif

Le plateau de l'Aubrac se situe sur trois départements et trois régions administratives :

- A l'ouest, l'Aveyron et la région Midi-Pyrénées
- A l'est, la Lozère et la région Languedoc-Roussillon
- Au nord, le Cantal et la région Auvergne

Ce découpage n'est pas récent. La croix des trois évêques, sur la D 15 au nord du village d'Aubrac, commémore en ce lieu un concile tenu en 590 entre les évêques des trois diocèses frontaliers : Gévaudan, Rouergue et Auvergne.

Si cette croix matérialise le « centre » de l'Aubrac, il apparaît bien complexe et épineux d'en définir les limites géographiques selon que l'on considère l'hydrologie, l'altitude, la géologie, la couverture végétale, les paysages, les traditions etc. ?

Fruit des représentations individuelles, le territoire aubracois reste une entité géographique relativement... personnelle !

A.1.b. Topographie

L'Aubrac est un vaste plateau volcanique au sud du Massif central. Sa topographie dite « moutonnée », présente de nombreuses dépressions, parfois lacustres, d'origine glaciaire. Cette topographie relativement plane ne permet pas de définir clairement des limites géographiques.

L'Aubrac est bordé, au nord, nord-ouest par la Truyère et au sud, sud-ouest par le Lot. La délimitation s'avère plus floue côté Est et non tranchée avec le Gévaudan et la Margeride. Au nord-ouest la Viadène, bocagère et d'une altitude moyenne avoisinant les 900 mètres, constitue un prolongement de l'Aubrac proprement dit.

Plusieurs entités géographiques sont identifiables sur le plateau :

- **Les flancs sud et sud-ouest**, encaissés et découpés par des vallées profondes creusées par les glaciers puis les ruisseaux (les boraldes) prenant leur source sur le plateau. Ces parties inclinées sont souvent boisées de hêtres, puis de châtaigniers à plus basse altitude.
- **Le haut-plateau**, au dessus de 1 100 mètres. La hêtraie climacique⁴ a laissé sa place aux prairies d'estive sous l'impulsion de l'Homme. Le point culminant du plateau est le Signal de Mailhe-biau à 1469 mètres d'altitude, au sud du plateau sur la commune de Trélans.
- La partie est, plus granitique et de faible inclinaison, est davantage peuplée par les pins sylvestres.
- **La vallée du Bès** où se concentrent les dépôts fluvio-glaciaires. Cette rivière draine la quasi-totalité du plateau en son centre du sud vers le nord, donnant une légère inclinaison au plateau, avant de plonger dans des gorges plus profondes puis de rejoindre la Truyère.

Une ligne de faite, issue de l'activité volcanique se dégage assez nettement. Orientée nord-ouest/sud est elle forme un arc entre le Puy de la Tuile à 1286 mètres sur la commune des Deux verges dans le Cantal, en passant par le Puech du Roussillon à 1404 mètres et les Truques d'Aubrac à 1439 mètres, jusqu'au Signal de Mailhe-Biau.

⁴ Qualifie une association végétale qui a atteint le stade terminal de son évolution.

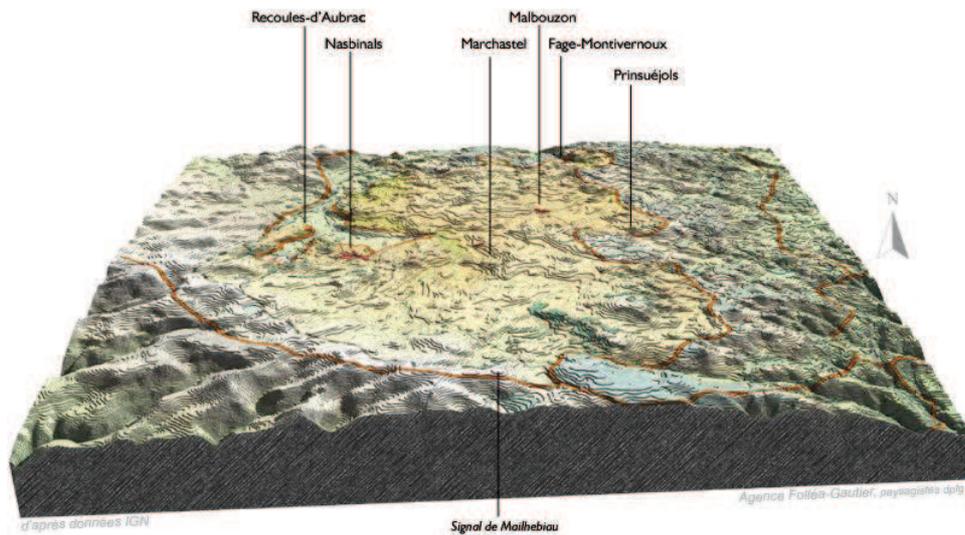


FIGURE 3 : LA TOPOGRAPHIE DU L'AUBRAC.

SOURCE : DIREN LR IGN, ATLAS DES PAYSAGES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

A.1.c. Géologie

L'Aubrac est qualifié, comme l'ensemble du Massif Central, de massif ancien hercynien⁵.

Son substratum est composé d'une lentille granitique « de la Margeride » datant du carbonifère moyen, soit -325 millions d'années, s'étendant sur environ 3 200 km² pour une épaisseur comprise entre 4 et 8 km. Encore affleurant à certains endroits, ce granite est qualifié de « à dent de cheval » du fait de ses mégacristaux de feldspath.

Les mouvements orogéniques⁶ du cénozoïque (dernière division des temps géologiques, depuis 65 millions d'années), qui vont donner naissance aux Pyrénées et aux Alpes, vont remobiliser et rajeunir le Massif central. Des lignes de fractures se créent et amorcent des phénomènes volcaniques. Sur l'Aubrac, **entre – 10 000 000 d'années et -7 000 000 d'années, le volcanisme fissural donne un magma basaltique, fluide, qui va se répartir sur 450 km², n'excédant pas 300 mètres d'épaisseur au niveau de la ligne de faille (rift-zone).**

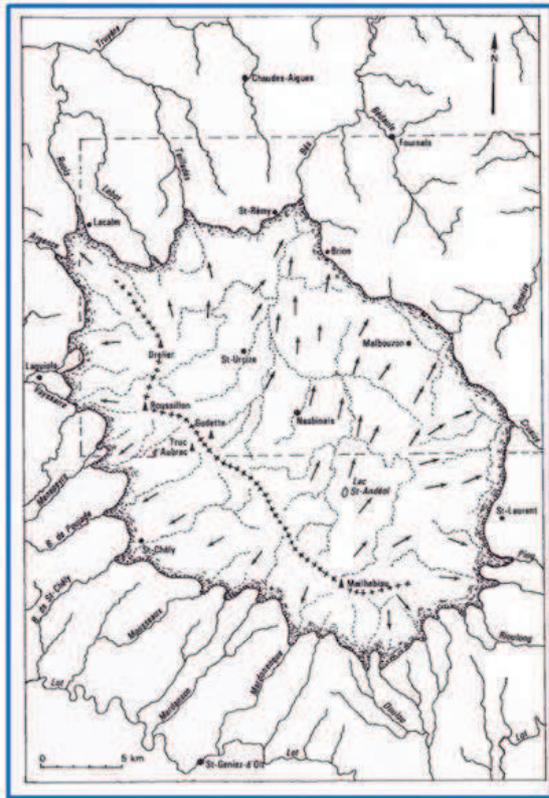
Plusieurs formations pyroclastiques sont encore visibles : cônes, dykes... par exemple à Marchastel, Saint-Laurent-de-Muret.

Lors de la dernière période glaciaire, le Würm (-80 000 à -15 000 ans), l'Aubrac est recouvert d'une calotte glaciaire de plateau (ice-cap) de plus de 200 mètres d'épaisseur et d'une superficie d'environ 520 km².

5

« La **chaîne hercynienne** est la grande chaîne de montagne qui se forme du Carbonifère au Permien lors de la collision des continents Gondwana et Laurentia-Baltica pour former le super-continent Pangée. Cette chaîne est aujourd'hui érodée et la plupart des témoins géologiques de cette collision sont des roches métamorphiques et des granites, roches qui constituaient autrefois la racine profonde du massif. On retrouve de nombreux témoignages en Europe » Wikipedia.org

⁶ Orogénèse » : L'orogénèse (du grec oros, montagne, et genesis, formation) désigne l'ensemble des processus qui conduisent à la formation des chaînes de montagnes ». Universalis.fr



Cette période a profondément marqué la topographie du plateau, jouant le rôle de « rabot glaciaire ». Les traces de cette ère glaciaire sont encore visibles à travers les divers dépôts morainiques et les dépressions lacustres et tourbeuses. L'origine glaciaire des paysages parsemés de blocs ne laisse aucun doute. En effet des blocs allochtones de basalte se retrouvent souvent loin de tout affleurement basaltique, preuve qu'ils ont été mobilisés par les glaciers. Le mélange de ces blocs granitiques et basaltiques, encore visible, prouve que l'érosion postglaciaire a été relativement faible. L'aire de dispersion de ces blocs morainiques permet également de retracer avec précision l'extension de la calotte glaciaire.

Le long du Bès, on trouve, outre les dépôts glaciaires, des terrasses sableuses fluvio-glaciaires constituées de limons, sables, graviers et galets.

FIGURE 4 : ESQUISSE DE LA CALOTTE GLACIAIRE WURMIENNE D'AUBRAC
SOURCE : DE GÖER DE HERVE. CARTE GEOLOGIQUE DE LA FRANCE. NOTICE EXPLICATIVE DE LA FEUILLE DE NASBINALS A 1/50 000. BRGM. 1994. 122 P.

A.1.d. Sols, végétation et culture

D'un point de vue altitudinal, le plateau de l'Aubrac se situe à l'étage montagnard. **L'ensemble des facteurs abiotiques (climat, nature des roches, etc.) et plus particulièrement les conditions édaphiques (liées aux sols) ont permis l'apparition de deux séries de végétation distinctes, conduisant toutes les deux, dans des conditions stables à deux forêts climaciques⁷ :**

- **La série du Hêtre sur terrain volcanique.** Elle est aujourd'hui présente essentiellement sur la partie ouest de la ligne de faite (boraldes) et le sud (Bonnecombe). Ces parties sont les plus exposées aux précipitations et reçoivent plus de 1500 mm d'eau. Les sols sont bruns et de type andosols⁸. Ils constituent de bonnes réserves hydriques. Ici le pin sylvestre est totalement absent.



PHOTO 2 : HETRAIE SUR SOL VOLCANIQUE
SOURCE : CCAL

⁷ Climax : « désigne l'ensemble sol-végétation caractérisant un milieu donné et parvenu, en l'absence de perturbations extérieures, à un état terminal d'évolution ». universalis.fr

⁸ Andosols : Sols noirs développés sur roche magmatique et sous l'influence d'un climat montagnard.

- **La série du Hêtre-Pin sylvestre sur granite.** Les précipitations décroissent d'ouest en est (1200 mm à 800 mm), et les sols de type brun acide à ocre podzoliques sont plus filtrants. Ces sols sont plus soumis que ceux de la partie basaltique à la sécheresse estivale et à l'érosion. Contrairement à la zone volcanique, il est possible d'observer ici plusieurs stades de recolonisation, en partie due à une pression pastorale moins importante.

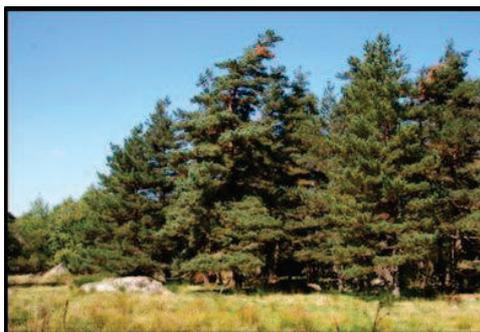


PHOTO 3 : PINS SYLVESTRES SUR TERRAIN GRANITIQUE
SOURCE : CCAL

Le volume « écologie » de l'étude réalisée par le CNRS en 1979, dirigé par B. DOCHE, donne des informations intéressantes (p.23) sur les « **relations roche-mère/sol** ».

Roche mère	Granite	Basalte
Décomposition de la roche-mère sous l'action du climat, de la végétation	Arène granitique donnant naissance à une terre végétale siliceuse, sans calcaire, très riche en sables. Le sol est filtrant	Terre avec des débris de roches siliceuses, sans calcaire, assez sableuse
Caractère physique de la terre végétale	Peu profonde, froide, légère et gélive	Légère, très gélive
Caractères chimiques	Très pauvre en acide phosphorique, en chaux, peu ferrugineuse, pauvre en azote, riche en potasse	Riche en fer, en chaux et en acide phosphorique, riche en potasse
Utilisation	Convient mieux aux prairies naturelles et aux pâturages qu'aux cultures	Fertile pour la culture mais à l'altitude de l'Aubrac donne de très bons pâturages pour bovidés
Sensibilité à l'érosion	Le terrain en pente entraîne une rapide érosion par les eaux ; le sol est mis à nu	Erosion moins importante
Moyen de lutte contre la dégradation	Conserver la forêt dans les milieux en pente	Conserver au minimum une végétation herbacée sans zone de pâturage
Types de sols	Sols de type ranker d'érosion, ocre podzolique et lithosols. Humus de type mor	Série de sols bruns acides plus ou moins évolués. Humus de type mull ou moder avec des sols ocre podzolique sur le plateau des lacs et des rankers dans la partie la plus élevée du plateau (humus de type mor)

TABLEAU 2 : RELATIONS ROCHE-MERE/SOL

SOURCE : B. DOCHE. VOLUME « ECOLOGIE » DE L'ETUDE REALISEE PAR LE CNRS EN 1979. (P. 23)

Les sols du haut plateau, qu'ils reposent sur du granite ou du basalte, sont tous acides. **Une faible activité microbienne se développe sur ces sols de montagne formés sous climat froid.** Ceci donne une accumulation de matière organique, qui participe avec le système racinaire des plantes à donner une certaine élasticité aux sols.

A.1.e. Hydrologie

On trouve sur l'Aubrac de nombreuses sources. **Le chevelu des « raus » est très diffus.**

Dans la partie granitique, la couche composée d'arènes constitue un réservoir d'eau. Pourtant la capacité de stockage n'est pas suffisante pour éviter des périodes d'étiage du petit chevelu.

Sur la partie volcanique, les aquifères sont plus exploités du fait de leurs débits plus réguliers.

Les eaux de l'Aubrac sont peu minéralisées, acides et de bonne qualité bactériologiques. Elles ne nécessitent pas de traitement avant consommation, mais cette ressource peut s'avérer sensible aux pollutions, notamment sur la partie granitique où les aquifères sont moins protégés du fait de leur moindre profondeur.

Le réseau hydrographique, diffus, s'organise de manière relativement simple.



CARTE 5 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE SIMPLIFIE

SOURCE : FEDERATION DE PECHE

Les cours d'eau, à l'ouest et au Sud de la ligne de faite son collectées par le Lot. Appelés « boraldes », ils plongent dans les vallées encaissées et boisées et prennent un caractère torrentiel. La température de l'eau y est souvent moins élevée que sur le plateau du fait du courant et de l'ombrage.

Le haut plateau est drainé par le Bès qui s'écoule du sud vers le nord sur 61 km. Son bassin versant occupe 426 km². Il prend sa source à 1450 mètres à quelques centaines de mètres au nord du sommet du Mailh-biau et se jette dans la Truyère au barrage E.D.F. de Grandvals (commune de Saint-Juéry). De nombreuses traces des périodes glaciaires sont visibles tout au long de son cours (vallée en U, moraines, drumlin).

Le Bès possède trente deux affluents directs, les principaux étant, de l'amont vers l'aval : les Plèches, le Nasbinals, la Cabre, le Rioumau, las Chantagnes et la Bédoule.

Trois autres rivières drainent la partie Est : la Rimeize, la Cruetze et le Rioulong.

L'ensemble du plateau est inclus dans le bassin versant du Lot et de la Garonne.

Régimes hydrologiques

Depuis 1996, une station limnimétrique surveille les débits du Bès. Située sur la commune de Marchastel elle enregistre les données hydrologiques.

Plusieurs phénomènes sont observables. Premièrement, la moyenne globale sur l'année est, pour cette station, de 2,1 m³/s. La période de basses eaux, l'étiage, correspond aux mois de juillet, août et septembre avec une moyenne de 0,41 m³/s, soit plus de 5 fois moins que le module⁹. A l'inverse, des crues sont aussi observables : le 3 décembre 2003, à 18h45 le débit était de 94,70 m³/s.

⁹ Débit moyen d'un cours d'eau

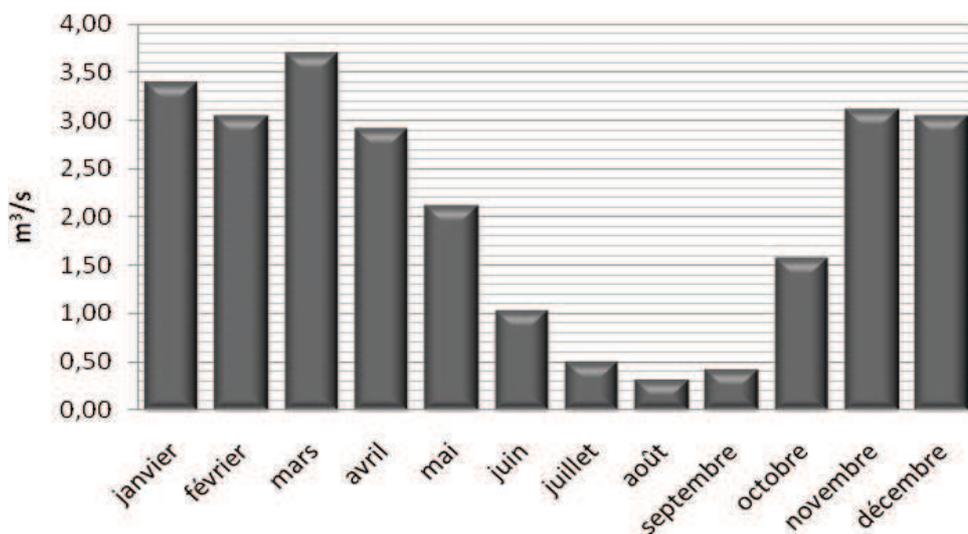


FIGURE 6 : ECOULEMENTS MENSUELS MESURES SUR UNE PERIODE DE 12 ANS A LA STATION O7410401 LE BES A MARCHASTEL
 SOURCES : BANQUE NATIONALE DE DONNEES POUR L'HYDROMETRIE ET L'HYDROLOGIE.

C'est en janvier, février et mars que les débits sont les plus importants, alors que les mois les plus pluvieux (voir partie suivante) sont octobre, novembre et décembre. En effet suite aux « vidanges » estivales les aquifères reconstituent leurs « stocks » en automne.

Mars est le mois où les débits sont en moyenne les plus importants alors que ce mois ne se classe qu'en 9^{ème} place en termes de pluviométrie. On peut donc considérer que le mois de mars est celui où les aquifères sont à leur maximum, et où les précipitations et l'eau provenant de la fonte des neiges sont rapidement dirigées vers les ruisseaux.

Outre le réseau hydrographique proprement dit, il convient de citer les zones humides. Composantes essentielles des paysages aubracois, elles permettent une restitution des eaux issues des précipitations mieux étalée dans le temps. Elles jouent en effet le rôle de tampons, d'éponges, modérant les « crues » et restituant l'eau lors des étiages.

A.1.f. Climatologie

Pour le géographe Maximilien SORRE « le climat d'un lieu est la série des états de l'atmosphère au dessus de ce lieu dans leur succession habituelle ».

L'atmosphère du plateau peut être dans tous ses états : **la station météo de Nasbinals**, qui fournit des données depuis 1979, a enregistré **-25 °C le 12 janvier 1987** et **+33,3 °C le 30 juillet 1983**. Soit une amplitude thermique de 58,3 degrés Celsius...

Certains mois sont restés dans les mémoires : le mois de janvier 1985 la température moyenne mensuelle était de -7,6 °C, ou au contraire du tempéré mois de janvier 1993 et sa moyenne de 2,1 °C. Le mois d'août le plus chaud était celui de 2003 (sans surprise) avec 19,3°C et le plus frais celui 1979 et ses 11,3 °C.

Ces événements climatiques extrêmes, malgré un certain intérêt, ne reflètent pas exactement le climat aubracois. Il convient de définir le climat à partir de données archivées sur plusieurs décennies. Météo France est en mesure de fournir des données sur 30 ans (1979). Celles-ci sont récoltées par la station météo du bois de Valette (fer à cheval) sur la commune de Nasbinals.

L'histogramme suivant nous permet de déterminer ce climat.

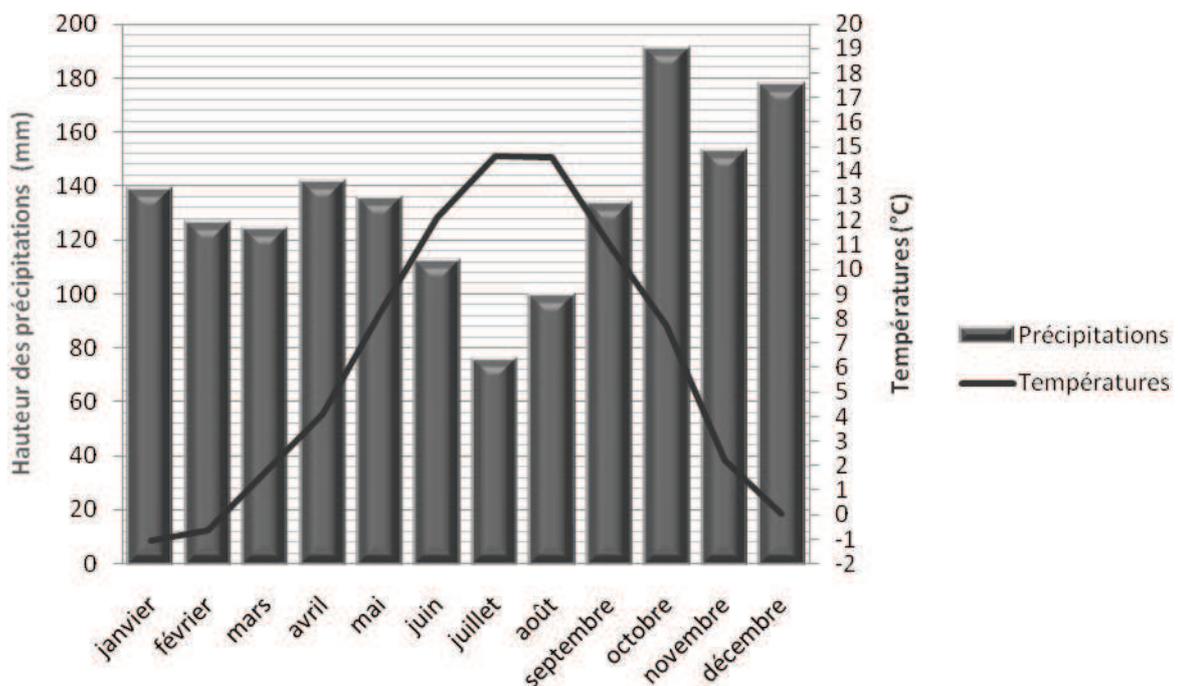
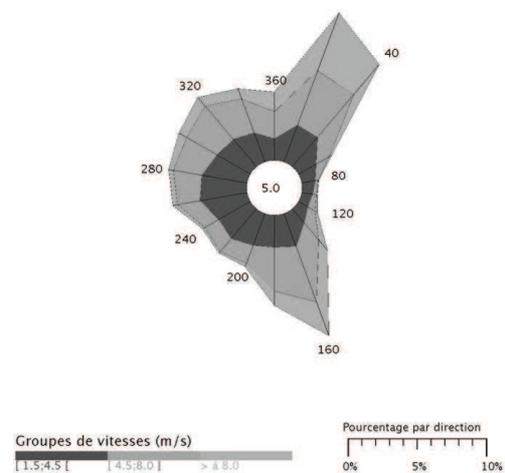


FIGURE 7 : DIAGRAMME OMBROTHERMIQUE, MOYENNES SUR 30 ANS (1979)
DONNEES METEO FRANCE

Les précipitations importantes toute l'année sont typiques du climat océanique. Les températures, négatives en janvier et février trahissent une forte influence montagnarde. Le climat peut ainsi être qualifié d'océanique de transition teinté d'influences montagnardes.



Enfin, un dernier élément doit être considéré quand on traite de climatologie : le vent.

Ce graphique met en évidence trois phénomènes.

Premièrement, nous n'avons pratiquement pas de vent d'est.

Deuxièmement les vents d'ouest, sont fréquents, rarement violents et orientés de nord/ouest à sud/ouest. Les vents les plus violents viennent presque exclusivement du nord ou du sud.

FIGURE 8 : FREQUENCE DES VENTS EN FONCTION DE LEUR
PROVENANCE EN %
DONNEES METEO FRANCE

Avant de tenter une interprétation plus poussée, il convient de préciser qu'une durée de trente ans est relativement peu significative en climatologie, le moindre événement climatique influençant de manière déterminante les statistiques.

Cependant, alors que le phénomène mondial de l'accélération du changement climatique semble faire aujourd'hui la quasi-unanimité auprès des scientifiques, il peut être intéressant de ramener ce fait à l'échelle locale.

L'idée n'est pas de tirer des conclusions mais plutôt d'établir un constat.

Evolution du climat

Au niveau national, l'augmentation des températures au cours du XX^{ème} siècle est de l'ordre de 1°C. Le réchauffement est légèrement plus marqué sur le Sud que sur le Nord du pays et la température a

davantage augmenté en fin de nuit (température minimale) que le jour (température maximale). Les 10 années les plus chaudes du siècle sont toutes postérieures à 1988.

Si nous nous intéressons aux précipitations relevées à la station de Nasbinals lors de la première décennie (1979-1988) et de la dernière (2000-2009), nous constatons plusieurs phénomènes :

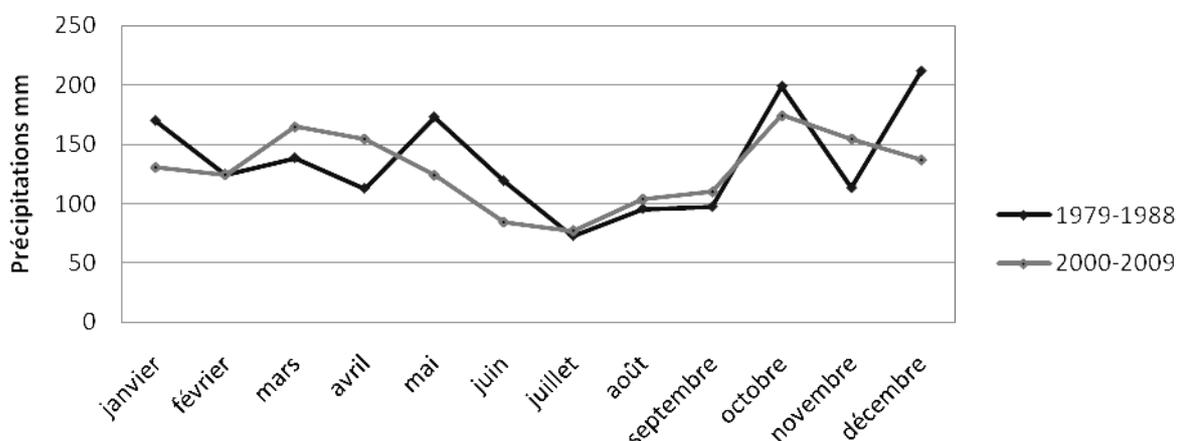


FIGURE 9 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES PRECIPITATIONS MOYENNES SUR LES PERIODES 1979-1988 ET 2000 2009
DONNEES METEO FRANCE

- les mois de décembre et janvier sont moins pluvieux (ou neigeux au vue des températures) et donc plus secs.
- Si les mois de mars et avril sont plus pluvieux que par le passé, on s'aperçoit que les précipitations diminuent dès le mois de mars, alors qu'elles connaissent un pic au mois de mai
- Les mois de juin, juillet, août et septembre sont sur les mêmes profils.

Nous avons donc un hiver plus sec et des précipitations qui baissent rapidement dès le début du printemps.

Si l'on fait le bilan des précipitations de ces deux périodes, on constate que les précipitations s'élèvent à 1626 mm en moyenne entre 1979 et 1988 et 1538 mm entre 2000 et 2009, soit un déficit de 68 mm.

L'augmentation des températures est le premier symptôme lié au phénomène de changement climatique.

Des données sur 30 ans ne permettent pas de vérifier de manière irréfutable les changements de température dus à la concentration des gaz à effets de serre dans l'atmosphère.

Cependant si nous tentons d'établir une courbe des moyennes annuelles des températures, on voit que la tendance est plutôt à la hausse.

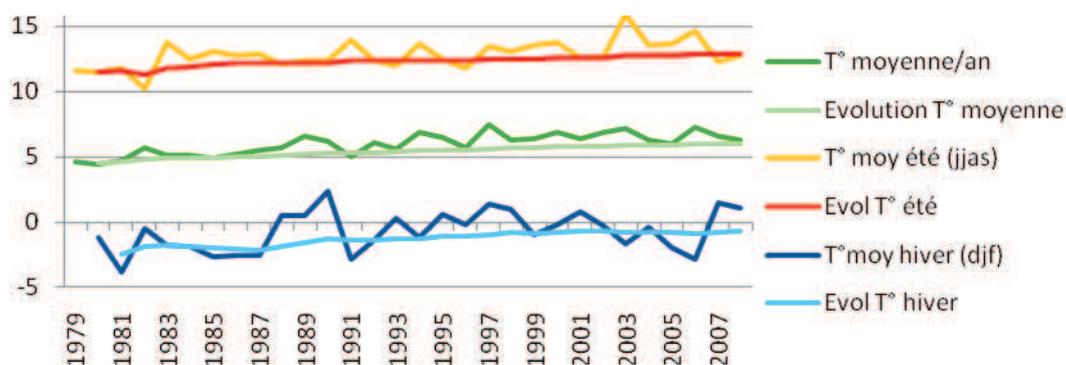


FIGURE 10 : COURBES DES TEMPERATURES MOYENNES PAR AN ET SUR LA PERIODE 1979-2008 (1983-1984 DONNES ABSENTES)
DONNEES METEO FRANCE

Encore une fois il convient de mesurer ces propos puisque nous savons que le début des années 1980 a été particulièrement froid et la fin des années 2000 plutôt chaud...

	1979	1980	1981	1982	2005	2006	2007	2008
T°C moy. annuelle	4,75	4,41	4,75	5,68	5,99	7,31	6,6	6,31
moyenne	4,89 °C				6,55 °C			

TABLEAU 3 : COMPARAISON DES TEMPERATURES MOYENNES DES 4 PREMIERES ANNEES DE LA PERIODE ET DES 4 DERNIERES
DONNEES METEO FRANCE

Le climat est composé de facteurs abiotiques influençant fortement le milieu naturel. Il est influencé essentiellement par la position géographique, la latitude et longitude, et l'altitude. Il va s'avérer déterminant par les contraintes qu'il impose dans l'installation et la survie des espèces animales et végétales. Les activités humaines sont elles aussi largement contraintes (et bénéficiaires) par ce climat.

A-2 Inventaires et protections

A.2.a. Inventaires

ZNIEFF

Les ZNIEFF, autrement dit les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique**, constituent l'inventaire des richesses naturelles nationales.

Piloté par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) depuis 1982, cet outil a pour objectif d'identifier et de décrire les secteurs de forte concentration du patrimoine écologique français. Cet

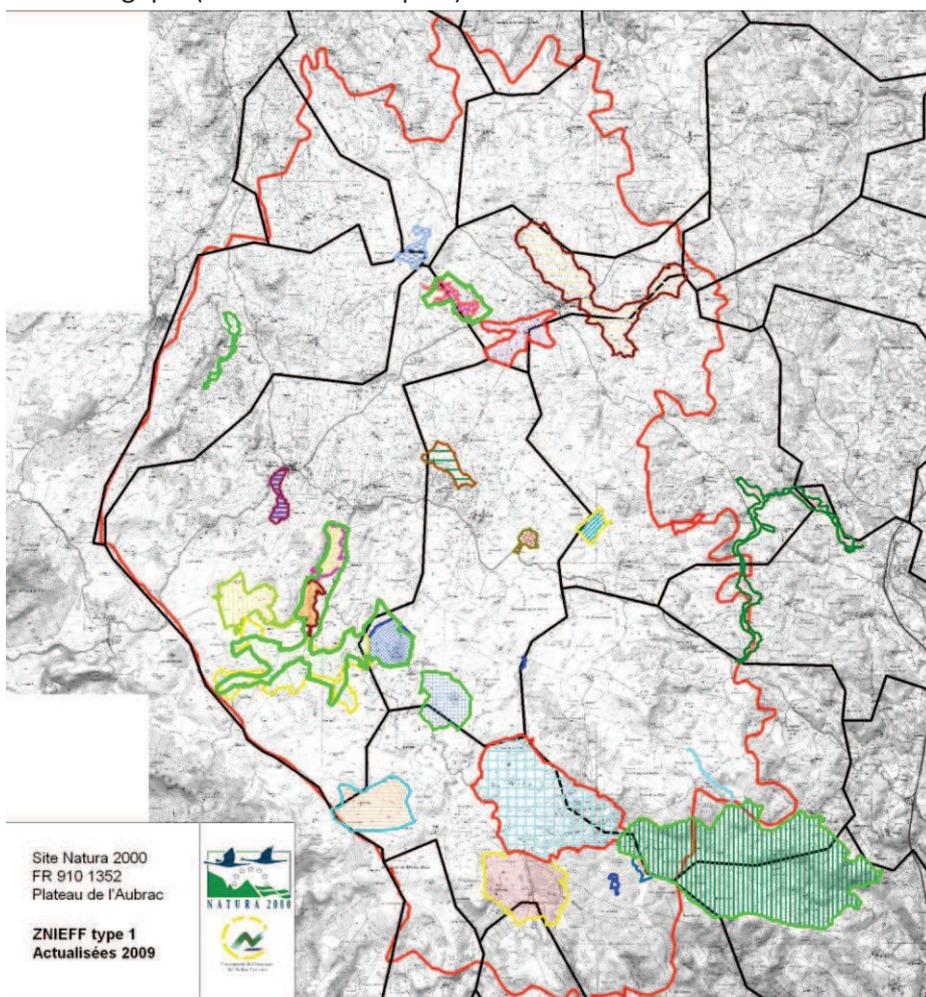
inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature.

Bases de données scientifiques de la politique de protection de la nature de l'Etat, ces inventaires n'ont pas de portée juridique en eux-mêmes mais ils signalent néanmoins l'existence de richesses naturelles à protéger et à mettre en valeur. Ils constituent également un élément d'expertise pour évaluer les impacts des projets d'aménagement sur les milieux naturels.

Les collectivités locales notamment devront tenir compte de ces zones lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et lors de la délivrance des autorisations dans ces secteurs.

Deux types de zones sont décrits :

- ✓ **ZNIEFF de type I** : secteurs souvent d'une superficie limitée d'un grand intérêt écologique ou biologique (12 915 en métropole).



- ✓ **ZNIEFF de type II** : territoires de grande superficie, offrant des potentialités biologiques et écologiques (1921 en métropole). Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Actuellement une nouvelle génération de ZNIEFF voit le jour. Cette modernisation, doit identifier à nouveau les zones, en se basant sur des arguments scientifiques plus rigoureux et standardisés. Cette refonte a entraîné des modifications de périmètre quasi systématiques. Des sites ont été créés et d'autres ont disparu.

FIGURE 11 : LES ZNIEFFS TYPE I DE LA ZONE D'ETUDE (ACTUALISEES 2009-2010) DONNEES DIREN LR

Type	Code	Nom	Sup.	Intérêt, habitats dominants, espèces (non exhaustif)	Communes
ZNIEFF I	370	Etang et tourbières de Bonnecombe	314 ha	Buttes à Sphaigne, Loutre, Courlis, Lézards des souches et vivipares, Rosolis à feuilles rondes, flûteau nageant, Lycopodes, utriculaire	Les Salces (88%), Les Hermaux (12 %)
ZNIEFF I	410	Tourbière du Plo de grail	5 ha	Buttes à Sphaignes colorées, tourbières à Narthécium, Bryophytes, Lézard vivipare, Rosolis à feuilles rondes, Lycopode inondé	Les Salces
ZNIEFF I	444	Tourbières du ruisseau des Places Naltes	391 ha	Buttes de Sphaignes rubellum, Ecrevisse à pieds blancs, Loutre, Courlis cendré, Vipère péliade, Lézard vivipare, Rosolis à feuilles rondes, Saule des Lapons	Nasbinals (95 %), Marchastel (5 %)
ZNIEFF I	447	Tourbière de Mont redorte	35 ha	Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles, buttes à Sphaigne rubellum, radeaux à Menianthes trifoliata et potentilla palustris, Courlis cendré, Lézard Vivipare,	Prinsuéjols (96 %), Marchastel (4 %)
ZNIEFF I	449	Zones humides du ruisseau de Beylasse	129 ha	Buttes de Sphaignes rubellum, pelouses de Sphaignes vertes, Courlis cendré, Lézard vivipare	Malbouzon (77 %), Prinsuéjols (23 %)
ZNIEFF I	450	Sagne satièrre	44 ha	Cariçaiies, buttes à Sphaigne rubellum et callune, Sphaignes vertes, Courlis cendré, Lézard vivipare	Malbouzon (48 %), Nasbinals (52 %)
ZNIEFF I	489	Tourbières du ruisseau de Malramont	217 ha	Tourbières bombées à Trichophorum cespitosum, Tourbières tremblantes acidiclinales à Carex rostrata, Lézard vivipare, Callitriche à crochets, potentille des marais, fétuque d'Auvergne	Les Salces (95 %), Nasbinals (5 %)
ZNIEFF I	490	Tourbière de Pougalion	16 ha	Buttes à buissons de Callune prostrée, Lézard vivipare, Lycopode inondé, Utrriculaire mineure, Rhynchosporre blanc	Saint Laurent de Muret (50 %), Les Salces (50 %)
ZNIEFF I	491	Ruisseau du Piou	4 ha	Buttes de Sphagnum rubellum, Lézard vivipare, Drosera à feuilles rondes, flûteau nageant	Saint Laurent de Muret (50 %), Les Salces (50 %)
ZNIEFF I	492	Tourbière de Sagno verdo	20 ha	Saussaies à sphaigne, Buttes de Sphagnum rubellum, Lézard vivipare, Ligulaire de Sibérie	Marchastel
ZNIEFF I	493	Prairie de Rieurtort-d'Aubrac	60 ha	Lézard vivipare, Colchique des Alpes	Marchastel
ZNIEFF I	494	tourbière des roustières	39 ha	Buttes de Sphagnum rubellum, Tourbières tremblantes acidiclinales à Carex rostrata, Radeaux à Menyanthes trifoliata et Potentilla palustris, Lézard vivipare, Vanneau huppé, Ligulaire de Sibérie	Recoules d'Aubrac (80 %), Brion (20 %)
ZNIEFF I	507	Vallée de la Biourière	1340 ha	Buttes de Sphagnum rubellum, Buttes à buissons de Callune prostrée, Chauves-souris, vipère péliade, Lézard vivipare et des souches, Loutre, Circète Jean-le-Blanc, Busard cendré	Saint Laurent de Muret (43 %), Chirac (53 %), Les Salces (3 %)

**TABLEAU 4 : ZNIEFF I PRESENTES SUR LA ZONE D'ETUDE
DONNEES DIREN LANGUEDOC ROUSSILLON**

Une **ZNIEFF de type II** comprend une grande partie de l'Aubrac lozérien et a servi de base à la zone d'étude su site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac ». Elle s'étend sur 259,9 km².

Inventaire des zones humides sur la zone verte de l'Aubrac lozérien 2006

On doit cet inventaire à l'une des **priorités définies dans le SDAGE Adour-Garonne (1996)** : « protection et restauration des milieux aquatiques remarquables du bassin », identifiés comme « zones vertes ». La zone verte du plateau de l'Aubrac couvre 32 000 hectares.

L'inventaire des zones humides a été confié pour sa partie prospection de terrain, à **l'ONF de la Lozère** et au **Conservatoire départemental des sites lozériens (CDSL)**

Il a permis de recenser 527 zones humides représentant 4184 hectares (soit 13 % du territoire), avec une moyenne des zones humides de 7,94 ha par zone (surface maximale = 107 hectares).

70 habitats naturels ont été recensés dont 17 sont d'intérêt communautaire. Parmi ces derniers, 11 habitats sont prioritaires.

Habitats naturels d'intérêt communautaire <i>* habitat prioritaire</i>	Code Natura 2000 (version EUR 15)	Code Corine Biotope
Eaux dormantes dystrophes (1)	3160	22.14
Prairies à molinie	6140	37.31
Mégaphorbaies eutrophes	6430	37.81
Forêts alluviales résiduelles	91E0	44.32
*Tourbières boisées *Bois de bouleaux à Sphaignes *Bois tourbeux de Pins sylvestres *Bois tourbeux de Pins de montagne	91D0	44A1* 44A2* 44A3*
Tourbières hautes actives	7110	51.111, 51.113*, 51.114*, 51.12*, 51.141*, 51.16*
Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération	7120	51.2
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i>	7210	53.3
Tourbières de transition	7140	54.53 et 54.59

(1) habitat associé ponctuellement à des gazons d'Isoètes euro-sibériens (Code Corine 22.311) source : programme zones humides Aubrac 2008-2013. Agence de l'eau Adour Garonne

TABLEAU 5 : LISTE DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS) RECENSES SUR LA ZONE VERTE AUBRAC LOZERIEN

A.2.b. Mesures de protection

Opération Locale agri-environnementale (OLAE) « Montagnes d'Aubrac » 1994

Cette **opération locale agri-environnementale « Montagnes d'Aubrac »**, inscrite dans le programme régional agri-environnemental 1993, avait une **période d'application de 5 ans (1994-1998)**. Plusieurs partenaires étaient associés : ADASEA, ALEPE, COPAGE, DDAF, DIREN. Trois objectifs principaux avaient été définis :

- ✓ Préserver les zones humides et les espèces faunistiques et floristiques inféodées à ces milieux.
- ✓ Mettre en place des stations expérimentales pour suivre l'évolution des zones lacustres et leurs bassins versants.
- ✓ Protéger les espèces floristiques et faunistiques, indicateurs de l'équilibre de ces milieux.

Ces deux objectifs relevaient de deux volets distincts : gestion pastorale et biotope.

Des zones prioritaires ont été identifiées selon des critères scientifiques. Le volet I « stations expérimentales » concerne les lacs des Salhiens et de Souveyrols et leur bassin versant commun des Sagnes Nègres.

Ce volet I devait permettre la mise en place de 5 stations expérimentales, faisant l'objet de suivi scientifiques :

- ✓ Au bord du lac des Salhiens
- ✓ Entre les lacs de Salhiens et Souveyrols
- ✓ Au bord du lac de Souveyrols
- ✓ Deux stations en amont de Souveyrols

Les actions proposées dans ce volet sont simples. L'accès doit être permis aux scientifiques. La station expérimentale devait être mise en défens par une clôture et ne subir aucune intervention. Des pratiques extensives devaient être mises en place sur le reste de la parcelle (chargement inférieur à 1,4 UGB). Le drainage à réseau dense, la fertilisation minérale, l'extraction de la tourbe et les amendements calcaires sont interdits.

Des zones ont également été présentées comme prioritaires pour le volet II :

- ✓ Etang de Bonnecombe
- ✓ Tourbière des Roustières
- ✓ Lacs de Saint Andéol et Born

Pour ces parcelles engagées sur ce second volet, là aussi les pratiques devaient être extensives (>1,4 UGB) et la fauche tardive (mi-juillet). Le drainage à réseau dense, la fertilisation minérale, l'extraction de la tourbe et les amendements calcaires sont interdits.

Les primes pour le volet I s'élevaient à 1 100 €/ha et 800 €/ha pour le volet II.

Plusieurs objectifs ont été atteints. Premièrement, **cette action a permis d'acquérir une meilleure connaissance des richesses patrimoniales, des enjeux et des menaces ainsi que la localisation des zones** prioritaires. De nombreux agriculteurs ont été informés et sensibilisés, lors de réunions publiques, et par voie de presse.

Enfin, **16 agriculteurs ont signé des contrats pour une superficie totale de 300 ha dont 3 stations expérimentales.**

Cette opération a permis de proposer en 1999 dans le catalogue régional des mesures agri-environnementales une mesure « 18.06 gestion contraignante des milieux humides, tourbières et de leurs zones périphériques ».

Programme zones humides Aubrac 2008-2013

Le programme zones humides de l'Aubrac 2008-2013 fait suite à l'inventaire des zones humides de la zone verte de l'Aubrac lozérien. **Financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne**, ce programme est animé localement par **deux prestataires techniques : le COPAGE et le SAGNE 48.**

Ce programme se divise en **deux volets.**

Premièrement, sensibiliser les divers publics à l'intérêt de protection et de la gestion des zones humides et mettre en avant le lien avec la préservation de la ressource en eau. Les **actions de sensibilisation** seront mises en place tout au long du programme. L'objectif est de constituer un réseau de partenaires et de gestionnaires sensibilisés.

Deuxièmement, le volet **appui technique**, permet le développement de l'assistance technique dispensée par le SAGNE 48, ainsi que la mise en place de mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt).

Des sous-bassins versants prioritaires ont-été identifiés en fonction de leur densité en zones humides, des activités humaines identifiées, et des atteintes aux zones humides.

Les secteurs prioritaires retenus sont les bassins versants de la Peyrade, de Bès amont et de la Gambaïse amont, soit 1/3 des zones humides inventoriées, 6736 hectares et 110 exploitants.

Dans l'optique des contractualisations MAEt, les zones humides ont également été hiérarchisées. Dans un premier temps, seules les tourbières et prairies humides au fonctionnement hydraulique modifié et au pâturage défavorable, pourront être contractualisées.

Le compte rendu du 10 novembre 2009 décrit les actions menées cette année et présente les perspectives d'actions 2010.

L’ALEPE a travaillé avec les scolaires de la zone verte. Des sorties de terrain ont été organisées et des supports pédagogiques ont été mis à disposition des professeurs des écoles.

Plusieurs sorties de terrain ont été organisées à destination des gestionnaires. Il apparaît que les agriculteurs ont besoin d’éclaircissements sur la réglementation et des clarifications sur les différents habitats naturels concernés.

Une **plaquette présentant le programme zone humide** a été distribuée sur l’ensemble de la zone verte.

Sur l’Aubrac, **quatre agriculteurs ont adhéré au service SAGNE 48** qui propose des contrats volontaires de non destruction des zones humides et un accompagnement technique dans la gestion de ces milieux.

Les agriculteurs n’ont pas contractualisé de MAEt en 2009 pour plusieurs raisons :

- Problèmes administratifs liés aux engagements PHAE2 sur zone humide
- Montant des mesures peu incitatif à l’échelle des unités de gestion (surfaces des zones humides seules prises en compte) et ne couvrant pas le surcoût lié aux changements des pratiques
- Surface des zones humides réduite.

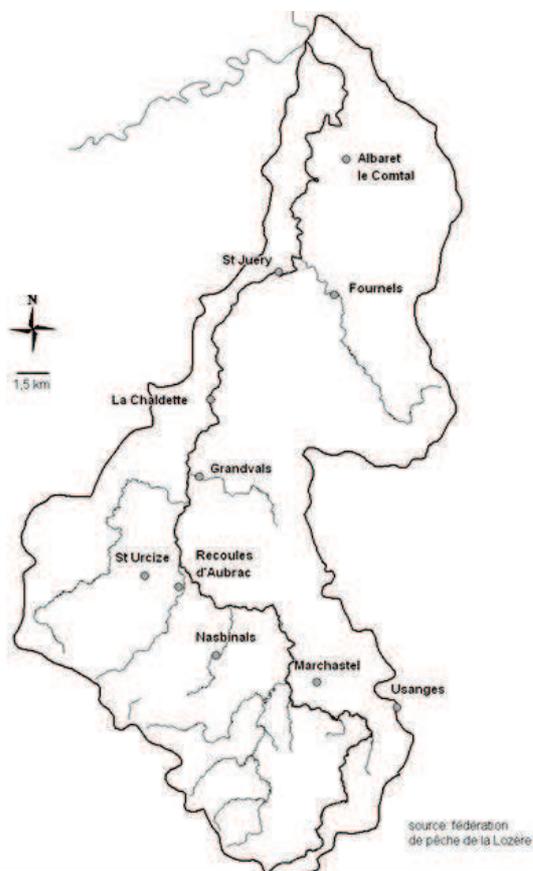
Pour la restauration et l’aménagement des zones humides, deux mesures sont mobilisables :

- Mesure 323C. (aménagements pastoraux)
- Mesure 216. (aménagements improductifs tels que la mise en défens etc).

Début 2010, six dossiers sont en cours d’étude¹⁰.

Une réflexion doit être menée en concertation avec l’Agence de l’Eau et ses partenaires pour organiser et mutualiser les moyens en faveur des zones humides et ne pas donner l’impression de travailler en « doublon » avec les futures actions Natura 2000.

Diagnostic du bassin versant du Bès



Le **Syndicat Mixte Bès Truyère**, regroupant 25 collectivités sur les départements de la Lozère et du Cantal, est né d’une volonté commune de préserver et améliorer la qualité de l’eau à l’échelle du bassin versant du Bès.

C’est dans ce cadre qu’a été lancée en **2005 l’étude « Diagnostic et enjeux sur le bassin versant du Bès »** avec le soutien financier et technique de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne, la Région Languedoc-Roussillon, le département de la Lozère et l’Union Européenne. **La Fédération de pêche de la Lozère était en charge de l’étude.**

FIGURE 12 : BASSIN VERSANT DU BES
SOURCE : FEDERATION DE PECHE DE LA LOZERE

Cet état des lieux portait non seulement sur les 61 km du Bès, mais également sur l’ensemble des affluents et du bassin versant, soit **426 km²**.

L’intérêt de cette étude réside dans son **approche détaillée par secteurs**. En effet, le Bès a été découpé en 8 tronçons (six concernent la zone d’étude) et les

¹⁰ Compte-rendu réunion technique du 15/01/2010.

principaux affluents ont fait l'objet d'études propres. Au-delà de l'étude des peuplements piscicoles, révélateurs de la santé du milieu, la fédération de pêche a effectué un recensement des usages, de la dynamique et de la ripisylve des différents secteurs. Les données recensées sont :

- Rejets (industriels, agricoles, domestiques et autres)
- Déchets (verts et gravats)
- Ouvrages (pont, abreuvoir, passage à gué, digue, seuil et autre)
- Statuts de franchissabilité
- La ripisylve, ses strates, ses stades et son entretien.
- La dynamique d'érosion et la protection de berges.

Toutes les données de terrain sont rassemblées dans une base Access. Chaque élément est codifié et peut être renvoyé à un point géographique précis. L'ensemble a été cartographié.

Il s'agit donc d'un outil, permettant d'appréhender les caractéristiques du lit majeur et mineur, de mieux gérer la protection des biens (érosion des ouvrages, inondations...) et des écosystèmes aquatiques et rivulaires.

Enfin cet outil peut être facilement réactualisé.

Suite à ce diagnostic sur le bassin versant du Bès, le Syndicat Mixte a lancé la réalisation des schémas et zonages d'assainissement.

Sites classés et inscrits

La loi du 2 mai 1930, désormais codifiée (Articles L.341-1 à 342-22 du code de l'environnement), prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés. Elle énonce deux niveaux de protection :

- **L'inscription** est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement. Elle impose au maître d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de nature à modifier l'Etat ou l'aspect du site.

- **Le classement** est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable. Ces sites ne peuvent être ni détruits ni modifiés sans autorisation spéciale, qui selon la fonction de la nature des travaux est soit préfectorale, soit ministérielle.

Le classement ou l'inscription d'un site relève de l'Etat (Diren) ou de la commission départementale des sites, et sont prononcés par arrêté ministériel.

Trois sites inscrits depuis le 2 novembre 1942 sont présents sur le plateau :

- **Le Lac de Saint Andéol** sur la commune de Marchastel, avec une superficie de 10,03 hectares.
- **Le Lac de Salhiens** sur la commune de Nasbinals avec une superficie de 6,09 hectares.
- **La cascade du Déroc** également sur la commune de Nasbinals et pour une superficie de 0,91 hectares.

Ces « protections » émanant d'une loi vieille de près de 80 ans ne protègent que très partiellement, juridiquement et géographiquement ces sites.

Sites Natura 2000

De par ses divisions administratives (départementales et régionales), le plateau de l'Aubrac n'a pas de site Natura 2000 unique pour l'ensemble du territoire. Il existe en effet des sites distincts dans le Cantal et l'Aveyron. Ces Docobs constituent des diagnostics et plans de gestion intéressants pour

l'élaboration du présent Docob, même s'ils ne concernent évidemment pas directement la zone d'étude.

La zone spéciale de conservation « **Plateau central de l'Aubrac aveyronnais** » **FR 730 0871** s'étend sur **7 070 hectares** et 6 communes. Le Docob (ONF) **validé en 2004**, met en évidence la prédominance de la forêt qui occupe 52 % du site. Quatre espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire ont été identifiées : **la Loutre, la Rosalie des Alpes, l'Ecrevisse à pattes blanches et la Ligulaire de Sibérie**. Des données anciennes laissent penser que le petit Botrychium peut éventuellement être présent mais aucune observation récente ne vient confirmer sa présence.

La contractualisation sur ce site a été un succès puisque environ **50 contrats agricoles portant sur les zones humides et les pelouses à Nard ont été signés**. Quelques contrats forestiers ont également été passés essentiellement pour garantir le vieillissement de grains afin d'assurer le renouvellement du bois mort favorable aux espèces saproxylophages et xylophages¹¹ comme la Rosalie des Alpes.

Habitats d'intérêt communautaire	Code EUR 15	Code Corine	Surface (ha.)	Tendance
eaux mésotrophes	3140	22.12x22.44	26,4	↔
végétation immergée des rivières	3260	24.4	2,2	↔
mégaphorbiaies riveraines	6430	37.7	ponctuel	↓
landes sèches à callune	4030	31.21-31.226	37,4	↔
landes à genêts purgatifs	5120	31.842	13,7	↔
gazons atlantiques à nard raide	6230	35.11	817,4	↔
prairies humides à molinie	6410	37.3	6,8	↔
prairies de fauches de montagne	6520	38.3	114,7	↓
tourbières hautes	7110	51.1	5,1	↓
tourbières à molinie	7120	51.2	2,9	↓
tourbière de transition	7140	54.5	14,1	↓
hêtraies acidiphiles sub-atlantiques	9120	41.12	53,6	↔
forêts de ravin à frênes et sycomores	9180	41.41	3,4	↓
aulnaies frênaies	91E0	44.31	81,5	↔
complexes tourbeux	CT	CT	78,8	↓

TABLEAU 6 : REPARTITION DES DIFFERENTS HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE DONNEES DOCOB DE L'AVEYRON. ONF

La Zone spéciale de conservation « **Aubrac** » **FR 830 1069**, sur le Cantal, possède un Docob (réalisé par le CEPA) depuis **Mai 2001**. Réparties sur 6 communes, **9 zones** d'une superficie comprises entre 134 et 3 hectares composent le site dont la **superficie totale est de 700 hectares**. Les habitats d'intérêt communautaire représentent 146 hectares dont 85 d'intérêt prioritaire. Le **Flûteau nageant** (prioritaire), et le **Damier de la Succise**, sont les deux espèces recensées au nom de la directive Habitats.

Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Code Corinne	surface
Tourbières hautes actives	7110*	51.1	41,60 ha
Tourbières hautes dégradées	7120	51.2	19 ha
Tourbières de transition et tremblants	7140	54.5	5,7 ha

¹¹ Les organismes xylophages consomment du bois vivant et mort. Les organismes saproxylophages consomment uniquement du bois mort.

Dépression sur substrats tourbeux	7150	54.6	1,35 ha
Tourbières boisées*	91 D	44 A	1,7 ha
Hêtraies acidiphiles	9120	41.12	2.8 ha
Nardaies	6230	35.1	43,52 ha
Landes	4030	31.22	20,5 ha
Landes à genêts	5120	31.84	4,67 ha
Prairies de fauche montagnardes	6520	38.3	5,5 ha
TOTAL			146 ha

Les habitats présentant un astérisque et en gras sont les habitats prioritaires

TABLEAU 7 : HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRE DU SITE « AUBRAC »

SOURCE CEPA (CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne)

PNR Aubrac

Depuis le début des années 2000, l'idée d'un Parc Naturel Régional de l'Aubrac (PNRA) fait son chemin. Cette idée portée dès le départ par André Valadier, conseiller régional aveyronnais et agriculteur aubracois.

Mais nous pouvons relever quelques dates fondatrices :

- **3 décembre 2005**, l'association lozérienne de réflexion en vue de la création d'un Parc Naturel Régional Aubrac est créée. Elle est présidée par M. le député P. Morel à l'Huissier.
- **5 Mai 2006**, réunion interdépartementale et interrégionale à Aubrac présentant le projet de PNRA. Les conseils régionaux ont confirmé là leur accord et leur adhésion de principe au projet.
- **11 Mai 2006**. Réunion à Montpellier. Engagement d'une étude de faisabilité du PNRA. Cette étude, en attente de la structure de préfiguration, sera pilotée temporairement par le syndicat des communes de l'Aubrac aveyronnais, avec l'appui technique de deux bureaux d'études (SADL en Dordogne et 2is en Haute-Garonne) et de l'ADIMAC¹² Massif Central. Cette étude, financée par les trois régions, les trois départements et la DIACT¹³ Massif central, a été engagée en 2007. Pour les besoins de l'étude, un périmètre provisoire d'étude a été défini. Il ne constitue pas un périmètre de préfiguration et encore moins le périmètre du futur PNR. Ce périmètre d'étude comprend toutes les communes au sud de la Truyère et au nord du Lot, soit 110 communes et 21 cantons. L'étude de faisabilité a été rendue en novembre 2007.

L'association lozérienne de réflexion en vue de la création du PNR Aubrac, lors de son assemblée générale du 26 juillet 2008 à Nasbinals avec l'ensemble des représentants de l'Etat, de la Région Languedoc-Roussillon, du Département de la Lozère et les élus des communes et communautés de communes concernées, a convenu qu'il était nécessaire de lancer une démarche de sensibilisation et d'animation auprès de la population lozérienne concernée par le projet de Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

L'objectif de cette association est de favoriser et coordonner la réflexion sur les perspectives du territoire, d'accompagner les initiatives locales. Plusieurs études réalisées par des stagiaires, ont pu accompagner les réflexions menées dans les cinq commissions thématiques : développement économique, tourisme, patrimoine, agriculture et eau, environnement et biodiversité.

Afin de sensibiliser les différents acteurs locaux, deux lettres de liaison ont été distribuées à plus de 3000 exemplaires sur l'Aubrac lozérien.

¹² Association pour le développement industriel et économique du Massif central et du Centre.

¹³ Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires

Cette association lozérienne de réflexion est vouée à disparaître dès que le syndicat de préfiguration, en charge d'élaborer la charte sera créé.

Cette charte devra ensuite être approuvée par les conseils régionaux et départementaux, et par les communes, faire l'objet d'une enquête publique, puis validée par le MEEDDM avant de faire l'objet d'un décret du premier ministre. L'ensemble des procédures devrait encore prendre au moins 5 ans.

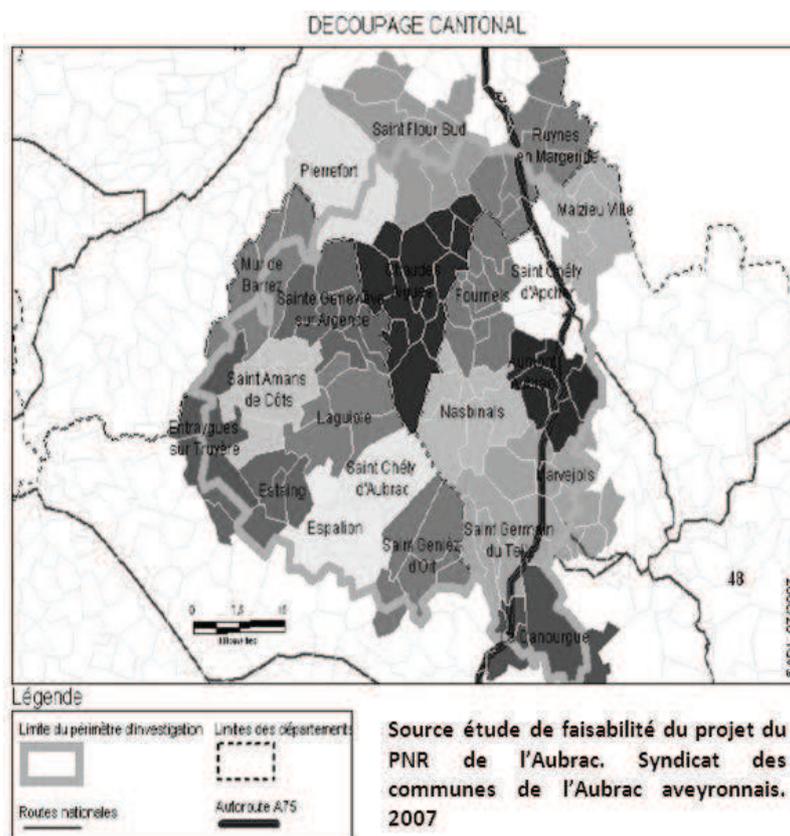


FIGURE 13 : PERIMETRE D'ETUDE DU PERIMETRE DU PNRA

Directive « Oiseaux »

La directive oiseaux fut le premier texte législatif de l'Union Européenne en faveur de la protection de la biodiversité¹⁴. Cette Directive a été complétée en 1992 par la Directive « Habitats, Faune, Flore » pour constituer le réseau Natura 2000. Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Les sites identifiés au titre de la Directive « Oiseaux » prennent le statut de ZPS : Zone de Protection Spéciale. Plusieurs ZPS se trouvent à proximité de notre Natura 2000 : Gorges du Tarn et de la Jonte, Gorges de la Truyère.

Plusieurs **espèces listées dans les annexes de la Directive « Oiseaux »** sont visibles sur l'Aubrac. Parmi-elles, **29 sont inscrites à l'annexe I**¹⁵

¹⁴ Directive 79/409/CEE (appelée plus généralement Directive Oiseaux) du 2 avril 1979

¹⁵ Directive du 2 Avril 1979. Article 4 « Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. »

Nom vernaculaire	Statut Aubrac (plateau ouvert)	Phénologie départementale
Martin-pêcheur d'Europe	erratique, nicheur possible rare	erratique (transumant), nicheur localisé
Rollier d'Europe	erratique occasionnel, non nicheur	migrateur, erratique
Aigle royal	erratique rare, non nicheur	erratique, nicheur sédentaire
Bondrée apivore	nicheur rare (<10 c.)	migrateur, hivernant
Busard cendré	nicheur rare (<10 c.)	migrateur, nicheur
Busard Saint-Martin	nicheur rare (<10 c.)	migrateur hivernant, nicheur
Circaète Jean-le-Blanc	nicheur périphérie zone, zone de chasse	migrateur nicheur
Milan noir	nicheur périphérie zone, zone de chasse	migrateur, hivernant
Milan royal	nicheur périphérie zone, zone de chasse	migrateur hivernant, nicheur
Vautour fauve	nicheur hors zone, zone de prospection alimentaire	erratique, nicheur
Alouette lulu	nicheur commun	migrateur partiel, hivernant, nicheur
Pie-grièche écorcheur	nicheur peu commun	migrateur, nicheur
Pic noir	nicheur localisé, peu commun	nicheur sédentaire
Hibou des marais	migrateur rare, nicheur occasionnel possible	migrateur rare, nicheur occasionnel
Pluvier guignard	migrateur rare	migrateur d'automne régulier
Hibou des marais	migrateur rare, nicheur occasionnel possible	migrateur rare, nicheur occasionnel
Guifette moustac	migrateur occasionnel	migrateur
Combattant varié	migrateur peu commun	migrateur régulier
Chevalier sylvain	migrateur assez commun	migrateur régulier
Butor étoilé	migrateur ou hivernant rare	migrateur
Grande Aigrette	migrateur ou hivernant rare	erratique
Bihoreau gris	migrateur occasionnel	migrateur
Cigogne blanche	migrateur peu commun	migrateur régulier
Cigogne noire	migrateur peu commun	migrateur régulier
Busard des roseaux	migrateur régulier, peu commun	migrateur
Faucon émerillon	migrateur et hivernant rare	migrateur, hivernant
Faucon pèlerin	erratique rare	migrateur, hivernant, nicheur
Balbuzard pêcheur	migrateur rare	migrateur régulier
Grue cendrée	migrateur rare	migrateur régulier

TABLEAU 8 : OISEAUX INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « OISEAUX » ET PRESENTS SUR L'AUBRAC.
SOURCE : ALEPE ASSOCIATION LOZERIENNE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Selon la directive oiseaux, les espèces visées à l'**Annexe II** : « En raison de leur niveau de population, de leur distribution géographique et de leur taux de reproductivité dans l'ensemble de la Communauté, les espèces énumérées à l'annexe II peuvent être l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale. Les Etats membres veillent à ce que la chasse de ces espèces ne compromette pas les efforts de conservation entrepris dans leur aire de distribution. »

Trois espèces d'intérêt patrimonial fort répondent à cette annexe II : **La Bécassine sourde** *Lymnocryptes minimus*, **la Bécassine des marais** *Galinago galinago* et **la Bécasse des bois** *Scolopax rustic.*

Si ces espèces peuvent être chassées, les Etats membres doivent s'appliquer à maintenir leurs habitats dans un bon état de conservation. Leur gestion est intimement liée à celle des habitats d'intérêt communautaire de la zone d'étude.

Même si le site « Plateau de l'Aubrac » ne répond pas à la Directive « Oiseaux » il peut être intéressant de considérer ces espèces lors des réflexions sur les modes de gestion et de travailler en étroite collaboration avec les réseaux déjà en place.

Plantes protégées

Plusieurs plantes présentes sur le plateau présentent sont protégées au niveau national et/ou régional. Seize plantes présentes dans la base de données du CBN de Porquerolles font l'objet d'une **protection nationale**¹⁶.

Nom scientifique	Nom Commun
<i>Andromeda polifolia</i> L.	Andromède
<i>Carex chordorrhiza</i> L.f.	Laîche à long rhizome
<i>Carex limosa</i> L.	Laîche des borbiers
<i>Drosera intermedia</i> Hayne	Drosera intermédiaire
<i>Drosera rotundifolia</i>	Drosera à feuille ronde
<i>Hamatocaulis vernicosus</i> (Mitt.) Hedenäs	Hypne brillante
<i>Hammarbya paludosa</i> (L.) Kuntze	Malaxis des tourbières
<i>Isoetes echinospora</i> Durieu	Isoète à spores spinuleuses
<i>Isoetes lacustris</i> L.	Isoète des lacs
<i>Jamesoniella undulifolia</i> (Nees) Müll.Frib.	/
<i>Ligularia sibirica</i> (L.) Cass.	Ligulaire de Sibérie
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch.	Littorelle à une fleur
<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	Flûteau nageant
<i>Lycopodium clavatum</i> L.	Lycopode en massue
<i>Salix lapponum</i> L.	Saule des Lapons
<i>Scheuchzeria palustris</i> L.	Scheuchzérie des tourbières

PLANTES PROTEGEES AU NIVEAU NATIONAL PRESENTES SUR LE PLATEAU SOURCE : CBN PORQUEROLLES, INPN MNHN

Seules une plante semble être protégée régionalement¹⁷ : l'**Utriculaire mineure**.

En Lozère, l'arrêté n° 91-1126 portant réglementation de la cueillette de certaines plantes sauvages, précise qu'il est, sur le plateau, « interdit de prélever tout ou partie des spécimens » :

- Fritillaire pintade *Fritillaria meleagris*
- Perce neige *Galanthus nivalis*

Pour le Lis martagon (*Lilium martagon*) et le Muguet (*Convallaria maialis*) le ramassage est autorisé à « des fins domestiques d'une quantité de parties aériennes de ces espèces, pouvant tenir dans la main d'une personne adulte ».

Dans son article 3, cet arrêté règlemente « l'extraction de la tourbe et les travaux ainsi que tous les travaux susceptibles d'en modifier la physionomie » sur les zones humides bordant les lacs de Salhiens, Souveyrols, Saint-Andéol et Born, ainsi que sur les tourbières de Malbouzon, du ruisseau des Roustières et du truc de la Garde.

¹⁶ Source Muséum national d'histoire naturelle <http://inpn.mnhn.fr>

¹⁷ arrêté du 29 octobre 1997

B-Habitats et espèces

Définition

Le dictionnaire « Les mots de la géographie »¹⁸ nous donne une définition de l'habitat :

« La racine *Haber* (avoir) trouve dans la série habitat, habité, habitant, habitation, l'une de ses déclinaisons les plus riches et les plus significatives pour des géographes. Le passage par l'intermédiaire de la forme fréquentative *habitare* marque bien que le lieu où l'on s'est établi est celui où l'on vit, où l'on est *habituellement*, qui est devenu comme une façon d'être (*habitus*), qui colle à la peau comme *l'habit* : nulle part l'avoir n'est aussi proche de l'être que quand on parle du lieu où l'on vit.

C'est évident pour les plantes et les animaux, qui ont dans leur *habitat naturel* les moyens de leur survie ; c'est vrai aussi pour les sociétés humaines, qui le modèlent à leur image. [...] »

Plus prosaïquement, l'habitat désigne en écologie le milieu naturel de vie d'une espèce animale ou végétale. Il correspond aussi au biotope.

Natura 2000 différencie les habitats naturels et les habitats d'espèces.

Un **habitat naturel** se définit comme un ensemble constitué :

- ✓ D'un compartiment stationnel (conditions climatiques roche mère et sol)
- ✓ D'une végétation qui, par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieu et de fonctionnement du système est considéré comme le meilleur indicateur de tel ou tel habitat et permet donc de l'identifier
- ✓ D'une faune associée (espèce ayant tout ou partie de leur niche écologique sur l'espace considéré).

Un **habitat d'espèce** correspond au milieu de vie d'une espèce animale ou végétale, c'est-à-dire à l'ensemble des habitats naturels utilisés par l'espèce pour effectuer les différentes phases de son cycle biologique. L'espèce y trouve les éléments lui permettant de satisfaire ses fonctions vitales (alimentation, repos, reproduction etc.). La préservation d'une espèce passe par le maintien de son habitat dans un bon état de conservation.

Dans la suite du document, la désignation des habitats inventoriés sur le site fait appel à **deux typologies différentes** :

- La typologie **CORINE biotopes** : cette nomenclature européenne, fondée sur une approche phytosociologique et physiognomique, répertorie et décrit les habitats supposés être présents sur le territoire de l'UE. Ces derniers sont qualifiés selon un degré de précision plus ou moins fin. Cette typologie concerne tous les habitats
- Les cahiers d'habitats Natura 2000 et le Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne **EUR 15** : les habitats naturels y sont désignés par un code dit « Natura 2000 », qui englobe généralement plusieurs types d'habitats CORINE biotopes proches. Cette typologie ne concerne que les types d'habitats qui relèvent de la Directive « Habitats, faune, flore » dits « d'intérêt communautaire ».

¹⁸ R. Brunet, R. Ferras, H. Théry, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Montpellier-Paris : RECLUS-La documentation française, 520 p.

B.1 Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels de l'Aubrac lozériens est aujourd'hui achevée. Deux inventaires ont été nécessaires :

- **L'inventaire des zones humides réalisé en 2006 pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre des actions menées pour les zones vertes.**
- **L'inventaire réalisé pour le diagnostic Natura 2000 est venu compléter ce travail sur les zones humides. Le bureau d'étude Rural Concept s'est donc concentré sur les habitats d'intérêt communautaires « non-humides ».**

Chaque habitat est décrit de manière synthétique dans des fiches habitats (en annexe) qui présentent ses caractéristiques générales, les plantes emblématiques du cortège floristique, les facteurs favorables et défavorables ainsi que, dans la mesure du possible, l'état de conservation.

B.1.a. Les habitats naturels humides d'intérêt communautaire

L'essentiel des connaissances portant sur les zones humides et remobilisées ici sont issues de **l'inventaire des zones humides sur la zone verte de l'Aubrac lozérien. Réalisé par le CDSL¹⁹ pour la partie Sud et l'ONF 48 pour la partie Nord pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne, cette étude découle de la politique des « Zones vertes ».**

La surface de la zone verte égale 32 000 ha et recouvre la totalité de notre zone d'étude Natura 2000.

Méthodologie des inventaires des zones humides

La première étape a consisté à pré-repérer sur photographies aériennes infrarouges (datant de 1998) les zones humides. Les rayons infrarouges sont absorbés par l'eau et laissent apparaître des taches foncées sur les zones humides. Ce travail a permis de pré-repérer 3853 ha de zones à inventorier. Dans un second temps, l'interprétation sur ortho-photos a permis de préciser le contour des zones. **Le travail de terrain a été réparti entre l'ONF au nord et le CDSL au sud et s'est déroulé pendant la saison de végétation 2005.**

L'ONF a inventorié 246 zones humides représentant une surface de 2 121 hectares.

Le CDSL a inventorié 281 zones humides pour un total de 2 063 hectares.

Chaque zone humide a été décrite dans une fiche de saisie codée et renseignée sur le terrain. Ces fiches alimentent une base de données mise au point par l'Agence de l'Eau.

Résultats de l'inventaire des zones humides

L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire occupe une superficie de 999,73 hectares, sur les 3853 hectares de zone humides répertoriés. Ces espaces d'intérêt communautaire représentent donc 3,56% de la zone d'étude.

Dix habitats humides d'intérêt communautaire ont-été identifiés sur la zone d'étude.

¹⁹ Conservatoire départemental des Sites Lozériens. 1 ter boulevard du Soubeyran 48 000 Mende

Code EUR 15	Code Corine Biotope	Habitats naturels d'intérêt communautaire <i>* habitat prioritaire</i>	Inscrit au FSD	Fiche hbts	Superficie (ha)	% de la zone d'étude	Nombre de sites
3160	22.14	Eaux dormantes dystrophes (1)	non	H15	0,02	0	1
31 30-1	22 311	Gazons d'Isoètes euro-sibériens	non		0,0	0	1
6410	37.31 37.22	Prairies à molinie acidiphile Prairies à Jonc acutiflore	non	H14	94,44 586,36	2,42	76 350
6430	37.81	Mégaphorbaies des montagnes hercyniennes	non	H13	8,93	0,03	11
91E0♦	44.32	*Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières rapides	non	H7	0,11	0	1
91D0♦	44A1	*Tourbières boisées *Bois de bouleaux à Sphaignes et linaigrettes	non	H12	4,37	0,04	13
	44A2	*Bois tourbeux de Pins sylvestres			7,89		15
7110♦	51.111	*Tourbières hautes actives Tapis et buttes de sphaignes avec éventuellement des chaméphytes et nanophanérophytes	oui	H9	113,82	0,52	170
	51.113	Buttes à buissons nains d'éricacées			12,41		17
	51.114	Communautés de tourbières à Trichophorum cespitosum			1,79		1
	51.12, 51.141	Chenaux, cuvettes profondes Tourbières à Narthecium			17,78 1,52		26 5
	51.16	Pré-bois tourbeux			0,12		1
7120	51.2	Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération	non	H10	109,54	0,39	68
	44.A3	Bois tourbeux à Pinus Rotundata			0,03		1
7210♦	53.3	*Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i>	non		0,0	0	1
7140	54.53	Tourbières de transition Bourbiers tremblants à Carex rostrata	non	H11	26,44	0,14	32
	54.59	Radeaux à Menyanthe trifoliata et Potentilla palustris			14,16		34

Les habitats en gras sont les habitats d'intérêt communautaire prioritaire

TABLEAU 9 : LISTE DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS) RECENSES SUR LA ZONE VERTE AUBRAC LOZERIEN

Les principaux autres habitats non d'intérêt communautaire, en termes de surface sont :

- Les prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21) représentent 889,18 hectares.
- Les prairies à Joncs rudes et pelouses humides à Nard (*Juncion squarrosi*) (corine 37.32) avec 485,60 hectares.
- Les tourbières basses à *Carex nigra* (corine 54.42) pour 894,15 hectares.

Observations

L'inventaire des zones humides fait apparaître un **bois tourbeux de pins des montagnes** (*Pinus rotundata*) avec le code Corine 44 A3 et code EUR 15 91 DO. Ce site représente 0,03 hectares et se situe près de Brion au lieu dit Le Pas.

Or ce pin est en dehors de sa zone naturelle de répartition. Les surfaces concernées par cet habitat doivent, dans le cadre de la directive habitats, être intégrées aux « tourbières dégradées susceptibles de régénération » soit 7120.

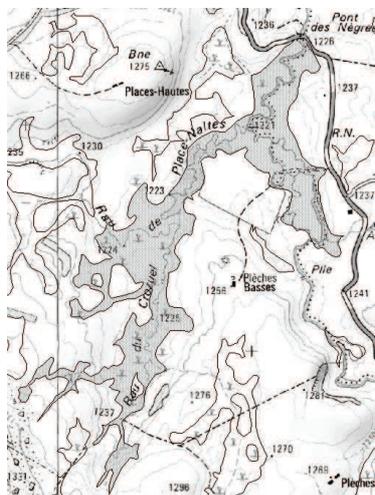
Cet inventaire qualifie les **tapis de nénuphars** (code Corine 224311) d'habitat d'intérêt communautaire. Or, selon les cahiers d'habitas, les habitats relevant du 3150 ne mentionnent pas les tapis de nénuphars.

L'inventaire relève 586,36 sites de 37.22 « **Prairies à Jonc acutiflore** ». Selon les cahiers d'habitats il ne peut pas être considéré comme d'intérêt communautaire (contrairement au 37.31). Cependant, puisque l'alliance qu'est le Juncion acutiflori est citée, et après avis du CSRPN LR, le code 37.22 peut être converti en 37.312, et être attribué au Code Natura 2000 6410 « Prairie à molinie acidiphile et Jonc acutiflore ».

Un seul site est classé pour l'habitat « **eaux dormantes dystrophes** » en 3160 (corine 22.14). Il s'agit d'une mare proche de la ferme de Cap Combattut.

Cependant, 18 autres sites sont inventoriés comme « eaux dormantes » (corine 22.1). Il pourrait être intéressant de prospecter ces 18 sites afin d'identifier éventuellement des habitats d'intérêt communautaire 3160.

L'unique station « **Gazons d'Isoètes euro-sibériens** » se situe autour du lac de Saint-Andéol et occupe une superficie extrêmement réduite et difficilement quantifiable (notée 0% du polygone le comprenant dans l'inventaire).



L'inventaire fait état d'une station de **marais neutro-alkalin à *Cladium mariscus* &/ou *Carex davalliana***.

Cet habitat semble surprenant. En effet la nature des sols aubracois ne semble pas s'approcher du neutro-alkalin...

Une seule station a été répertoriée. Si nous n'avons pas la localisation exacte, nous savons que cet habitat se trouve dans la zone humide « Plâches basses » (cf polygone ci-contre).

Pour ces trois derniers habitats, il sera intéressant de mettre sur pied des actions spécifiques permettant d'améliorer nos connaissances.

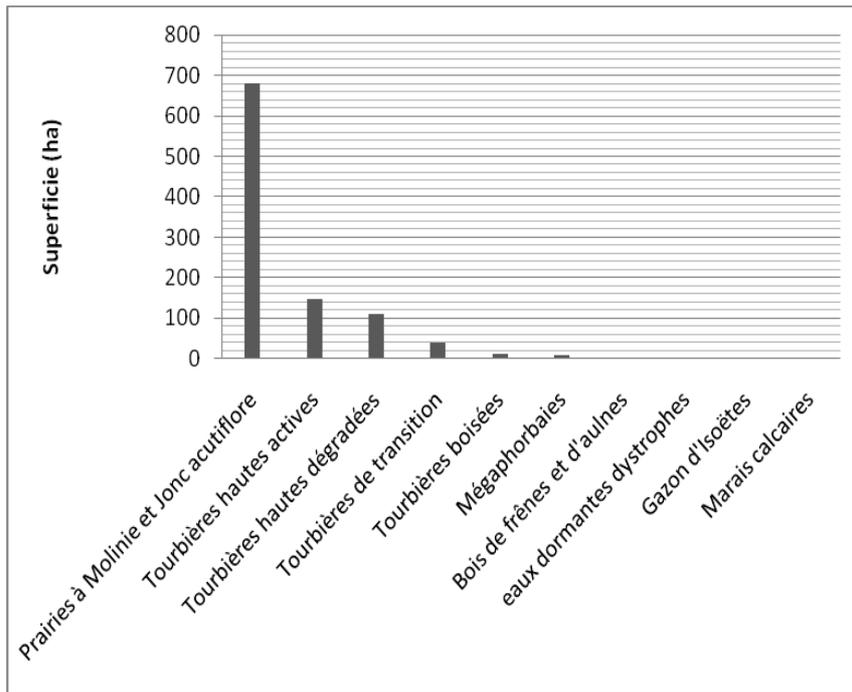


FIGURE 14 : SUPERFICIES OCCUPEES PAR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

B.1.b. Les habitats naturels « non-humides » d'intérêt communautaire

La cartographie des Habitats naturels d'intérêt communautaire a été confiée à l'ADASEA²⁰ de l'Aveyron (cellule transformée depuis en bureau d'étude : Rural concept).

Méthodologie

Analyses bibliographiques

Un travail de recherche bibliographique a été mené afin de collecter un maximum de données naturalistes sur la zone d'étude. Outre les habitats naturels cités au FSD les recherches ont porté sur les milieux naturels susceptibles d'être présents sur le site.

Pré cartographie

En amont des inventaires de terrains, la zone d'étude a été carroyée en 17 mailles d'environ 3000 ha chacune. Pour chaque maille, il a été réalisé une impression couleur de l'orthophotographie aérienne en format A1 à l'échelle 1/6000^{ème}. Au préalable, les principales unités paysagères ont été identifiées puis les aplats des contours des zones humides déjà inventoriées ont été superposés.

Cartographie et relevé phytosociologiques

La pré-cartographie a permis d'identifier des zones représentatives à prospecter ainsi que des zones plus marginales. Les inventaires ont été réalisés systématiquement sur des ensembles homogènes, conformément aux prescriptions de la phytosociologie sigmatiste. Pour chaque relevé figure : la date, le lieu, les coordonnées GPS (prises en un point centroïde de la zone d'inventaire), une liste d'espèces avec distribution d'un coefficient d'abondance dominance et une photographie de la zone de relevé. Les cartographies ont donc été renseignées *in situ* au fur et à mesure de l'avancée des prospections.

²⁰ Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des exploitations

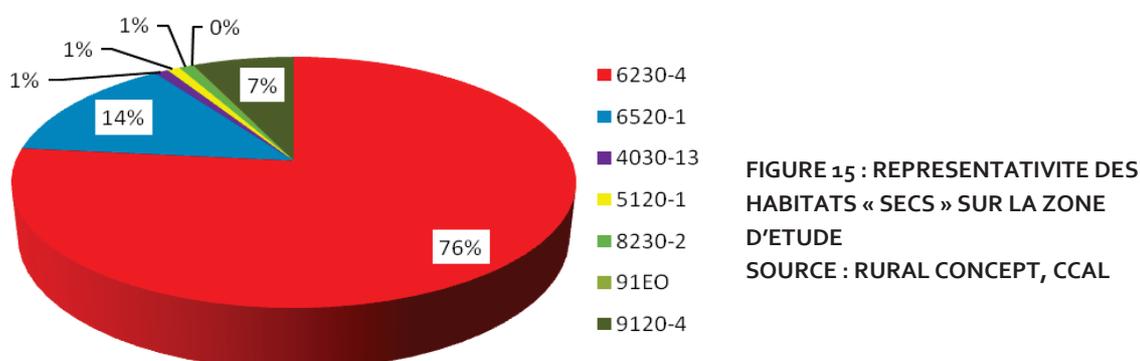
Neuf habitats d'intérêt communautaire²¹ ont été inventoriés en 2009. Aucun n'apparaît sur l'actuel Formulaire Standard des Données (FSD). Deux sont identifiés comme d'intérêt communautaire prioritaire.

L'ensemble de ces habitats, que nous qualifierons de « secs » par opposition aux habitats « humides », représentent 21 196 ha soit 75,5% de la zone d'étude.

Les pelouses acidoclinales montagnardes du Massif central (6230.4), plus communément appelées « nardaies », occupent, à elles seules, plus de 57% de la zone d'étude. Cet habitat, revêtant plusieurs faciès, constitue l'essentiel des « montagnes », autant sur les secteurs granitiques que basaltiques.

Les prairies de fauche recouvrent (6520-1) 10,35 % du territoire (2905,5 ha) et la hêtraie sapinière acidiphile (9120.4) 5,2% de la zone d'étude (1458,9 ha).

Les six autres habitats représentent ensemble approximativement²² 5% de la zone d'étude. Parmi ces habitats, les forêts alluviales à Aulne Glutineux et Fraxinus excelsior, sont identifiées comme d'intérêt communautaire prioritaire.



Il est important de noter que le bureau d'étude Rural concept a inventorié les **forêts alluviales à Alnus glutinosa et fraxinus excelsior**, alors que cet habitat apparaissait dans l'inventaire des zones humides de 2006. Cette dernière étude ne relevait qu'un site de 0,11 hectares, alors que 18,4 hectares ont été recensés cet été. Au vu des observations de terrain, nous prendrons en compte les données fournies par Rural concept.

Plusieurs habitats non identifiés par la directive « Habitat » comme d'intérêt communautaire, ont été inventoriés :

- Pâtures mésophiles, relevant du *Cynosurion cristati*
- Landes du Massif central à *Cytisus scoparius*
- Landes à fougères et ourlets préforestiers relevant du *Melampyro pratensis-Holceta mollis*

²¹ Les habitats d'intérêt communautaire sont listés à l'annexe I de la Directive « Habitat, faune, flore »

²² Il faut noter que les habitats d'éboulis et de falaises n'ont pas fait l'objet de relevés en 2009, et seront étudiées en 2010. Des compléments seront aussi faits sur les ripisylves.

Code EUR 15	Code Corine	Nom de l'habitat	Inscrit FSD	Fiche habitat	Surfaces ha	Nbre site	% de la ZE
6230-4*	35.1	Pelouses acidiclinales montagnardes du MC	non	H1	16246,2	662	57,89
6520-1	38.3	Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	non	H2	2905,5	459	10,35
4030-13	31.226	Les landes acidiphiles montagnardes du massif central relevant du <i>Genista pilosae</i> – <i>Vaccinium uliginosi</i>	non	H3	195,17	58	0,7
5120-1	31.842	Les landes à <i>Genêt purgatif</i> du massif central relevant du <i>Cytisium oromediterraneo-scoparii</i>	non	H4	180,47	56	0,64
8230-2	36.2	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central	non	H5	191,7	54	0,68
8220-14	62.26	Falaises siliceuse des Cévennes relevant de l' <i>Anthirrhinion asarinae</i>	non		Été 2010		Été 2010
8150-1	61.12	Eboulis siliceux, collinéens à montagnards des régions atlantiques et subcontinentales relevant du <i>Galeopsis segetum</i>	non	H6	Été 2010		Été 2010
91EO*	44.31	Forêts alluviales à <i>Alnus glutineux</i> et <i>fraxinus excelsior</i> relevant de l'<i>Alnion incanae</i>	non	H7	18,4	13	0,07
9120.4	41.12	Hêtraie –sapinière acidiphile à houx et <i>Luzule</i> des neiges relevant du <i>Lozulo-fagion</i>	non	H8	1458,9	219	5,20

Les habitats en gras sont ceux identifiés par la Directive « Habitats » comme d'intérêt prioritaire

TABLEAU 10 : LES HABITATS « NON HUMIDES » DE LA ZONE D'ETUDE.

SOURCE : RURAL CONCEPT ET CCAL (COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L4AUBRAC LOZERIEN).

Le bureau d'étude Rural Concept a réalisé un travail présentant les caractéristiques de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire inventoriés lors de l'été 2009 sur la zone d'étude. Pour chaque habitat, il sont présentés :

l'aspect et le type biologique, les cortèges floristiques, la dynamique d'évolution, les orientations de gestion et suivis, et de nombreuses photos des différents faciès rencontrés.

Ce travail est disponible sur le CD joint au présent document.

B.1.c. Modifications des habitats présents dans le Formulaire Standard des Données

Au vu des deux inventaires, Natura 2000 Rural concept et zones humides Agence de l'Eau, dix-huit habitats naturels d'intérêt communautaire ont été inventoriés sur la zone d'étude. Le site Natura 2000 actuel compte, dans ses 687 hectares, 9 habitats.

Le FSD actuel ne relève que trois habitats :

- **7110 Tourbières hautes actives pour un recouvrement de 5% (des 687 ha)**
- **7140 Tourbières de transition et tremblantes 5%**
- **7150 Dépressions sur substrats tourbeux à Rhynchosporion 5%. Or, cet habitat n'apparaît pas dans l'inventaire des zones humides de 2006.**

Le FSD devra être complété en fonction des habitats rencontrés dans le futur périmètre adopté.

B.1.d. Synthèse des habitats d'intérêt communautaire

Sur la zone d'étude, **dix-huit habitats d'intérêt communautaire** sont inventoriés. Ils représentent une superficie de **22195,96 hectares, soit 79,09% de la zone d'étude.**

- ❖ **5 habitats d'intérêt communautaire prioritaire pour une superficie de 16393,64 ha**
- ❖ **13 habitats d'intérêt communautaire pour une superficie de 5802,32 ha.**

Le cas des marais calcaires à *Cladium mariscus* (7210*) devra être examiné lors des prospections de 2010.

Code EUR 15	Code Corine Biotope	Habitats naturels d'intérêt communautaire * <i>habitat prioritaire</i>	Inscrit au FSD	Fiche hbts	Superficie (ha)	% de la zone d'étude	Nombre de sites
3160	22.14	Eaux dormantes dystrophes (1)	non		0,02	0	1
31 30	22 311	Gazons d'Isoètes euro-sibériens	non		0,0	0	1
6410	37.31 37.22	Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées Prairies à molinie acidiphile Prairies à <i>Junc acutiflore</i>	non	H14	94,44 586,36	2,42	76 350
6430	37.81	Mégaphorbaie des montagnes hercyniennes	non	H13	8,93	0,03	11
91E0*	44.31	Forêts alluviales à <i>Alnus glutineux</i> et <i>fraxinus excelsior</i> relevant de l'<i>Alnion incanae</i>	non		18,4	0,07	13
91D0*	44A1 44A2	Tourbières boisées *Bois de bouleaux à Sphaignes et linaigrettes *Bois tourbeux de Pins sylvestres	non	H12	4,37 7,89	0,04	13 15
7110*	51.1 51.111, 51.113, 51.114, 51.12, 51.141, 51.16	*Tourbières hautes actives Tapis et buttes de sphaignes avec éventuellement des chaméphytes et nanophanérophytes Buttes à buissons nains d'éricacées Communautés de tourbières à <i>Trichophorum cespitosum</i> Chenaux, cuvettes profondes Tourbières à <i>Narthecium</i> Pré-bois tourbeux	oui	H9	113,82 12,41 1,79 17,78 1,52 0,12	0,52	170 17 1 26 5 1
7120	51.2 44.A3	Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération Bois tourbeux à <i>Pinus Rotundata</i>	non	H10	109,54 0,03	0,39	68 1
7210*	53.3	*Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i>	non		0,0	0	1
7140	54.53 54.59	Tourbières de transition Bourbiers treublants à <i>Carex rostrata</i> Radeaux à <i>Menyanthe trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	non	H11	26,44 14,16	0,14	32 34
6230-4*	35.1	Pelouses acidiphiles montagnardes du MC	non	H1	16246,2	57,89	662
6520-1	38.3	Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	non	H2	2905,5	10,35	459
4030-13	31.226	Les landes acidiphiles montagnardes du massif central relevant du <i>Genisto pilosae</i> – <i>Vaccinion uliginosi</i>	non	H3	195,17	0,7	58
5120-1	31.842	Les landes à Genêt purgatif du massif central relevant du <i>Cytision oromediterraneo-scoparii</i>	non	H4	180,47	0,64	56
8230-2	36.2	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central	non	H5	191,7	0,68	54
8220-14	62.26	Falaises siliceuse des Cévennes relevant de l' <i>Anthirrhinion asarinae</i>	non	H6	inconnue	inconnu	
8150-1	61.12	Eboulis siliceux, collinéens à montagnards des régions atlantiques et subcontinentales relevant du <i>Galeopsis segetum</i>	non	H7	inconnue	inconnu	
9120.4	41.12	Hêtraie –sapinière acidiphile à houx et Luzule des neiges relevant du <i>Lozulo-fagion</i>	non	H8	1458,9	5,20	219

* : habitat d'intérêt communautaire prioritaire

FSD : Formulaire Standard des données

TABLEAU 11 : HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSES SUR LA ZONE D'ETUDE

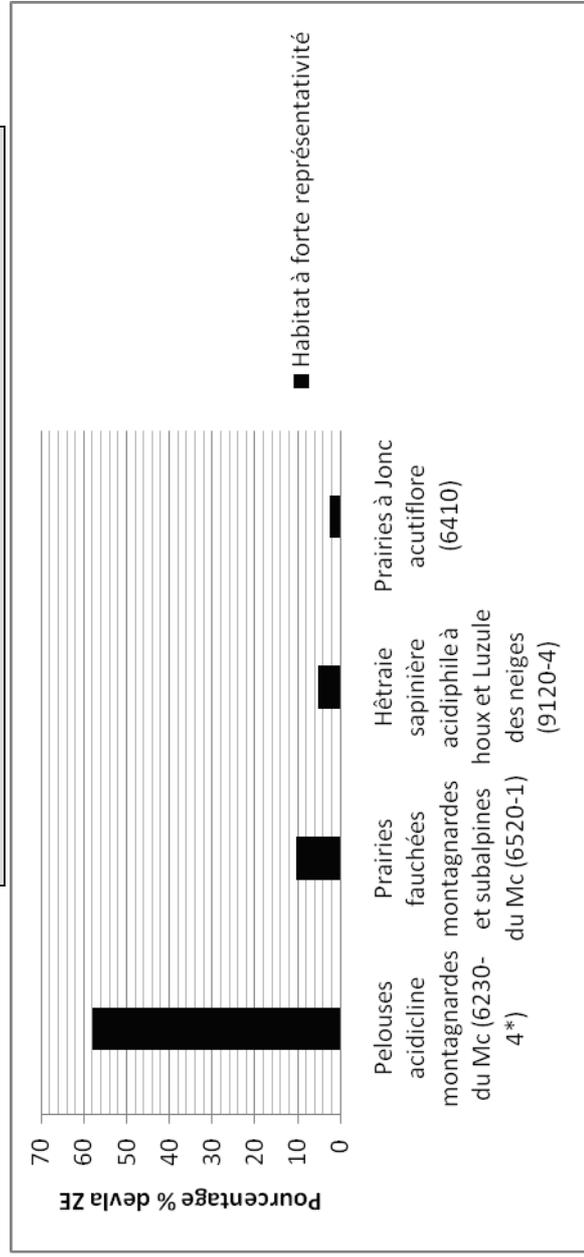
SOURCES : AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, RURAL CONCEPT ET CCAL

Des relevés supplémentaires ont été réalisés pour la précision de ce DOCOB par Rural Concept et ont permis de différencier deux types de prairies de fauche sur l'Aubrac : 6540-1 décrite ci-dessus mais aussi 6510-7 « Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, eutrophiques, relevant de l'Arrhenatherion elatioris ».

FIGURES 16 : REPRESENTATIVITE DES HABITATS DE LA ZONE D'ETUDE
SOURCES : AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

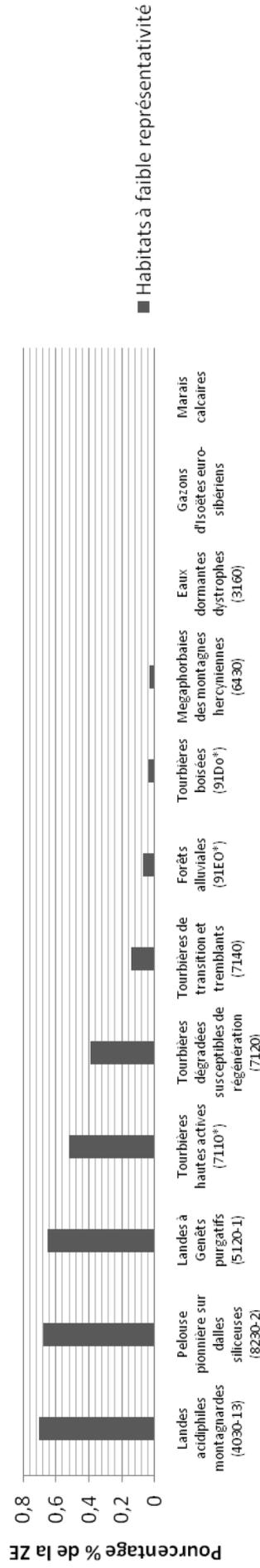
RURAL CONCEPTS, CCAL

L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire de la zone d'étude sont présentés en annexe dans des fiches synthétiques.



Les falaises siliceuses (8220-14) et les éboulis siliceux (8150-1) feront l'objet de relevés et de cartographies lors du printemps 2010.

Les eaux dormantes dystrophes (3160) et les gazons d'Isoètes (3130), répertoriés par l'inventaire de 2006, ne représentent que des surfaces ponctuelles extrêmement réduites.



B.2. Espèces animales d'intérêt communautaire

Le formulaire standard des données (FSD) ne présente aucune espèce animale visée par les annexes II de la Directive 92/43/CEE et seulement une plante : la Ligulaire de Sibérie *Ligularia sibirica*.

Un travail préliminaire de recherches bibliographiques a permis d'identifier plusieurs espèces d'intérêt communautaire :

Code Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire		Inscrit au FSD	Fiche espèce
	Nom vernaculaire	Nom latin		
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	non	E3
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	non	E7
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	non	E6
1029	Moule (ou Mulette) perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	non	E4
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	non	E5
1758	Ligulaire de Sibérie	<i>Ligularia sibirica</i>	oui	E1
1831	Flûteau nageant	<i>Lurionium natans</i>	non	E2
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	non	E8
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	non	E9
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	non	E10

TABLEAU 12: ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSEES SUR LA ZONE D'ETUDE ET SES ABORDS

Concernant les chiroptères, les données sont issues des relevés de l'association lozérienne ALEPE et n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques pour la réalisation du DOCOB. Compte tenu de ces données, la présence de trois espèces d'intérêt communautaire – le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) – est soupçonnée sur le périmètre d'étude.

Pour chacune de ces espèces, excepté la Loutre et les chiroptères, la Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection des milieux aquatiques a mené des prospections spécifiques sur les ruisseaux de la zone d'étude.

Les résultats sont présentés ici par espèce. Dans un premier temps, les principales caractéristiques de l'animal sont exposées, ainsi que l'historique de sa présence sur le site (quand les données existent) et la méthodologie employée lors des prospections. Puis, les résultats des prospections sont présentés par ruisseaux avant une conclusion et des propositions de gestion.

B.2.a. Loutre, *Lutra lutra*

Dès le départ de l'étude, il a été décidé de ne pas mener d'inventaire spécifique sur la Loutre et de se baser sur le travail réalisé par l'ALEPE²³ qui a gracieusement mis ses données à disposition de la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien.



PHOTO 4 : LOUTRE DE LA ZONE D'ETUDE
SOURCE : RENAUD DENGREVILLE

Caractéristiques de l'espèce

La Loutre est l'un des mammifères qui a la plus vaste aire de répartition, pourtant elle a quasiment disparu à la fin du XX^{ème} siècle en France du fait du piégeage et de la chasse. Dans les années 80, seulement 1000 loutres subsistent sur le territoire national, essentiellement sur la façade atlantique et le Limousin.

Historique de présence

L'Aubrac est parfois considéré comme l'un des endroits où l'animal se serait peut-être maintenu.

En effet, « un spécimen a été capturé en 1971 près de Nasbinals (...), en décembre 1996, un jeune loutron, d'environ deux mois, est retrouvé mort (cause non identifiée) dans la neige sur le ruisseau des Plèches. Le 21 avril 2000 sur un lac de l'Aubrac, une loutre est observée pendant 45 minutes. »²⁴

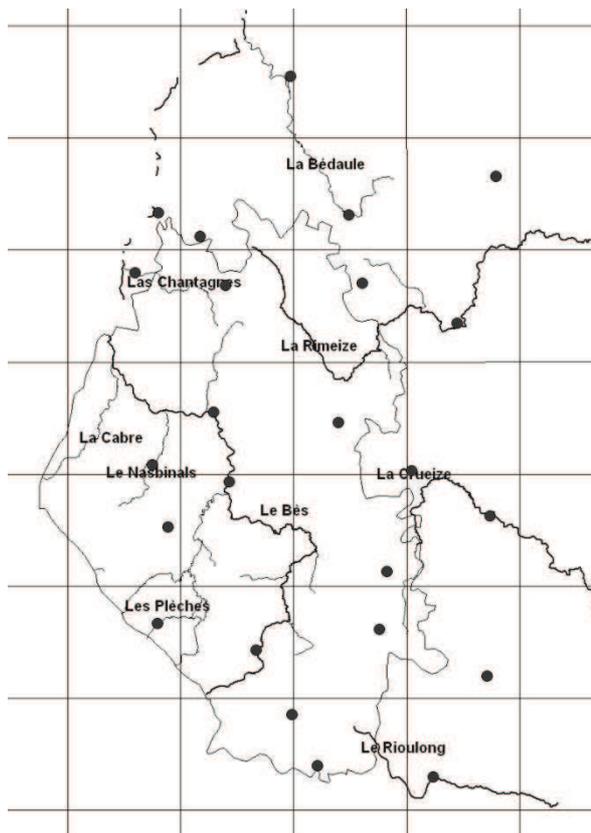
Méthode

La méthode utilisée par l'ALEPE est la « méthode standard » recommandée par le Groupe Loutre de l'IUCN/SSC. Cette méthode est relativement simple. Dans un premier temps, il s'agit de diviser la zone d'étude en carrés de 5km sur 5 km. Ensuite il faut déterminer à l'intérieur de chacun de ces carrés un site propice à l'espèce (généralement un ruisseau). Enfin, sur le terrain, le participant prospecte sur 600 mètres de linéaire à partir de ce point (ou 300 mètres aval puis 300 mètres amont) à la recherche d'indices de présence tels que des traces, des épreintes ou l'observation de l'animal vivant (... ou mort).

Si un indice est découvert, le site est considéré comme « positif ».

Les prospections ont été menées durant les hivers 2006 à 2008 et l'ALEPE estime qu'une périodicité des inventaires de 5/6 ans semble être adaptée.

CARTE 17 : CARTE SIMPLIFIEE DE L'INVENTAIRE LOUTRE
SOURCE : ALEPE



Résultats

Tous les points prospectés sur la zone d'étude se sont révélés positifs.

Dans le département de la Lozère, L'Aubrac se révèle être une zone propice à la Loutre. En effet l'ensemble des prospections départementales a mis en évidence une corrélation entre la présence des populations et l'altitude. Les populations les plus importantes se situent, en Lozère sur les massifs élevés. Au contraire, aucune relation n'a pu être avérée entre la vitesse du courant et/ou la largeur du cours d'eau et la présence d'indices. Des indices peuvent être retrouvés sur des ruisseaux n'excédant pas un mètre de large.

Sur la zone d'étude, le premier indice de présence, est dans 50% des cas, repéré dans les 10 premiers mètres de la prospection (76% pour la Margeride occidentale). Cette donnée peu fournir un élément de comparaison entre les territoires et donner une idée de la densité de population.

En Lozère, les cours d'eau faiblement boisés semblent être généralement les plus fréquentés. Paradoxalement on sait que la végétation rivulaire permet à la loutre de trouver des lieux de repos abrités.

Il apparait très difficile de connaître précisément la population de Loutres et sa répartition. La loutre est une espèce très ubiquiste, capable d'adapter son régime alimentaire, s'adaptant à de nombreux

²⁴ DESTRE R., d'ANDURAIN P., FONDRFLICK C., et coll., 2000. Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPR : 256 p.

écosystèmes : lacs, tourbières, rivières ruisseaux etc. Le manque de ripisylve et la faible productivité en biomasse des ruisseaux aubracois ne semblent pas lui nuire.

B.2.b. Chabot, *Cottus gobio*

Caractéristiques de l'espèce

Le Chabot est un petit poisson qui **affectionne les fonds pierreux** dans lesquels il trouve sa nourriture à l'affût dans les courants. Son alimentation est composée d'invertébrés aquatiques. Il profite des interstices entre les pierres pour se cacher et y faire son nid. Le mâle surveille la ponte jusqu'à la naissance des alevins. Il est donc nécessaire que le lit des cours d'eau qu'il peuple soit en bon état pour que le chabot assure son cycle biologique. Mauvais nageur, il lui est quasiment impossible de franchir de petites chutes.

Historique de présence

Au sein du plateau de l'Aubrac, les cours d'eau pouvant potentiellement accueillir le chabot sont assez nombreux. Cette espèce appréciant particulièrement les radiers composés de galets, n'est pas recherchée par les pêcheurs, les témoignages indiquant sa présence sont plutôt rares. **Des pêches électriques réalisées par l'ONEMA (2005 et 2008), révélaient sa présence sur le ruisseau des Plèches en aval du « pont des Nègres » et sur la Cabre au niveau de Recoules d'Aubrac.** Historiquement, sa présence a été confirmée par des pêcheurs sur un radier en amont du moulin de Sarral sur le Bès.

Méthodologie de recherche

A l'aide du moteur de pêche électrique portatif de type « martin pêcheur », des prospections de « présence-absence » ont été effectuées en fonction des accès, des zones potentiellement peuplées par l'espèce, et des sites historiquement colonisés. Les limites de répartition ont pu être définies.



PHOTO 5 : CHABOT DE 14 CM CONTACTE EN PECHE ELECTRIQUE SUR LE RUISSEAU DE CHANTAGNES – AOUT 2009
SOURCE : FEDERATION DE PECHE DE LOZERE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Résultats prospection Chabot
Seuls deux ruisseaux semblent accueillir des populations de Chabot : La Chantagnes et les Plèches. Le linéaire colonisé sur ces deux cours d'eau respectivement de 0,724 km et 5,305

km.

Pour **les Plèches**, le linéaire s'étend du pont des nègres jusqu'à la confluence avec le Bès. Les radiers amont et aval du pont près de la Grange aux enfants semblent particulièrement appréciés. Une série d'« infranchissables », pour ce mauvais nageur, empêchent la recolonisation des parties amont du ruisseau, alors que celles-ci présentent des habitats favorables.

Une petite population, bien équilibrée (juvéniles et adultes), est présente sur le ruisseau de **Chantagnes**. La limite amont correspond à un passage busé et l'aval à la digue de l'ancien moulin dans le centre de Grandvals. L'effacement de cette digue permettrait de reconnecter cette population de Chabots au Bès.

L'espèce n'a pas été retrouvée sur les autres cours d'eau de la zone d'étude. Ce constat est alarmant car la plupart (outre la Crueize) présentent des habitats potentiellement favorables.

La Cabre est certainement le ruisseau au plus fort potentiel parmi ceux où l'espèce n'a pas été contactée.

Sur la zone d'étude, le Chabot semble particulièrement affectionner les zones de radier à granulométrie plutôt grossière. Le substrat doit être riche en interstices non colmatés et la pente conséquente afin de garantir une bonne oxygénation de l'eau. La stabilisation des berges et l'amélioration de la qualité des eaux, semblent être les priorités pour maintenir puis augmenter les linéaires colonisés.

La faiblesse des linéaires colonisés trouve plusieurs causes.

Le Chabot vit au fond des cours d'eau entre les graviers et galets. **Le colmatage par les matières fines rend le milieu inhospitalier.**

Sa mauvaise nage, ne lui permet pas de franchir les seuils. Les « infranchissables » artificiels (passages busés, digues etc.) entraînent des cloisonnements de populations.

Enfin, certaines analyses physico-chimiques ont montré un **déficit au niveau des taux d'oxygène.**

Il est important de noter que **le ruisseau de Chantagnes n'est pas dans sa totalité inclus dans la zone d'étude. Environ 1,8 km de ce ruisseau riche en espèces est extérieur à la zone. Inclure cette portion permettrait de conserver la continuité écologique avec le Bès.**

Ruisseaux	Physico-chimie	Habitat	Evolution anthropique du BV	Stabilité de la population
Plèches	Passable	Mauvais état	Pression agricole	Stable
Chantagnes	Bon état	Bon état	Pression agricole sur le haut du BV	Très stable
Bès	Mauvais état	Mauvais état	Pression agricole	Déclin
Rimeize	Mauvais état	Mauvais état	Pression agricole et urbaine	Absence
Crueize	Mauvais état	Bon état	Pression agricole et urbaine	Absence
Cabre	Passable	Mauvais état	Pression agricole	déclin

B.2.c. Lamproie de Planer, *Lampetra planeri*

Caractéristiques de l'espèce

La Lamproie est de taille réduite, entre 10 et 15 cm, exceptionnellement 20. Son corps nu anguilliforme est recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écaillés

Elle vit exclusivement en eaux douce, contrairement à d'autres lamproies migratrices, dans les têtes de bassins versants et les ruisseaux.

Enfouie dans la vase, la larve filtre les micro-organismes. Après la métamorphose qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.

La reproduction a lieu en Mars/Avril dans des zones où la température de l'eau oscille entre 8 et 11°C sur substrat de gravier et de sables. Les géniteurs meurent après la reproduction.



Historique de présence

Historiquement l'espèce était présente sur les secteurs avals du bassin de la Truyère (depuis le barrage de Grandval à Saint-Léger-du-Malzieu) et sur le Bès. Espèce peu connue et très difficilement visible, aucun témoignage n'a fait état de sa présence ces 10 dernières années sur le département. En 2008, le responsable de l'usine hydro-électrique du Vergne a signalé sa présence auprès de l'ALEPE.

Méthodologie de recherche

Le protocole applicable pour rechercher l'espèce est basé sur des pêches électriques de prospection par points comme pour le Chabot. La particularité de la Lamproie de planer est son cycle larvaire relativement long dans des substrats sablo-vaseux. Il s'agit alors de déterminer des zones de prospection riches en substrats fins et de laisser le champ électrique agir pendant une minute. Les lamproies sortent du substrat et sont alors capturables.

Les prospections (prospection de l'ensemble du secteur d'études en 20 points)

De multiples recherches ont été entreprises sur l'ensemble des cours d'eau : **aucun individu n'a été capturé sur le bassin versant du Bès (cours principal et affluents) et de la Rimeize**. Les pêches électriques d'inventaire n'ont pas non plus permis de trouver l'espèce.

Des lamproies de Planer ont été capturées à la sortie du béal de restitution d'eau de la microcentrale du Vergne. Les 3 stades de développement de l'espèce ont été identifiés (individu adulte, individu en cours de métamorphose et larves). D'autres prospections par points ont alors été effectuées en amont du barrage de Saint-Juéry (site de dérivation des eaux vers la centrale du Vergne par conduite forcée). Aucun individu n'a été retrouvé.

La présence de cette espèce est donc confirmée mais en dehors du périmètre d'étude Natura 2000 Aubrac. La modification des peuplements piscicoles (entre le barrage de Saint-Juéry et la retenue de Grandvals) dans un cours d'eau à dominante logiquement salmonicole et une retenue d'eau importante où se développent brochets, sandres et perches, doit limiter le développement des peuplements de la Lamproie en terme d'effectifs. La population est présente et assure pleinement son cycle de vie mais son aire de répartition semble très limitée. **Le barrage de Saint-Juéry est un facteur très limitant pour sa remontée sur le haut du Bès. Seul la Bédoule, affluent du Bès en rive droite qui conflue en aval du barrage, serait susceptible de voir se développer l'espèce (présence à confirmer).**

Ruisseaux	Physico-chimie	Habitats	Evolution anthropique du BV	Stabilité de la population
Bès et Rimeize	Bon état	Mauvais état	Pression agricole et urbaine	Absence

B.2.d. Ecrevisse à pattes blanches, Austroptamobius pallipes

Caractéristiques de l'espèce

Cette écrevisse à des tendances lucifuge²⁵ et recherche principalement des zones ombragées ou sort surtout à la tombée de la nuit pour retourner se camoufler sous les pierres, branchages et racines au levé du jour. Son régime alimentaire est plutôt composé de débris végétaux et d'invertébrés aquatiques. Mais l'espèce est omnivore et opportuniste l'Ecrevisse peut occasionnellement se nourrir de cadavres. On constate parfois des cas de cannibalisme sur les jeunes.

²⁵ Se dit des animaux qui fuient la lumière et préfèrent l'obscurité.

Sa sensibilité aux modifications d'habitats en fait une espèce en voie de régression sur le plan national. Elle possède tout de même une amplitude écologique assez large et des particularités existent au sein de chaque population.

Sur l'Aubrac, certains bassins versants sont historiquement bien connus pour abriter cette espèce : la Crueize et ses affluents, la Cabre, et certains affluents des Plèches.

Les conditions climatiques jouant sur l'activité des écrevisses, il était indispensable de prévoir plusieurs sorties pour prospecter les linéaires potentiellement peuplés.



PHOTO 7 : INDIVIDU MALE RAU DU PIOUS

SOURCE : FEDERATION DE PECHE DE LOZERE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Méthodologie de recherche

La méthode d'observation utilisée pour la recherche de l'écrevisse à pattes blanches repose sur le comportement nocturne de cette espèce. Il s'agit alors de prospecter les cours d'eau potentiellement peuplés par ce crustacé. La période la plus propice pour observer les écrevisses en activité est comprise entre le mois de juillet et le mois d'octobre. Des observations de nuit et à la lampe sont réalisées sur plusieurs points accessibles à pied.

Les indices de présence (pinces, mues, cadavres) peuvent apporter une information du type présence absence, mais il est nécessaire d'observer des individus vivants pour déterminer les limites de répartition et apprécier la structure des populations.

Dans le cas du secteur Natura 2000 Aubrac, les écrevisses ont révélé une plus forte activité en plein jour. Des prospections de jour ont donc également été réalisées.

Résultats prospection Ecrevisse à pattes blanches

Sur l'ensemble de la zone d'étude, près de 22 km de ruisseaux semblent abriter des populations d'écrevisses.

Si la **Crueize** est un ruisseau historiquement accueillant pour cette espèce, elle ne l'accueille plus en discontinu. En effet les populations sont morcelées en foyers ponctuels situés exclusivement dans les zones boisées.

Le ruisseau de la **Rimeize**, accueille également une population dans les parties boisées (moins d'un km de long), mais en aval de la zone d'étude.

Sur le ruisseau de **Chantagnes**, les écrevisses trouvent refuge sur les parties boisées.

Deux populations vivent dans des ruisseaux aux conditions atypiques. Sur le **rau des Salhiens**, dont la végétation rivulaire est composée d'herbacées et de saules, les Écrevisses sont abondantes malgré l'influence de Souveyrols (taux d'oxygène inférieur à 90% entre les deux lacs).

Dans un contexte très ouvert, le ruisseau des **Places Naltes** semble convenir à l'espèce. Dans ce cas, la stabilité du milieu est certainement le facteur qui permet le maintien de la population malgré le fort colmatage (libre accès des bovins au cours d'eau).

A noter le cas symptomatique du **ruisseau de Nasbinals** : les écrevisses ne sont présentes qu'en amont du village éponyme. Il est probable que des perturbations affectent la qualité de l'eau (réseau d'assainissement défectueux, influence de la qualité des eaux pluviales provenant de la route D 987).

Le Nasbinals, la Cabre, et la Chantagnes ne présentent pas des pyramides des âges équilibrées entre le nombre d'adultes et de juvéniles. Toutes les classes de taille ne sont pas observées.

Si l'Ecrevisse semble s'adapter à des habitats relativement hétérogènes, **quelques facteurs semblent particulièrement favorables à son développement.**

Les **parties boisées** font office de zones refuges pour les ruisseaux qui ont connu des atteintes. Le **couvert végétal protecteur** (et son système racinaire) procure des caches et est synonyme de nourriture. **De plus les ligneux en bord d'eau permettent le maintien des berges et empêchent les bovins de piétiner** (et mettre des matières en suspension) le fond du cours d'eau. Le colmatage est ainsi moins important.

Plusieurs populations d'Ecrevisses se trouvent hors zone. Il serait intéressant de réfléchir à une extension du site :

- Le Piou, jusqu'au Moulin de Besserette
- La Cruetze jusqu'à la confluence avec la Gazelle.
- La Rimeize, jusqu'à la cascade en aval du Moulin du Gévaudan
- Le Ruisseau de Chantagnes jusqu'à la confluence avec le Bès.

B.2.e. Moules Perlières, *Margaritifera margaritifera*

Caractéristiques de l'espèce

Cette espèce ne côtoie que des rivières s'écoulant sur des roches siliceuses, d'une profondeur de 0,5 à 1,5m. Elle ne peut vivre que dans les cours d'eau oligotrophes²⁶, elle est donc très sensible à l'eutrophisation. La Moule perlière ne peut pas vivre dans une portion de rivière complètement privée de courant par la présence de barrages ou de seuils, même de dimensions restreintes.



PHOTO 8 : MOULE PERLIÈRE
SOURCE : INCONNUE

Bien qu'aucune exigence en luminosité ne soit prouvée, de nombreux comptages réalisés dans le Morvan, ont permis de mettre en évidence une concentration plus élevée des populations de moule perlière près du bord, à l'ombre des arbres de la rive. En terme d'habitats, la moule se retrouve sur les anciens secteurs de fraie du saumon atlantique (faciès de grand radier rectiligne).

Le saumon atlantique ayant disparu des cours d'eau de l'Aubrac (construction des barrages), le cycle biologique de la Moule ne peut être assuré que par la Truite fario.

Aujourd'hui, les larves (ou glochidies) utilisent uniquement la truite fario comme « hôte porteur » afin d'assurer la continuité de l'espèce.

²⁶ Un milieu **oligotrophe** (du grec *oligo* : «peu» et *trophein* : « nourrir »), est le contraire d'un milieu eutrophe. C'est un milieu particulièrement pauvre en éléments nutritifs. Quand le milieu est moyennement riche en nutriments, il est dit mésotrophe.

Historique de présence

Certains bassins versants sont bien connus pour abriter cette espèce (travaux de Gilbert COCHET en 2000) : la Cruzeize en amont du lac du Moulinet et la Rimeize.

Méthodologie de recherche

Afin de faciliter la recherche de l'espèce sur ce large périmètre, la recherche de témoignages de pêcheurs et/ou riverains a été effectuée.

Les recherches de terrain ont été réalisées en utilisant une méthode relativement simple. **Il s'agit d'observer le fond des cours d'eau à l'aide d'un aquascope en remontant le courant.** L'observateur doit distinguer les coquilles qui émergent des sédiments ou intercalées entre les galets. Ces observations ne peuvent pas être effectuées lors des périodes de hautes eaux en raison de la turbidité et de la hauteur d'eau ni même après la saison estivale où les dépôts organiques et minéraux altèrent la bonne visibilité des fonds. Une estimation de la taille des individus est réalisable sans les sortir du substrat.



PHOTO 9 : RECHERCHE DES MOULES PERLIÈRES A L'AIDE D'UN AQUASCOPE

SOURCE : FEDERATION DE PECHE DE LOZERE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Résultat prospection Moule perlière

Trois cours d'eau abritent des Moules perlières : le Bès, la Cruzeize et la Rimeize. Au total, plus de 14 kilomètres de ruisseaux sont colonisés.

Sur le **Bès**, on retrouve l'espèce entre le Faltre et le rau de la Baysse. Selon des témoignages, cette zone ne représenterait que le tiers du linéaire anciennement colonisé.

Sur la **Cruzeize**, selon les observations de M. COCHET, la Moule perlière était présente juste en amont de la retenue du Moulinet en 2000. En 2009, elle n'a été retrouvée qu'à partir de la confluence avec la Gazelle et jusqu'au pont de la D11.

La **Rimeize** possède le plus long linéaire colonisé. La comparaison avec les observations de M. COCHET permet d'identifier la stabilité du linéaire colonisé sur ce ruisseau.

Seule la Rimeize, permet l'observation d'individus inférieurs à 8 cm (et supérieurs à 5 cm).

De façon schématique, les habitats favorables à la Moule perlière sont les frayères à Truites sur des portions relativement planes. Le fond ne doit pas être colmaté par les matières fines (organiques ou minérales). Malheureusement, les prospections du Chabot sur les linéaires colonisés par la Moule, ont mis en évidence le mauvais état des populations de Truites.

Sur la zone d'étude, on a pu remarquer pendant la période estivale, le colmatage de nombreuses zones colonisées. Cependant, les orages de fin d'été emportent les fines et laissent réapparaître graviers et galets. **Dans certains cas, le comportement hydrodynamique du cours d'eau permet une autoépuration correcte.**

Le libre accès des bovins, est en partie responsable de la dégradation des berges. Associé au piétinement dans le cours d'eau, l'effondrement des berges va contribuer à la mise en suspension de fines et au colmatage. Les excréments des animaux, apportent un surplus de matière organique.

Les analyses physico-chimiques ont montré la présence de nitrates et phosphates sur la Cruzeize, la Gazelle et la Rimeize. Pour se reproduire, l'espèce doit vivre dans des eaux contenant moins de 5 mg/l de nitrate et moins de 0,1 mg/l de phosphate ; il s'agit, de fait, d'un excellent bio-indicateur.

Sur la Rimeize, les valeurs en DBO₅²⁷ sont également préoccupantes.

²⁷ La DBO₅ ou Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

Le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs et individuels mais également la limitation des apports en matières azotées agricoles sont des enjeux majeurs pour garantir la survie de l'espèce et contrer le vieillissement des populations.

Il conviendrait sur chaque secteur, de vérifier la présence de glochidium (larves) sur les populations de Truite fario ou du bon fonctionnement du système de reproduction sur certains coquillages.

Au vu des inventaires il pourrait être intéressant d'intégrer au site, la Rimeize jusqu'à la cascade en aval du moulin du Gévaudan, et la Cruetze jusqu'à la confluence avec la Gazelle.

Etat des paramètres	physico chimie	habitat	évolution anthropique du bassin versant	bon état des populations de truite fario	stabilité de la population
Le Bès	mauvais état	mauvais état	forte pression agricole et urbaine	faible densité d'effectifs	déclin
La Cruetze	mauvais état	bon état	pression agricole et urbaine	aucune donnée	déclin
La Rimeize	mauvais état	passable	pression agricole et urbaine	faible densité d'effectif	déclin

B.2.d. Synthèse prospections espèces animales d'intérêt communautaire

Espèce animale d'intérêt communautaire	Inscrit Formulaire Standard Données	Linéaire colonisé en mètre (et nbre tronçons)	% colonisé par rapport au linéaire colonisable	Etat de conservation général des habitats	Structure source
Loutre, <i>Lutra lutra</i>	non	inconnu	inconnu	Favorable	ALEPE
Chabot <i>Cottus gobio</i>	non	6029	32,2 % (18700)	défavorable	Fédé. pêche 48
Lamproie de planer <i>Lampetra planeri</i>	non	0	inconnu	inconnu	Fédé. pêche 48
Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	non	21810	59,6 % (36560)	favorable	Fédé. pêche 48
Moule perlière <i>Margaritifera margaritifera</i>	non	14332	49,8 % (28754)	défavorable	Fédé. pêche 48

TABLEAU 13 : SYNTHÈSE DES LINEAIRES COLONISES ET COLONISABLES PAR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

SOURCE : FEDERATION DE PECHE ET CCAL

ECREVISSES A PATTES BLANCHES (*Austropotamobius pallipes*)

	Rimeize	Crueize	Gazelle	Gazelle	Gazelle	Les Plèches	Le ruisseau de Place Nalties	Le Ru des Salhiens	Le ruisseau de Chantagnes	Le Bès	La Cabre	Le Piou	Le Ruisseau de Nasbinals
Cours d'eau	-	-	-	-	-	+	-	/	/		/	+	-
Paramètres physico-chimiques	/	+	/	/	/	-	-	/	+		/	+	-
Paramètres physiques (habitat)	+	+	+	+	+	+	+	+	+		+	+	-
Reproduction	+	+	/	/	/	+	/	+	+		+	+	-
Nourriture (matières végétales)	non	non	non	non	non	non	non	non	non		non	non	non
Espèces concurrentes	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	oui	non
Possibilité d'évolution positive du linéaire colonisé après actions sur le milieu	stable	stable	stable	stable	stable	disparition	stable	stable	déclin		déclin	stable	déclin
stabilité actuelle des peuplements													

MOULE PERLIÈRE (*Margaritifera margaritifera*)

	Rimeize	Crueize	Gazelle	Gazelle	Gazelle	Les Plèches	Le ruisseau de Place Nalties	Le Ru des Salhiens	Le ruisseau de Chantagnes	Le Bès	La Cabre	Le Piou	Le Ruisseau de Nasbinals
Cours d'eau	-	-	-	-	-	/	-	-	-	-	/	-	-
Paramètres physico-chimiques	/	+	/	/	/	-	-	-	-	-	+	-	-
Paramètres physiques (habitat)	-	/	/	/	/	+	+	+	+	+	+	+	-
Reproduction	+	+	+	+	+	non	non	non	non	non	non	non	-
Nourriture (phytoplancton)	non	non	non	non	non	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	-
Espèces concurrentes	oui	oui	oui	oui	oui	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	-
Possibilité d'évolution positive du linéaire colonisé après actions sur le milieu	déclin	déclin	déclin	déclin	déclin	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	-
stabilité actuelle des peuplements													

CHABOT (*Cottus gobio*)

	Rimeize	Crueize	Gazelle	Gazelle	Gazelle	Les Plèches	Le ruisseau de Place Nalties	Le Ru des Salhiens	Le ruisseau de Chantagnes	Le Bès	La Cabre	Le Piou	Le Ruisseau de Nasbinals
Cours d'eau	-	-	-	-	-	/	-	-	+	-	/	-	-
Paramètres physico-chimiques	/	+	/	/	/	-	-	-	+	-	-	-	-
Paramètres physiques (habitat)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-
Reproduction	+	+	+	+	+	non	non	non	non	oui	oui	oui	-
Nourriture (invertébrés)	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	-
Espèces concurrentes	oui	oui	oui	oui	oui	stable	stable	stable	stable	disparition	disparition	disparition	-
Possibilité d'évolution positive du linéaire colonisé après actions sur le milieu	déclin	déclin	déclin	déclin	déclin	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	-
stabilité actuelle des peuplements													

+ favorable ∅ absence de donnée cours d'eau actuellement colonisé absence de l'espèce

- défavorable (dégradations) cours d'eau potentiellement colonisable

/ passable cours d'eau historiquement peuplé (espèce supposée disparue)

B.3. Espèces végétales d'intérêt communautaire

La flore actuelle de l'Aubrac est d'une grande richesse, pourtant elle est en perpétuelle évolution.. Par exemple, les différentes périodes glaciaires ont vu se développer des cortèges floristiques différents de ceux que nous côtoyons actuellement. Les études palynologiques menées dans les tourbières²⁸ mettent en évidence ces évolutions. En effet les tourbières font office de « bibliothèques » à pollens (ou « pollenothèques »...). Les pollens des différentes périodes ont été « fossilisés » dans les couches successives de tourbe. Les conditions anaérobiques permettant ce stockage²⁹.

Toutes les plantes présentes lors des périodes froides n'ont pas disparues. Certaines ont trouvé refuge dans des écosystèmes rudes, où la concurrence est moins élevée, et où les conditions sont proches de leur habitat d'origine. On dit que ces plantes sont relictuelles de l'aire glaciaire. C'est notamment le cas de la Ligulaire de Sibérie et de nombreuses plantes présentes dans les tourbières.

B.3.a. La Ligulaire de Sibérie *Ligularia Sibirica* (Code EUR 15 : 1758)



PHOTOS 10 : LIGULAIRES DE SIBIRIE, TOURBIERE DES ROUSTIERES
SOURCE : CCAL

Cette grande astéracées (entre 40 et 150 cm) pointe ses grandes inflorescences dans quelques zones humides entre juillet et août. Cette plante, comme son nom l'indique est relativement courante dans les régions proches du cercle polaire. Elle est sur l'Aubrac quasiment en limite méridionale d'aire de répartition.

Seules quatre stations sont répertoriées dans la zone d'étude. Deux se trouvent sur des tourbières, deux sur des tourbières riveraines de lacs glaciaires.

Dans le cadre de l'opération locale agri-environnementale (OLAE) « Montagnes d'Aubrac »³⁰ (1994-1998), une mise en défens a permis de voir une augmentation exponentielle du nombre de tiges (la plante étant extrêmement appétante), puisque la population est passée de 83 tiges en 1999, à 2283 tiges en 2003 !

Les Ligulaires de la **station des Roustières** n'ont malheureusement été comptées qu'en 1994 (270 pieds). Il pourrait s'avérer intéressant dans le cadre des fiches actions, de proposer un comptage annuel de ces stations selon un protocole fixe.

La tourbière de Saigno Verdo accueille quelques tiges de Ligulaire de Sibérie (entre 4 et 9 selon les années). Cette population est très fragile car se développe dans une tourbière anciennement exploitée et avec des drains toujours actifs.

²⁸ La Palynologie est une discipline qui a pour objet l'étude des pollens actuels et passés, et dont l'une des visées est l'étude des climats antérieurs

²⁹ On appelle un milieu anaérobie quand celui-ci ne contient quasiment pas d'oxygène.

³⁰ Présentée dans le paragraphe « Mesures de protection »

Enfin **la station du Lac des Salhiens**, inventoriée en 2005, n'a pas fait l'objet d'un comptage des tiges, et le Conservatoire départemental des sites lozériens (CDSL) n'a pas pu retrouver l'espèce en 2009. Des prospections sont à prévoir dans les années à venir pour confirmer cette station.

Selon le document de compilation du DOCOB « Plateau central de l'Aubrac aveyronnais », deux stations sont situées sur ce site Natura 2000.

B.3.b. Le Flûteau nageant *Luronium natans* (Code EUR 15 : 1831)

Cette petite plante herbacée, aquatique ou amphibie se rencontre généralement dans les bordures peu profondes des eaux stagnantes, des mares, étangs, bras morts, fossés, chemins piétinés, et ornières. Ses fleurs, de taille variable, sont composées de trois pétales (blanc-rosée). Certaines feuilles flottent et d'autres sont immergées.

Cette espèce autrefois commune au niveau national est en forte régression et a disparu de nombreuses régions.

Cette plante peut être facilement confondue (hors floraison), avec notamment *Baldellia ranunculoides*.

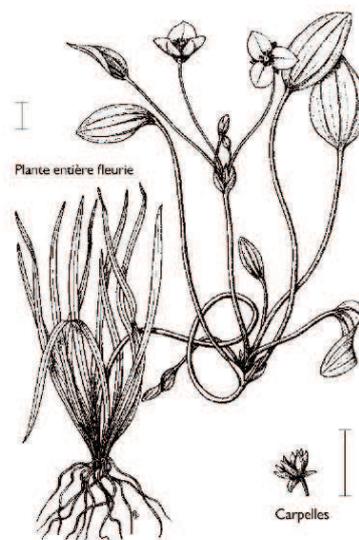


FIGURE 18 : FLUTEAU NAGEANT
SOURCE : CAHIERS D'HABITAT NATURA 2000

Cette plante n'a été identifiée, sur l'Aubrac lozérien, que récemment et d'autres stations sont certainement à découvrir.

Les différentes stations, selon les données du Conservatoire botanique national (CBN) de Porquerolles sont :

- Etang de la Baume, deux stations (Prinsuéjols)
- Etang entre la Baume et Masseloup (Prinsuéjols)
- Ruisseau du Piou (Saint Laurent de Muret)
- Amont de l'Étang de Bonnetombe (Les Salces)
- Nord du Lac de Born (Marchastel)
- Rives du lac de Saint-Andéol (Marchastel).

L'ensemble des stations régionales est situé en Lozère. Outre l'Aubrac, la Margeride, et plus précisément le lac de Charpal abritent le Flûteau nageant.

Pour résumer...

Habitats d'intérêt communautaire

Dix habitats humides ont été inventoriés pour une superficie de 999,73 hectares (3,56 % de la ZE).

Neuf nouveaux habitats (forêts alluviales déjà inventoriées) ont été inventoriés en 2009 pour une superficie de 21 196 ha (75,5 % de la ZE).

L'Habitat (6230.4) « Pelouses acidiclinales du Massif central », représente 16246,2 hectares (57,89 %).

Les habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire représentent 79,09 % de la zone d'étude.

Seuls deux de ces 18 habitats sont inscrits au FSD, qui contient un habitat non inventorié : 7150 Dépressions sur substrats tourbeux à Rhynchosporion.

Espèces d'intérêt communautaire

Quatre espèces animales d'intérêt communautaire, toutes aquatiques, sont présentes : Loutre, Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches, Chabot. La Lamproie de Planer n'a pas été retrouvée.

La Ligulaire de Sibérie, est recensée dans quatre sites (un est à confirmer). Le Flûteau nageant devrait être inscrit au FSD et pourrait être présent dans de nombreuses stations.

Plusieurs compléments pourraient être apportés sur de nombreux habitats ou espèces. Il sera intéressant d'apporter des précisions et lancer de nouvelles prospections sur des espèces supposées ou historiquement présentes.

Inventaire et description Socio-économique

C- Caractéristiques générales du site

« Les effets et produits du volcanisme jouent un rôle important en créant des structures d'accueil favorables à l'implantation humaine : lacs de cratères, abris sous coulées basaltiques, sols fertiles. »³¹

La conquête totale des moyennes montagnes du Massif-central est relativement récente : cinq mille ans avant notre ère. Cette implantation a fortement été influencée par les paléoclimats et le volcanisme. **Le nombre important de points d'eau (lacs glaciaires) et la fertilité des sols a permis une installation durable des populations protohistoriques.**

C.1. Population

C.1.a. Démographie

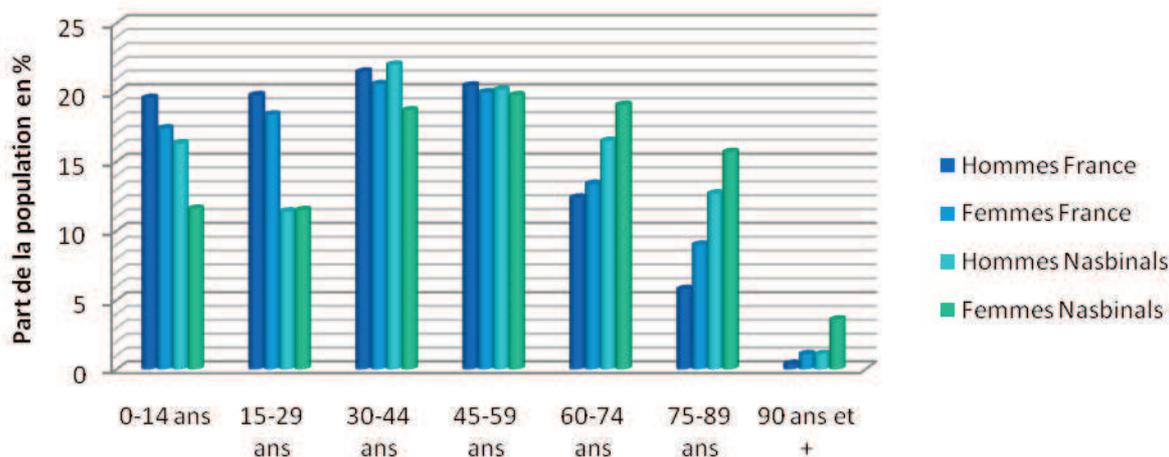
En 2006, 2675 personnes ont été recensées sur les communes de la zone d'étude. Avec une **densité de 5,74 habitants par km²**, contre 110 hbts/km² pour l'ensemble de la métropole, l'Aubrac apparaît comme l'un des « déserts » français. **Depuis 1968, le territoire à perdu plus de 33% de sa population** soit 1338 personnes. La plupart des jeunes, diplômés, sont partis dans les villes alentours (Rodez, Aurillac, Clermont-Ferrand, Montpellier...) ou vers Paris.

Bien ancré dans la « France du vide », l'Aubrac voit pourtant sa population se stabiliser depuis le milieu des années 1990.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Brion	175	145	143	114	111	96
St Laurent de V	57	55	70	34	37	41
La Fage	314	276	234	204	167	172
Malbouzon	250	223	189	184	160	161
Fau de Peyre	231	237	201	181	182	172
La Chaze	301	261	252	210	207	241
Prinsuéjols	294	252	211	163	162	161
Le Buisson	265	220	224	188	210	207
St Laurent de M	277	218	188	182	164	169
Les Salces	184	152	106	89	82	91
Les Hermaux	181	164	147	111	111	116
Trélans	192	164	141	127	113	103
Marchastel	106	92	71	74	73	87
Nasbinals	713	636	606	503	505	519
Recoules	300	301	281	284	272	255
Grandvals	173	175	127	103	91	84
Total	4013	3571	3191	2751	2647	2675

TABLEAU 14 : EVOLUTION DE LA POPULATION DES COMMUNES ENTRE 1968 ET 2006.
DONNEES INSEE RP 1968-1990 DENOMBREMENT, RP 1999-2006 EXPLOITATIONS PRINCIPALES

³¹ J-PRAYNAL et J-P DOUGAS *Volcanisme et occupation humaine préhistorique dans le Massif-central français : quelques observations*. Revue Archéologique du Centre, Tome 23, vol. 1, 14 p. 1984



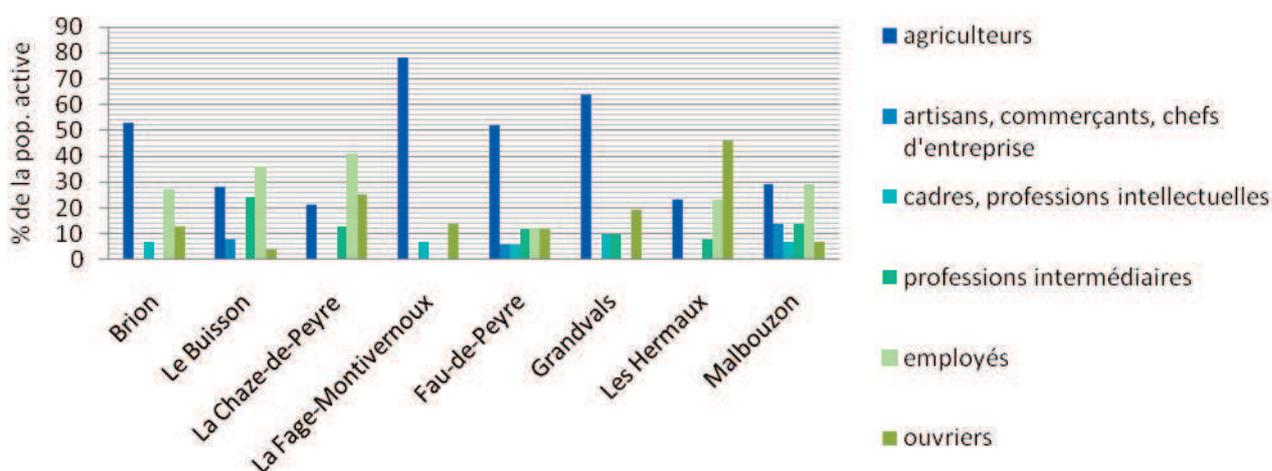
F

FIGURE 21 : CLASSES D'ÂGE SUR LE CANTON DE NASBINALS
DONNÉES INSEE 2006

La **surreprésentation des personnes de plus de 60 ans** : environ 34,3% sur le canton contre 21,5% sur l'ensemble du pays. Parmi les diverses explications, il faut noter le retour des « enfants » du pays après une carrière en ville. De nombreuses personnes, ayant conservé une résidence dans le canton, reviennent y passer leur retraite.

Autre phénomène la **sous représentation des moins de 29 ans**. Si le taux de natalité a légèrement augmenté depuis 20 ans (8,5 pour mille), il reste en dessous du taux national (12,9 pour mille). C'est la tranche 15-29 ans qui affiche le plus grand déficit, alors que les 30-60 se situent quasiment dans la moyenne nationale. La classe des moins de trente ans est peu représentée, car elle est issue d'une période de faible natalité (7,9 pour mille).

C.1.b. Catégories socioprofessionnelles en 2006



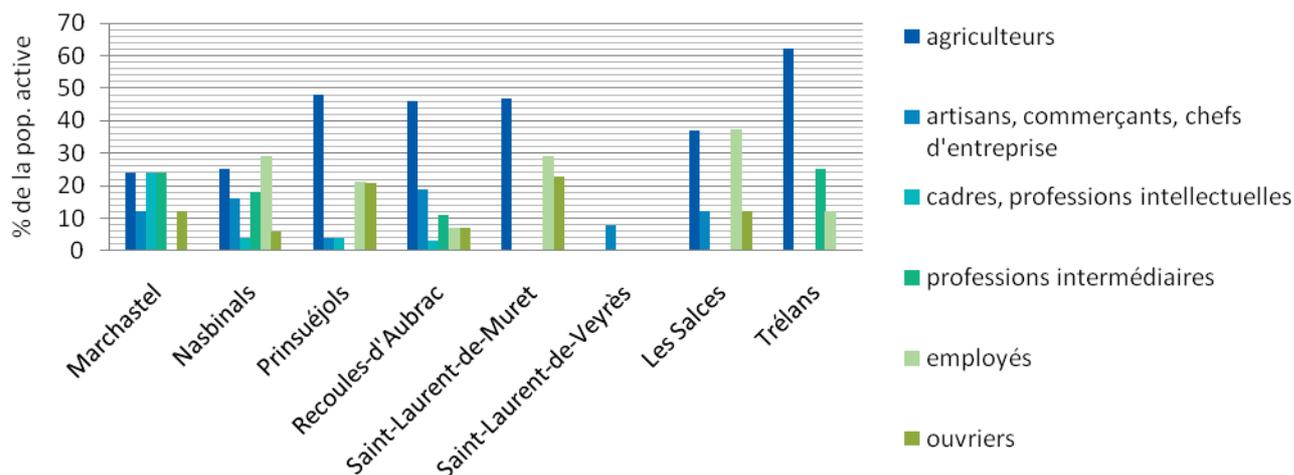


FIGURE 22 : CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES SUR LA ZONE D'ETUDE

SOURCE : INSEE

Sur l'ensemble des communes concernées par la zone d'étude, l'agriculture regroupe 57,9% des emplois, contre 1,86% en France et 10,47% en Lozère. La Fage-Montivernoux (78,5%), Grandvals (64%), ou Trélans (62,5%) sont les communes les plus concernées par ce déséquilibre.

Seules les communes de Malbouzon, Marchastel, Nasbinals, voire le Buisson présentent une certaine homogénéité.

C.2. Organisation territoriale

C.2.a. Développement local

Cantons et communautés de communes

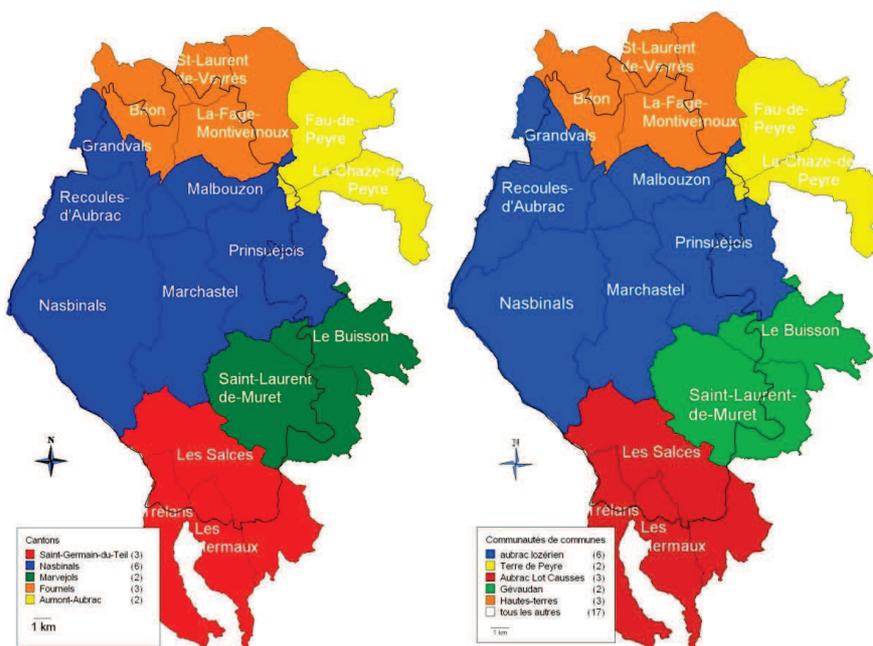


FIGURE 23 : CANTONS ET COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE

SOURCE : PREFECTURE 48

Il existe cinq cantons sur le territoire d'étude. Et donc cinq conseillers généraux :

- Pierre Aldebert, canton de Nasbinals
- Gilbert Reversat, canton de Saint-Germain-du-Teil
- Jean Roujon, canton de Marvejols
- Alain Astruc, canton d'Aumont-Aubrac
- Pierre Morel-A-l'Huissier, canton de Fournels

Avec une division communale similaire sur la zone d'étude, cinq communautés de communes ont-été créées :

- Communauté de communes de l'Aubrac lozérien
- Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse
- Communauté de communes de la Terre de Peyre
- Communauté de communes du Gévaudan
- Communauté de communes des Hautes Terres

Plusieurs développent des compétences en lien avec la gestion de l'environnement :

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Aménagement du territoire (au sens du code de l'urbanisme)
- Assainissement collectif
- Autres actions environnementales

Parmi les divers syndicats, il en est un qui mène des actions fondamentales en matière de protection de l'environnement : **le syndicat mixte Bès-Truyère**.

Il est issu du SIVOM Bès-Truyère, créé en août 2003, qui regroupait 19 communes de l'Aubrac lozérien. Transformé en syndicat mixte en juin 2006, il a vu l'adhésion de la communauté de communes de la Terre de Peyre et de cinq communes cantaliennes, le rendant ainsi interdépartemental.

Douze communes de la zone d'étude font partie de ce syndicat mixte : Saint-Laurent de Veyres, Brion, La Fage-Montivernoux, Grandvals, Malbouzon, Recoules-d'Aubrac, Nasbinals, Prinsuéjols, Marchastel, Saint-Laurent-de-Muret, Les Salces, et Trélans.

Seules Les Hermaux, Le Buisson, Fau-de-Peyre et La Chaze-de-Peyre n'y ont pas adhérees.

Ce syndicat mixte s'est fixé plusieurs objectifs :

- d'assurer l'animation de toute opération de gestion intégrée
- de réaliser les études de schéma d'assainissement avec une synthèse à l'échelle du bassin versant du Bès
- de mener des études permettant de connaître l'état des cours d'eau et de l'environnement
- de réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement, actions de valorisation du Bès et de la Truyère (aménagement paysager)

SDAGE, SAGE et contrats de rivière

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le SDAGE, découle de la loi sur l'eau de 1992³². Basés sur de grands bassins versants, les SDAGE, ont force de droit et sont la référence permanente dans les décisions d'aménagement du territoire.

Actuellement les six SDAGE métropolitains sont en cours de révision. Révision qui permettra notamment d'intégrer les objectifs de la DCE³³.

³² La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et milieux aquatiques

Cette loi a deux objectifs fondamentaux :

- Donner les outils à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau en général pour reconquérir la qualité des eaux et atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européenne (DCE) du 22 décembre 2000, (transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004) et retrouver une meilleure adéquation entre ressources en eau et besoins dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau et en favorisant le dialogue au plus près du terrain ;
- Donner aux collectivités territoriales les moyens d'adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux en termes de transparence vis à vis des usagers, de solidarité en faveur des plus démunis et d'efficacité environnementale.

Parallèlement cette loi permet d'atteindre d'autres objectifs et notamment moderniser l'organisation des structures fédératives de la pêche en eau douce. www.lesagencedeau.fr

La déclinaison locale du SDAGE est le SAGE : outil de planification d'une politique locale de l'eau. Il est composé de deux documents : le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et un règlement.

La zone d'étude est concernée par le SAGE « Lot amont ».

L'appellation « Lot amont » désigne le Lot entre sa source et sa confluence avec la Truyère (dont le bassin versant englobe 10 communes de la zone d'étude).

Le périmètre du SAGE Lot Amont comprend les communes incluses en totalité ou en partie dans le bassin versant. Il a été fixé par l'Arrêté Préfectoral du 11 janvier 2001 et totalise 91 communes (58 en Lozère et 33 en Aveyron). Parmi les communes de la zone d'étude Natura 2000, cinq sont comprises dans ce périmètre :

- Les Hermaux,
- Trélans,
- Les Salces,
- Saint-Laurent-de-Muret,
- Le Buisson,
- Prinsuéjols.



FIGURE 24 : PERIMETRE DU SAGE LOT AMONT DONNEES LOT-AMONT.NET

Deux structures sont partenaires pour la mise en œuvre du SAGE : le SIAH³⁴ haute vallée du Lot et le syndicat mixte d'aménagement Lot Colagne (ex SIVU).

La CLE³⁵, commission locale de l'eau, est l'assemblée délibérante représentative des enjeux du territoire. Elle est composée de 51 membres.

Deux études ont-été menées sur le bassin versant :

- Diagnostic du bassin versant. Validé par la CLE le 18 janvier 2006, ce document présente la synthèse et l'analyse de l'ensemble des données et connaissances actuelles relatives à l'eau et aux milieux aquatiques.

Ce document expose les atouts et faiblesses d'une bonne gestion de la ressource en eau :

³³ L'Europe a adopté en 2000 une directive-cadre sur l'eau (DCE). L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux aquatiques sur tout le territoire européen. www.eau-adour-garonne.fr

³⁴ Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique

³⁵ Commission de concertation instaurée par la Loi sur l'Eau et instituée par le Préfet, elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Sa composition est fixée par la loi et précisée par décret (1/2 représentants d'élus, 1/4 représentants d'usagers, 1/4 représentants de l'Etat). Le Président doit être un membre du collège des élus et ce sont ces derniers qui l'élisent.

Atouts	Faiblesses
Faible densité de population, habitat dispersé Diversité des contextes naturels (altitude, géologie, climat) Spécificité des têtes de bassin : tous les cours d'eau du Lot Amont prennent leur source sur le territoire Richesse écologique et valeur patrimoniale (milieux et espèces) des cours d'eau et zones humides d'altitude Fort potentiel piscicole et halieutique (1ère catégorie) Linéaire peu artificialisé - Ripisylve globalement en équilibre Développement d'une compétence Assainissement intercommunale Impact positif des réalisations en assainissement collectif sur la qualité physico-chimique des rivières Cartographie des zones inondables réalisée	40 % des communes du périmètre ne sont pas membres des structures porteuses Régression des milieux humides Vieillessement de la ripisylve Impact des activités sur la qualité biologique - Régression d'espèces sensibles Déficiences en assainissement (ouvrages et/ou gestion) collectif et non collectif Pollution agricole diffuse (fertilisation) et/ou ponctuelle (bâtiments d'élevage) Qualité bactériologique à l'étiage incompatible avec les activités de loisirs AEP : faible protection naturelle aux pollutions et non-conformité bactériologique récurrente sur de nombreuses petites unités Exposition aux crues rapides du Lot et de la Colagne

TABLEAU 16 : ATOUTS ET FAIBLESSES POUR UNE BONNE GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN LOT AMONT.
SOURCE LOT-AMONT.NET

- L'étude concernant le schéma de prévention des inondations est en cours de réalisation.

C.2.b. Urbanisme et aménagement du territoire

La Lozère dans sa globalité est concernée par la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « **loi montagne** ». Cette loi admet que les zones de montagne sont soumises à « des handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques ». Cette loi a pour objectifs : la préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières, la protection des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard (gorges, grottes, glaciers, lacs, etc.), la maîtrise de l'urbanisation en zone de montagne, l'orientation du développement touristique et la maîtrise de l'implantation d'unités touristiques nouvelles (UTN), La préservation des rives naturelles des plans d'eau, la limitation de la création de nouvelles routes et la délimitation des zones d'implantation des remontées mécaniques.

Documents d'urbanisme

Selon la DDT, seule la commune de Nasbinals possède une **carte communale** approuvée. La commune de Granvals élabore actuellement sa carte communale.

C.3. Equipements et infrastructures

C.3.a. Réseau routier

Le réseau routier sur la zone d'étude est peu dense. Il est aisément possible de marcher plusieurs heures sans croiser la moindre route. Les routes principales sont la D.900 qui relie Marvejols et Nasbinals, la D.12 qui longe le Bès entre Nasbinals et Fournels via Recoules-d'Aubrac et Grandvals, la D.987 qui traverse l'Aubrac entre Aumont-Aubrac et Espalion en passant par Malbouzon et Nasbinals.

Un réseau de routes secondaires vient desservir les villages et fermes isolées.

C.3.b. Carrières

Au delà de la zone de façade, l'immense majorité du plateau est granitique. Les nombreuses « boules » granitiques dispersées plus ou moins densément dans les pâturages en témoignent. Cette forme de « boule » est le fruit du phénomène qui nous intéresse particulièrement ici : l'altération du granite. **Cette roche magmatique plutonique, va s'altérer sous certaines conditions et former des arènes granitiques.**

La zone granitique de l'Aubrac est essentiellement composée de granite à « dent de cheval » (gros blocs de feldspaths) dit de la Margeride.

L'action combinée des conditions climatiques, et des glaciers (calotte estimée à 200 m d'épaisseur) a altéré les couches superficielles des zones granitiques. Ce travail de rabot glaciaire est encore largement visible vers la Tioule (commune des Salces) ou les chaos de Recoules d'Aubrac le long de la Cabre (commune de Recoules-d'Aubrac).

Les carrières permettent également de mesurer l'importance de ce phénomène. Elles se situent généralement près des rivières, puisque sous l'effet de la gravitation, accentué par l'écoulement des glaciers puis des ruisseaux, les arènes se sont accumulées dans ces zones. De plus, les carriers ont besoin d'eau pour « laver » le sable.

Le développement des constructions en béton plutôt qu'en pierre a favorisé le développement des carrières de sable au détriment de celles extrayant des blocs. **En règle générale, les carrières de l'Aubrac extraient du sable et des graviers à granulométrie très fine (sables fins pour produits bétons) et graviers plus gros (0/20 roulé et lavé par exemple pour les dispositifs d'épuration par filtration).**

Trois carrières, gérées par deux exploitants, sont actuellement en activité sur la zone d'étude Natura 2000. Elles sont souvent appelées « sablières » par les habitants.

Fonctionnement général

Dans un premier temps, la terre végétale est retirée (épaisseur de 20 à 50 cm) et stockée en vue de la réhabilitation du site. L'exploitation se fait à ciel ouvert et abattage par engins mécaniques. Les matériaux bruts sont extraits, déversés par un chargeur dans une trémie puis passés au crible. Dans ce crible, le matériau peut être entraîné par une roue laveuse. Les eaux après lavage retournent à la décantation dans une succession de bassins où les matériaux les plus fins participent au colmatage du fond des bassins. Le matériau trié selon la granulométrie est amené par des tapis roulants sur différents tas.

Certains sites peuvent disposer d'un concasseur.

Ces installations considérées comme des ICPE³⁶, doivent présenter une demande d'exploitation à la préfecture.

³⁶ « La définition d'une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est donnée par le Livre V, Titre I, art. L 511-1 du Code de l'environnement (ancienne loi du 19 juillet 1976). Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Pour savoir si une installation est soumise à cette réglementation, il faut se référer à la nomenclature qui, dans sa dernière version, se présente sous la forme d'une liste de substances et d'activités auxquelles sont affectés des seuils - quantité de produits, surface de l'atelier, puissance des machines,

COMMUNE	NOM DE LA CARRIERE	N° ET DATE DE L'ARRETE	ECHEANCE	NATURE DES MATERIAUX EXTRAITS	PROCEDURE D'ABANDON
BRION	"La Chaumette"	81-538 du 06/03/1981	2003	Sable & gravier	en cours
FAU DE PEYRE	"Les Chirouzes"	95-1185 du 21/09/1995	21/09/2010	Basalte	
FAU DE PEYRE	"Les Chirouzes"	91-0680 du 07/06/1991 99-402 du 18/03/99	07/06/2021	Basalte	
NASBINALS	"La Rule"	85-1556 du 28/11/1985	28/11/2005	Basalte	
NASBINALS	"Le Coustat"		25/02/1998		En cours
PRINSUEJOLS	"Usanges"	97-1955 du 27/11/97 et 99-1309 du 17/06/99	2004	Sable & gravier	
SAINT LAURENT DE MURET	"Le Faltre"	93-1592 du 21/09/1993	21/09/2018	Sable & gravier	
SAINT LAURENT DE MURET	"Prinsuéjols"	95-0895 du 26/07/1995	07/01/2004		
MARCHASTEL	"La grande Devèze"	99-1309 du 17/06/1999	17/06/2024	Sable & gravier	

TABLEAU 15 : CARRIERES CONSIDEREES COMME ICPE
SOURCE : PREFECTURE DE LA LOZERE

Les carrières sont des installations classées qui diffèrent des autres, notamment car elles consistent en l'exploitation d'un gisement non renouvelable à l'échelle des temps humaine et engendrent une modification irréversible des terrains. La commission départementale compétente en matière de carrières est la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

La réglementation encadrant l'activité minière est précise. La **loi n° 93-3 du 4 janvier 1993** soumet les carrières à la législation des installations classées.

La loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, modifiée par la loi n° 93-3 du 4 janvier 1993 relative aux carrières signale qu'un **schéma départemental des carrières** doit être élaboré et mis-en œuvre dans chaque département.

La présence de carrières proches d'un cours d'eau peut représenter un risque³⁷ de pollution du cours d'eau.

L'aléa redouté est la **fuite d'eau chargée en fines depuis les bassins de décantation par une mauvaise étanchéité des digues et filtres, ou une rupture brutale de ces digues.**

Ces eaux chargées en boues et matières en suspensions, issues du lavage du sable, colmatent le fond des bassins de décantation et permettent d'améliorer partiellement l'étanchéité de ceux-ci.

Le même phénomène peut se produire le lit des ruisseaux. **Ce colmatage va « stériliser » les milieux, en faisant disparaître les zones de frayères, en ne permettant plus l'enfouissement des larves, et détruire l'habitat propre à de nombreux poissons, à moule perlière et l'écrevisse à pattes blanches.**

nombre d'animaux, ... : décret du 20 mai 1953.
En fonction du dépassement de ces seuils, il existe deux régimes : déclaration ou autorisation. » www.dictionnaire-environnement.com

³⁷ Le risque est la confrontation d'un aléa (phénomène dangereux) et d'une zone géographique où existent des enjeux qui peuvent être humains, économiques ou environnementaux.

Le **ravinement des digues** peut être récurrent lors des pluies du fait de trop fortes pentes. La rivière, lors de ses hautes eaux, peut éroder voire détruire, ces digues. Il peut s'avérer intéressant de végétaliser ces digues pour les rendre plus résistantes à l'érosion.

Les **eaux de ruissellement** peuvent également se déverser dans le milieu naturel, après s'être chargées de matières en suspension. Elles doivent être collectées et dirigées vers un bassin de rétention.

La possible circulation d'eau entre les bassins et le milieu naturel peut participer au réchauffement constaté de l'eau.

L'impact paysager peu s'avérer important.

Sites abandonnés

Plusieurs carrières peuvent faire l'objet de procédures d'abandon. C'est le cas des carrières « le Coustat » et de « la Rule » sur la commune de Nasbinals, et de « Poux Miegrone » à Marchastel. Cette liste n'est pas exhaustive...

Ces zones, peuvent faire l'objet d'un travail de génie écologique pour des opérations de réhabilitation exemplaires à conduire en relation avec l'opérateur du site dans le respect des enjeux de conservation (compatibilité avec les espèces locales) et devenir des milieux intéressants en termes de biodiversité.

Plusieurs sites Natura 2000 se situent sur d'anciennes carrières.

Certains bassins de décantation peuvent devenir des sites intéressants pour l'avifaune aquatique et les batraciens. Il s'agit de bien évaluer les opportunités et contraintes du site.

C.3.c. Assainissement

L'assainissement des eaux usées a pour objectif de collecter puis d'épurer les eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel, afin de les débarrasser de la pollution dont elles sont chargées. **On distingue trois grandes catégories d'eaux usées : les eaux domestiques, les eaux industrielles, les eaux pluviales.**

Déversées directement dans le milieu, ces eaux détériorent durablement les écosystèmes, puisque l'épuration effectuée par le ruisseau va consommer l'oxygène vital aux organismes vivants naturels initialement présent.

Il existe deux types de réseaux de collecte :

- **Les réseaux unitaires** évacuent dans les mêmes canalisations les eaux usées domestiques et les eaux pluviales. L'intérêt est de n'avoir qu'un seul réseau, mais l'inconvénient majeur est la capacité de gérer les fortes variations de débits d'eaux pluviales.
- **Le réseau séparatif**, collecte donc séparément les eaux domestiques et pluviales. Il est plus aisé de maîtriser la concentration en polluants et le débit.

Actuellement, le service de l'assainissement est placé sous la responsabilité des communes, comme le service de l'eau potable. Conformément à la loi³⁸, elles doivent définir, après enquête publique, les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non-collectif.

Le syndicat mixte Bès-Truyère, ancien SIVOM, est, comme pour le diagnostic du bassin versant du Bès, actif sur la question de l'assainissement. Toujours dans son optique de mutualisation des projets et des moyens, **ce syndicat a souhaité s'investir dans la réalisation des schémas et zonages d'assainissement** pour les 19 communes du territoire interdépartemental (Lozère et Cantal).

³⁸ l'article L 2224.10 du Code général des collectivités Territoriales, et à l'article 35 de la loi sur l'Eau de janvier 1992, modifiée le 30 décembre 2006

Une proposition de schéma d'assainissement a été faite dans chaque commune. Elles sont soumises à enquête publique et délibération des conseils municipaux.

Les villages de la zone d'étude sont soumis à plusieurs difficultés :

- Plusieurs villages possèdent un réseau de collecte mais ne sont pas reliés à une station de traitement. Dans ce cas, les eaux usées se retrouvent directement dans le milieu nature sans être traitées: razes, ruisseaux, près...
- D'autres possèdent un réseau pour les eaux pluviales qui récupèrent aussi les eaux usées. Ces cas, nécessiteraient des stations dimensionnées pour accueillir de fortes variations du flux.
- Des villages sont confrontés à des **contraintes de place** et ne peuvent pas mettre en place un système d'assainissement individuel relativement plus économique que le collectif.
- L'ANC s'impose souvent par la **longueur du réseau** qu'il faudrait créer pour relier certains hameaux.
- Les réseaux unitaires (eaux usées et pluviales) nécessitent la création de stations capables de supporter de grandes **variations de flux**.
- Il faut considérer le **gradient entre la population estivale et le nombre d'habitants** à l'année. Certaines communes voient leur population augmenter très fortement l'été du fait des résidences secondaires et des touristes. Il est donc nécessaire de créer des unités de traitement suffisantes.
- Le **contexte géologique et pédologique** doit être pris en compte. Certains sols sont plus ou moins aptes à éliminer et épurer les effluents domestiques. L'étude du sol rentre dans le choix de filière d'assainissement
- Il est difficile pour une commune de mobiliser un employé communal pour l'entretien d'un système d'assainissement. Certaines communes n'ont pas d'employé communal. Dans ce cas, les conseillers municipaux gèrent la station d'épuration...

C.3.d. Installations classées pour l'environnement

Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Exemples : usines, élevages, entrepôts, carrières, etc.³⁹

Pour savoir si une installation est soumise à cette réglementation, il faut se référer à la nomenclature qui, dans sa dernière version, se présente sous la forme d'une liste de substances et d'activités auxquelles sont affectés des seuils - quantité de produits, surface de l'atelier, puissance des machines, nombre d'animaux,

En fonction du dépassement de ces seuils, **il existe deux régimes : déclaration ou autorisation**. Avant sa mise en service, l'installation classée doit accomplir une procédure plus ou moins complexe en fonction de son régime.

Aucune installation n'est soumise à autorisation sur les communes de la zone d'étude si l'on exclut les carrières, elles aussi classées en ICPE.

³⁹ La définition d'une ICPE est donnée par le Livre V, Titre I, art. L 511-1 du Code de l'environnement (ancienne loi du 19 juillet 1976).

D- Activités agricoles

Si l'Aubrac apparaît au premier regard comme une terre « sauvage », l'initié y voit rapidement une terre tournée vers l'élevage depuis plusieurs générations.

Acteurs de la filière agricole

De nombreux acteurs travaillent en interaction dans le secteur agricole et ont été mobilisé lors de la partie diagnostic et devront l'être dans l'avenir.

- La DDT, Direction Départementale des Territoires œuvre pour l'économie agricole et agroalimentaire, la politique sociale agricole et l'aménagement du territoire.
- La Chambre d'agriculture et le SUAMME (Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne Elevage) conseille les agriculteurs et représente leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales.
- La SAFER Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- L'ADASEA (Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles)
- L'ALASQUA Association Lozérienne d'Accompagnement et de Suivi de la Qualité Agroalimentaire
- Le CERL Centre d'économie Rurale Lozérien
- Le COPAGE Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'Espace en Lozère
- Les syndicats agricoles : FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), le CDJA (Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs, la Confédération Paysanne, la Coordination Rurale.

Et surtout les agriculteurs et éleveurs.

D.1. Historique de l'activité agricole sur l'Aubrac

Jusqu'à l'abandon de la traite en estive (1960-1965), l'Aubrac a été une « terre de départ » : les personnes émigraient durant la mauvaise saison afin de trouver d'autres sources de revenus. Les premières migrations se sont faites vers l'Espagne où les personnes étaient souvent employées comme scieurs dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Puis au début du XX^{ème} siècle, ces saisonniers se sont tournés vers Paris.

De 1965 à 1972, sous diverses influences, les exploitations se sont spécialisées en production de viande avec une large utilisation du croisement charolais.

On a assisté dans les années qui ont suivi à la remontée des effectifs d'animaux en pure race Aubrac, le rapport croisement industriel et race pure est passé de 50 % à 75 %. Les génisses Aubrac pures ont été valorisées en tant que reproductrices ainsi que les mâles purs semi-finis de 18 mois.

L'Aubrac est spécialisé dans la production bovine du même nom et cela depuis longtemps. Le type de produit a évolué en fonction de la demande sur les marchés mais le mode de production est resté traditionnel afin de garder l'image d'un produit de qualité élevé de façon traditionnelle ; les animaux sont toujours menés en estive dès la fin du mois de mai et cela jusqu'en automne. Cette tradition donne lieu à une fête chaque année au col de Bonnecombe.

D.2. Description synthétique

L'essentiel des données chiffrées de la description synthétique agricole sont issues du RGA⁴⁰ qui date de 2000, des données de la Chambre d'agriculture ainsi que du RPG65 de 2008. Ces données permettent de travailler à l'échelle communale.

Les communes de Fau-de-Peyre et La-Chaze-de-Peyre n'ayant respectivement que 2 et 3% de leurs communes dans la zone d'étude n'ont pas été prises en compte dans l'analyse agricole.

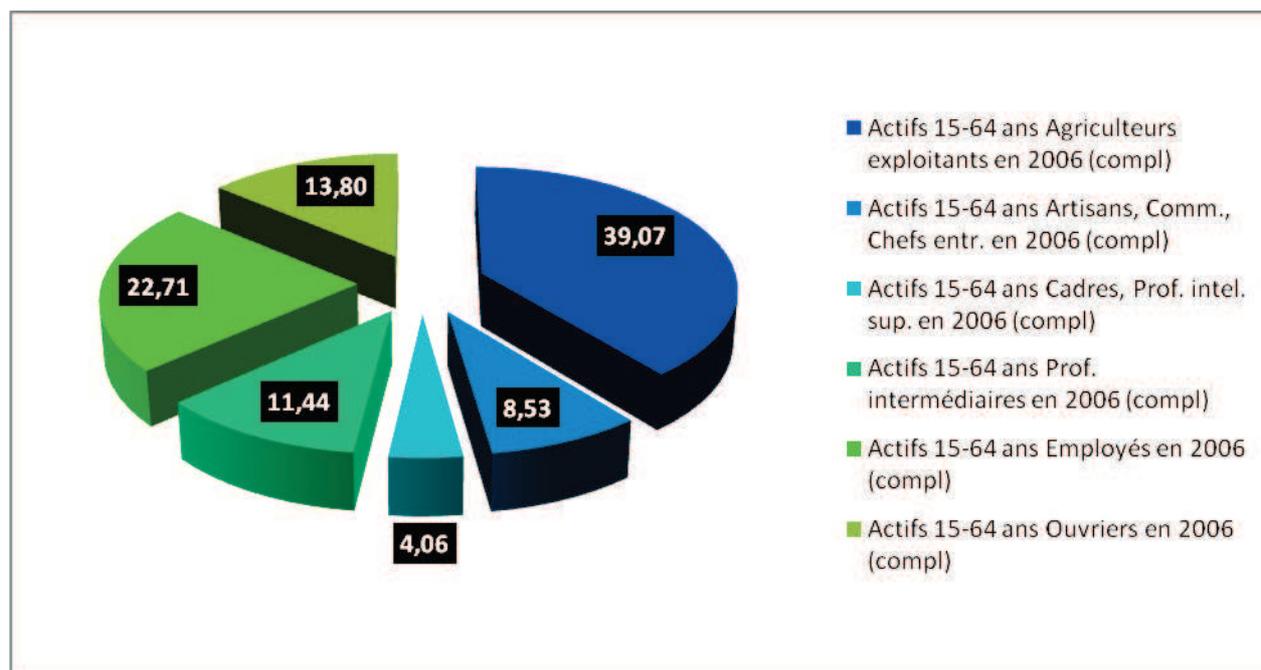


FIGURE 25: POPULATION ACTIVE SUR LES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE
SOURCE INSEE

La part de la population active travaillant dans l'agriculture est très importante dans les communes concernées par la zone d'étude : 39,07% contre autour de 3% au niveau national. Cinq communes ont plus de 50% d'agriculteurs dans la population active et deux plus de 60%.

D.2.a. Nombre d'exploitations et SAU

Selon le RPG 2008, 328 agriculteurs lozériens exploitent des terres sur la zone d'étude. Ils se partagent 20 015 hectares, soit 71,3 % de la zone d'étude. Sachant que la zone d'étude s'étend sur 28 061 hectares, les 8 000 hectares restants se répartissent entre les routes, chemins, villages, forêts et les terres exploitées par des agriculteurs ayant le siège d'exploitation hors du département. Des parcelles peuvent ne pas être comptabilisées si elles ne sont pas déclarées à la PAC.

⁴⁰ Recensement général agricole

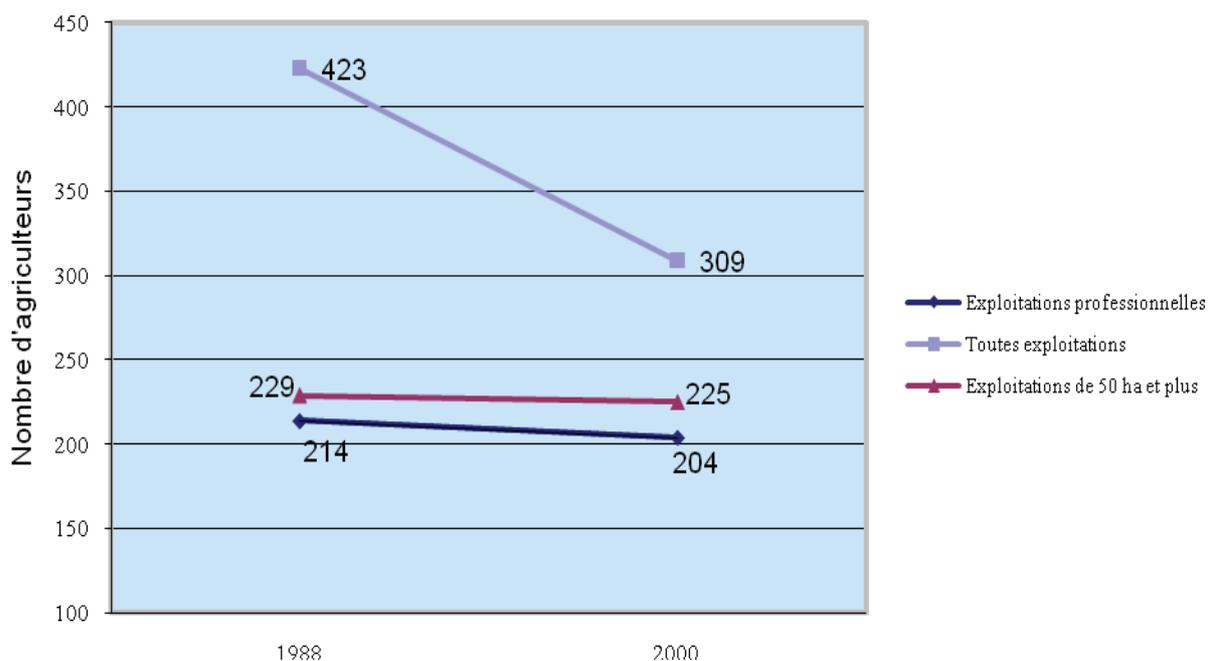


FIGURE 26 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS SUR LES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE ENTRE 1988 ET 2000
SOURCE RGA 2000

La figure 26 permet de noter que la diminution du nombre d'exploitations est essentiellement due aux exploitations non professionnelles⁴¹. En 12 ans 114 ont disparu, soit pratiquement 10 par an.

En 1979, les quatorze communes de la zone d'étude comptaient 224 exploitations professionnelles. On a donc connu une baisse proche de 10%.

Les exploitants non-professionnels qui ne tirent pas la totalité de leurs revenus de l'agriculture ont peut-être plus de facilités à se réorienter quand la conjoncture agricole se durcit.

Cette baisse du nombre d'exploitations a pour conséquence l'augmentation de la surface agricole utile (SAU) moyenne.

Pour les exploitations professionnelles, la SAU a augmenté de 11% en 21 ans, alors qu'elle n'augmentait que de 3% pour les exploitations non-professionnelles. On peut en conclure que nous nous dirigeons vers un renforcement des grosses structures au dépend des plus petites.

Toutes les communes, à l'exception de Marchastel qui a une situation stable, ont vu leurs surfaces agricoles utilisées moyennes augmenter entre 1979 et 2000. Trois communes ont même doublé ce chiffre en trente ans : Recoules d'Aubrac (58 ha à 105 ha), Les Hermaux (40 ha à 87 ha) et Saint Laurent-de-Muret (66 ha à 120 ha). Cette dernière commune est également celle où la SAU moyenne est la plus importante.

⁴¹ La définition des exploitations non professionnelles répond à plusieurs critères. Le principal est la main d'œuvre exprimée en unité de travail agricole (UTA). 1 UTA = 1 Equivalent temps Plein, soit 1 880 heures annuelles. Les exploitations non professionnelles disposent de moins de 0,75 UTA.



FIGURE 27 : EVOLUTION DES EXPLOITATIONS EN NOMBRE ET EN SURFACE
SOURCE RGA 2000

En 2000, les exploitations professionnelles représentent 73,6 % des exploitations de la zone d'étude. Si leur nombre a baissé il a connu une diminution moindre que celui des exploitations non professionnelles. Dans le même temps, la SAU moyenne des exploitations professionnelles n'a cessé de croître.

	Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation en ha		
	1979	1988	2000
Zone d'étude	61	65	90
Lozère	61	51	82

TABLEAU 16 : SAU MOYENNE SUR LES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE ET SUR L'ENSEMBLE DE LA LOZERE
SOURCE : RGA 2000

La SAU moyenne des exploitations de la zone d'étude est nettement plus élevée que la SAU moyenne des exploitations du département : 90 ha (Lozère : 82 ha). La tendance est à l'agrandissement des exploitations, notamment liée à l'augmentation du nombre de GAEC familiaux.

D.2.b. Parcelles gérées par des gestionnaires ayant le siège d'exploitation hors Lozère

De tous temps l'Aubrac a été une terre d'estive accueillant des troupeaux extérieurs au plateau et à la zone d'étude.

Aujourd'hui, de nombreuses parcelles de la zone d'étude sont gérées ou appartiennent à des agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé en dehors de la zone d'étude, principalement dans le Cantal et l'Aveyron.

	Nombre de parcelles	Surfaces (ha)	Moyenne ha	% de la zone
Aveyron	160	4976	31,1	17,73
Cantal	124	485	3,91	1,72
Lozère	3179	20015	6,29	71,32

TABLEAU 17 : REPARTITION DES SURFACES AGRICOLES DE LA ZONE D'ETUDE EN FONCTION DE LA LOCALISATION DU SIEGE D'EXPLOITATION.

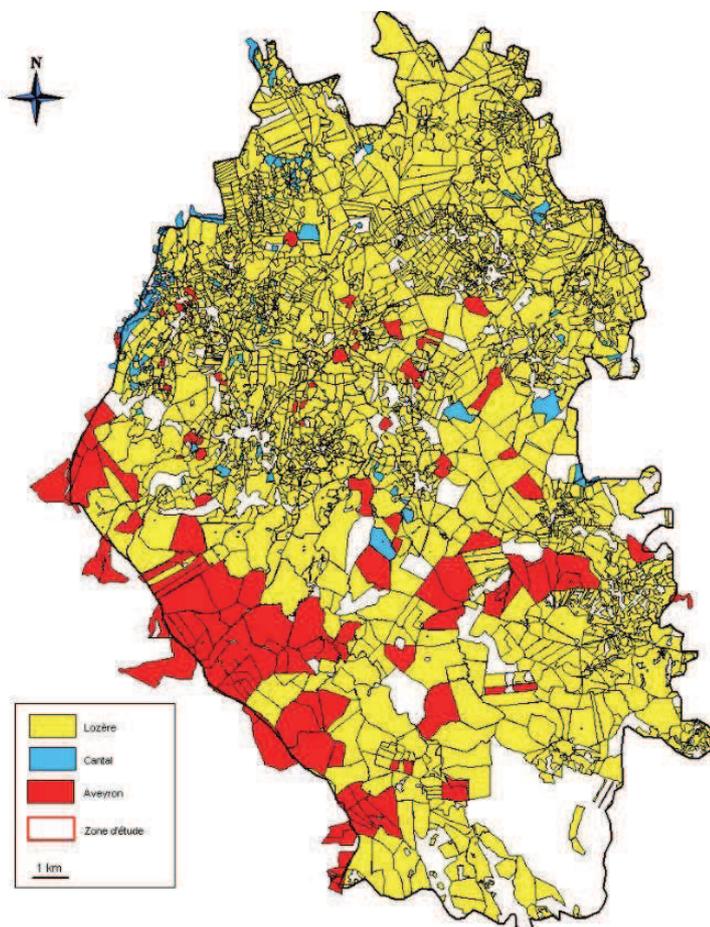
SOURCES : DDAFF 12-15-48 ET CCAL

Alors que les Cantaliens possèdent essentiellement des petites parcelles proches de la vallée du Bès, les Aveyronnais exploitent essentiellement des montagnes sur les parties sommitales.

Lors de la phase d'animation, se posera la question de la contractualisation de ces parcelles et de la méthode de communication à mettre en œuvre.

FIGURE 28 : ILOTS PAC SELON LA LOCALISATION DU SIEGE D'EXPLOITATION

SOURCES : DDAFF 12-15-48 ET CCAL

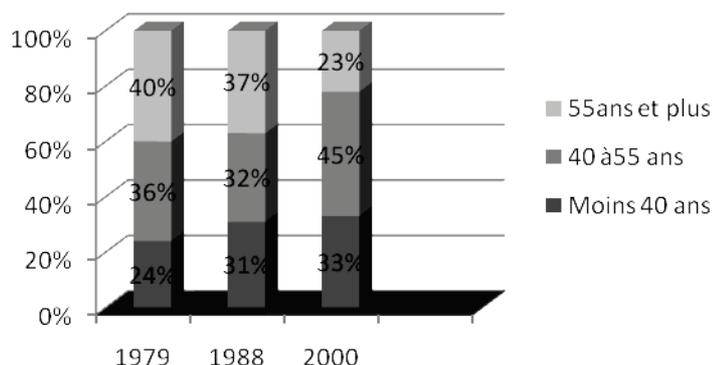


D.2.c. Les exploitations agricoles

Les chefs d'exploitations et co-exploitants qui étaient au nombre de 495 en 1979, n'étaient plus que 450 en 1988 pour être 364 en 2000. **La diminution du nombre d'exploitants a tendance à s'accroître : -9 % entre 1979 et 1988 et -19 % entre 1988 et 2000.**

Les exploitants de moins de 40 ans qui ne représentaient que 24 % des exploitants en 1979, constituent en 2000, 33 %. Quant aux exploitants agricoles de 40 à 54 ans, ils représentaient 36 % des exploitants en 1979 contre 45 % en 2000. Ces résultats semblent être la conséquence de nombreuses cessations d'activité dans la tranche des exploitants de + de 55 ans entre 1988 et 2000.

FIGURE 29 : EVOLUTION EN 20 ANS DE L'AGE DES EXPLOITANTS AGRICOLES
SOURCE : RGA



La situation actuelle de l'agriculture

est donc marquée par une perte du nombre d'exploitations, les départs à la retraite ne sont pas compensés par les installations de jeunes agriculteurs : en Lozère, les installations sont en dessous du seuil de renouvellement qui n'est assuré qu'à hauteur de 75 à 80 %.

En 2005, une estimation du nombre d'installations aidées a été réalisée : environ une dizaine sur la partie Aubrac du secteur de Marvejols et environ 5 sur la partie Aubrac du secteur de Saint Chély d'Apcher⁴².

Dans ce domaine, la crainte pour l'avenir est dans la structure de la pyramide des âges des exploitants agricoles actuels : dans les 5 à 10 ans, le nombre d'exploitations à céder va encore augmenter avec, face à cette situation, un nombre insuffisant de repreneurs. Plusieurs raisons d'ordre socio-économique sont invoquées en Lozère où le problème est certainement aigu : peu d'agriculteurs sont soucieux de préserver la survie de leur exploitation, en transmettant à un jeune ; une grande majorité va vendre au profit de celui qui en a besoin pour qu'il agrandisse une structure déjà en place ; une autre part importante d'agriculteurs ne prend pas la retraite et met ses terres en location pour l'estive à un prix largement plus rémunérateur que celui prévu par le statut du fermage : il s'agit d'un mode de rentabilisation du foncier qui handicape la dynamique agricole locale.

Le travail sur l'ensemble des exploitations

Le travail sur les exploitations se calcule en UTA⁴³.

Entre 1979 et 2000, on constate une baisse régulière du nombre des UTA totales au niveau des communes du site. Il est intéressant de mettre en parallèle deux données pour caractériser l'évolution du travail : le nombre d'UTA et le nombre d'exploitations. La tendance est à une stabilisation généralisée de la main d'œuvre familiale. Avec 2 UTA par exploitation, le site d'étude suit la moyenne lozérienne.

⁴² Source : responsable du pôle de la Chambre d'Agriculture de Marvejols

⁴³ L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

La main d'œuvre des exploitations agricoles (2 UTA en moyenne) est familiale à 93 %. Un conjoint non exploitant sur trois n'a aucune activité sur l'exploitation. Les autres actifs familiaux sont essentiellement des retraités.

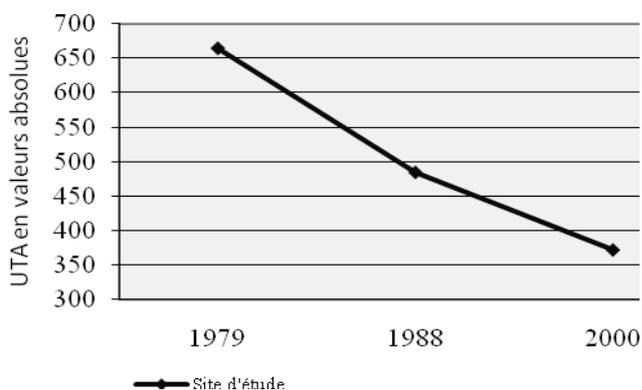


FIGURE 30 : EVOLUTION EN VALEURS ABSOLUES DES UTA TOTALES SUR LES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE
SOURCE RGA 2000

Le statut des exploitations

En 2000, on compte 46 exploitations en formes sociétaires, GAEC et EARL⁴⁴, sur les communes de la zone d'étude. En 1979 elles n'étaient que 6, et 27 en 1988⁴⁵.

Ces exploitations sous forme sociétaire représentent 15% des exploitations et leur nombre est en augmentation constante. Les formes sociétaires donnent plus de souplesse aux éleveurs par rapport aux contraintes liées à l'élevage. Les créations de forme sociétaire sont liées pour une grande part à l'accroissement des structures et au développement de nouvelles activités complémentaires qui ont à la fois nécessité et permis l'installation de plusieurs actifs sur une même exploitation. En Aubrac, il n'y a pas plus de forme sociétaire que sur l'ensemble du département.

Utilisation des terres par l'agriculture

L'Aubrac est une terre dédiée avant tout à l'élevage et apparaît comme une terre d'estive. Nos voisins aveyronnais parlent de l'Aubrac comme de la « montagne ».

Si l'essentiel des surfaces est occupé par les pâtures, prairies naturelles, devèzes, ou « montagnes », le plateau compte aussi de nombreuses prairies naturelles de fauche qui participent à la constitution de tout ou partie des stocks de fourrage qui doit être important vu la longueur des hivers. Dès le mois de mai, les troupeaux occupent les pâturages d'altitude (appelés également montagnes) jusqu'à l'automne. Ce sont des terres où l'herbe est assez abondante pour que les bêtes se nourrissent toute la saison d'estive. En dehors de cette période le troupeau est à l'étable ou occupe, si le temps le permet, des prés de fauche à proximité de l'exploitation (c'est le cas en avril-mai et à la fin de l'automne).

L'immense majorité des terres est donc occupée par des surfaces herbagères.

Selon le RGA⁴⁶ 2008, les 328 exploitants agricoles lozériens exploitent dans le périmètre de la zone d'étude 20 015 hectares.

Si l'on y ajoute les agriculteurs aveyronnais et cantaliens :

D'après les données issues de la Base Données Sol 2008, la Surface Agricole Utile (SAU) sur les communes de la zone d'étude se répartirait de la façon suivante :

⁴⁴ Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

⁴⁵ Source RGA 2000

⁴⁶ Recensement général agricole

- 2 % de terres labourables c'est à dire l'ensemble des céréales et des prairies temporaires,
- 98 % de superficie toujours en herbe dont 78% sont occupés par des parcours et des landes (surfaces peu productives).

Le faire valoir direct reste toujours majoritaire sur la zone d'étude.

Alors que plus de la moitié de la SAU départementale est exploitée en fermage, **le faire valoir direct demeure largement majoritaire sur la zone d'étude (47%)** même si la tendance est à la régression (54 % en 1988 et 56 % en 1979).

Le RGA 2000 nous permet de constater une baisse de la SAU exploitée par les agriculteurs ayant leur siège d'exploitation dans l'une des communes concernées par la zone d'étude. Entre 1979 et 2000 la baisse a été de près de 2000 hectares soit près de 5%. Cette baisse ne signifie pas que des terres ont été perdues pour l'agriculture mais qu'elles sont maintenant exploitées par des agriculteurs « hors zone » (Aveyronnais, Cantaliens, Margeridiens, etc...).

D.2.d. Les systèmes de production et de filières

L'Aubrac est une terre d'élevage.

Si des troupeaux ovins du Languedoc sont venus en estive jusque dans les années 50, c'est bien la production bovine qui a fait la renommée du plateau.

La race Aubrac existe depuis longtemps : le Herd-book de la race Aubrac est créé en 1893. En 1894 les premiers animaux sont inscrits au livre généalogique. Des écrits des moines d'Aubrac datant du XVII^{ème} attestent d'une exploitation rationnelle de cette race.

Initialement, le caractère laitier de la race été favorisé. **En 1901, 294 burons (dont 81 en Lozère) sont en activité et 900 tonnes de fromage sont produits** (et 47 tonnes de beurre). En 1994, seuls trois burons sont en activité⁴⁷. La disparition de l'activité laitière a failli être fatale à la race Aubrac considérée comme mixte (lait/viande) et mise en concurrence avec les races spécialisées (Limousine, Charolaise etc.).

L'obstination de quelques éleveurs a eu raison de ce déclin programmé. Les caractéristiques positives de la race ont été démontrées et les effectifs sont remontés. De nombreux pays importent désormais des reproducteurs (Russie, Canada, Espagne, Etats-Unis, Maroc, Nouvelle-Zélande...).

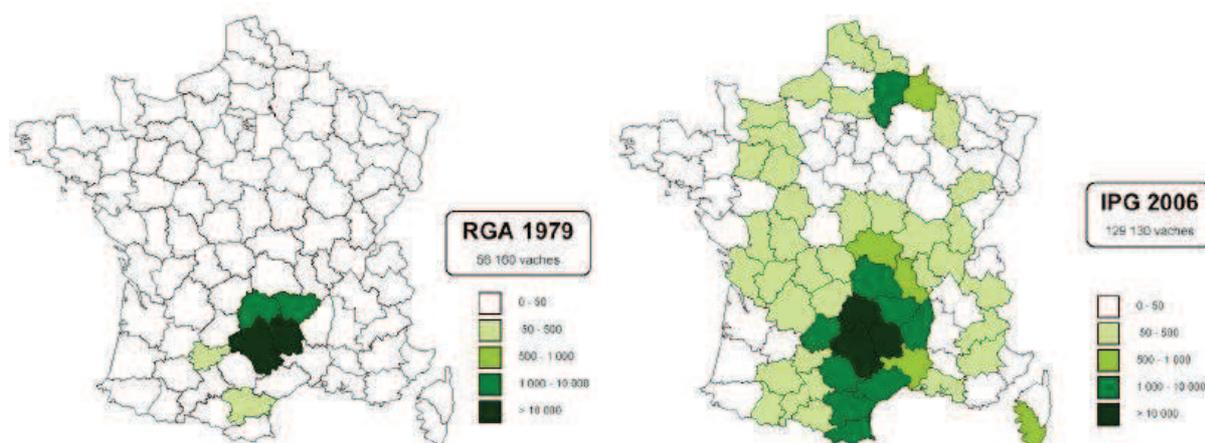


FIGURE 31 : EVOLUTION DES EFFECTIFS AUBRAC EN FRANCE METROPOLITAINE
SOURCE UPRA AUBRAC

⁴⁷ Données UPRA Aubrac www.race-aubrac.com

Le monopole des bovins viande

L'élevage bovin est dominé exclusivement par les bovins viande. Cette domination de l'élevage allaitant s'explique essentiellement par le contexte général agricole :

- Mise en place des quotas laitiers en 1984
- Conjoncture économique : le marché du maigre trouve des débouchés importants en Italie.

L'ensemble des bovins pâturant sur les communes de la zone d'étude représente 22569 UGB pour une superficie agricole utilisée de 37203 hectares. Cela donne un chargement moyen de 0,6 UGB/ha. Cependant il faut voir que les prairies de fauche sont intégrées dans ce calcul. Ainsi la pression de pâturage sur les pâturages est en réalité supérieure.

L'Aubrac représente 30% des bêtes aubracs lozériennes. La race Aubrac est largement prédominante sur la zone d'étude puisqu' elle représente 79% des animaux. Les croisées représentent 12% et les limousines 4%.

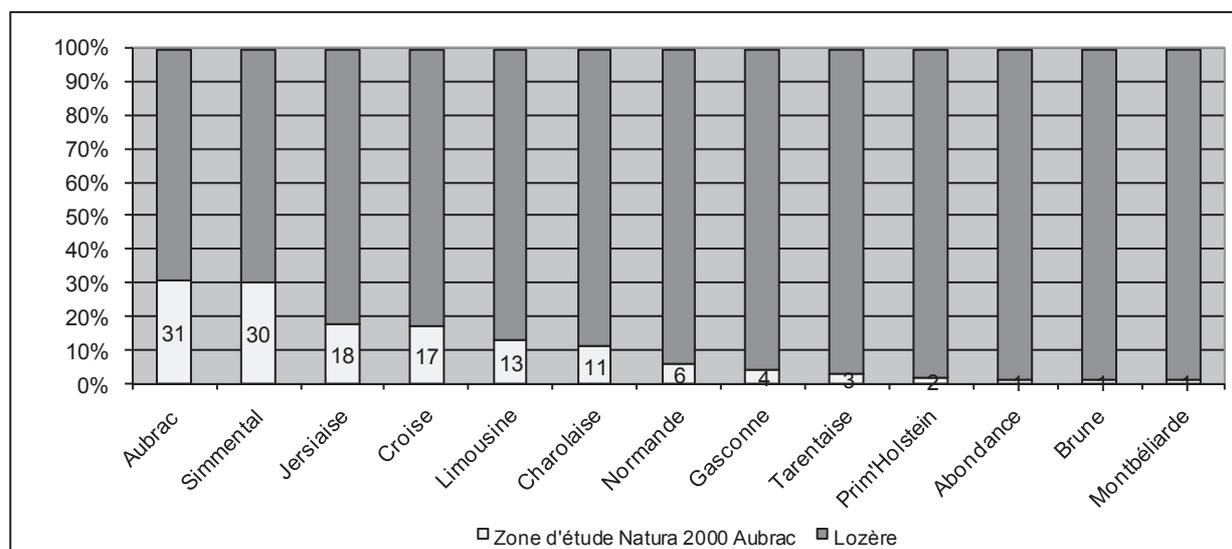


FIGURE 32 : PART DES DIFFERENTES RACES PRESENTES EN LOZERE SUR LA ZONE D'ETUDE
SOURCE : CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les orientations

Une production bovine basée principalement sur le maigre.

Les brouards représentent la principale orientation de la production Bovin viande. Ces animaux maigres, sont vendus à l'âge de 8-12 mois et partent essentiellement à l'export, notamment vers les marchés italiens pour y être engraisés et, à un degré moindre vers l'Espagne.

Cet élevage n'engendre pas d'activités de transformations locales. L'interprofession bovine a décidé de créer au niveau national, une démarcation validée par les pouvoirs publics : le Brouard non OGM (Brouard Grand Sud). Cette marque de qualité a été initiée par Interbev en 2001. Elle vise à valoriser les modes d'élevage en Lozère et à promouvoir la qualité des produits vis à vis des marchés Italiens.

Cette production a bénéficié de cours porteurs ces dernières années. Mais les débouchés restent fragiles. Pour limiter les risques liés à la production d'animaux maigres, certaines filières ont été mises en place pour développer l'engraissement d'une partie des animaux.

Les filières qualité

Les filières qualités constituent un moyen de véhiculer l'image de la Lozère. Les filières de la viande sont : Fleur d'Aubrac, Bœuf Fermier Aubrac, Veau de Lozère et De Lozère.

Fleur d'Aubrac

Sa création date de 1991. Elle est issue d'un partenariat entre producteurs, syndicat de bouchers et organisme de promotion et d'élevage des départements de la Lozère et de l'Aveyron.

Elle répond à un cahier des charges précis :

La génisse doit être élevée selon les méthodes traditionnelles des zones de montagnes, suivant un cycle pâturage – étable, et nourrie exclusivement d'herbe, de foin, de fourrages issus de l'exploitation ; la génisse est née, élevée et abattue en « Aubrac », zone définie par l'IGP ; de mère Aubrac et de père Charolais ou limousin.

Sur la zone d'étude Natura 2000 Aubrac, on dénombre 39 éleveurs qualifiés « Fleur d'Aubrac » avec 624 animaux.

Bœuf fermier Aubrac

Ce label est classé parmi les Labels Rouges.

Outre la définition d'un cahier des charges, l'association a pour mission de promouvoir et valoriser les animaux finis de race pure Aubrac sur le marché français. Des éleveurs, une organisation de producteurs, un boucher et un abattoir sont à l'initiative de ce projet. 34 éleveurs de la zone d'étude sont engagés dans cette filière.

Veau de Lozère

Cette association a été créée en 1992. Un seul éleveur sur la zone d'étude fait du veau de Lozère

De Lozère

La marque collective « De Lozère » a été créée en 1998. Cette marque peut être obtenue par de nombreux produits alimentaires (miel, fromage, viande...). Selon le COPAGE, 40 éleveurs seraient adhérents.

Outre la labellisation des productions, un autre phénomène coexiste : la vente directe. Selon le COPAGE, une vingtaine d'exploitants réalisent l'engraissement et la vente directe hors filière de qualité.

D.3. Les pratiques agricoles des exploitations

D.3.a. Méthodologie pour la caractérisation des pratiques agricoles

Le but de l'étude est de caractériser les pratiques agricoles sur les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire inventoriés sur le site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac. Les résultats de ce travail permettront par la suite d'engager la réflexion sur les mesures de gestion des milieux naturels et les espèces du site.

Les enquêtes

La grille d'enquête se divise en deux parties, une partie générale sur l'exploitation, de type approche globale de l'exploitation, une partie plus ciblée sur les parcelles comprises dans la zone d'étude Natura 2000. Cette seconde partie porte sur les pratiques à l'échelle de la parcelle contenant des

habitats d'intérêt communautaire : utilisation principale, fertilisation, pâturage, réseau hydraulique existant et interventions humaines. Cette partie du questionnaire doit permettre d'évaluer les pratiques agricoles de gestion : pression animale et période de pâturage.

La partie succincte concerne l'ensemble du système d'exploitation, elle permet de resituer les informations dans le contexte de l'exploitation et de renseigner sur les causes du choix d'une pratique donnée ; ainsi que de vérifier la cohérence et la fiabilité des informations à l'échelle de la parcelle. L'enquête ne permet pas de retracer l'historique de l'utilisation des parcelles. Des discussions informelles ont cependant abordé ce sujet.

L'enquête s'est faite auprès d'un échantillon d'agriculteurs qui exploitent des parcelles contenant des habitats d'intérêt communautaire de manière importante et bien répartis géographiquement sur l'ensemble de la zone.

Sélection des exploitations enquêtées

L'étude des pratiques agricoles est basée sur un échantillon de 10 agriculteurs, validé par le comité technique du site Natura 2000. L'identification des agriculteurs concernés par la zone d'étude Natura 2000 Plateau de l'Aubrac a été réalisée au moyen d'un Système d'Information Géographique. Pour cela, un croisement du fichier « Zone d'étude Natura 2000 Plateau de l'Aubrac » avec les fichiers « îlots PAC »⁴⁸ disponibles sur la base de données DDT a été effectué.

A partir de cette première sélection, des critères de choix (bonne représentativité des habitats d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèce, répartition entre les communes) ont permis de déterminer l'échantillon final.

Il apparaît après enquête que les habitats d'intérêt communautaire représentent 94% de la SAU. En effet la totalité de la SAU des 10 agriculteurs enquêtés s'élève à 1507 hectares dont 1420 sont d'intérêt communautaire.

Au total, 328 exploitations agricoles lozériennes sont concernées par la zone d'étude Natura 2000 Plateau de l'Aubrac.

L'étude porte sur un échantillon de 10 éleveurs répartis sur les communes suivantes :

Commune	Nb d'éleveurs
Les Hermaux	1
Nasbinals	5
Prinsuéjols	2
St Laurent de Muret	1
Trélans	1

Le choix des éleveurs enquêtés a été réalisé dans un souci d'obtenir une représentation spatiale équitable sur l'ensemble de la zone d'étude Natura 2000.
(cf. carte Les parcs enquêtés sur la zone d'étude Natura 2000 Plateau de l'Aubrac).

N.B : les informations récoltées et rassemblées dans le présent rapport ne peuvent être considérées exhaustives. L'identification complète des agriculteurs et certaines informations doivent rester confidentielles. De plus, l'analyse est à considérer à une date précise. Les exploitations agricoles peuvent évoluer et les règles mentionnées dans le rapport également. Des adaptations pourront être nécessaires à l'avenir.

D.3.b. Caractéristiques générales des exploitations enquêtées

L'échantillon est composé de **4 exploitations individuelles et de 6 GAEC**. L'ensemble des exploitations enquêtées sont en système de production Bovin viande en race Aubrac

⁴⁸ Ilots PAC : Dans le cadre de déclaration de surfaces, un îlot correspond à un ensemble de parcelles culturales contiguës exploitées par le même exploitant.

	Valeur minimale	Valeur maximale	Valeur moyenne
SAU moyenne (ha)	130	244	195
UTA⁴⁹			2
SAU par UTA (ha/UTA)	88	190	124
Cheptel (UGB⁵⁰)	33	141	104
UGb par UTA (UGB/UTA)	33	96	64
Chargement des exploitations (UGB/ha)	0,3	0,8	0,5

TABLEAU 18 : SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS ENQUÊTÉES
SOURCE : COPAGE 2009

Maîtrise foncière

Sur l'échantillon étudié, la majorité des parcs de gestion (49) est de la propriété privée qui représente 776 hectares, soit des parcs en moyenne de 16 hectares. Ce type de maîtrise foncière permet aux éleveurs d'avoir une plus grande marge de manœuvre dans leurs prises de décisions.

TABLEAU 19 : MAÎTRISE FONCIÈRE DES EXPLOITATIONS ENQUÊTÉES
SOURCE : COPAGE 2009

	Nombres de parcs	Surface (en hectares)	Surface (en %)
Location Communal/Sectional	8	101	7%
Location privée	56	630	42%
Propriété	49	776	51%
Total	113	1507	100%

Engagement contractuel des parcelles

	Nombres de parcs	Surface (en hectares)	Habitats concernés
PHAE (mesure 19 a)	19	183	T, ZH, P
CAD	2	63	T
PHAE 2-NOR	30	361	T, ZH, P
PHAE 2-EXT	11	204	T, ZH, P
Total	62	811	

La contractualisation des parcelles étudiées concerne l'ensemble des éleveurs enquêtés, ce qui représente en surface 811 hectares soit environ 54% de la surface agricole enquêtée.

TABLEAU 20 : RÉPARTITION DES PARCELLES AGRICOLES CONTRACTUALISÉES ET DES HABITATS CONCERNÉS (TOURBIÈRES, ZONES HUMIDES ET PRAIRIES)
SOURCE : COPAGE

La Prime Herbagère Agri-Environnementale est la principale mesure contractualisée en cours sur les parcelles enquêtées.

L'alimentation

Les exploitants distribuent du foin produit sur l'exploitation aux vaches, génisses et bœufs durant l'hiver dans les bâtiments. Certains animaux bénéficient de céréales achetées. **La sécurité du système se joue**

⁴⁹ UTA L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole.

⁵⁰ UGB L'Unité de gros bétail (UGB) est une unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégories différentes. On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. Par définition une vache de 600 kg produisant 3000 litres de lait par an est égale à 1 UGB, un veau de boucherie = 0,45 UGB

sur la capacité à reporter des stocks de foin d'une année sur l'autre. Les veaux se nourrissent du lait de leur mère puis reçoivent du foin et des granulés complets adaptés à leurs besoins.

L'été les éleveurs mettent en place un point d'affouragement (nourrisseur) sur les estives quand les conditions climatiques se font extrêmes : sécheresse ou neige.

Le mode de conduite des troupeaux bovins viande est homogène sur l'ensemble du Plateau de l'Aubrac et destiné essentiellement à la production d'animaux non finis (broutards). Les vêlages ont lieu en hiver et concentrés de janvier à février ; les broutards sont vendus à 9 mois à l'automne, après un été au pâturage avec leur mère.

Suite à la crise qu'a connu le secteur de la viande bovine, les éleveurs diversifient leur production : filières qualité, engraissement de génisses et valorisent leur produit en développant la vente directe. Ceci se vérifie auprès de l'échantillon d'enquête : plus de la moitié des éleveurs enquêtés (8) ont diversifié leurs systèmes de production : 6 d'entre eux s'inscrivent dans une filière qualité (Fleur d'Aubrac, De Lozère) et 3 font de l'engraissement.

Les bâtiments et installations

Sur l'échantillon d'enquêtes, il a été recensé au total 17 bâtiments agricoles auxquels sont associées 12 fosses à lisiers/purins et 5 fumières. L'ensemble des bâtiments sont situés à plus de 35 m des cours d'eau. La limite de 35 m par rapport aux cours d'eau, puits, sources... est fixée par les articles 153-2, 155 et 156 du Règlement Sanitaire Départemental. Ces bâtiments souvent anciens, représentent des sources potentielles de pollution directe des cours d'eau en cas de mauvais entretien (vétusté des installations). D'après l'article 155-3 du Règlement Sanitaire Départemental concernant le stockage des fumiers compacts pailleux sur la parcelle d'épandage, l'emplacement du fumier stocké au champ doit changer chaque année ; le « retour à un même emplacement ne devant intervenir que dans un délai de 3 ans ». De plus, suivant, le même article, le stockage au champ ne doit pas dépasser 12 mois. Sur l'échantillon d'enquête, seul un exploitant laisse son fumier vieillir plus de 12 mois, les autres stockent en moyenne durant environ 5-6 mois. Les exploitants connaissent parfois des problèmes de stockage, surtout les années d'hivers longs, qui peuvent les entraîner à épandre hors des périodes autorisées.

D.3.c. La gestion pastorale

Le chargement

Le chargement de chaque parcelle enquêtée a été calculé en nombre d'UGB⁵¹ par hectare (chargement instantané) et en journée d'UGB par hectare (Prélèvement). Ces indicateurs permettent d'estimer la pression de pâturage.

Sur la zone d'étude, le chargement instantané varie de 0.5 à 10 UGB/ha et le prélèvement varie de 5.1j.UGB/ha à 335j.UGB/ha, tous habitats confondus. Le chargement instantané est à mettre en lien avec le mode d'exploitation du parc.

Deux cas de figure se présentent :

- **soit le parc est un parc tournant, dans ce cas le chargement instantané moyen⁵² est de 3.6 UGB/ha.** La présence des animaux sur les parcs varie de 10 à 100 jours. La taille moyenne des parcs tournants est de 12 hectares (elle peut varier de 2 à 40 ha).

⁵¹ UGB Unité de gros bétail.

⁵² Le chargement instantané est un nombre d'animaux (UGB) présents à l'instant t sur la parcelle, ramené à la surface pâturée. Le chargement instantané moyen, correspond à la moyenne du chargement instantané sur une période donnée, quelle que soit le nombre de jours de pâturage sur l'ensemble des parcs. Cela suppose que la surface du parc et le nombre d'animaux ne changent pas.

- soit le parc est **un parc spécialisé été**, le chargement instantané moyen sur ce type de parcs est de **1.4 UGB/ha. Il peut varier de 0.5 à 3.6 UGB/ha**. La durée de passage des animaux sur ce type de parc est plus longue (de 20 à 210 jours).

La plupart des parcs spécialisés été ne sont pas complètement finis, ceci est lié à leurs grandes surfaces (de 20 à 110 hectares). Les éleveurs qualifient le degré de finition comme moyen. Ceci est lié également au type de milieu présent dans l'estive. Par exemple, pour les parcs contenant des tourbières, les éleveurs considèrent ce milieu avec peu de valeur pastorale.

Par ailleurs, **les estives les plus chargées correspondent à des petits parcs** (taille moyenne de 12 hectares) qui sont utilisés sur une courte durée (durée moyenne de passage est de 20 jours). La variabilité des chargements instantanés moyens s'explique par le fait que les éleveurs gèrent par lot d'animaux. Les éleveurs déplacent les troupeaux d'un parc à l'autre, en suivant une logique de rotation basée essentiellement sur la pousse de l'herbe. Ils adaptent donc la durée de passage des animaux à la surface du parc.

Les périodes de pâturage

Tous les troupeaux de l'échantillon passent l'hiver dans les bâtiments. La date de montée en estive est liée à la pousse de l'herbe et aux conditions climatiques. La majorité des éleveurs sortent leur troupeau sur des parcs situés à proximité de l'exploitation avant de les monter en estive car cela correspond pour les animaux à la période de reproduction.

La période de pousse de l'herbe est fonction de l'altitude. Pour une zone située à 1300 m d'altitude, le début de la pousse de l'herbe se situe entre mi-mai et mi-juin environ. La pleine pousse de l'herbe se situe entre mi-juin et début août. Pendant ces deux périodes, l'herbe est de bonne qualité et disponible. L'ensemble des éleveurs signale qu'il n'y a pas un arrêt estival de la pousse de l'herbe mais un ralentissement.

Les dates de mises à l'herbe et de rentrée des animaux au bâtiment sont assez proches sur toutes les exploitations enquêtées. Globalement sur la zone d'étude Plateau de l'Aubrac, la mise à l'herbe a lieu à partir de début mai jusqu'à début juin et la rentrée des troupeaux s'effectue entre les mois de novembre et décembre. Les animaux restent dehors au maximum, tant que les conditions climatiques le permettent.

Les parcelles fauchées

En général, il est réalisé une coupe d'herbe (fauche) suivie d'un pâturage en fin de saison. **Les prairies de fauche ont des rendements très hétérogènes ; globalement le rendement moyen est de 4 TMS⁵³/ha**. Ces parcelles, qui sont destinées en premier lieu à la constitution des stocks hivernaux, sont parfois mises en commun avec des pâtures voisines, pour former des parcs plus conséquents lors du pâturage. Les prés sont essentiellement pâturés pour le regain de l'herbe, après la fenaison, en phase automnale de 2^{nde} pousse, voire jusqu'à la phase hivernale.

Les pelouses montagnardes

La pratique principale sur les pelouses montagnardes est le pâturage.

Les pelouses pâturées sont pour la plupart individuelles et toutes clôturées.

Une zone enquêtée est girobroyée tous les 3-4 ans. Cependant le girobroyage ne peut être effectué que sur des terrains peu pentus, et surtout sans trop de pierres avec pour inconvénients le coût et le temps qu'il nécessite. L'écobuage est également utilisé comme outil complémentaire au pâturage.

⁵³ TMS tonne de Matière sèche.

La fertilisation

La fertilisation organique et/ou minérale est généralement utilisée sur les prairies et sur certains parcours mécanisables. **La combinaison de fertilisation organique et minérale n'est pas absente et concerne essentiellement les prairies de fauche. Les pâtures reçoivent, quand elles sont mécanisables, une fertilisation organique.**

Les niveaux de fertilisation pratiqués :

- pour une périodicité annuelle, la dose moyenne est relativement faible : **15 unités d'azote, 30 de phosphore et 60 de potasse. Cet apport est sous forme d'engrais minéral.**

- pour un apport tous les 2 à 3 ans, la dose s'élève en moyenne à **160 unités d'azote, 100 unités de phosphore et 200 unités de potasse, ce qui représente un apport annuel moyen de 80/50/100 en NPK**⁵⁴. Selon les techniciens de la Chambre d'agriculture, un apport de lisier tous les 2 ans sur prairies en fauche tardive ou sur pâture permet de couvrir les besoins en PK aussi bien l'année de l'apport que les années sans apport. Les éleveurs cherchent à optimiser la gestion des déjections animales en réalisant un passage sur l'ensemble des surfaces mécanisables de l'exploitation au moins une fois tous les 2 ans. Selon la Chambre, d'un point de vue agronomique, le plus intéressant, serait que les éleveurs réalisent des apports annuels sur l'ensemble de leurs parcelles.

La fertilisation organique par lisier bovin s'élève en moyenne à 25-30 m³ tous les deux ans. Sachant que 30 m³ représente 4 x 30 = **120 u N**, 2 x 30 = **60 u P** et 5 x 30 = **150 u K**.⁵⁵

Il semble que depuis quelques années les agriculteurs tentent d'optimiser la fertilisation organique et diminuent la fertilisation minérale. Cette tendance est certainement en partie due au coût de cette dernière.

Traitement antiparasitaire des animaux

Le parasitisme provoque des pertes économiques tout au long de la vie d'un animal.

On distingue deux types de parasites :

- les parasites internes : grande douve (ver plat qui vit dans le foie), les strongles digestifs (vers ronds dans l'appareil digestif), les strongles respiratoires (vers ronds dans les poumons), les ténias (dans l'intestin).
- les parasites externes. Essentiellement les mouches, les tiques et les poux.

Compte tenu du cycle des endoparasites⁵⁶, les animaux les plus menacés sont ceux qui pâturent toujours ou pendant longtemps sur la même parcelle. Or l'été, et plus particulièrement le mois de juillet, correspondent à un pic d'infestation parasitaire pour les animaux en pâture. En général, les infections sont plus importantes chez les jeunes animaux, dont l'immunité naturelle n'est pas encore développée.

Le principal levier d'assainissement d'une parcelle, du moins en matière de strongles c'est la gestion du pâturage. Les rotations des animaux sur les surfaces pâturées permettent de diminuer la charge parasitaire⁵⁷.

L'étude révèle que l'ensemble des éleveurs traitent leurs animaux.

Ils traitent leurs bovins à l'automne, lors de la rentrée des animaux aux bâtiments. Les traitements réalisés sont pour lutter contre les parasites internes (douve, strongles) et externes (poux et tiques). Dans 60 % des cas, les produits utilisés sont composés de la molécule « ivermectine ».

Les traitements contre les campagnols

⁵⁴ Les lettres N P K sont les symboles chimiques des trois principaux constituants atomiques des engrais suivant le tableau de Mendeleiev : Azote, Phosphore, Potassium.

⁵⁵ Données COPAGE

⁵⁶ Un **endoparasite** est un parasite habitant l'intérieur de son hôte, se nourrissant de son fluide intérieur et finissant parfois par le tuer

⁵⁷ Drogoul et Germain, 1996, Santé animale bovins, ovins, caprins, Editions ENESAD-CNERTA, 334 p.

Le rat taupier ou campagnol terrestre, pose périodiquement problème par les destructions qu'il engendre sur les pâturages et prairies.

A la différence des taupes, le rat taupier creuse des kilomètres de galerie à 15 cm du sol. Le passage des troupeaux bovins les écrase et dénivelé les sols.

Pour lutter contre la prolifération de cette espèce, il existe, selon le COPAGE, trois techniques principalement :

- l'empoisonnement par sachets : le seul produit homologué est l'alphachloradose.
- la lutte par les gaz fumigants : il s'agit du phosphore d'hydrogène (PH₃) qui nécessite un agrément d'applicateur agréé. Cet agrément est donné par le Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV) suite à une formation dispensée par l'ENITA de Bordeaux.
- la technique de poses de pièges, méthode la plus naturelle mais très exigeante en temps.

Sur l'échantillon d'étude, 6 des éleveurs enquêtés n'ont aucune action pour lutter contre le campagnol. Ils considèrent que l'effet reste limité tant qu'aucune action collective ne sera mise en place. Une réflexion serait éventuellement à mener, notamment sur la mise en place de formations liée à cette problématique.

Une autre solution paraît réellement efficace : les prédateurs naturels. La Belette est certainement le plus efficace. Son régime alimentaire est quasi-exclusivement composé de rongeurs ce qui en fait un formidable auxiliaire de l'agriculture. On peut regretter qu'elle ait réintégré la liste nationale des animaux susceptibles d'être classés nuisibles sur décision préfectorale.

D.3.d. Incidences économiques

Cette partie présente la contribution au fonctionnement de l'exploitation des parcs de gestion dans le site. Pour chaque exploitation ont été évalué le stock de matière sèche et la quantité de matière sèche consommée pendant la période de pâturage. La contribution globale des parcelles agricoles sur le site a ainsi pu être estimée au niveau de l'exploitation. Ceci permet d'apprécier le poids de ces parcelles sur le fonctionnement de l'exploitation.

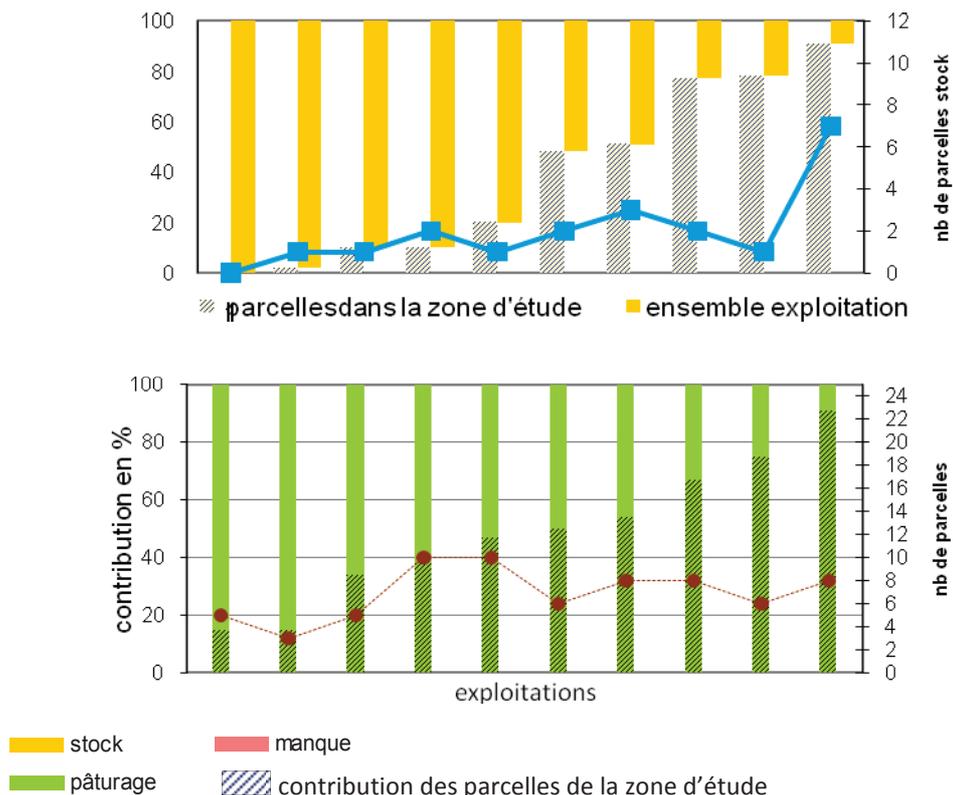


FIGURE 33 : CONTRIBUTION DES PARCELLES FAUCHEES PUIS DES PATURAGES DE LA ZONE D'ETUDE DANS LES STOCKS TOTAUX ET DES PATURAGES DE L'EXPLOITATION
SOURCE COPAGE 2009

Pour les parcelles fauchées de la zone d'étude, les contributions à la constitution des stocks des parcs auxquels ils appartiennent varient entre 2 et 91 %. Par exemple, il apparaît sur le graphique que la dernière exploitation possède 7 parcelles de fauche dans la zone d'étude Natura 2000 Aubrac, ce qui représente 91 % de la production de son stock fourrager sur l'ensemble de son exploitation. La contribution moyenne des parcelles de la zone d'étude au stock est de près de 39%.

Globalement, quel que soit le type d'habitat présent dans le parc de gestion, la contribution de la zone d'étude au pâturage de l'exploitation est en moyenne de 49%. Elle peut varier de 15 à 91 % dans le système de l'exploitation. Cet indicateur met en évidence l'importance que peuvent représenter les estives de la zone d'étude dans le système d'exploitation.

Marge de sécurité des exploitations

Le cumul du stock et du pâturage, qui donne la production globale de matière sèche sur l'exploitation, a été comparé aux besoins annuels du troupeau. Aucun manque chronique de ressources fourragères n'est mis en évidence sur l'échantillon d'étude.

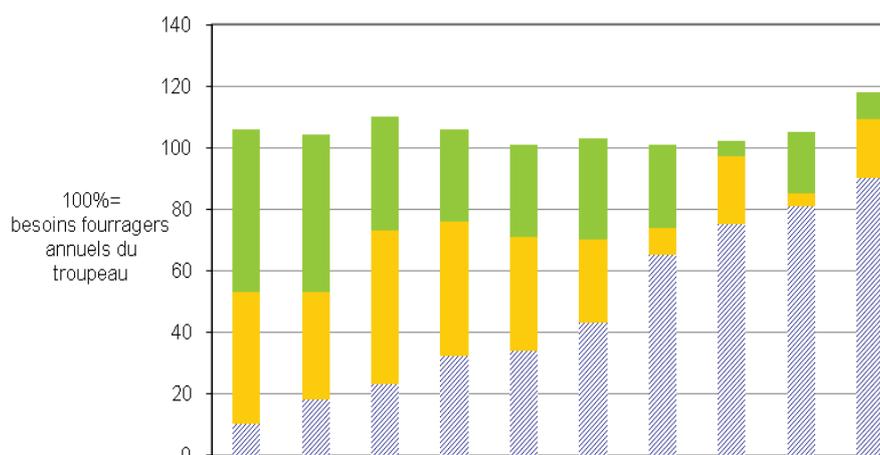


FIGURE 34 : BESOINS ET RESSOURCES FOURRAGERES DES EXPLOITATIONS
SOURCE : COPAGE 2009

Deux cas de figure se présentent :

- La marge de sécurité est positive (la production fourragère est supérieure aux besoins annuels du troupeau).
- Il n'existe pas de marge de sécurité, l'exploitation n'a pas la capacité de constituer des stocks d'une année sur l'autre. Cela ne concerne aucun éleveur enquêté.

La taille économique de l'exploitation influe sur sa capacité à intégrer des modalités de gestion particulières aux surfaces en habitats d'intérêt communautaire présents sur son exploitation. Plus elle sera petite, moins elle pourra supporter de contraintes d'exploitation supplémentaires.

Par exemple, un exploitant qui a 50 UGB sur 150 ha aura davantage de marge de manœuvre qu'un exploitant qui a également 50 UGB mais sur 50 ha « seulement ». Ce constat fait apparaître la nécessité d'adopter une approche globale de l'exploitation pour traiter de la gestion des habitats et proposer des modalités adaptées. La taille de l'exploitation, sa situation économique et son fonctionnement général sont des éléments à intégrer à la réflexion préalable à la prise de décision.

Les projets des éleveurs

Les projets formulés au niveau de chaque parcelle ont été répartis en deux catégories en fonction des objectifs fixés par l'éleveur.

		Type de projets	
		Entretien du milieu	Ouverture reconquête
Type de milieu	Zones Humides	- 1 parcelle colonisée par les semis de pins ; - Entretien des rases existantes ; - Aménagements de points d'eau pour l'abreuvement des animaux.	
	Pelouses	Maintien voire amélioration de la productivité herbagère par la fertilisation et le chaulage.	
	Forêts		Coupe de résineux afin de reconquérir des surfaces en herbe.

Les projets concernent 4 éleveurs (soit 5 parcs de gestion).

Plusieurs éléments sont pris en compte par les exploitants pour formuler ou non un projet sur leur parcelle :

- **le caractère topographique réellement contraignant ;**
- **une efficacité minimale estimée des travaux ;**
- **la maîtrise foncière ;**
- **la faisabilité technique ;**
- **la faisabilité financière ;**
- **la nécessité d'améliorer leur autonomie alimentaire.**

D.3.e. Enjeux principaux

La période de concertation avec les gestionnaires du territoire devrait permettre d'éclaircir plusieurs points.

- **Comment les habitats et les pratiques de gestion interagissent l'un sur l'autre ?**

En effet, si les conditions abiotiques (climat, nature du sol et des roches mères...) déterminent en partie le faciès des habitats naturels, les modes de gestion (pâturage, fertilisation, fauche etc.) jouent également un rôle. Prenons la pelouse montagnarde. Elle peut se présenter sous différents stades : nardaaie pure, colonisée par la lande... La gestion pastorale est déterminante pour le maintien de la pelouse. Un surpâturage peut favoriser les espèces les moins appétantes et un sous pâturage permettre le développement des ligneux. Il pourra s'avérer très pertinent d'étudier les modes de gestion de parcelles voisines présentant des faciès différents.

- **La gestion des zones humides devra faire l'objet d'une attention particulière.** Ces habitats d'un intérêt patrimonial fort, jouent aussi un rôle fonctionnel important dans la gestion des débits et la qualité de l'eau. Il sera opportun de comprendre quelles gestions pastorales sont bénéfiques ou néfastes sur ces zones afin de proposer les mesures les plus efficaces et applicables.

- Toujours autour de la question de l'eau, concernant les ruisseaux, les enjeux portent sur la **consolidation des berges, l'amélioration des populations piscicoles, la qualité de l'eau.**

Enjeux	Attentes des exploitants	Solutions envisageables
Lutte contre les rats taupiers	Gestion des populations	Lutte biologique par les prédateurs naturels
Qualité de l'eau	Points d'abreuvement avec eau saine	Mise en place d'abreuvoirs, Captage de sources
Lutte contre l'érosion des berges	Recalibrages des ruisseaux	Mise en place d'abreuvoirs Plantation d'une végétation rivulaire
Compréhensions des politiques et outils (PRZH, Natura 2000, PNRA)	Eclaircissements sur les rôles et articulations	Dialogue, documents pédagogiques, réunions, articles
Connaissance du milieu	Prise en compte de leurs connaissances et diffusion des connaissances scientifiques	Sorties de terrain, supports pédagogiques, dialogue Faire l'historique des gestions sur certaines parcelles

TABLEAU 21
ENJEUX, ATTENTES ET SOLUTIONS POSSIBLES
SOURCE : CCAL

D'autres enjeux soulevés par les exploitants pourront apparaître lors des réunions thématiques.

La végétation en place sur l'estive est le résultat de l'ensemble des facteurs étudiés (chargement, période de pâturage, entretien). La complexité de la gestion des estives réside dans la diversité des milieux rencontrés sur une même estive.

Pour mieux apprécier l'impact de la gestion sur l'estive, des paramètres supplémentaires devraient être pris en compte :

- le stade physiologique des animaux sur la parcelle renseigne sur les besoins du troupeau. Le stade physiologique entraîne des nuances dans la quantité d'herbe pâturée.
- le degré de finition (taux de refus) est un paramètre souvent pris en compte par les pastoralistes. Il permet d'évaluer si toutes les ressources fourragères de la parcelle ont bien été utilisées ou si la parcelle est sous pâturée.

Il apparaît que l'immense majorité de la SAU est considérée comme d'intérêt communautaire. Nous pouvons dire que l'élevage aubracois a créé ses pelouses puis les a maintenues globalement dans un bon état de conservation. Le pâturage extensif correspond à un formidable outil de gestion des espaces naturels.

La démarche Natura 2000, qui souhaite intégrer les activités économiques à la gestion des habitats naturels, trouve sur le plateau un lieu propice à sa réussite.

E- Activité forestière

Il suffit de regarder une carte de la Lozère pour comprendre que l'Aubrac n'est pas à proprement parler un territoire... forestier ! Le plateau tire même son unicité paysagère, entre autres, de son manque d'arbres. La forêt climacique de hêtres persiste à l'état relictuel.

- DDT Direction départementale des Territoires, travaille notamment sur les Fond Forestiers Nationaux (FFN).
- CRPF Centre Régional de la Propriété forestière, Conseillent les propriétaires et travaillent à la mise en place des Plans Simples de Gestion (PSG)
- Coopérative de la Forêt privée lozérienne et gardoise, aide les propriétaires dans la gestion et la vente.
- L'Office National des Forêts (ONF), gère les forêts de l'Etat et met en œuvre le régime forestier dans les forêts collectives.
- Syndicat des propriétaires forestiers de Lozère, défend les intérêts des propriétaires et propose diverses actions.
- Entrepreneurs de travaux forestiers, réalisent des chantiers forestiers.

E.1. Forêt de collectivités publiques

E.1.a. Description et statuts forestiers

Il n'existe pas sur la zone d'étude de forêts domaniales, mais seulement des forêts communales et sectionales.

Il est important de signaler que ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de prudence, il existe en effet un décalage entre les chiffres donnés sur la couche SIG et les ceux donnés dans les Plans d'Aménagement forestier.

Nom de la forêt	Type de forêt	Surface totale (ha)	Surface zone d'étude		Plan d'aménagement
			ha	%	
Recoule, Recoulette et Rescos	sectionale	94,81	94,81	100	1997-2011
Nasbinals et Montgros Montgrousset	sectionale	112,12	112,12	100	2001-2015
Montfalgoux, Trélans, Noubloux, Trélans Noubloux	sectionales	34,43	7,09	20,6	2009-2028
Les Hermaux	communale	1060,95	477,4	44,99	1994-2014
Les Salces	sectional	983,92			2008-2022
La Chaze de Peyre	sectional	28,60	4,37		2004-2018

TABLEAU 22 : FORETS PUBLIQUES SUR LES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE
SOURCE : ONF

Ces forêts sont toutes soumises au régime forestier et possèdent un Plan d'aménagement Forestier rédigé. Il s'agit d'un plan de gestion de la forêt d'une durée de 15 à 20 ans qui fixe les objectifs, les modes et le calendrier des interventions sylvicoles.

Forêt sectionale de Recoules, Recoulettes et Rescos

Elle bénéficie du régime forestier depuis 1848.

Les essences principales sont : Hêtre 63 %, Epicéa Commun 20,5 %, vides 16,5 %.

Trois séries forestières ont-été identifiées :

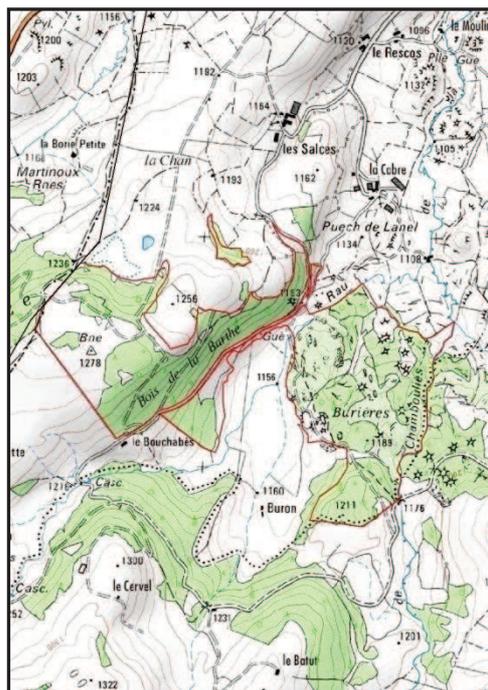
- 1^{ère} série de production, futaie régulière, groupe de régénération strict 40,72 ha
- 2^{ème} série de production, futaie irrégulière par paquets 44,41 ha
- 3^{ème} série de protection physique et paysagère 9,68 ha

L'objectif assigné à la **zone feuillue** est de fournir du bois de chauffage aux 35 ayants-droits.

Les **boisements de résineux** sont issus de plantations réalisées sous contrat FFN (Fond forestier National) pour l'essentiel en 1955. Ces boisements d'Epicéa commun et de Sapin pectiné ont pour vocation à terme, la production de bois d'œuvre, avec dans un premier temps une production de bois de trituration et d'industrie.

Cet aménagement donne la priorité à la régénération naturelle et aux essences indigènes. Il est également spécifié que les zones humides ne seront ni drainées ni reboisées.

Cette forêt revêt un aspect paysager important puisqu'elle est incluse dans une zone de chaos granitiques.

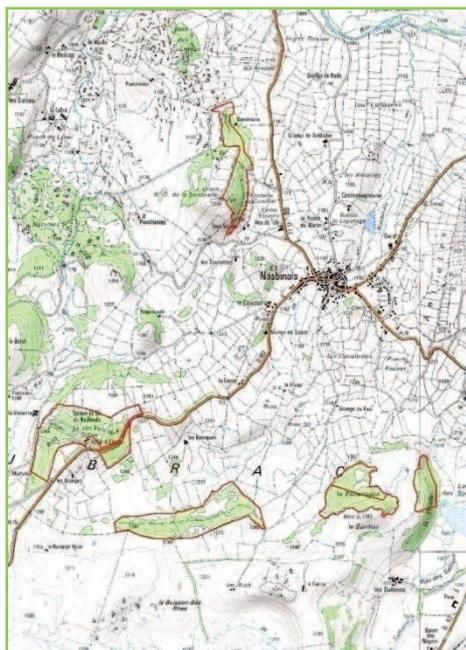


Forêts sectionales de Nasbinals et Montgros Montgrousset

Ces forêts, sont soumises au régime forestier depuis 1833. Le premier aménagement (et avant dernier !) date de 1891. Prévu pour une durée de 60 ans, il prévoyait un traitement en taillis fureté destiné à la production de bois de chauffage.

L'actuel plan d'aménagement regroupe la forêt sectionale de Nasbinals (la sentinelle, bois de la Valette, le roc du Buisson et le Castelet partagé entre les deux sections) et celle de Boules, Montros et Montgrousset (la picade).

Les essences principales sont : Hêtre 79,9 %, Epicéa commun 10,3 %, Vides 9,8 %



Une seule série a été identifiée pour l'ensemble, qui sera traité en futaie irrégulière de hêtre, avec un objectif paysager et un objectif de production de bois de chauffage. Il sera donc appliqué un traitement en futaie irrégulière par bouquets et paquets.

Pendant la durée de l'aménagement, 74,62 ha seront parcourus par des coupes d'amélioration, 19,70 ha par des coupes de régénération et 650 mètres de pistes seront ouverts.

La demande exprimée par les 167 ayants-droit de Nasbinals et les 42 ayants droits de BMM concerne exclusivement le bois de chauffage, mais la demande dépasse largement le potentiel de la forêt (environ 1 stère par ayant-droit et par an). Il ne s'agit donc pour les habitants que d'un complément à une récolte réalisée par ailleurs.

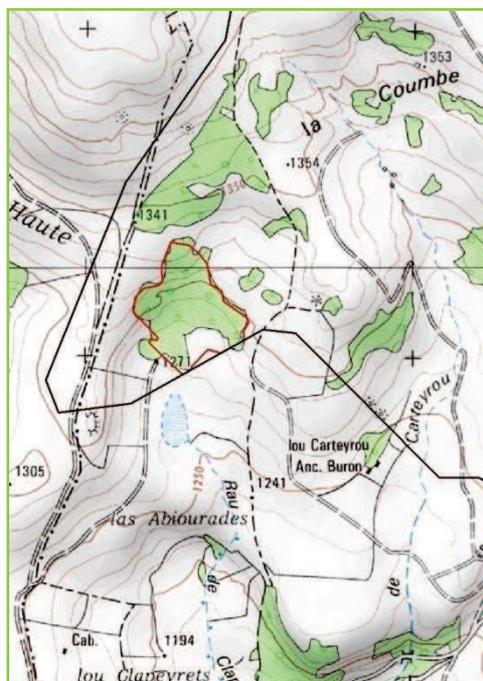
L'un des problèmes de cette forêt est le vieillissement des peuplements. Cette forêt a pour particularité d'abriter la station de ski de la Valette (aussi connue sous le nom de Fer à cheval). La forêt a là un rôle d'abri contre les vents dominants.

Forêts sectionnelles de Montfalgoux, Trélans, Noubloux et Trélans Noubloux

Ici le bénéfice du régime forestier résulte d'une ordonnance royale du roi Louis-Philippe en date du 12 octobre 1847. Ce plan d'aménagement est le premier fait pour ces forêts.

Seule la parcelle forestière de Montfalgoux (7,09 ha) est concernée par la zone d'étude Natura 2000. Cette forêt est constituée d'une futaie de hêtre pure.

Les essences principales sur l'ensemble de ces quatre forêts sont : Hêtre 58%, Chêne 37 %, Pin sylvestre 5%



En l'absence d'aménagement approuvé par le passé, peu d'interventions ont été pratiquées, il est donc à noter que les rejets de souches sont rares compte tenu de l'âge des arbres.

Une **série unique** a été définie dans le plan d'aménagement : de production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

L'affouage⁵⁸ est la principale vocation de ces forêts. On compte 5 affouagistes (ayants-droit) pour Montfalgoux.

Une zone humide se trouve dans la forêt de Montfalgoux. L'ONF préconise la préservation de son état et la destruction des ligneux hauts.

Forêt communale des Hermaux

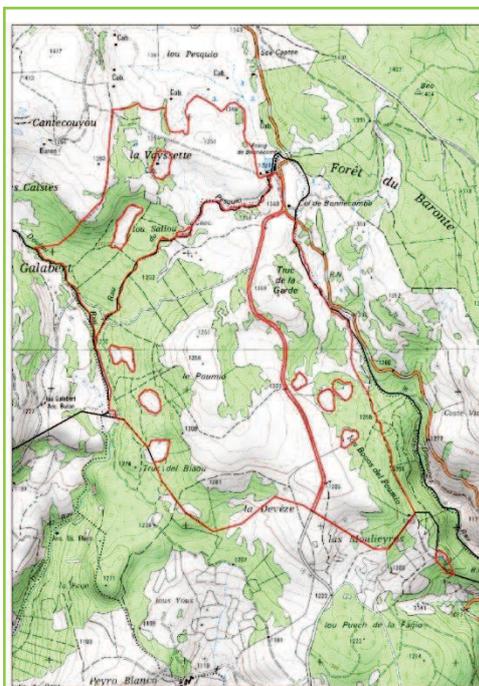
Avant tout il est important de noter qu'il s'agit d'une forêt communale.

La Partie nord de cette forêt communale, la zone de la Vaysette, se trouve sur la commune des Salces. En « contrepartie », la forêt des Salces Fromental, commune des Hermaux, est sur la commune des Hermaux.

Lors de ce premier aménagement (1995-2014), trois séries ont été définies :

- 1 ère série : Production résineuse, futaie régulière à groupe d'amélioration unique 272,92 ha
- 2 ème série : Production de bois de chauffage, groupe taillis et groupe futaie sur souche 367, 53 ha
- 3 ème série : Protection contre érosion, pâturage

Les essences principales sont : Epicéa commun 6 %, Epicéa de sitka 4 %, Pin noir d'Autriche 8 %, Mélèze 2%, Douglas 1 %, Pin à crochets 2 %, Résineux divers %, Hêtre 36 %, vides boisables 38 %, vides non boisables 2 %.



L'une des particularités de cet ensemble, est d'être à 40 % occupé par des pâtures.

⁵⁸ Droit de prendre du bois dans une forêt.

Seule la moitié nord est comprise dans la zone d'étude, celle qui apparaît sur la carte ci-dessus. Contrairement à la zone « basse », constituée en grande partie de résineux FFN, la forêt d'altitude est quasi-exclusivement composée de hêtres.

Ici aussi, la demande d'affouage étant importante de la part des 45 « feux du village » a demandé la mise en place d'un parcellaire rationnel et d'un état d'assiette cohérent. Il était également important, du fait de la pression exercée par la demande en terrains pâturables, d'affecter au pâturage les terrains non boisés allotis. Les animaux n'ont donc théoriquement plus accès, du fait des clôtures, aux hêtraies.

Forêts de la commune des Salces

Sont ici regroupées, les forêts sectionales de Pierrefiche, du Fromental, de Ressenades, des Salces, du Trébatut, les forêts indivises des Salces et du Fromental, et enfin, la forêt communale des Salces.

La forêt sectionale des Salces-Fromental déborde sur le territoire de la commune des Hermaux (environ 35 ha).

Deux séries ont été déterminées :

- 1 ère série de production de bois feuillus et résineux tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages 753,91 ha
- 2 ème série d'intérêt écologique général 230,01 ha

Les essences principales sont : Epicéa commun 37 %, Hêtre 31 %, Pin à crochets 13 %, Pin mugho 7 %, Pin sylvestre 4 %, Mélèze du Japon 4 %, Chêne sessile 2 %, Pin noir 2 %.

La principale particularité de ce site est la surface sous contrat FFN, et donc plantée en résineux : 801,11 ha.

L'affouage (15 ayants droit) ne s'effectue que sur la forêt sectionale des Salces-Fromental.

Il est question d'un futur parc éolien sur la commune en terrains FFN. Il comprendrait 12 éoliennes (Société VSB). En 2008, le projet était soumis à expertise environnementale (présence de grandes noctules).

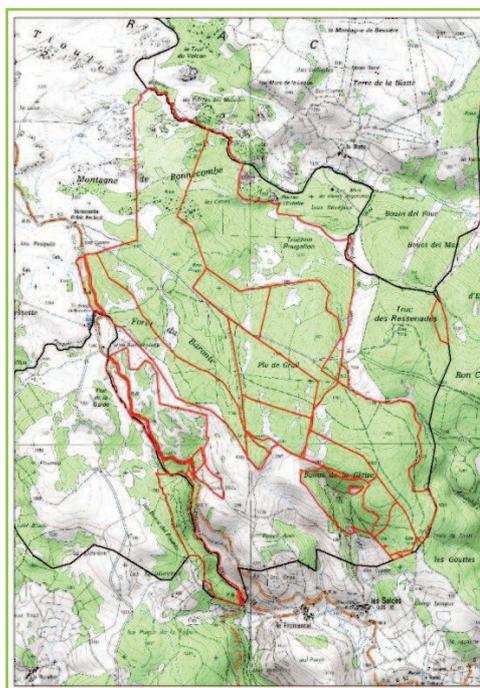
Les parcelles 1 à 26 constituent un des plus anciens contrats lozérien du Font forestier National. Un des plus vastes également, avec 801 ha. Ces vastes reboisements artificiels ne sont évidemment pas d'intérêt écologique communautaire, pourtant une surface non-négligeable est comprise dans l'aire d'étude. Il peut sans doute être posée légitimement la question du retrait de ces zones de la proposition de site d'intérêt communautaire (pSIC).

Certaines parties, au contraire présentent un fort intérêt écologique :

- La Tioule présente des une entité paysagère originale, pittoresque de premier ordre avec des empilements de blocs granitiques erratiques entre lesquels serpentent des ruisseaux bordés de zones humides.

- La forêt de Truchon Pougion, est certainement l'une des hêtraies les moins anthropisée de l'Aubrac, de par son accès difficile. Elle représente une zone de quiétude pour de nombreuses espèces.

Il semble que seuls 360 ha soient intéressants à intégrer au site Natura 2000.



Forêt sectionale de Lasbros, commune de la Chaze-de-Peyre

La première soumission date du 27 décembre 1846, sur ordonnance de Louis Philippe. Les aménagements antérieurs (1890-1925 et 1926-1961) prévoyaient un traitement en futaie régulière.

La forêt sectionale de Lasbros, sur la commune de la Chaze de Peyre, possède une révision d'aménagement forestier pour la période 2004-2018.

Les essences principales sont : Pin sylvestre 66%, Epicéa commun 9 %, Sapin 8%, Mélèze d'Europe 6 %, Tsuga hétérophylle 4 %, Douglas vert 4 %, Feuillus divers 3 %

Une seule série à été décrétée production de bois d'œuvre résineux traitée en futaie. Pendant une durée de 15 ans :

- 4,27 ha seront parcourus par des coupes de régénération
- 1,32 ha seront parcourus par des coupes de préparation à la régénération
- 3,63 ha seront parcourus par des coupes d'amélioration



La tempête de 1999 a sérieusement sinistré la forêt : chablis et trouées. Suite à cet événement climatique, un programme de reconstitution a été mené : défeutrage, replantations (Mélèze, Douglas, Sapins nobles et pectiné).

Plusieurs zones hydromorphes sont présentes au sein de cette forêt.

Forêts sectionales de la commune de Chauchailles

Ce plan d'aménagement regroupe les forêts sectionales d'Ajalès, Le Roc et Salcreux, pour une surface totale de 91,75 ha.

Chauchailles n'est pas dans la zone d'étude mais il s'avère que 3,3 ha de la forêt sectionale d'Ajalès se trouvent sur le territoire de Brion.

Cette section, qui possède pour la première fois un plan d'aménagement (1995-2009), est peuplée exclusivement de résineux.

E.2. Forêt privée

E.2.a. Plan Simple de Gestion et code de bonnes pratiques sylvicoles

Les forêts privées de plus de 25 hectares d'un seul tenant doivent se doter d'un plan simple de gestion agréé par le CRPF.

Selon les données communiquées par le CRPF, aucun propriétaire n'a adhéré au code de bonnes pratiques sylvicoles sur le périmètre d'étude. Cinq propriétés sont dotées d'un plan simple de gestion, qui, sur la zone d'étude, représentent 355 hectares.

E.2.b. Fond forestier national

Entre 1956 et 2000, le fond forestier national a été un élément clef de la politique forestière nationale. Il visait principalement à encourager le reboisement (en résineux surtout) et à désenclaver les forêts, c'est à dire y favoriser l'accès aux engins de débardage.

Sur la zone d'études, quatre contrats existent.

Commune	statut	Surface (ha)
Recoules-d'Aubrac	public	32
Salces	public	801
Saint-Laurent-de-Muret	privé	103
Saint-Laurent-de-Muret	privé	62

**TABLEAU 23 : CONTRATS FFN SUR LA ZONE D'ETUDE
DONNEES DDT**

F- Tourisme et loisirs

F.1. Contexte historique

Les prémices

Même si l'activité touristique semble diffuse sur le plateau, elle est pourtant bien enracinée puisque les premiers touristes visitaient l'Aubrac il y a plus d'un siècle.

Ces premiers touristes sont plus précisément des curistes qui viennent en cure à Chaudes-Aigues dès le début du 19^{ème} siècle, puis à la Chaldette.

Le Royal Aubrac, constitue le point de départ du tourisme sur le plateau. Là encore il s'agit de cures, non pas thermales mais de « grand air » et de « gaspejaïres » (curiste de petit lait). Les curistes arrivaient par le train à Aumont-Aubrac puis prenaient un bus jusqu'à Aubrac. Cette fonction de sanatorium ne sera d'actualité qu'entre 1905 et 1913. Il deviendra ensuite « Grand hôtel », puis sera successivement la propriété de la Banque populaire et du Midi, puis de la Fol qui lui donnera une vocation de « tourisme social ». Le Royal Aubrac, racheté par un investisseur privé, devrait retrouver en 2010 sa fonction d'hôtel.

Tourisme moderne

Le développement touristique moderne apparaît avec le développement des stations de ski. Entre 1965 et 1973, les quatre principales stations sont créées à Brameloup, Nasbinals, Saint Urcize et Laguiole. Le développement de cette activité est simultanément dans tous les massifs, certainement suite aux Jeux Olympiques de Grenoble en 1968. Cette activité permettra la création d'une organisation interdépartementale : la zone nordique des monts d'Aubrac (devenue Espace Aubrac). L'ADECA (association pour le développement économique et culturel de l'Aubrac) crée en 1979 le GR « tour des monts d'Aubrac ».

Le manque de neige dans les années 90 marque un coup d'arrêt dans le développement des infrastructures liées aux stations de ski.



PHOTO 12 : STATION DE SKI DE
BRAMELOUP
PHOTO DE JEAN-DOMINIQUE LAJOUX,
1966, BASE DE DONNEES PHOCEM⁵⁹

Le tourisme aubracois bénéficie de l'identité forte du plateau. **Le nom « Aubrac » est lié à de nombreux « produits » : le couteau, le fromage, l'aligot, Michel Bras, la vache etc.** Ces produits et le territoire s'enrichissent mutuellement de leur notoriété. Certains « coups médiatiques » culturels ou sportifs contribuent à la promotion du plateau : les trois étoiles de Michel Bras, le couteau repris par de nombreux artistes ou designers, l'Ultra-trail Aubrac, la transhumance...

⁵⁹ www.culture.gouv.fr/documentation/phocem/albums.htm

L'Aubrac est pour les visiteurs une destination dépaysante, authentique, où l'on peut pratiquer de nombreux sports « nature », et plutôt bon marché.

De 2003 à 2005, le programme européen expérimental Porta Natura a permis de mener une réflexion sur le tourisme à l'échelle du plateau. L'objectif était de mettre en place et tester « une méthodologie d'aide au management d'un territoire touristique en espace rural ». Ce programme a permis de récolter pour la première fois des données à l'échelle du territoire, alors qu'elles sont habituellement récoltées par les CDT (comité départemental du tourisme) et cloisonnées par département.

F.2. Offre touristique

L'atout touristique majeur de l'Aubrac est sans conteste ses paysages.

Personne mieux que **Julien Gracq**⁶⁰ a su exprimer le pouvoir des paysages aubracois sur nos... âmes :
Une attraction sans violence, mais difficilement résistible me ramène d'année en année, encore et encore, vers les hautes surfaces nues, basaltées ou calcaires du centre et du sud du massif : l'Aubrac, le Cézallier, les planèzes, les causses. Tout ce qui subsiste d'intégralement exotique dans le paysage français me semble toujours se cantonner là : c'est comme un morceau de continent chauve et brusquement exondé qui ferait surface au-dessus des sempiternelles campagnes bocagères qui sont la banalité de notre terroir. Tonsures sacramentelles, austères, dans notre chevelu arborescent si continu, images d'un dépouillement presque spiritualisé du paysage, qui mêlent indissolublement, à l'usage du promeneur, sentiment d'altitude et sentiment d'élévation.

F.2.a. Patrimoine historique, culturel, gastronomique

Si l'Aubrac joue avant tout la carte de ses paysages, il existe de nombreux monuments dignes d'intérêt, essentiellement religieux, romains ou liés aux activités agricoles.

La **Via Agrippa**, entre Bordeaux et Lyon par Rodez, passe sur l'Aubrac. Sur la zone elle est encore légèrement visible vers le buron de Puech-Crémat sur la commune de Nasbinals.

Une autre « route » bien plus célèbre traverse le plateau : la **Via Podiensis**. Il s'agit de la voie du Puy pour le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Certainement l'un des plus connus de France, ce chemin (GR 65) traverse les villages d'Aumont-Aubrac, Rieutort-d'Aubrac et Nasbinals. **Selon le conseil général de Haute-Loire, 30 000 pèlerins auraient emprunté la Via Podensis en 2008.** Certains villages se sont spécialisés dans l'accueil de ces marcheurs et de nombreux hébergements saisonniers sont créés.

Au niveau du bâti patrimonial, quelques villages emportent les suffrages des touristes (Laguiole, Aubrac, Sainte-Urcize). Pour l'Aubrac lozérien, Nasbinals tient le haut du pavé, notamment grâce à ses habitations granitiques et son église romane Sainte Marie (XI ème et XIV ème siècle).

Les sites Naturels les plus prisés sont le long de la route des lacs.

- La Cascade du Déroc, avec ses 32 mètres de haut et ses orgues basaltiques est le site le plus connu.
- Les lacs de Salhiens, Souveyrols, Born et surtout Saint-Andéol et son photogénique sorbier.
- Le Col de Bonnetombe à 1340 mètres où se tient autour du 25 Mai la fête de la transhumance.
- Le signal de Mailhe-biau, sommet le plus élevé du plateau (1469 mètres). Une table d'orientation a été créée en 2001 par l'association Aubrac-Sud-Lozère

Les burons intriguent. Les touristes sont souvent déçus d'apprendre que le fromage n'y est plus fabriqué⁶¹. La plupart souhaiteraient voir la fabrication traditionnelle du Laguiole.

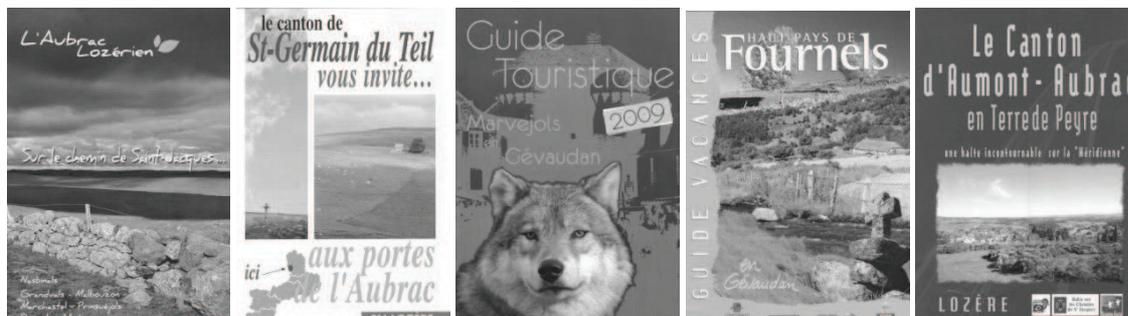
⁶⁰ Julien Gracq, *Carnets du grand Chemin*, Pléiade tome 2

⁶¹ A l'exception du buron de Camméjeane encore en activité.

Les burons/restaurants qui servent l'aligot connaissent un certain succès.

F.2.b. Structuration

Tous les territoires de notre zone d'étude se sont dotés de documents touristiques de promotion locaux. Ils présentent les activités, le patrimoine culturel et gastronomique, les caractéristiques de la zone... Ceux de Marvejols, Nasbinals et Saint-germain-de-Teil donnent des listes de restaurants et d'hébergements.



Documents de promotion touristique

Hébergement

On compte 74 « établissements » d'hébergement sur l'ensemble des communes de la zone d'étude. Il existe des disparités assez importantes suivant les secteurs. Brion bénéficie de la présence de la station thermale de La Chaldette sur son territoire, Nasbinals de sa notoriété et de sa position sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Le tourisme à la ferme et la vente directe de produits locaux apparaissent comme une possibilité de diversification des revenus dans le monde rural. Pourtant le réseau « bienvenue à la ferme » qui regroupe 5800 agriculteurs en France, ne comptabilise aucune exploitation sur l'Aubrac lozérien (il y en a 12 sur l'Aubrac aveyronnais).

De plus en plus d'éleveurs de la zone commercialisent des cartons de viande (10 kg) issue de leur exploitation et se créent un réseau de clients généralement entre Montpellier, Toulouse et Clermont-Ferrand. Le tourisme représente une opportunité d'élargir leur aire de chalandise. L'élevage aubracois bénéficie d'une extraordinaire image : les troupeaux en semi-liberté dans des paysages d'exception contrastent avec les images courantes d'animaux élevés « hors-sol » et des vaches de réforme laitière...

F.3. Activités de pleine nature

L'Aubrac est avant tout plébiscité pour son aspect « sauvage ». Même si la trace de l'homme est omniprésente, les visiteurs ont la sensation de se promener dans un désert. La « nature » est le premier atout touristique du plateau.

F.3.a. Chasse

En 2006, la fédération départementale des chasseurs de la Lozère a réalisé une **enquête socio-économique des chasseurs du département.**

Les chasseurs représentent environ 10% de la population départementale (2,3% au niveau national), et sont extrêmement bien structurés et impliqués.

La zone d'étude est divisée en 15 territoires de chasse : neuf associations communales, trois associations intercommunales, deux ACCA (association communale de chasse agréée) et un territoire

privé. On compte sur l'ensemble des territoires (plus la partie du Buisson, incluse dans un immense territoire hors zone et donc non comptabilisé), **2277 ha de réserves approuvées pour 34105 ha au total**. Il est difficile d'évaluer le nombre de chasseurs qui chassent réellement sur la zone d'étude. Le système d'invitation et de droits de chasse ne permet pas de connaître précisément la pression de chasse. Il est cependant possible de cumuler le nombre d'adhérents. Ainsi 712 chasseurs chassent régulièrement sur au moins l'un des territoires de la zone d'étude.

Territoires de chasse	Type	Sup.	Réserve approuvée	Nombre de chasseurs
Vallée du Bès	Association loi 1901, intercommunale de chasse, Brion Chauchailles, Grandvals	5234	233 ha Grandvals	75
Saint Laurent de Veyres	Association communale de chasse Loi 1901	950	non	12
Fage-Montivernoux	ACCA	3800	350 ha	75
Fau de Peyre	ACCA	2596	220 ha	60
Chaze de Peyre	Association communale de chasse Loi 1901	1850	non	40
Recoules d'Aubrac	Association communale de chasse Loi 1901	2600	non	50
Malbouzon	Association communale de chasse Loi 1901	1426	non	30
Nasbinals/ Marchastel	Association loi 1901, intercommunale de chasse, Nasbinals, Marchastel	3120	390 ha lac des Salhiens	80
ACPAS	Territoire privé	350	Non	15
Prinsuéjols	Association communale de chasse Loi 1901	3000	Non	50
Trélans	Association communale de chasse Loi 1901	2335	327 ha	40
Les Salces	Association communale de chasse Loi 1901	1944	Non	50
Les Hermaux	Association communale de chasse Loi 1901	1700	312 ha	45
Saint Laurent de Muret	Association communale de chasse Loi 1901	3200	332 ha	40
Le Buisson	Association loi 1901, intercommunale de chasse, Le Buisson, Antrenas, St Leger de Peyre, Marvejols, Montrodat, Chirac, Palhers, St Bonnet de Chirac	20000	113 ha	50

TABLEAU 24 : TERRITOIRES DE CHASSE SUR LA ZONE D'ETUDE
SOURCE : FEDERATION DE CHASSE DE LA LOZERE

La fédération régionale et la fédération départementale de la chasse s'impliquent dans la démarche Natura 2000. La fédération régionale a mis au point un « guide méthodologique » présentant « l'implication du monde cynégétique dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en Languedoc-Roussillon ». En Lozère, la fédération de chasse à été structure opératrice pour la réalisation du Docob de la Zone de Protection Spéciale (ZPS de la directive oiseau) des gorges du Tarn et de la Jonte et a également rédigé une proposition de fiche « activité chasse » à insérer dans les chartes Natura 2000 de département. Localement, les chasseurs communiquent et font un **parcours présentant la faune la flore l'agriculture...** trois km et 8 panneaux autour du lac des Salhiens.



PHOTO 13 : PARCOURS DE PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT AUTOUR DU LAC DES SALHIENS
SOURCE : CCAL

Depuis longtemps impliqués dans la **gestion du gibier**, les chasseurs intègrent de plus en plus l'aspect « habitat » à leur démarche.

Depuis 2006, la fédération départementale s'est engagée dans un **programme de suivi des populations de bécassines des marais et sourdes**. Un réseau de « bécassiniens » s'est formé, qui récolte et envoie les plumes à la FDC pour qu'elles soient analysées.

Cet engagement répond à plusieurs objectifs : valoriser et pérenniser la chasse au chien d'arrêt, connaître l'espèce, contribuer à la préservation des zones humides. Au-delà de la récolte de données sur l'espèce, la fédération souhaite sensibiliser les chasseurs à la notion d'écosystème. Ainsi deux axes de travail ont été définis : évaluation des prélèvements et analyses des tableaux de chasse, programme d'action en faveur des zones favorables à ces espèces qui sont d'un intérêt patrimonial fort pour le territoire.

Cette étude permet d'améliorer les connaissances sur le rôle des zones humides en faveur les peuplements faunistiques, et de sensibiliser une partie de la population aux bénéfices rendus par ses milieux.

Les plans de chasse annuels des cervidés illustrent parfaitement la capacité des chasseurs à connaître et gérer une population animale sur un territoire. Les premières réintroductions de cerfs dans le département datent de 1956, dans le massif de la Boulaine. Ces populations ont lentement colonisé l'ensemble du département. Sur l'Aubrac lozérien, où il n'y a pas eu de réintroduction, le cerf a fait son retour depuis environ 15 ans à partir des populations cévenoles et des forêts d'Aubrac.

L'objectif de la fédération de chasse pour cette espèce est la stabilisation des populations et leur vieillissement afin d'obtenir une pyramide des âges équilibrée.

F.3.b. Pêche



FIGURE 35 : AAPPMA DE LA ZONE D'ETUDE
SOURCE : FEDERATION DE PECHE

Quatre aappma⁶² se partagent les ruisseaux et rivières de la zone d'étude :

- Saint-Chély d'Apcher (nombre de cartes inconnu).
- Nasbinals avec 321 cartes
- Marvejols avec 872 cartes
- La Canourgue 488 cartes

L'AAPPMA de Nasbinals a connu une augmentation du nombre de cartes entre 2008 et 2009 de 9,47 %.

Sur le territoire de cette association, seul le lac de Born est empoissonné (450 kg de truites entre avril et août 2008). Ce lac ne bénéficiant pas de réel exutoire marqué mais d'un ensemble de zones humides, cette population de truites allochtones ne semble pas avoir de conséquences sur les souches locales.

⁶² Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Il n'y a qu'un parcours No-kill sur la zone d'étude, au pont de Gournier sur le Bès (longueur 1 600m) avec comme technique autorisée la mouche fouettée.

Il existe cinq réserves de pêche sur la zone d'étude Natura 2000:

La Cabre 700 m sur Recoules d'Aubrac

Ru des Salhens 1000 m sur Nasbinals

Bès 600 m sur Marchastel (Pont de la Fède)

Bès 500 m sur Nasbinals et Marchastel (Moulin de Sarral)

Les Plèches 500 m (Pont des Nègres)

La fédération de pêche lozérienne est très active dans sa mission de protection des milieux aquatiques et s'investit dans de nombreuses études (Diagnostic du bassin versant du Bès, Natura 2000 etc) et dans des actions en faveur de l'environnement (fines mises en suspension par l'activité des carrières, pollutions agricoles et domestiques etc) .

Elle travaille aussi avec la profession agricole sur de nombreux projets et facilite la cohabitation entre pêcheurs et éleveurs par exemple en installant de nombreux « passages » en bois permettant un passage aisé des clôtures électriques.

F.3.c. Activités sportive de pleine nature

Espaces de loisirs acrobatiques et de découverte nature

La station de ski du fer à cheval à Nasbinals **n'est plus assurée d'offrir chaque année des conditions d'enneigement permettant la pratique du ski (alpin et de fond). Le matériel d'enneigement artificiel ne serait pas rentable au vue des conditions climatiques et de la taille de la station.**

Suite à ce constat, le conseil municipal de Nasbinals souhaite diversifier l'offre de la station en valorisant le cadre naturel et le bâtiment déjà existant.

Plusieurs équipements sont prévus :

- Deux parcours acrobanches selon les niveaux
- Quatre parcours VTT avec obstacles artificiels entre 190 et 470 mètres de long.
- Un parcours de découverte du milieu naturel.

Ce dernier point est prévu dans un second temps et pourrait faire l'objet d'une fiche action dans le volet sensibilisation du Docob.

Ce genre d'infrastructure s'intègre au site forestier. Essentiellement composé de structure en bois et cordes, l'espace loisirs ne devrait pas avoir d'impact disproportionné sur le milieu par rapport à l'intérêt économique et pédagogique.

Loisirs motorisés

Les majestueux paysages aubracois ont facilité le développement des **sports mécaniques** de pleine nature (moto enduro, quads, 4x4). Des associations locales et extérieures au département organisent des sorties sur le plateau, parfois pendant plusieurs jours. Cependant, le nombre de motards, même difficilement quantifiable, n'apparaît pas important selon le dire de plusieurs personnes averties. L'activité moto ne semble pas être conflictuelle ici.

La course d'enduro « **le trèfle lozérien** » réunit depuis 1986, à la fin du mois de Mai, des motards de toute la France et de l'étranger (3000 demandes pour 500 engagés) pour une épreuve de trois jours qualifiée de « Mecque française de l'Enduro ». L'épreuve emprunte régulièrement les pistes de la zone d'étude.

Autres sport

Nous avons déjà parlé de l'activité **ski**, fortement dépendante des chutes de neige.

La Station du Fer à cheval », sur la commune de Nasbinals fonctionne quand les conditions d'enneigement le permettent et attire les enfants du secteur ainsi que quelques familles de débutants. Elle participe à l'ambiance « vacances à la montagne » et zone nordique du plateau.

Le **VTT** est une activité qui tend à se développer sur l'Aubrac. Il est cependant difficile de quantifier le nombre de pratiquants.

Un nouveau venu parmi les sports d'hiver :le **snowkite** est le pendant hivernal du kitesurf. Il s'agit de se faire tracter, surf des neiges au pied, par une grande voile ressemblant à un cerf-volant. Il est possible d'atteindre les 70 km/h. L'Aubrac, avec ses grands espaces légèrement mamelonnés et ventés, pourrait rapidement devenir un « bon spot⁶³ ».



PHOTO 14 : KIT-SURFEURS PRECURSEURS AU COL
D'AUBRAC
SOURCE : CCAL

⁶³ Anglicisme désignant ici un lieu particulièrement favorable à la pratique d'un sport de plein air, plus particulièrement un sport de glisse (spot de skate-board, etc.).

ANALYSE ECOLOGIQUE

Chaque habitat naturel évolue différemment en fonction d'une multitude de facteurs et répond à sa manière aux interventions anthropiques.

L'inventaire des habitats et espèces d'intérêt communautaire est l'occasion de relever l'état de conservation global de ces écosystèmes.

L'intérêt patrimonial, l'état de conservation, les surfaces représentées et l'état des populations permettent d'établir une hiérarchie des enjeux de conservation.

L'objectif de l'analyse écologique est, dans un premier temps, de caractériser l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Ce travail doit intégrer une vision prospective et prendre en compte le caractère évolutif des écosystèmes.

Ce travail permettra ensuite de prioriser les actions qui seront finalement mises en œuvre.

Méthodologie

Face au grand nombre d'habitats et de situations, répondre à la multiplicité des enjeux de conservation représente une tâche ardue, d'où la nécessité de hiérarchiser.

La méthode de hiérarchisation des enjeux utilisée est celle proposée par le CSRPN.

Cette hiérarchisation se fait en deux étapes :

- Une étape de définition d'une note régionale pour chaque enjeu.
- Une deuxième étape consistant à croiser la note régionale de l'enjeu et la note de représentativité sur le site par rapport à la région.

Premièrement, la hiérarchisation des enjeux écologiques au niveau régional.

Pour chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire, on évalue leur niveau d'importance en Languedoc-Roussillon. Une note est attribuée, allant de 2 à 8. Celle-ci mêle :

- Le niveau de sensibilité, basé sur 4 indices : aire de répartition, amplitude écologique, niveau d'effectifs et dynamique des populations)
- La responsabilité régionale dépend du pourcentage d'habitats que la région abrite par rapport à l'aire de répartition de cet habitat.

Deuxièmement, la hiérarchisation des enjeux par site. La responsabilité du site est calculée par rapport à la responsabilité régionale. Le calcul consiste à diviser l'effectif ou la superficie de l'enjeu du site par le chiffre de référence régional. Selon le pourcentage obtenu, des points sont attribués.

Pour obtenir la note finale, il suffit d'ajouter les notes régionales et locales.

Le tableau suivant donne les notes régionales pour les habitats et les différents critères pris en compte.

N°	Code EUR15	Intitulé Natura 2000	priorité	Responsabilité régionale	1 rareté géographique	12 amplitude écologique	13 effectifs	14 évolution	14évolution n	Moyenne indice arrondi	Note régionale	Chiffre de référence (ha)
	7110	Tourbières hautes actives	*	2	3	4	3	4	4	3,6	6	300
	8220-14	Falaises siliceuses des Cévennes		4	1	3	2	1	1	1,6	6	2500
	7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i>	*	2	1	4	3	4	4	3,2	5	50
	6410-11	Prairie à molinie acidiphile et Jonc acutiflore									5	1500
	3130-1	Gazons d'Isoètes euro-sibériens		2	1	4	4	3	3	3	5	10
	7120	Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération		2	2	4	3	3	3	3	5	500
	7140	Tourbières de transition		2	2	4	3	4	4	3,4	5	100
	91DO 2	Pineraie tourbeuse		2	2	4	3	4	4	3,4	5	50
	91EO-6	Forêt alluviale à <i>Alnus glutineux</i>		2	1	3	2	4	4	2,8	5	50
	8230-2	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du MC		2	1	4	2	1	1	1,8	4	500
	9120-4	Hétraie acidiphile Montagnarde à Houx		2	2	2	2	2	2	2	4	5000
	8150-1	Eboulis siliceux, colinéens à montagnards des régions atlantiques à subcontinentales		2	1	4	2	1	1	1,8	4	500
	3160	Eaux dormantes dystrophes		1	1	4	3	2	2	2,4	4	50
	6430	Mégaphorbiaies des montagnes hercy.		2	2	3	2	2	2	2,2	4	500
	91DO _{1bis}	Boulaie Sphaignes et linaigrettes	*	2	2	4	3	4	4	3,4	5	5
	6520-1	Prairies fauchées montagnardes et subalpines du MC		2	1	2	2	3	3	2,2	4	5000
	6230-4	Pelouse acidiphile montagnarde du MC	*	2	1	2	2	3	3	2,2	4	5000
	5120-1	Landes à genêts purgatifs du MC		2	2	2	2	1	1	1,6	4	500
	4030-13	Landes acidiphiles montagnarde du MC		2	1	1	1	2	2	1,4	3	15 000

TABLEAU 25: HIERARCHISATION REGIONALE DES HABITATS D'IC
SOURCE : DIREN LR

Code EURIS	Intitulé Natura 2000	Hiérarchisation régionale		Hiérarchisation locale		Note finale
		Note régionale	Chiffre de référence (ha)	Superficie Sur la ZE (ha)	Note locale	
Habitats naturels « secs »						
4030-13	Landes acidiphiles montagnardes du MC	3	15 000	195	1	4
5120-1	Landes à genêts purgatifs du MC	4	500	180	5	9
6230-4	Pelouses acidiphiles montagnarde du MC	4	50 000	16246	5	9
6520-1	Prairies fauchées montagnardes et subalpines du MC	4	5000	2905	6	10
8150-1	Eboulis siliceux, colinéens à montagnards des régions atlantiques à subcontinentales	4	500	<10	1	5
8220-14	Falaises siliceuses des Cévennes	6	2500	<10	1	7
8230-2	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du MC	4	500	191	5	9
9120-4	Hétraies acidiphiles Montagnarde à Houx	4	5000	1458	5	9
91EO-6	Forêts alluviales à Alnus glutineux	5	50	18,4	5	10
Habitats naturels « humides »						
3160	Eaux dormantes dystrophes	4	50	0,02	1	5
3130	Gazons d'isoètes euro-sibériens	5	10	4,6	5	10
6410-11	Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées	5	1500	680,8	2	7
6430	Mégaphorbaies des montagnes hercy.	4	50	8,93	4	8
7110	Tourbières hautes actives	6	300	147,44	5	11
7120	Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération + bois tourbeux (Pinus rotundata)	5	500	109,54	4	9
7140	Tourbières de transition	5	100	40,6	5	10
91D0	Boulaies Sphagnies et linaigrettes	5	5	4,37	6	11
91D0	Pinerates tourbeuses à Pin sylvestre	5	50	7,89	4	9
Espèces						
1029	Moule perlifère	5	indéterminé		5	10
1092	Ecrevisse à pattes blanches	6	indéterminé		5	11
1096	Lamproie	3	indéterminé		1	4
1163	Chabot	4	indéterminé		5	9
1355	Loutre	3	indéterminé		5	8
1758	Liguilaire de Sibérie	6	38 stations (Auv.)	4 (stations)	4	10
1831	Flûteau nageant	5	209 stations (Mc)	6 (stations)	2	7

Hiérarchisation régionale
Importance très forte
Importance forte
Importance modérée
Importance faible

Hiérarchisation locale
Importance très forte
Importance forte
Importance modérée
Importance faible

12-14 points	Enjeux exceptionnel
9-11 points	Enjeux très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
< 5 points	Enjeu faible

TABLEAU 26: HIERARCHISATION LOCALE
SOURCE : CCAL

8								
7								
6	<ul style="list-style-type: none"> Falaise siliceuse 				<ul style="list-style-type: none"> Ligulaire de Sibérie 	<ul style="list-style-type: none"> Tourbière haute active Ecrevisse à pattes blanches 		
5		<ul style="list-style-type: none"> Près humides subatlantiques Filûteau nageant 		<ul style="list-style-type: none"> Pîneraie tourbeuse Tourbière hautes dégradée susceptible de régénération 	<ul style="list-style-type: none"> Tourbière de transition Moule perlière Gazons d'Isoètes euro-sibériens Forêt alluviale à Auline glutineux 		<ul style="list-style-type: none"> Boulaie à Sphaignes et Linaigrettes 	
4	<ul style="list-style-type: none"> Eau dormante dystrophe Eboulis siliceux 			<ul style="list-style-type: none"> Mégaphorbaie des montagnes hercyniennes 	<ul style="list-style-type: none"> Pelouse acidiline montagnarde du Mc Lande à Genêts purgatifs du Mc Pelouse pionnière sur dalle siliceuse Hétraie acidiphile montagnarde Chabot 		<ul style="list-style-type: none"> Prairie fauchée montagnarde et subalpaine du Mc 	
3	<ul style="list-style-type: none"> Landes acidilines montagnardes du Mc Lamproie 					<ul style="list-style-type: none"> Loutre 		
2								
1								
	1	2	3	4	5	6		
	Note locale							

TABLEAU 27: HIERARCHISATION DES ENJEUX LOCAUX

SOURCE : CCAL

La hiérarchisation de certaines espèces peut s'avérer particulièrement ardue.

La **Ligulaire de Sibérie**, même si plus aisée à quantifier, ne bénéficie pas de chiffres régionaux fins. De bonnes populations de Ligulaires de Sibérie sont présentes dans les Pyrénées-Orientales (Capcir, Madres Coronat), plus importantes que les stations aubracaises.

Il est apparu judicieux de ne pas se baser sur les chiffres de la région Languedoc-Roussillon, mais de se tourner vers le CBN de Massif central dont le territoire d'agrément, d'un point de vue biogéographique, est proche de notre zone d'étude. Il s'avère donc que sur l'ensemble du Massif central on compte 49 stations sur 25 communes. Pour la seule région Auvergne, 38 stations à Ligulaire sont recensées. C'est ce dernier chiffre que nous prendrons comme référence.

Cependant, cette démarche ne peut s'inscrire complètement dans la méthode CSRPN LR de hiérarchisation. Aussi, il faut considérer que la mobilisation des chiffres fournis par le CBN Massif central, ont pour conséquence d'amoindrir l'importance des stations à Ligulaire de l'Aubrac. Le nombre de stations de la région Languedoc-Roussillon étant en effet moins important que celui du Massif central.

Le **Flûteau nageant** ne permet pas un comptage évident du nombre de pieds (espèce aquatique essentiellement) et les stations, souvent réduites, sont difficilement mesurables. Selon le CBN⁶⁴ de Porquerolles, huit stations sont présentes dans la région ; toutes en Lozère. Pour cette espèce aussi il paraissait intéressant de se baser sur les chiffres du CBN Mc. Sur l'ensemble du Massif central, 209 stations sont répertoriées.

L'habitat « **gazon d'Isoètes euro-sibérien** » (3130), n'apparaît, dans l'inventaire des zones humides, que sur une station (Saint Andéol) et de manière très ponctuelle. Le CDSL, en charge de ce secteur, a jugé au vu de la faiblesse du recouvrement, que cet habitat était difficilement quantifiable et lui a attribué un pourcentage égal à zéro.

Le référent CSRPN du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac », estime que cette donnée handicape la mise en valeur de cet habitat lors de l'application de la méthode de hiérarchisation CSRPN LR. Le fort potentiel de la zone d'étude est annihilé. Il est donc proposé, dans la mesure où l'habitat est généralement réparti de façon homogène dans les eaux peu profondes, de calculer une superficie potentielle en prenant le pourtour de chaque lac sur une bande de dix mètres (vers l'intérieur).

Lacs	Périmètre km	Superficie bande 10 mètres
Salhiens	1,006	0,973 ha
Andéol	1,99	1,95 ha
Born	1,258	1,17 ha
Souveyrols	0,569	0,513 ha

TABLEAU 28: METHODE D'EXTRAPOLATION DES SUPERFICIES POTENTIELLES DE GAZONS D'ISOËTES EURO-SIBERIEN
SOURCES : CCAL

Cette méthode permet d'estimer rapidement les superficies potentielles de gazons d'Isoètes euro-sibérien à 4,606 hectares sur la zone d'étude.

Cette extrapolation devra cependant être confirmée par un travail de terrain.

Pour les **éboulis siliceux (8150-1)** et les **falaises siliceuses (8220-14)**, qui n'ont pu être inventoriées en 2009, une estimation temporaire a été faite entre le bureau d'études Rural Concept et les CSRPN. Les superficies ont été estimées pour chacun de ces deux habitats égales à moins de 10 ha. Ce chiffre est le chiffre référence utilisé temporairement.

⁶⁴ Conservatoire Botanique National de Porquerolles

Les **marais calcaires 7210**, identifiés lors de l'inventaire des zones humides de la Zone verte Aubrac n'ont pas été estimés en termes de superficie. Il sera intéressant de prévoir un complément d'inventaire afin d'identifier plus précisément cet habitat.

Les **espèces animales d'intérêt communautaire** de la zone d'étude ne sont pas aisées à hiérarchiser selon la méthode CSRPN.

Nos espèces étant essentiellement aquatiques, doit-on se baser sur le linéaire occupé, le nombre de stations, l'effectif des populations, les surfaces... ? Une espèce comme la Loutre est extrêmement compliquée à recenser. Nocturne, elle peut vagabonder sur un territoire de plusieurs dizaines de kilomètres de ruisseaux.

Les notes locales n'ont pas été attribuées selon le calcul en vigueur (effectif de l'enjeu divisé par le chiffre référence régional), puisque les chiffres régionaux ne sont pas disponibles pour ces espèces.

Une note locale moyenne, a été attribuée par le chargé de mission selon les différents avis des experts départementaux et régionaux.

Objectifs

Objectifs de conservation

La hiérarchisation des enjeux permet d'identifier les objectifs de développement durable⁶⁵ prioritaires. Par définition, ces objectifs propres au site doivent considérer les intérêts écologiques, économiques et sociaux. Le maintien et la restauration de la biodiversité ne peut être effectifs seulement si la population adhère au projet. Il apparaît essentiel de prendre en compte, lors de la définition des objectifs de gestion, les exigences sociales et économiques du territoire.

Plusieurs enjeux socio-économiques semblent en lien direct avec la conservation de la biodiversité aubracoise d'intérêt communautaire.

- ✓ Maintenir et favoriser une agriculture durable (emplois directs, maintien de la population sur le territoire, filières de qualité, maintien d'un paysage grandiose
- ✓ Préserver de l'environnement (ressource en eau potable (qualité et quantité, populations piscicoles, habitats des espèces chassées, biodiversité des espèces végétales, patrimoine bâti)
- ✓ Accompagner le développement raisonné d'activités de loisirs de pleine nature. (sports d'hiver, pêche, chasse, randonnée etc).

Au vu des enjeux de conservation, de leur hiérarchie et des enjeux socio-économiques, les objectifs de conservation s'articulent autour de trois grands axes généraux.

Objectif A : Préserver et améliorer la ressource en eau et le réseau hydrologique

Objectif B: Conserver et restaurer la diversité écologique des milieux

Objectif C : Préserver les espèces d'intérêt communautaire

⁶⁵ Le Code de l'environnement, dans son article R414-11, en donne la définition suivante :

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ». La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du Docob.

Objectifs transversaux

La structure en charge de l'animation aura pour mission le suivi, l'animation, la coordination de la mise en œuvre du document d'objectif. Elle devra concrétiser les objectifs transversaux votés par le COPIL.

Objectif transversal 1 : Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux et particulièrement les gestionnaires du territoire à la démarche Natura 2000.

Expliquer clairement en mobilisant différents moyens et outils (réunions, bulletins, sorties de terrain) la démarche Natura 2000, basée sur la concertation, l'adhésion et la contractualisation.

Montrer par l'exemple les bénéfices partagés en faisant intervenir des agriculteurs engagés dans la démarche sur des sites et qui possèdent un certain recul (Lozère, Aubrac cantalien et aveyronnais).

Faire découvrir et valoriser le patrimoine naturel auprès des habitants et gestionnaires.

Objectif transversal 2 : Intégrer la démarche Natura 2000 aux différents programmes mis en place en faveur de la protection et la connaissance de l'environnement.

Plusieurs politiques sont mises en œuvres par les structures du territoire (EPCI, SAGE, Syndicats mixtes etc.). Il est essentiel, dans un souci de compréhensibilité et d'efficacité, de travailler à l'articulation des différentes actions, à la valorisation des résultats connexes ainsi qu'à la mutualisation des moyens.

Objectif transversal 3 : Assurer le suivi du Docob et sa réactualisation.

Les actions résultant de la phase de concertation devront être mises en place lors de la phase d'animation. Il sera nécessaire d'évaluer l'efficacité et la pertinence de ces mesures dans le temps, aussi bien en termes de « qualité » (réhabilitation de sites, rajeunissement, état de conservation) que de « quantité » nombre de parcelles contractualisées, surfaces).

L'impact des modes de gestion préconisés devra être évalué, afin d'affiner nos connaissances et les futures mesures.

Egalement, les connaissances devront être complétées sur certains habitats ou espèces de la zone d'étude dont les critères de surface ou d'état de conservation n'ont pu être précisément déterminés lors des inventaires.

B.4. Modification du Formulaire standard des données (FSD)

Au vu des prospections menées sur les espèces animales et les deux inventaires, Natura 2000 Rural concept et zones humides Agence de l'Eau :

- ✓ dix-huit habitats naturels d'intérêt communautaire ont été inventoriés sur la zone d'étude.
- ✓ **Quatre espèces animales (Loutre, Chabot, Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches)**
- ✓ **Deux espèces végétales (Flûteau nageant, Ligulaire de Sibérie)**

Le site Natura 2000 actuel compte, dans ses 687 hectares, 9 habitats.

Le FSD actuel ne relève que trois habitats et une espèce :

- **7110 Tourbières hautes actives pour un recouvrement de 5% (des 687 ha)**
- **7140 Tourbières de transition et tremblantes 5%**
- **7150 Dépressions sur substrats tourbeux à Rhynchosporion 5%. Or, cet habitat n'apparaît pas dans l'inventaire des zones humides de 2006.**
- **1758 Ligulaire de Sibérie**



Le FSD devra être complété en fonction des habitats rencontrés dans le futur périmètre adopté.

Dans les années à venir des prospections devront être menées sur des espèces qui selon des témoignages ou des données bibliographiques pourraient se trouver sur la zone d'étude, notamment les odonates ou la Rosalie des Alpes *Rosalia Alpina*.

PHOTO 11: ROSALIE DES ALPES DANS LES FORETS DE L'AUBRAC
AVEYRONNAIS
SOURCE : RENAUD DENGREVILLE

ANNEXES

ANNEXE 1 : Lexique

ANNEXE 2 : Glossaire

ANNEXE 3 : Bibliographie

ANNEXE 4 : Fiches habitats et espèces

ANNEXE 5 : Tableaux des variables de températures (Bès et Rimeize)

ANNEXE 6 : Communautés de communes de la zone d'étude et leurs compétences

ANNEXE 7 : Arrêté de composition du Copil

ANNEXE 8 : Bulletin d'information n° 1 du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac »

Annexe 1 : Lexique

Abiotique : facteurs physiques ou chimiques de l'environnement (climat, nature des roches...)

Anaérobie : On qualifie un milieu d'anaérobie quand celui-ci ne contient quasiment pas d'oxygène.

Apicale : La zone apicale d'un cours d'eau correspond à la zone amont du cours d'eau soit les quelques Km en aval de la source.

Atterrissement : Passage progressif d'un milieu aquatique à un milieu plus terrestre par comblement dû à la sédimentation minérale et l'accumulation de débris végétaux.

Chaméphyte : Plante ligneuse dont les bourgeons sont situés au moins à 25 cm du sol. (Igp armand colin)

Crassulescent : Qualifie un organe, ou une plante entière, charnus. Poussant généralement dans la rocaille et les murs.

DBO5 : La DBO5 ou Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

Diatomique : Le développement diatomique est un phénomène observable lorsque les algues brunes (diatomées) se développent en grande quantité sur la fond des cours d'eau. Il peut amener un problème de colmatage organique.

Dystrophe : Présentant un facteur bloquant la nutrition des végétaux (présence d'acides organiques dans les tourbières acides ou trop de calcium dans une source).

Ecotone : Zone de transition écologique entre deux écosystèmes.

Entomophone : L'entomofaune est la partie de la faune constituée par les insectes qui comprend leaptérygotes, qui se caractérisent par l'absence d'ailes, et les ptérygotes.

Etrépage Technique permettant le rajeunissement de milieux en décapant une partie du couvert végétal afin de favoriser les espèces pionnières.

Héliophile : plante ayant d'important besoins en soleil. (Igp armand colin)

Hémicryptophyte : Plante qui traverse la mauvaise saison sous forme de bourgeons appliqués au sol. (Igp armand colin)

Hygrophile : Se dit d'une espèce ayant besoin de grandes quantités d'eau tout au long de son développement.

Lucifuge : En zoologie, se dit d'une espèce qui craint la lumière.

Matorral : zone occupée par des buissons et des broussailles. (wiktionary)

Oligotrophe : Qualifie un biotope pauvre en éléments nutritifs minéraux disponibles, surtout N et P.

Ombrotrophe : Alimenté directement par la neige et la pluie et non par ruissèlement. Très pauvre en minéraux donc oligotrophe et acide.

Minérotrophe : Alimenté par les eaux plus ou moins riches en éléments minéraux récupérés lors dans le substrat minéral.

Palynologie : Est une discipline qui a pour objet l'étude des pollens actuels et passés, et dont l'une des visées est l'étude des climats antérieurs

Ripsisylve : Forêt riveraine ou rivulaire. Etymologiquement, du latin *ripa* « rive » et *sylva* « forêt ». La ripsisylve est l'ensemble des formations boisées ou buissonnantes présentes sur la rive ; la notion de rive désignant l'étendue du lit majeur du cours d'eau.

Sciaphile : Se dit d'une espèce tolérant un ombrage important. (fff idf)

Thérophyte : plante herbacée annuelle passant la saison défavorable sous forme de graine. (Igp armand colin)

Annexe 2 : Glossaire

ACCA : Association Communale de Chasse Agrée

ADASEA Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des exploitations Agricoles

ADIMAC : Association pour le développement industriel et économique du Massif central et du Centre

ALEPE : Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement

APPMA : Associations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

CBN : Conservatoire Botanique National

CDJA : Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs

CEE : Communauté Economique Européenne

CEN-LR : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

CLE : Comité local de l'eau

Code habitat : code spécifique de l'union européenne attribué à chaque habitat ou espèce

COFIL : Comité de pilotage

CORINE LAND COVER : base de données géographiques européenne de l'occupation du sol

COPAGE : Comité pour la mise en œuvre du Plan agri-environnemental et de gestion de l'Espace

Cotech : Comité technique

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

DDAF : La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDE : Direction Départementale de l'Equipement

DDRM : Dossiers départementaux des risques majeurs

DDT : Direction départementale des territoires

DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies

DH : Directive Habitats

DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DOCOB : Document d'objectifs

DRA : Direction Régionale d'Aménagement

DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

EH : Equivalent Habitant

EPCI : Etablissements Publics de coopération intercommunale

FD : Forêts Domaniales

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles,

FS : Forêt Sectionale

FSD : Formulaire Standard de Données

GR : Grande Randonnée

ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement

IFN : Inventaire Forestier National.

IGN : Institut Géographique National

MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

MEEDDAT : Ministère de l'écologie de l'énergie du développement durable et de l'aménagement du territoire

MINHN : Muséum National d'Histoire Naturel

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONF : Office National des Forêts
PHAE : Prime à l'Herbe Agro-Environnementale
PLU : Plan local d'Urbanisme
POS : Plan d'occupation des Sols
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondations
QMNA5 : Débit moyen mensuel de récurrence 5 ans
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux
SANDRE : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau
SARL : Société à Responsabilité Limitée
SAU : Surface Agricole Utile
SCINPAT : Système cartographique d'information numérique pour l'aménagement du territoire
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Méditerranée Corse
SDEE : Syndicat Départemental d'Equipement et d'Electrification
SIC / pSIC : site ou proposition de Site d'Importance Communautaire
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRA : Schémas Régionaux d'Aménagement
SRADDT : Le Schéma Régional d'aménagement et de Développement Durable du Territoire
STEP : Station d'épuration
RTM : Restauration des Terrains de Montagne
UE : Union Européenne
UGB : Unité Gros Bovin
UTA : Unité Travail Annuel
ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Annexe 3 : Bibliographie

- Agence de l'Eau Adour-Garonne, (2006), *Inventaire des zones humides sur la zone verte de l'Aubrac Lozérien*, 44 p.
- ATEN, (2009), *Guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000*, 119p.
- BANATIC. *Données EPCI*. Préfecture de la Lozère
- Brunet R., Ferras R., Théry H., (1992), *Les mots de la Géographie, dictionnaire critique*, Montpellier-Paris, Reclus-La documentation Française, 520 p.
- CEPA, (2001), *Document d'objectifs Natura 2000, site Aubrac (Cantal)*, 159 p.
- CNRS, (1974), *L'Aubrac 10 ans dévolution 1964-1973*, Editions du CNRS 152p.
- CNRS, (1970), *L'Aubrac cartes et catalogues des montagnes*, Editions du CNRS.
- CNRS (1979), *L'Aubrac Ecologie*, Editions du CNRS, 127 p.
- Cochet G., (1998), *Inventaire des cours d'eau à Margaritifera margaritifera dans le bassin de l'Adour-Garonne*. Agence de l'Eau Adour-Garonne.86 p.
- CRPF, (2004), *Codes de bonnes pratiques sylvicoles, Centre Régional de la Propriété Forestière, Languedoc Roussillon*, 4p.
- Destre R., d'Andurain P., Fonderflick J., Parayre C. et coll., 2000, *faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE 256 p.
- Gourabian N., (2009), *Contribution à l'élaboration du Docob du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac, Description synthétique de l'activité agricole et caractérisation des enjeux*. COPAGE, 35 p.
- DDE 48, (2009), *Etats des lieux des documents d'urbanisme*, 1p.
- Deltour J.-B., (1892), *Aubrac, son ancien hôpital, ses montagnes, sa flore*, Rodez, 306 p.
- DIREN Languedoc-Roussillon, (2007), *Chiffres clés des sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon*, 3p.
- Direction régionale de l'environnement de Languedoc-Roussillon, 2009, site internet : www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr
- Espaces naturels Midi-Pyrénées conservatoire naturel, (1999), *Tourbières de Midi-Pyrénées. Comment les conserver ?*, 116 p.
- Etienne P., (2005), *La Loutre d'Europe, description, répartition, habitat, mœurs, observations...*, Delachaux et Niestlé, 192 p.
- Fédération de chasse de Lozère, (2006), *Schéma départemental de gestion cynégétique de la Lozère*, 140p.
- Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, (2006), *Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles-département de la Lozère. Dossier technique bassin de la Truyère*. Agence de l'Eau. 31 p.

Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, (2006), *Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles-département de la Lozère. Document de synthèse*. Agence de l'Eau. 50 p.

Fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon, (2009), *Guide méthodologique, Implication du monde cynégétique dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en Languedoc-Roussillon*. 56 p.

Fédération de pêche de Lozère, 2006, *Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles de Lozère*, 16p.

Fédération de pêche de Lozère, *Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles du département de la Lozère*, 34p.

Fédération de pêche de Lozère, (2006), *Etat des lieux et diagnostic global de la rivière Bès*. Syndicat mixte Bès-Truyère. 7

<http://www.insee.fr/>

<http://www.natura2000.fr/>

Julien A., (2008), *Document d'objectifs du site Natura 2000 « gorges du Tarn et de la Jonte, Volume 1 inventaire, analyse de l'existant, enjeux et objectifs*. Fédération départementale des chasseurs de la Lozère. 195 p.

Le Mao C. et Delorme G., (2008), *Vers l'émergence d'un Parc Naturel Régional (PNR) Aubrac. Contribution à la réflexion*. 21 p.

Manneville O., (1999), *Le monde des tourbières et des marais*, Delachaux et Niestlé, 320 p.

MNHN, (2005), *Habitats agropastoraux Tome 4 volume 1 et 2*, Cahiers d'habitats Natura 2000, La Documentation Française, 445 p. et 487 p.

MNHN, (2002), *Espèces animales Tome 7*, Cahiers d'habitats Natura 2000, La Documentation Française, 353 p.

Nouyrigat F.,(1998), *Fleurs et paysages d'Aubrac*, Editions du Rouergue, 285 p.

ONEMA, *Note méthodologique de localisation et de caractérisation des cours d'eau à Margaritifera margaritifera dans le Massif Central (VO), présentation de l'espèce, caractérisation des sites favorables, méthodologie de prospection*, 27p.

ONF 12, (2004), *Document d'objectif de la ZSC « Plateau central de l'Aubrac Aveyronnais. Document de compilation*. 130 p.

ONF 48, (2003), *Document d'objectifs Montagne de la Margeride, Document de synthèse*. 178 p.

PNC, (2007), *Guide du naturaliste, Causse cévennes, à la découverte des milieux naturels du Parc national des Cévennes*, Libris, 336 p.

Roux C., (2009), *Document d'objectifs site FR9102008 Valdonnez, volume 1 : Inventaire et analyse de l'existant – enjeux et objectifs*, Communauté de communes du Valdonnez, 89p.

Ruffray X., Kleszczewski M., (2009), *Méthode de hiérarchisation des enjeux*, 9p.

SADL et 2is, (2007), *Etude de faisabilité du Projet de Parc Naturel Régional de l'Aubrac. Rapport d'étude*. Syndicat des communes de l'Aubrac Aveyronnais. 53. p

SADL et 2is, (2007), *Etude de faisabilité du Projet PNR de l'Aubrac. Phase 1 Diagnostic*. Syndicat des communes de l'Aubrac Aveyronnais. 53. P

Terraz L, (2008), *Guide pour une rédaction synthétique, le document type « prêt à remplir »*, ATEN, 45 p.

Vion I. (2010), *Schémas d'assainissement, Syndicat mixte Bès-Truyère, Rapport de synthèse*. BPR Ingénierie. 34 p.

Annexe 4 : Fiches habitats et espèces

Code natura 2000	Espèces/ Habitats naturels d'intérêt communautaire	Fiche
1758	Ligulaire de Sibérie	E1
1831	Fluteau nageant	E2
1163	Chabot	E3
1029	Moule perlière	E4
1092	Ecrevisse à pattes blanches	E5
1096	Lamproie de Planer	E6
1355	Loutre	E7
1324	Grand murin	E8
1321	Murin à oreilles échancrées	E9
1308	Barbastelle d'Europe	E10
6230-4	Pelouses acidicoles montagnardes du MC	H1
6520-1	Prairies fauchées	H2
4030-13	Landes acidiphiles montagnardes du MC	H3
5120-1	Landes à genêts purgatifs du MC	H4
8230-2	Pelouses pionnières des dalles siliceuses du MC	H5
8150-1	Eboulis siliceux	H6
91EO	Forêts alluviales à Aune glutineux	H7
9120-4	Hêtraies-sapinières acidiphiles	H8
7110	Tourbières hautes actives	H9
7120	Tourbières hautes dégradées	H10
7140	Tourbières de transition	H11
91DO	Tourbières boisées	H12
6430-8	Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines	H13
6410-11	Prés humides montagnardes du MC	H14
3160	Mares dystrophes naturelles	H15

Ligulaire de Sibérie

*Ligularia sibirica**

Code Natura 2000 1758



Description		
Organisation spatiale		
Systématique	Statut de protection	Statut de conservation
Angiospermes Dicotylédones Astéracées (composées)	Directive Habitats : annexes II et IV Convention de Bern : annexe I	Cotation UICN France : vulnérable Cotation UICN Monde : non menacée
Caractéristiques morphologiques		
<p>Plante robuste de 40 à 150 cm de haut, à forte souche fibreuse. Tige dressée généralement simple, teintée de pourpre dans sa partie inférieure. Feuilles vertes sinuées ou dentées, glabre en dessus, plus ou moins pubescente en dessous, obtuse au sommet, engainante à la base. Les feuilles inférieures sont sub-réniformes. Fleurs jaunes réunies en capitules assez nombreux disposés en une grappe terminale assez lâche. Le fruit de la Ligulaire est une akène de 4 à 7 mm de longueur surmonté d'une aigrette de soies blanche.</p>		
Biologie écologie		
<p>Habitats et communautés végétales associées On rencontre la Ligulaire de Sibérie dans des habitats variés appartenant aux complexes tourbeux : mégaphorbiaies (<i>Ligulario sibiricae-Polygonetum bistortae</i>, All. <i>Filipendulo ulmariae-Cirsion rivularis</i>), tourbières de transition (O. <i>Scheuchzerietalia palustris</i>), saulaies marécageuses (All. <i>Salicion cinereae</i>), et prairies humides (<i>Ligulario sibiricae-Molinietum caeruleae</i>, All. <i>Juncion acutiflori</i>).</p> <p>On les rencontre principalement en périphérie et dans les stades jeunes de tourbières ou de lacs tourbières.</p> <p>Ecologie Elle se rencontre dans les stations humides et froides présentant une topographie généralement plane ou concave et un éclaircissement variable. Elle se développe sur substrat cristallin ou basaltique, en situation de PH légèrement acide à neutre.</p> <p>Elle occupe principalement l'étage montagnard entre 900 et 1400 mètres.</p>		
Répartition des populations		
<p>En France On la retrouve principalement dans le Massif central (Cézallier, Aubrac, Mont du Cantal et Vivarais), puis dans les Pyrénées (Capcir) et Bourgogne (une seule station).</p> <p>En Lozère</p> <p>Sur le site Il est à noter dans un premier temps que la Ligulaire de Sibérie est présente sur l'Aubrac aveyronnais où des stations sont suivies de longue date. Sur notre site, trois stations ont été identifiées (sagne Satière, sagne verdo, et Souveyrols. L'une a fait l'objet d'une opération locale agri-environnementale : la mise en défens mise en place autour du lac de Souveyrols a permis à la Ligulaire de se multiplier (plusieurs milliers de pieds). Une station présente une population fragile : le lac des Salhiens, où la plante n'est pas régulièrement observée.</p>		
Analyse		
Intérêt et valeur patrimoniale sur le site		
La Ligulaire de Sibérie est une plante relictuelle de l'aire glaciaire. Elle permet d'aborder l'un des facteurs qui		

<p>ont façonné l'Aubrac, au même titre que le volcanisme, ou les blocs erratiques. Sa présence est une véritable curiosité botanique. Elle est ici en limite méridionale d'aire de répartition. Avec plus de mille tiges la station de Souveyrols est l'une des plus importantes en France.</p>	
Facteurs d'influence sur le site	
Facteurs naturels	
+	- les conditions météorologiques paraissent favorables.
-	- Cette plante est très appétante et nécessite une mise en défens.
Facteurs anthropiques	
+	- La mise en défens du pourtour du lac de Souveyrols a montré que la plante peut se développer. - Ces trois stations ne sont pas fauchées, ce qui permet la fructification.
-	- Les intrants qui modifient la nature du sol
Etat de conservation sur le site	
Indicateur de l'Etat de conservation	
Valeur pour le site	
Taille de la population	+/-
Habitat en bon état de conservation	+/-
Proximité d'autres noyaux de population	+
Régularité de la présence de l'espèce dans le temps et l'espace	+
Menace	
Valeur pour le site	
Destruction de l'habitat	-
Intensification (pollution de l'eau : eutrophisation, biocides...)	-
Etat de conservation	
Valeur pour le site	
<p>L'état de conservation est plutôt bon. Les stations de Souveyrols ont vu le nombre de tiges augmenter de manière exponentielle. Le nombre de tiges sur la tourbière de sagne satièrre est relativement stable. Les quelques tiges présentes sur la station de sagne verdo, même si elles se maintiennent nécessitent un suivi et des mesures de gestion. Cette tourbière a été exploitée quelques années pour la tourbe... Il serait intéressant de mener une étude pour tenter de comprendre pourquoi des stations permettent le développement de la Ligulaire, et pas d'autres.</p>	<p>Note finale selon la hiérarchisation CSRPN LR</p> <p>10</p>

Flûteau nageant Luronium natans

Code Natura 2000
1831



Description		
Organisation spatiale		
Systématique	Statut de protection	Statut de conservation
Angiospermes Monocotylédones Alismatacées	Directive Habitats : annexe II et IV Convention de Bern : annexe I	Protection au niveau national en France (annexe I)
Caractéristiques morphologiques		
<p>Le Flûteau nageant est une plante herbacée, glabre dont la morphologie évolue en fonction de la situation écologique : milieu aquatique à amphibie, à terrestre émergé.</p> <p>On note un dimorphisme au niveau foliaire. Les feuilles basales submergées sont groupées en rosette. Elles sont vert pâle, translucides, aplaties, pourvues d'une large nervure centrale. Les feuilles flottantes ont un fin pétiole et une longueur variant en fonction du niveau d'eau. Leur limbe est un peu luisant, de forme variable, généralement obovale, elliptique ou lancéolé, long de 1-4 cm, pour 1-2 cm de large. Ce limbe présente 3 fortes nervures arquées-parallèles.</p> <p>Une fleur solitaire flotte à la surface de l'eau. Sa taille est variable (7-18 mm de diamètre). Elle est composée de trois pétales blancs (parfois rosés), arrondis.</p> <p>Le Flûteau peut facilement être confondu notamment avec le Plantin d'eau</p>		
Biologie écologie		
<p>Habitats et communautés végétales associées Luronium natans fréquente une très large gamme de milieux humides. On l'observe essentiellement dans des milieux d'eau stagnante.</p> <p>Les groupements végétaux dans lesquels le Flûteau nageant peut se rencontrer sont nombreux : herbiers aquatiques : groupements de potamots, à nénuphars jaunes ou blancs, végétation d'eaux courantes à renoncules, callitriches et rubaniers. On peut également le trouver au sein de groupements de bordures de plans d'eau susceptible de subir une exondation temporaire : groupements à Isoètes, Littorelle uniflore, aux gazons à Scirpe épingle...</p> <p>Ecologie L'espèce montre une certaine amplitude écologique et les situations varient fortement en fonction des régions. Le Flûteau nageant est capable de supporter des variations importantes du niveau de l'eau et une exondation temporaire.</p> <p>L'espèce se rencontre dans des eaux oligotrophes. Le Luronium natans semble préférer un bon ensoleillement, même si peut s'accommoder de l'ombrage. Il se développe sur des substrats de nature variée : fonds sablonneux, vaseux...</p>		
Répartition des populations		
<p>En France La difficulté d'identification laisse supposer des erreurs et des omissions. L'état actuel des connaissances ne permet pas de réaliser une carte de répartition précise.</p> <p>Cette endémique européenne, se situe en France, principalement en plaine et à faible altitude. On la trouve dans le Massif central jusqu'à 1200 mètres d'altitude. Les spécialistes s'accordent pour dire qu'il s'agit d'une espèce en régression généralisée.</p> <p>En Lozère Au-delà de l'Aubrac, la Margeride abrite cette espèce et notamment le lac de Charpal.</p>		

Sur le site Le Flûteau nageant est répertorié sur le site Natura 2000 de « l'Aubrac » cantalien. Six sites sont actuellement connus sur notre zone d'étude, dans la zone des lacs, autour de la Baume, au col de Bonnetcombe et une station sur la commune de Saint-Laurent-de-Muret.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

- ✓ Le Flûteau nageant est sur l'Aubrac en limite altitudinale d'aire de répartition, puisque la station de Bonnetcombe se trouve à 1325 mètres.
- ✓ Il s'agit d'une espèce étroitement liée aux zones humides. Son suivi et sa gestion participent à la gestion globale mise en place sur ces milieux.

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

- | | |
|---|---------------------------------|
| + | -Présence de tourbières et lacs |
| - | |

Facteurs anthropiques

- | | |
|---|---|
| + | - le pâturage extensif |
| - | -drainage des zones humides
-modifications des conditions physico-chimiques du milieu : acidification, eutrophisation, chaulage. |

Etat de conservation sur le site

Indicateur de l'Etat de conservation	Valeur pour le site
Habitat en bon état de conservation	
Proximité d'autres noyaux de population	+
Régularité de la présence de l'espèce dans le temps et l'espace	Inconnue
Absence de perturbations de l'habitat ou à proximité	-

Menace

	Valeur pour le site
Destruction de l'habitat	-
Intensification (pollution de l'eau : eutrophisation, biocides...)	-

Etat de conservation	Valeur pour le site
Cette plante fait l'objet d'une attention particulière sur l'Aubrac seulement depuis quelques années. Selon les données des CBN de Porquerolles et du Massif central, de nombreuses stations pourraient être à découvrir. Il est donc essentiel dans un premier temps d'affiner les connaissances géographiques de l'espèce.	Note finale selon la hiérarchisation CSRPN LR 7

Le Chabot
Cottus gobio (L., 1758)
Code Natura 2000 1163



Description CHABOT		
Organisation spatiale		
Systématique	Statut de protection	Statut de conservation
Embranchement : Cordés Classe : Osteichthyens Ordre : Scorpaenidés Famille : cottidés Genre : Cottus Espèce : gobio	Directive Habitats : Annexe II	
Caractéristiques morphologiques		
<p>Le chabot tire son nom du grec « <i>cottos</i> » qui signifie tête. Ce petit poisson de 10 à 15 cm a une tête proéminente qui lui donne une forme de massue. Sa bouche est grande et ses yeux situés sur le haut de la tête légèrement aplatis. Les écailles sont minuscules. De couleur gris-brun, le corps est traversé sur les côtés par une ligne plus claire. Les nageoires dorsales et pectorales sont grandes et épineuses. Il existe un dimorphisme entre le mâle et la femelle, le mâle ayant une tête plus large et des nageoires pelviennes plus longues.</p>		
Biologie écologie		
<p>Habitats Malgré une vaste répartition il affectionne particulièrement les cours d'eau rapides et peu profonds, oligotrophes, bien oxygénés, à sols caillouteux. Il s'agit d'une espèce benthique occupe le fond des cours d'eau. Est considéré comme espèce d'accompagnement de la truite.</p> <p>Mœurs Mauvais nageur, il peut se déplacer en expulsant violemment par les ouïes l'eau contenue dans sa bouche. Il tolère des vitesses moyennes de courants (10 à 40 cm/s). En cas de crues violentes les populations peuvent être décimées. Espèce sédentaire il adopte plus volontiers des mœurs nocturnes. Il chasse face au courant les proies dérivantes, ou caché sur le fond il se précipite sur ses proies.</p> <p>Régime alimentaire Ce carnassier se nourrit de laves et de petits invertébrés, ainsi que d'œufs et juvéniles de poissons.</p> <p>Reproduction La ponte a lieu en mars/avrilLa femelle dépose entre 100 et 500 ovules dans une cavité aménagée par le mâle sous les pierres. Un mâle peut s'accoupler avec plusieurs femelles et recueillir dans sa caverne leur ponte respective. L'incubation est de 1 mois à 11°C L'alevin mesure 7,2 mm à l'éclosion et l'espérance de vie est de 4 à 6 ans.</p>		
Exigences écologiques		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintien des qualités physiques du cours d'eau : courant, lame d'eau, renouvellement actif des fonds caillouteux ✓ Maintien des qualités physico-chimiques de l'eau 		
Répartition des populations		
<p>En France le Chabot est réparti sur une grande partie du territoire. Il occupe des rivières depuis le niveau de la mer jusqu'à 1200 m dans le massif central, la station la plus haute étant le lac de Léantier dans les Alpes à</p>		

2380 m. Sa distribution est néanmoins très discontinue notamment dans le Midi.

En Lozère même si la répartition et les densités sont irrégulières, cette espèce est relativement commune, le Tarn et ses affluents faisant exception. Les rejets urbains, de Mende et Marvejols ne permettent pas au Chabot de se maintenir en aval de ces villes.

Sur le site

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

- ✓ Cette espèce est un bio-indicateur précieux pour évaluer l'état du milieu et l'incidence de certaines pratiques.
- ✓ Les populations locales semblent en très nette diminution.

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

- | | |
|---|--|
| + | - Diversité des substrats et des écoulements
- Eaux bien oxygénées |
| - | - colmatage des fonds (piétinement bovins et érosion)
- augmentation des températures |

Facteurs anthropiques

- | | |
|---|--|
| + | - Réglementation sur la pêche de la truite fario |
| - | - Altération de la qualité des eaux
- Recalibrage des cours d'eau |

Etat de conservation sur le site

Indicateur de l'Etat de conservation	Valeur pour le site
Longueur de l'Habitat	6 Km
Taille de la population	Inconnue
Habitat en bon état de conservation	-
Proximité d'autres noyaux de population sur les bassins versants du Bès	-
Régularité de la présence de l'espèce dans le temps et l'espace	+
Absence de pollution dans l'habitat ou à proximité	-

Menace	Valeur pour le site
Destruction de l'habitat	Important
Intensification (pollution de l'eau : eutrophisation, biocides...)	Important

Etat de conservation	Valeur pour le site
L'état de conservation du chabot sur le bassin du Bès est plutôt moyen. Les cours d'eau abritant encore cette espèce sont distants entre eux et le Bès est dégradé. Ce petit poisson ayant disparu du Bès, les foyers de population présents sur les Plèches et le Ruisseau de Chantagnes sont importants pour la survie de l'espèce. On observe sur ces deux rivières, des densités plutôt moyennes, l'ensemble des classes d'âges sont présentes.	Note finale selon la hiérarchisation CSRPN LR 9

La Moule perlière
Margaritifera margaritifera
Code Natura 2000 1029



Description		
Organisation spatiale		
Systématique	Statut de protection	Statut de conservation
Embranchement : Mollusca Classe : Bivalvia Ordre : Unionoida Famille : margaritiferidae Genre : Margaritifera Espèce : margaritifera	Directive Habitats : annexe II et IV Convention de Bern : annexe III Espèce de mollusque protégée en France (art. 2)	Liste rouge France : vulnérable Liste rouge Monde : menacée d'extinction
Caractéristiques morphologiques		
La longueur pour les adultes est comprise entre 110 et 159 mm et sa largeur entre 40 et 50mm. La nacre est blanche ou teintée de rose. Il n'existe pas de dimorphisme sexuel.		La
Biologie écologie		
<p>Habitats Il s'agit d'une moule d'eau douce, et plus particulièrement des rivières d'eau claire des étages collinéens à montagnards. Seules les rivières s'écoulant sur des roches siliceuses retiennent l'espèce. La concentration en calcium doit être inférieure à 10mg/l. On la trouve donc essentiellement sur les cours d'eau oligotrophes des massifs anciens.</p> <p>La présence d'ombre ou de soleil ne semble pas avoir d'incidence sur sa présence.</p> <p>Mœurs Il s'agit d'une espèce sédentaire, mais elle peut opérer des déplacements limités en cas de baisse du niveau de l'eau. La longévité des Moules perlières est exceptionnelle puisque elles peuvent atteindre l'âge de 100 ans.</p> <p>Régime alimentaire Comme toutes les náyades elle filtre l'eau et se nourrit des particules de matières organiques. Chaque individu filtre en moyenne 50 l/jours.</p> <p>Reproduction La maturité sexuelle n'est atteinte qu'à l'âge de 20 ans. Pour se reproduire l'espèce doit vivre dans des eaux contenant moins de 5 mg /l de nitrate et moins de 0,1 mg/l de phosphate. Les sexes sont séparés mais les femelles séparées peuvent devenir hermaphrodites.</p> <p>Les gamètes libérés par le mâle dans l'eau sont filtrés par la femelle. Les œufs se transforment en larves, qui pour se développer doivent passer dans le système branchial de la Truite ou du Saumon pour une période de quelques semaines. Ce stade vital pour la moule est sans incidence pour le poisson. Ensuite le petit mollusque de 0,5 mm s'enfonce dans le sable et se développe.</p>		
Exigences écologiques		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintien d'une bonne qualité d'eau : bonne oxygénation, pH plutôt neutre ou acide, quasi-absence de nitrate... ✓ Substrats sableux et propre. 		
Répartition des populations		
<p>En France l'espèce a disparu de plus de 60% des cours d'eau qu'elle occupait au début du XXème siècle et lorsque des comparaisons quantitatives sont possibles il apparait que les effectifs ont diminué de plus de 90%.</p>		

Les populations de basses altitudes ont été les plus touchées du fait de l'eutrophisation. La moule perlière ne se reproduit plus que dans quelques ruisseaux du Massif central et des Pyrénées.

En Lozère l'espèce peut trouver des conditions favorables également sur la Margeride.

Sur le site la Crueize, la Rimeize et le Bès présentent des populations de moule perlière intéressantes. Toutefois, les linéaires colonisés ont nettement diminué et les indices de reproduction sont rares.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

- ✓ La Moule perlière est sur l'Aubrac dans l'un de ses derniers refuges. Elle subsiste dans quelques cours d'eau, mais sa reproduction n'est pas avérée.
- ✓ La perlière constitue l'un des meilleurs bio-indicateurs de l'état des ruisseaux. De par sa fonction de filtre elle est particulièrement vulnérable à toutes les pollutions, et l'état des populations ainsi que sa potentielle reproduction renseigne sur la qualité de l'eau.
- ✓ Son stade « parasitaire » de la Truite fario, nous donne un indicateur supplémentaire le l'état des populations sur ce Salmonidé. Le saumon ayant disparu, il ne reste que la truite fario pour accomplir le stade larvaire des moules.

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

- | | |
|---|-------------------------------------|
| + | - Substrats fins est siliceux |
| - | - Colmatage |
| | - Piétinement du lit par les bovins |

Facteurs anthropiques

- | | |
|---|--|
| + | - Les mesures prises pour le maintien des populations de Truites fario s'avèrent profitables à la Moule perlière |
| - | - Par sa phase enfouie dans le sédiment, elle est très sensible au colmatage dû à une augmentation de la charge en matériaux fins. |
| | - La création d'une retenue annihilant le courant lui est fatale, car elle ne peut plus filtrer l'eau. |
| | - L'eutrophisation due aux rejets domestiques et agricoles. |

Etat de conservation sur le site

Indicateur de l'Etat de conservation	Valeur pour le site
Longueur de l'Habitat	14 Km
Taille de la population	Importante
Habitat en bon état de conservation	-
Proximité d'autres noyaux de population sur les bassins versants du Bès	-
Régularité de la présence de l'espèce dans le temps et l'espace	-
Absence de pollution dans l'habitat ou à proximité	-

Menace	Valeur pour le site
Destruction de l'habitat	Important
Intensification (pollution de l'eau : eutrophisation, biocides...)	Important

Etat de conservation	Valeur pour le site
Il existe de multiples causes à la disparition de la moule perlière. L'Aubrac n'échappe pas à ce phénomène. La disparition du saumon depuis la construction des barrages, la raréfaction de la truite fario résultant de la dégradation de la qualité des habitats, et les altérations de la qualité des eaux sont autant de facteurs limitants. L'activité agricole est	Note finale selon la hiérarchisation CSRPN LR 10

L'écrevisse à pattes blanches
Austropotamobius pallipes
(Lereboullet, 1858)
Code Natura 2000 1092



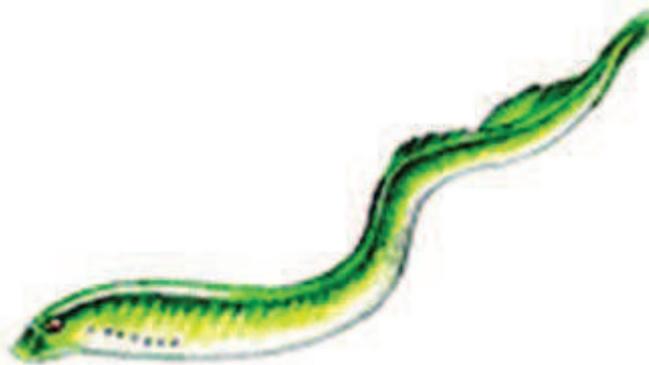
Description		
Organisation spatiale		
Systématique	Statut de protection	Statut de conservation
Embranchement : Arthropodes Classe : Malacostracés Ordre : Décapodes Famille : Astacidés Genre : Austropotamobius Espèce : pallipes	Directive Habitats : annexes II et IV Protection nationale : article de l'arrêté du 21/07/83 relatif à la protection des écrevisses autochtones Pêche : condition, temps, tailles réglementés Convention de Bern : annexe III Convention de Washington : annexe I	Liste rouge en France : vulnérable Liste rouge Monde : vulnérable
Caractéristiques morphologiques		
<p>L'écrevisse à pieds blancs est un crustacé à corps segmenté portant une paire d'appendices par segments. Sa respiration est branchiale et son squelette externe est formé d'une enveloppe chitineuse dont le développement se fait par mues successives. Les yeux sont pédonculés. Elle possède sur le thorax 5 paires de pattes « marcheuses », terminées par une pince ou une griffe, et 3 paires de pattes « mâchoires ».</p> <p>Le dimorphisme sexuel s'accroît avec l'âge, avec l'élargissement de l'abdomen des femelles et le développement des grandes pinces chez les mâles.</p> <p>La coloration n'est pas un critère stable de détermination. Généralement vert bronze à brun sombre elle peut parfois être bleutée ou orangée. La face ventrale est pâle, notamment au niveau des pinces (d'où son nom d'écrevisse à « pattes blanches »).</p> <p>L'écrevisse adulte mue une à deux fois par an (jusqu'à sept pour les juvéniles).</p>		
Biologie écologie		
<p>Habitats L'écrevisse à pieds blancs est une espèce aquatique d'eau douce. Elle apprécie les rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation.</p> <p>Mœurs L'écrevisse à pieds blancs est relativement peu active en hivers et lors des périodes froides. Généralement elle présente un comportement plutôt nocturne.</p> <p>Sa morphologie avec des branchies protégées par une chambre branchiale leur permet de séjourner un certain temps dans une atmosphère humide, hors de l'eau.</p> <p>Elle présente un comportement grégaire et il est fréquent d'observer des regroupements d'individus. Cependant chaque individu s'isole lors de la mue.</p> <p>Régime alimentaire Plutôt opportunistes, les écrevisses présentent un régime alimentaire varié : petits invertébrés (vers, mollusques, phryganes, chironomes...), larves, têtards, petits poissons. Les adultes consomment également une part non négligeable de végétaux (terrestres et aquatiques), notamment des feuilles mortes dans l'eau.</p> <p>Le cannibalisme sur les jeunes et les individus fragilisés par la mue n'est pas rare.</p>		

Reproduction l'accouplement à lieu à l'automne, lorsque la température descend sous les 10°C. Les œufs fécondés sont ensuite portés par la femelle pendant six à neuf mois. L'éclosion a lieu à la fin du printemps. Les juvéniles restent accrochés aux pléopodes de leur mère jusqu'à la seconde mue.	
Exigences écologiques	
✓ Les exigences écologiques sont élevées en termes de qualité physico-chimique des eaux et son optimum correspond aux « eaux à truites ». Elle a besoin d'une eau claire, peu profonde, bien oxygénée, neutre à alcaline (pH entre 6,8 et 8,2). Le calcium est en effet indispensable à la formation de sa carapace. Cette espèce supporte difficilement des températures d'eau supérieures à 21°C.	
✓ Elle apprécie les milieux riches en abris variés la protégeant du courant et des prédateurs (fonds caillouteux, pourvus de blocs, sous berges avec racines, herbiers aquatiques...). Il lui arrive également, d'utiliser ou de creuser un terrier dans les berges meubles pendant l'hiver.	
Répartition des populations	
En France Au XIXème siècle l'écrevisse à pieds blancs colonisait l'ensemble du territoire. Actuellement les populations ont dangereusement régressé.	
En Lozère L'écrevisse à pattes blanches est bien représentée sur le territoire Lozérien toutefois les populations sont en régression.	
Sur le site Le plateau de l'Aubrac abrite encore quelques populations d'écrevisses. Certaines semblent bien portantes, d'autres présentent des signes de dégradation.	
Analyse	
Intérêt et valeur patrimoniale sur le site	
✓	
Facteurs d'influence sur le site	
Facteurs naturels	
+	- diversité des substrats et des écoulements
-	- réchauffement de la température de l'eau
Facteurs anthropiques	
+	- réglementation de la pêche
-	-destruction des berges -piétinements -matières en suspension et ensablement -eutrophisation de l'eau due aux épandages. -introduction d'espèces exogènes (écrevisses ou rats musqués) et d'agents pathogènes. - braconnage
Etat de conservation sur le site	
Indicateur de l'Etat de conservation	Valeur pour le site
Longueur de l'Habitat	22 Km
Taille de la population	Inconnue
Habitat en bon état de conservation	+/-
Proximité d'autres noyaux de population sur les bassins versants du Bès	+
Régularité de la présence de l'espèce dans le temps et l'espace	+
Absence de pollution dans l'habitat ou à proximité	-
Menace	
Valeur pour le site	
Destruction de l'habitat	Moyen
Intensification (pollution de l'eau : eutrophisation, biocides...)	Moyen
Etat de conservation	
Valeur pour le site	
L'amplitude écologique de cette espèce est relativement large. Sa capacité à coloniser des milieux très différents lui a permis de s'implanter dans beaucoup de cours d'eau. Les populations s'étant adaptées durant de nombreuses décennies aux conditions de vie, on peut supposer que les modifications d'habitat soient à l'origine de leur disparition.	Note finale selon la hiérarchisation CSRPN LR 11

La Lamproie de Planer

Lampetra Planeri (bloch, 1784)

Code Natura 2000 1096



Description		
Organisation spatiale		
Systématique	Statut de protection	Statut de conservation
Embranchement : Chordata Classe : Cephalaspidomorphi Ordre : Céphalaspdomorphi Famille : Pétromyzontidae Genre : Lampetra Espèce : planeri	Directive Habitats : annexe II Convention de Bern : Annexe III Espèce de poisson protégée au niveau national en France (art. 1)	Liste Rouge Monde : Peu concerné
Caractéristiques morphologiques		
<p>Lamproie « lampetra » provient de « lambere »=sucrer et « petra »=pierre. La Lamproie est de taille réduite, entre 10 et 15 cm, exceptionnellement 20. Son corps nu anguilliforme est recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écaillés, sécrétant un abondant mucus. Le dos est bleuâtre ou verdâtre avec le flanc blanc-jaunâtre et la face ventrale blanche. La bouche est située au centre d'un disque oral étroit bordé de larges papilles rectangulaires finement dentelées. La plaque maxillaire est large et garnie de dents robustes ; la plaque mandibulaire porte 5 à 9 dents arrondies. La Lamproie de planer possède sept paires de sacs branchiaux. Cette espèce présente un dimorphisme sexuel, le mâle étant plus petit que la femelle en général.</p>		
Biologie écologie		
<p>Habitats La Lamproie de Planer vit exclusivement en eaux douce contrairement à d'autres lamproies migratrices. Elle vit dans les têtes de bassins versants et les ruisseaux. Mœurs Contrairement aux autres lamproies elle n'est pas parasitaire d'autres espèces de poissons, mais à un stade larvaire. De légères migrations (de l'ordre de quelques centaines de mètres) vers l'amont ont lieu lors de la période de reproduction afin de trouver un lieu propice. Régime alimentaire Enfouie dans la vase, la larve filtre les micro-organismes (diatomées, algues bleues). Après la métamorphose qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus. Reproduction a lieu en Mars/Avril dans des zones où la température de l'eau oscille entre 8 et 11°C sur substrat de gravier et de sables. Les géniteurs meurent après la reproduction.</p>		
Exigences écologiques		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Très sensible aux pollutions qui s'accumulent dans les sédiments et les micro-organismes dont se nourrissent les larves. ✓ La Lamproie de Planer doit pouvoir accéder à des frayères 		
Répartition des populations		
<p>En France Cette espèce est insuffisamment documentée en France et mal évaluée. Très sensible aux activités humaines elle présente des fluctuations très marquées selon les ruisseaux. En Lozère Selon « La faune sauvage de Lozère » (ALEPE. 200), cette espèce était assez commune en Lozère en 1949. Pêchée sur le Truyère en aval de Saint-Léger-du-Malzieu en 1960, elle n'a été revue quand 2009 sur le</p>		

Bès.

Sur le site Aucune population n'est recensée sur la zone d'étude malgré la présence d'habitats potentiellement attractifs.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

- ✓ Si la Lamproie de Planer peut paraître largement rependue sur le territoire national, le fait qu'elle n'est plus été identifiée sur la Lozère depuis 1960 donne une responsabilité supplémentaire à la démarche locale. Il est important de mettre en œuvre des actions permettant la stabilisation puis le développement de l'espèce.
- ✓ Il peut être intéressant de mener une étude spécifique permettant de comprendre la quasi-disparition de l'espèce, et les conditions favorables au développement de cette population.
- ✓ Les zones de fraie de la Lamproie correspondent à des zones sablonneuses dont la profondeur est comprise entre 3 et 30 cm.

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

- + - Plantation des berges pour les stabiliser
- - L'effondrement des berges provoque l'ensablement des frayères traditionnelles.

Facteurs anthropiques

- + - Plantation des berges pour les stabiliser
- - Recalibrages de ruisseaux
- - Dégradation de la qualité des substrats
- - Présence du barrage de Saint-Juéry

Etat de conservation sur le site

Indicateur de l'Etat de conservation	Valeur pour le site
Longueur de l'Habitat	0
Taille de la population	0
Habitat en bon état de conservation	-
Proximité d'autres noyaux de population sur les bassins versants du Bès	-
Régularité de la présence de l'espèce dans le temps et l'espace	0
Absence de pollution dans l'habitat ou à proximité	-

Menace

	Valeur pour le site
Destruction de l'habitat	Moyen
Intensification (pollution de l'eau : eutrophisation, biocides...)	Important

Etat de conservation	Valeur pour le site
Sur le Bès les altérations du milieu sont multiples et la probabilité pour que la lamproie arrive à recoloniser naturellement la partie amont du Bès est très faible.	Note finale selon la hiérarchisation CSRPN LR 4

La Loutre d'Europe

Lutra lutra

Code Natura 2000 1355

Photo Renaud
Dangreville



Description

Organisation spatiale

Systématique

Embranchement : Cordés
Classe : Mammifères
Ordre : Carnivores
Famille : Mustélidés
Genre : *Lutra*
Espèce : *Lutra*

Statut de protection

Protection nationale : arrêté ministériel du 17/04/1981, modifié par arrêté ministériel du 16/12/2004 (loi du 10/07/1976)
Directives Habitats : annexes II et IV
Convention de Bern : Annexe II
Convention de Washington : annexe I

Statut de conservation

Liste Rouge France : en danger
Liste Rouge Monde : presque menacée

Caractéristique morphologiques

La Loutre est, avec le Blaireau et le Glouton, l'un des plus grands mustélidés d'Europe. Sa taille varie entre 70 à 90 cm pour le corps, 30 à 45 cm pour la queue et son poids entre 5 et 12 kg. Il existe un dimorphisme sexuel ; les mâles sont plus corpulents que les femelles. Le Pelage de la loutre est brunâtre à marron foncé avec des zones plus claires sur la poitrine et le ventre. Des tâches blanches sont courantes sur la lèvre supérieure et le menton. Cette fourrure est extrêmement dense 35 000 à 51 000 poils /cm² (contre 20 000 pour le castor d'Europe).

La loutre a un corps fuselé, une tête aplatie, des membres courts, des doigts reliés par une palmure. Cette morphologie fait de la Loutre une excellente nageuse

Biologie écologie

Habitats : La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques d'eaux douces, saumâtres et marins. Elle parcourt également les proximités de ces milieux et trouve des gîtes diurnes dans des fourrés.

Mœurs : Sous nos latitudes la loutre est essentiellement nocturne. La journée elle se repose dans son terrier (la catiche) ou dans des fourrés. Elle ne quitte l'élément aquatique que pour se reposer. Elle ne peut guère rester sous l'eau plus d'une minute. Son comportement social est de type individualiste et territorialisé. Animal généralement silencieux, la loutre peut émettre des sifflements caractéristiques d'alerte.

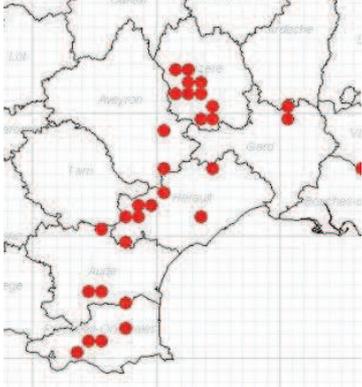
Régime alimentaire : La Loutre est essentiellement piscivore. Elle adapte son régime alimentaire aux milieux qu'elle fréquente et peut consommer : amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes... Une loutre adulte consomme en moyenne 1 kg par jour.

Reproduction : Les loutres sont solitaires et ne vivent en couples que pendant la période du rut. Les femelles peuvent se reproduire à n'importe quel moment de l'année. L'accouplement se passe dans l'eau. La gestation dure environ 60 jours et la femelle met bas en moyenne deux loutrons qui seront sevrés vers 8 mois. La longévité dans la nature n'excède pas 5 ans.

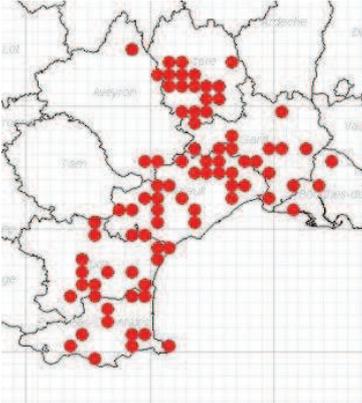
Exigences écologiques

- ✓ Maintien d'une densité de poisson suffisante
- ✓ Maintien de la tranquillité et de la densité du couvert végétal des milieux rivulaires annexes

Répartition des populations	
<p>En France Au début des années 80, la loutre n'était plus présente que dans une douzaine de départements de la façade atlantique et du Massif central. Depuis, les populations de ces deux noyaux se sont renforcées et ne devraient pas tarder à ce rejoindre, puisque l'on note des recolonisation de réseaux hydrographiques inoccupés depuis plus d'un siècle.</p> <p>En Lozère La Loutre est notée dans « La faune sauvage de Lozère » (ALEPE. 200) comme étant « assez commune ». Si l'ensemble des rivières est aujourd'hui colonisé, il semble que la loutre se soit maintenue pendant le XX^{ème} siècle, sur l'Aubrac et la Margeride.</p> <p>Sur le site L'Aubrac est souvent considéré comme l'un des rares endroits où la Loutre se soit maintenue au XX^{ème} siècle. Un spécimen a été capturé en 1971 près de Nasbinals.</p>	
Analyse	
Intérêt et valeur patrimoniale sur le site	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'espèce se situe au sommet de la pyramide alimentaire des écosystèmes aquatiques. Sa présence peut donc être considérée comme indicatrice d'une bonne santé des milieux. ✓ L'Aubrac est resté un territoire relativement propice à travers le temps et une population « historique » a pu se maintenir malgré le déclin général. ✓ Cette population participe activement à la reconquête de nouveaux réseaux hydrographiques. 	
Facteurs d'influence sur le site	
Facteurs naturels	
+	<ul style="list-style-type: none"> - Les ruisseaux sont souvent accompagnés de zones humides où la Loutre peut trouver une nourriture relativement abondante. - Une grande partie du linéaire est peu fréquenté, et la Loutre peut y trouver une certaine quiétude.
-	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe peu de ripisylves sur le plateau et de nombreuses berges sont effondrées.
Facteurs anthropiques	
+	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas d'activités aquatiques significatives sur le plateau (canoë, baignade...) - Modes d'exploitation agricoles traditionnels maintenant la prairie naturelle - Peu d'infrastructures et d'endiguement et bétonnages des berges.
-	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradations localisées des berges par effondrement et le manque de boisements rivulaires. - L'épandage de produits phytosanitaires et de fertilisants sur les parcelles agricoles qui par infiltration gagnent le ruisseau et nuisent aux populations piscicoles. - Drainages de zones humides qui tendent à faire diminuer les populations de batraciens.
Etat de conservation sur le site	
Indicateur de l'Etat de conservation	Valeur pour le site
Longueur de l'Habitat	
Taille de la population	
Habitat en bon état de conservation	
Proximité d'autres noyaux de population sur les bassins versants du Bès	+
Régularité de la présence de l'espèce dans le temps et l'espace	+
Absence de pollution dans l'habitat ou à proximité	-
Menace	Valeur pour le site
Destruction de l'habitat	Moyen
Intensification (pollution de l'eau : eutrophisation, biocides...)	Important
Etat de conservation	Valeur pour le site
Sur l'ensemble des cours d'eau prospectés à pieds pour retrouver des espèces aquatiques, des indices de présence étaient visibles. La loutre est bien implantée sur ce territoire.	Note finale selon la hiérarchisation CSRPN LR 8

E7	<h1 style="margin: 0;">Grand Murin</h1> <h2 style="margin: 0;"><i>Myotis myotis</i></h2>		
Code Natura 2000 1324			
Répartition	Répartition nationale : Présent dans pratiquement tous les départements métropolitains (hormis certains en région parisienne).		
	Répartition régionale :  Répartition sur le site (données partielles) : Commune : Les Salces - Mâle adulte capturé dans cours d'eau, en été hors gîte et sans indice de reproduction		
Statut et protection	Directive Habitats : Annexe II et IV Protection nationale : oui Convention de Berne : Annexe II Convention de Bonn : Annexe II Liste rouge nationale : Préoccupation mineure Niveau régional : Rare		
Description de l'espèce	Le Grand murin fait partie des chiroptères les plus grands de France avec une envergure allant de 35 à 43 cm pour un poids de 20 à 40g. Il possède un pelage épais et court de couleur brun-gris sur tout le corps, à l'exception du ventre et de la gorge (blanc-gris). Le museau, le patagium et ses oreilles longues et larges sont brun-gris.		
Activité	Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Il entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures. Les colonies de reproduction comportent quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles. Le Grand Murin quitte généralement son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil. Il le regagne environ 30 minutes avant le lever de soleil. Il utilise régulièrement des reposoirs nocturnes. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 à 25 km. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Les proies volantes peuvent aussi être capturées. Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).		
Régime alimentaire	Son régime alimentaire est principalement constitué de Coléoptères Carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent des Coléoptères Scarabéoïdes dont les Mélolonthidés (Hannetons), des Orthoptères, des Dermaptères (Perce-oreilles), des Diptères Tipulidés, des Lépidoptères, des Araignées, des Opilions et des Myriapodes. La présence de nombreux arthropodes non-volants ou aptères indique que le Grand Murin est une		

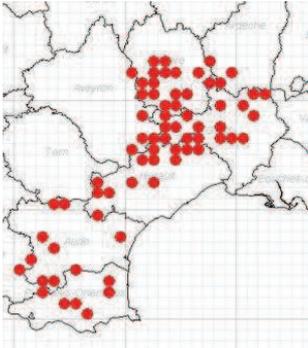
Reproduction	<p>espèce glaneuse de la faune du sol.</p> <p>Maturité sexuelle : 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles. Accouplement dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation. Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an (exceptionnellement deux). Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit Murin, et d'autres espèces. Les jeunes naissent généralement à la fin mai- début juin.</p> <p>Longévité : 20 ans, mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.</p>
Habitats	<p>Même si les Grands Murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte, certains individus peuvent changer de gîte en rejoignant d'autres colonies dans les environs jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.</p> <p>Habitats de reproduction : Hors régions méditerranéennes, les colonies se situent dans des sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C. Les combles d'églises et autres bâtiments, les greniers et les granges sont les gîtes de reproduction les plus couramment signalés.</p> <p>Habitats d'alimentation : Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement des habitats où le sol est très accessible, comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, pinède, ...) et les secteurs à végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, pelouses,...).</p> <p>Habitats d'hivernage : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.</p>
Menaces sur l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement dans les sites de reproduction ou destruction des gîtes (rénovation du bâti, condamnation des accès aux combles des églises...) - Raréfaction des disponibilités alimentaires résultant de l'emploi de pesticides ou de produits vermifuges du bétail, affectant les espèces-proies non cibles de ces traitements - Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas)
Menaces sur l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc...) - Drainage des zones humides et absence de ripisylves - Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles - Fermeture des milieux de chasse par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme - Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux
Mesures de conservation envisagées	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2 km autour des colonies connues (maintien des haies, des pâtures et prairies de fauche...) - Protéger les sites de reproduction et d'hivernation (grottes, mines, tunnels) - Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs pour les espèces-proies - Maintenir les zones humides, réhabiliter les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) - Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers - Maintenir et restaurer les habitats de chasse en diversifiant la structure et la composition forestière et en interdisant l'utilisation de traitements insecticides en forêt - Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti - Limiter les traitements chimiques - Adapter et limiter les éclairages publics - Sensibiliser le grand public, les professionnels de la rénovation et les acteurs du monde agricole à la préservation des chauves-souris - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce. La recherche de colonies de reproduction (par radiopistage par exemple) est prioritaire. Les habitats de chasse de cette espèce reste très mal connus et mériteraient d'être étudiés et caractérisés en vue d'affiner les mesures nécessaires à leur gestion conservatoire

<p>E9</p> <p>Code Natura 2000</p> <p>1321</p>	<p>Murin à oreilles échancrées</p> <p><i>Myotis emarginatus</i></p>	<p>Source: DREAL LR, ONF</p>
<p>Répartition</p>	<p>Répartition nationale : Connue dans toute la France (Corse comprise) et dans les régions limitrophes. L'espèce est presque partout présente (sauf Aveyron et Cantal notamment). (source : UICN)</p> <p>Répartition régionale :</p>  <p>Répartition sur le site (données partielles) : Commune : Saint-Laurent-de-Muret - Femelle adulte allaitante capturée en vol au dessus d'un cours d'eau (donc indice de reproduction)</p>	
<p>Statut et protection</p>	<p>Directive Habitats : Annexe II et IV Protection nationale : oui Convention de Berne : Annexe II Convention de Bonn : Annexe II Liste rouge nationale : Préoccupation mineure Niveau régional : Vulnérable</p>	
<p>Description de l'espèce</p>	<p>Le Murin à oreilles échancrées est de taille moyenne au pelage dense et laineux. Chez l'adulte, ce pelage présente une couleur brune, nettement nuancée de roux sur la face dorsale. La face ventrale, plus terne, ne présente pas de délimitation franche avec le dos. La coloration brune des oreilles, du museau et du patagium renforce l'aspect peu contrasté de ce murin. L'oreille présente une échancrure très prononcée et caractéristique, située au deuxième tiers supérieur et à peine atteinte par le tragus, lui-même très effilé.</p> <p>En hiver, dans les sites à forte hygrométrie, les poils ont tendance à s'agglomérer à la façon des poils d'un pinceau. Le pelage prend alors un aspect « fissuré » très caractéristique.</p> <p>Tête + Corps : 4,1-5,3 cm ; Envergure : 22-24,5 cm Poids 7-15 g Oreilles de taille moyenne de 1,4 à 1,7 cm</p>	

Activité	<p>En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole. Les individus en hibernation peuvent être observés seuls ou rassemblés en petites grappes voire en essaims. Les individus sont généralement suspendus en évidence à la paroi, rarement enfoncés dans des fissures. Le Murin à oreilles échancrées est relativement sédentaire. Les déplacements entre les gîtes d'été et d'hiver n'excèdent habituellement pas 40 km. Les animaux ne prennent habituellement leurs vols qu'à la nuit complète.</p> <p>En période estivale, ils peuvent s'éloigner jusqu'à 10 km de leur gîte. En chasse, l'espèce prospecte régulièrement le feuillage des feuillus comme l'atteste les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.</p>
Régime alimentaire	<p>Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de Diptères (<i>Musca</i> sp.) et d'Arachnides (Argiopidés) qu'elle capture dans le feuillage. L'un ou l'autre de ces deux groupes d'invertébrés dominant selon les milieux ou les régions d'études. Les autres proies (Coléoptères, Névroptères et Hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.</p>
Reproduction	<p>Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie. Les copulations sont notées en automne et peut être jusqu'au printemps. La durée de la gestation est de 50 à 60 jours. La mise bas survient entre mi-juin à fin juillet en France. Les gîtes de parturition sont localisés dans des grottes chaudes ou des combles de bâtiments. Un seul petit est produit par les femelles matures, qui est capable de voler à environ quatre semaines et devient indépendant au bout de 40 jours.</p> <p>Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 500 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand Rhinolophe. Des cas d'individus âgés de plus de 16 ans ont été signalés. L'espérance de vie de l'espèce se situerait néanmoins autour de 3 à 4 ans.</p>
Habitats	<p>Habitats de reproduction : une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge : les femelles dans les gîtes de mise bas ou les mâles dans leur gîte d'estivage ou de transit supportent une faible luminosité. Les colonies de mise bas sont généralement localisées dans les volumes chauds et inhabités de constructions humaines, notamment dans les combles et greniers de maisons, d'églises ou de forts militaires.</p> <p>Habitats d'alimentation : Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude, où il affectionne particulièrement les vallées alluviales et les massifs forestiers surtout s'ils sont composés de feuillus et entrecoupés de zones humides. Il fréquente aussi les vergers non intensivement cultivés, les milieux bocagers, les espaces boisés péri-urbains, les jardins... Il chasse régulièrement au-dessus des rivières et la proximité de l'eau est une constante environnementale dans le voisinage des colonies.</p> <p>Habitats d'hivernage : Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.</p>
Menaces sur l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement des colonies de reproduction - Disparition des gîtes épigés et hypogés (rénovation ou abandon du bâti, fermeture des sites souterrains) - Intoxication des individus par les produits utilisés pour le traitement vermifuge du bétail ou pour les charpentes - Collision routière
Menaces sur l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des paysages par l'agriculture intensive (destruction des haies, des talus, etc...) - Assèchement des zones humides et absence des ripisylves - Conversion des forêts climaciques en peuplements monospécifiques de résineux - Destruction/dégradation des habitats de chasse consécutif à l'abandon du pastoralisme (fermeture des milieux) ou au développement des zones urbanisées ou industrielles ou des zones de monoculture intensives (agricoles ou sylvicoles)

Mesures de conservation envisagées

- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2 km autour des colonies connues (maintien des haies, des prairies permanentes, ...)
- Protéger les gîtes de reproduction et d'hivernage (épigés ou hypogés)
- Limiter l'emploi des vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins rémanents pour les espèces-proies
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)
- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti
- Limiter les traitements chimiques (charpentes, bords de route)
- Adapter et limiter les éclairages publics
- Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements
- Sensibiliser le public, les gestionnaires forestiers et les agriculteurs à l'utilité des chiroptères et à leur protection

<p>E10</p> <p>Code Natura 2000</p> <p>1308</p>	<h1>Barbastelle</h1> <h2><i>Barbastella barbastellus</i></h2>	<p>Source: DREAL LR, ONF</p>
<p>Répartition</p>	<p>Répartition nationale : En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements au niveau de la mer jusqu'à 2035 mètre d'altitude (mais les observations sont très rares en bordure Méditerranéenne). Elle est en voie d'extinction dans plusieurs régions de la moitié Nord de la France. (source : UICN)</p> <p>Répartition régionale :</p>  <p>Répartition sur le site (données partielles) : Commune : Saint-Lauren-de-Muret - captée au détecteur en vol, pas de sexe, une donnée d'été hors gîte sans indice de reproduction</p>	
<p>Statut et protection</p>	<p>Directive Habitats : Annexe II et IV Protection nationale : oui Convention de Berne : Annexe II Convention de Bonn : Annexe II Liste rouge nationale : Préoccupation mineure Niveau régional : Rare</p>	
<p>Description de l'espèce</p>	<p>Espèce de taille moyenne, au museau aplati. Les narines s'ouvrent vers le haut. Soudées à la base, les oreilles sont larges avec un repli de peau en forme de bouton au milieu, sur le bord externe, elles se rejoignent au milieu du front. Le tragus est triangulaire, avec la pointe arrondie. Les yeux sont petits et la bouche étroite. Le poil long et soyeux est noir, comme le reste de l'animal (museau, oreilles et patagium). Sa peau est noire. Envergure : 26 à 29cm Poids : 6 à 13.5g</p>	
<p>Activité</p>	<p>Le rythme d'activité de cette espèce est encore mal connu. Certaines études révèlent une période de chasse durant les 2 à 3 heures suivant le coucher du soleil, suivie d'une période de repos en milieu de nuit. Une nouvelle phase de chasse avant l'aube semble habituelle. Les barbastelles arrivent sur leur site de mise bas entre fin mai et début juin. Ces colonies de reproduction sont mobiles tout au long de l'été. Ainsi plusieurs gîtes sont successivement occupés pendant quelques jours, toujours dans un court rayon en périphérie du gîte de mise bas (environ 500 m). Les colonies de barbastelles sont arboricoles ou anthropiques. Dans tous les cas, elles sont généralement très difficiles à repérer car il s'agit d'une espèce fissurale occupant des volumes très étroits (espace sous une écorce décollée, cavité ou fissure d'arbre, espace entre deux poutres ou linteaux, espace entre les planches du bardage d'une façade, etc. De plus, les animaux n'émettent quasiment aucun cri et produisent peu de guano, lequel est de surcroît très clair (couleur tabac) et donc peu visible sur le sol. En août, les reproducteurs se dispersent. Leur activité est peu connue à cette époque. L'hibernation a lieu d'octobre à avril. Pour de nombreux auteurs, l'espèce est peu frileuse et sa présence n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterrains. Les animaux</p>	

	<p>sont alors souvent notés isolément ou en très faibles effectifs. Quelques rares sites en France accueillent plusieurs centaines d'individus.</p>
Régime alimentaire	<p>La Barbastelle est l'un des chiroptères européens dont le régime alimentaire est le plus spécialisé. Celui-ci consiste essentiellement en Lépidoptères (73 à 100% des proies) et notamment en Noctuidae, Pyralidae et Arctiidae. Les proies secondaires les plus notées sont les trichoptères, les diptères nématocères et les névroptères.</p> <p>A cause de sa faible denture et de sa petite bouche, la Barbastelle n'ingère que de petites proies (envergure < 3 cm).</p>
Reproduction	<p>La maturité sexuelle des femelles est atteinte dès la première année. Les périodes d'accouplement débutent dès l'émancipation des jeunes, en août, et peuvent se poursuivre dans les gîtes d'hibernation jusqu'en mars. La majorité des femelles sont toutefois fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de reproduction sont assez petites (5 à 20 femelles en général), et se déplacent au moindre dérangement. La mise bas a lieu dès la mi-juin. Généralement un seul petit est mis au monde, parfois deux, notamment dans le Nord de l'Europe.</p> <p>L'espérance de vie est inconnue. La longévité maximale connue est de 23 ans.</p>
Habitats	<p>Habitats de reproduction : En été, on la trouve dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les trous ou fissures d'arbres ou dans les entrées de grottes. Elle utilise toujours des fissures de 2 à 3 cm d'ouverture sur une quinzaine de centimètres de profondeur.</p> <p>Habitats d'alimentation : La Barbastelle affiche une préférence marquée pour les forêts de feuillus ou mixtes matures avec présence de sous-strates. La chasse s'effectue préférentiellement le long des lisières extérieures (écotones, canopée) et dans les couloirs intérieurs (allées et layons forestiers). La hêtraie est particulièrement appréciée. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.</p> <p>Habitats d'hivernage : En hiver, on la trouve dans les fissures de falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts, les anciens tunnels ferroviaires.</p>
Menaces sur l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Traitements phytosanitaires entraînant la raréfaction ou la disparition des microlépidoptères et l'intoxication des animaux - Intoxication des individus par les produits utilisés pour le traitement vermifuge des charpentes - Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations de lépidoptères nocturnes)
Menaces sur l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des paysages induite par l'intensification de l'agriculture et se traduisant notamment par la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux. - Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves - Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux - Rajeunissement des peuplements forestiers (raccourcissement des cycles d'exploitation et diminution de l'âge d'exploitabilité des bois) - Destruction des milieux boisés au profit des espaces urbains, industriels, agricoles ou autres
Mesures de conservation envisagées	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt - Maintenir et/ou aménager un réseau de gîtes de reproduction en forêt - Maintenir et/ou recréer les haies sur les parcelles agricoles - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) - Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti - Adapter et limiter les éclairages publics - Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables - Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce, la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes

3- Définition des objectifs de conservation pour l'ensemble de ces catégories :

Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central

Code Natura 200	6230-4	H1
Habitats prioritaire	oui	
Code Corine Biotopes	35.1	



DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieus fréquemment associés :
prairies de fauche, dalles rocheuses, éboulis, landes, prairies pâturées.

	Nbre d'unités	Surface totale	Surface relative
Zone d'étude	662	16246 ha	57,9 %

Description générale

L'habitat occupe une grande superficie et semble enserrer toutes les autres formations. De fait, il est régulièrement enrichi par des transgressives des associations voisines. Ainsi, on retrouve des nardaies à tendance hygrophiles enchâssant des prairies humides ou des tourbières. Parfois, c'est l'inverse qui se produit, à la faveur d'une butte, d'une levée de terre on retrouve au beau milieu d'une vaste zone humide des pelouses typiques des nardaies. Ailleurs, la pelouse semble disputer la place avec la lande. Ainsi, on retrouve la pelouse à Nard, étroitement imbriquée dans des formations de lande à Genêt ou à Callune. Plus loin, la pelouse est piquetée de pins sylvestres, là, ce sont des hêtres clairsemés qui ajoutent au peuplement une combinaison arborée. Enfin, les apports de fertilisants, les chaulages ou des chargements plus élevés appauvrissent le faciès de la nardaie. De la sorte, les peuplements présentent des combinaisons assez variées, avec un nombre assez important d'espèces communes qui s'insèrent alors dans le cortège classique.

Espèces végétales indicatrices

Alliance du violon – caninae.

Avec : le nard raide (*Nardus stricta*), la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*), le Potentielle dressée (*Potentilla erecta*), l'Oeillet des bois (*Dianthus sylvaticus*), l'Épiaire officinale (*Stachys officinalis*), la Pensée jaune (*Viola lutea*), La Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*), la Fétuque rouge (*Festuca rubra*), la Fétuque ovine (*F. ovina*) et la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la campanule à feuilles rondes (*Campanula rotundifolia*), la Cistre (*Meum athamanticum*), le Thym pouillot (*Thymus pulegioides*), la Piloselle (*Hieracium pilosella*) et des prairiales dont l'Agrostis capillaire (*Agrostis capillaris*), le Gaillet vrai (*Galium verum*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*) et la flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*).

Exigences écologiques

Il est impératif de conserver une gestion extensive. Le fonctionnement en « montagne » avec d'années en années un nombre équivalent de couples sur les estives semble être le meilleur garant de la conservation de la formation. La fertilisation et les amendements calciques autres que les restitutions par pâturage doivent être proscrits. Le traditionnel brûlage hivernal des landes secondaires à genêt ne nous semble pas incompatible avec la conservation de la Nardaie.

Dynamique

Les Nardaies semblent avoir deux origines : ou bien elles constituent un faciès de dégradations de landes secondaires (sous l'action du piétinement et du pâturage) suites aux défrichements de la hêtraie, ou bien elles résultent d'un stade d'abandon des pratiques culturales (fauche, amendement, ou culture). Dans un cas comme dans l'autre, la Nardaie n'est qu'un stade temporaire. Livrée à elle-même, elle est très vite envahie par des chaméphytes de la lande, précurseurs de la forêt. Pour les conserver, il faut privilégier un pâturage extensif et l'absence de fertilisation minérale et de chaulage. Une forte augmentation de la pression pastorale et une fertilisation excessive entraîneraient l'évolution de la pelouse mésophile oligotrophe vers un stade eutrophe conduisant à la disparition des espèces les plus sensibles. A contrario, l'abandon des pratiques pastorales sera facteur d'une évolution vers la lande montagnarde et à plus ou moins longue échéance vers la forêt (avec un retour très probable de la hêtraie).

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

- milieu emblématique, présentant une très forte typicité, localement très riche en espèces.

Valeur d'usage

- Economique : herbe poussant naturellement permettant de produire des bovins.

- Tradition : fonctionnement des estives (buron, aligot, transhumance...)

- Tourisme : les nardaies sont à l'origine des paysages remarquable et remarqués de l'Aubrac Lozérien.

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

+

- | -envahissement par les landes (genêts, callune etc.) et ligneux hauts.

Facteurs anthropiques

+

Gestion extensive des pelouses

-

Fertilisation, surpâturage, abandon, enrésinement

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Artificialisation, destruction	Faible
Etat de conservation	Valeur pour le site
diversité et typicité	Bon

Conclusion : sans conteste l'habitat le plus prégnant de la zone d'étude. Ces pelouses si caractéristiques sont consciemment ou inconsciemment systématiquement associé dans l'imaginaire aux estives, aux des burons et à la race Aubrac.... Lorsque l'on se remémore un paysage de l'Aubrac ce sont toujours les nardaies qui reviennent en filigrane.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN LR

9

Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central relevant du Polygono-triseti

Code Natura 200	6520-1	H2
Habitats prioritaire	non	
Code Corine Biotopes	38.3	



DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieux fréquemment associés
Pelouses à Nard, prairies humides, tourbières.

	Nbre d'unités	Surface totale	Surface relative
Zone d'étude	459	2905,5 ha	10,35 %

Description générale

Les prairies de fauche relevant de l'alliance du *Polygono-bistortae Trisetion-flavescentis* se reconnaissent par la vivacité et la variété de leurs couleurs. La végétation y est dense et élevée et les graminées y tiennent une part importante. C'est la formation de fauche d'altitude par excellence.

Espèces végétales indicatrices

Alliance de Polygono-trisetion.

On retrouve : la Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*), la Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), l'Agrostis capillaire (*Agrostis capillaris*), la Campanule à feuilles rondes (*Campanula rotundifolia*), L'œillet en delta (*Dianthus deltoides*), le Gaillet vrai (*Galium verum*), la Grande gentiane (*Gentiana lutea*), le Millepertuis taché (*Hypericum maculatum*), la Cistre (*Meum athamanticum*), le nard raide (*Nardus stricta*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la pensée jaune (*Viola lutea*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), la Crételle (*Cynosurus cristatus*), la Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), le Pâturin des près (*Poa pratensis*), la petite Rhinante (*Rhinanthus minor*), le Salsifis des près (*Tragopogon pratensis*), le Trèfle des près (*Trifolium pratense*), le Trèfle rampant (*T. repens*), le Brome fausse orge (*Bromus hordeaceus*), Le Céraiste commun (*Cerastium fontanum*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la houlque molle (*Holcus mollis*), la Fléole des près (*Phleum pratense*) et l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens*)...

Exigences écologiques

D'une manière générale on retrouve la formation dans des situations fraîches, souvent dans les cuvettes et le bas des versants, sur des sols profonds, généralement bien drainés mais pouvant connaître des inondations plus ou moins importantes susceptibles de favoriser l'enrichissement de la formation par des espèces hygrophiles. Sur la zone d'étude, ces formations se retrouvent au bas des pelouses d'altitude là où le sol est plus épais et d'une manière générale partout où la topographie autorise la fauche. L'intérêt esthétique de cette formation est indéniable et participe très tôt dès le début du printemps avec la floraison des Crocus, des Colchiques ou des Narcisses jusqu'aux fenaisons à apporter une touche très colorée au pays..

Dynamique

L'habitat est intimement lié à la fauche et à une fertilisation raisonnée ou à l'absence de fertilisation. La fauche est généralement suivie d'un pâturage du regain, mais ce n'est pas une règle absolue. Généralement, aucun déprimaire n'est réalisé. La formation se retrouve sur des surfaces planes, épierrées, généralement encadrées par des bésals où traversée par des drains plus ou moins profonds selon l'ancienneté du curage. Ce côté « soigné » rompt avec le visage des pelouses moins dense, plus basses et piquetées d'affleurements ou de

roches saillantes. Cela traduit bien toute l'importance de l'action de l'homme pour maintenir ces formations. En effet, on y retrouve de nombreuses espèces de la nardaie qui ne semblent attendre qu'un relâchement de l'entretien pour s'exprimer plus encore. Ainsi donc, ces formations riches et colorées ne doivent leur salut qu'à la fauche régulière et à une pression pastorale modérée. De même, la parcimonie de l'utilisation de la fumure permet le maintien du caractère mésotrophique, nécessaire pour que la formation perdure.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

milieux particulièrement important du point de vue de sa richesse floristique. Il s'agit par ailleurs d'un habitat très fréquenté par les oiseaux nichant au sol et l'entomofaune.

Valeur d'usage

Economique

Herbe d'une importance capitale, car permettant de faire le stock fourrager pour l'hiver.

Tourisme

Prairies généralement très colorées participant activement au charme du pays.

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

+

-

Facteurs anthropiques

+ Privilégier les formes pas ou faiblement amendées.

- Fertilisation excessive et chronique

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Artificialisation, destruction	Faible
Etat de conservation	Valeur pour le site
diversité et typicité	Moyen

Conclusion : il s'agit bien souvent de prairies remarquables du point de vue de la diversité floristique et présentant un intérêt certain pour la faune. Surtout ce sont des milieux primordiaux pour la constitution de réserve fourragère pour les exploitations agricoles. Il serait judicieux de travailler sur les périodes de fauche (dates en lien avec l'avifaune et l'entomofaune), de préconiser des hauteurs de coupe et la fauche centrifuge. De même, des bandes non fauchées tournantes d'une année sur l'autre sont envisageable pour certaines espèces de rophalocères.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN
LR
10

Landes acidiphiles montagnardes du Massif-central
relevant du *Genisto pilosae* – *Vaccinion uliginosi*

Code Natura 200	4030-13	H3
Habitats prioritaire	non	
Code Corine Biotopes	31.226	



DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieus fréquemment associés :

Landes à genêt à balai, landes à genêt purgatif, landes à callune, nardaies

	Nbre d'unités	Surface totale	Surface relative
Zone d'étude	58	195,17 ha	0,7 %

Description générale

Il s'agit de formations d'arbrisseaux et de sous arbrisseaux groupés en populations denses et présentant bien souvent un attrait paysager indéniable et un intérêt certain pour les faunes. D'une manière générale, sur notre zone d'étude, ces landes occupent la même aire que les pelouses à nard. Dès lors elles sont systématiquement en mosaïque au cœur des nardaies et s'expriment avec plus ou moins de vitalité selon les pratiques et les conditions stationnelles. La végétation est généralement, distribuée en deux ou trois strates. L'inférieure est herbacée et reprend systématiquement des éléments de la nardaie. La moyenne se compose de chaméphytes dont la hauteur généralement inférieure à 50 cm est directement liée à la pression pastorale. La strate supérieure se compose d'arbrisseaux ou d'arbustes aux rangs desquels le genêt à balai se révèle destructeur de l'habitat (pour peu que le sol soit suffisamment profond) et préface une évolution à très long terme et en l'absence de perturbations vers un climax⁶⁶ forestier.

Espèces végétales indicatrices

Alliance du *Genisto pilosae* – *Vaccinion uliginosi*.

Plusieurs variantes existent selon les chaméphytes en présence. D'une manière générale, les landes que nous recouvrons sous l'alliance du *Genisto pilosae* – *Vaccinion uliginosi* sont majoritairement caractérisées par la présence de la Callune (*Calluna vulgaris*) on retrouve également des faciès à Myrtille (*Vaccinium myrtillus*). Les formations caractérisées par la présence de la Myrtille sont en revanche liées à des sols drainant sur des pentes faibles à modérées. La lande à Airelle-myrtille est assez fréquente dans des clairières au cœur de la hêtraie ou dans des boisements spontanés de résineux à humus acide. Ailleurs elle est souvent présente en taches sur de faibles superficies, souvent en exposition nord ou profitant de l'ombrage qu'entraîne la présence de blocs rocheux. Dans les deux cas, les deux formations sont systématiquement en mosaïque avec des éléments qui appartiennent à la Nardaie. On retrouve : la Callune (*Calluna vulgaris*), la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), le Genêt anglais (*Genista anglica*), le Genêt poilu (*Genista pilosa*) pour arbrisseaux nains et l'Agrostis capillaire (*Agrostis capillaris*), l'Antennaire dioïque (*Antennaria dioica*), la Danthonie retombante (*Danthonia decumbens*), l'Oeillet des bois (*Dianthus sylvaticus*), la Piloselle (*Hieracium pilosella*), le Nard raide (*Nardus stricta*), le Thym faux pouillot (*Thymus pulegioides*) pour la strate herbacée.

Exigences écologiques

⁶⁶ Désigne l'état final d'une [succession écologique](#) et l'état le plus [stable](#) dans les conditions existantes.

Les formations se retrouvent indifféremment en exposition Nord ou Sud. Les formations les plus stables se retrouvent sur des substrats squelettiques ou peu évolués. Elles forment localement des tapis continus. Ailleurs, elles s'insinuent à la faveur de sols particulièrement maigres aux milieux de zones d'affleurement rocheux.

Dynamique

D'une manière générale on retrouve ces formations assez indifféremment en adret ou en ubac, le plus souvent sur des croupes, parfois sur des pentes fortes. Elles semblent liées aux sols superficiels mais s'accommodent fort bien de substrats plus profonds pour peu que la pression pastorale soit faible. Ce constat nous amène à penser que la présence de ces formations est liée à la concomitance des pratiques pastorales et des caractéristiques stationnelles. En effet, nous avons pu constater localement le passage entre deux formations, l'une relevant du *Violon caninae* et l'autre de l'alliance du *Genisto pilosae* – *Vaccinion uliginosi* par le simple franchissement d'une clôture. Par ailleurs, d'une manière générale, on retrouve ces landes partout où les herbivores rencontrent des difficultés pour paître. Dès lors, forts d'une pression pastorale moindre, ces espaces évoluent et se ferment progressivement, la vitalité de la lande prenant le pas sur la pelouse. La dynamique ainsi enclenchée semble toutefois évoluer très lentement compte tenu de l'altitude et des conditions climatiques. L'évolution vers un climax forestier passe généralement par une colonisation par la lande à genêt à balai relevant du *Sarothamion scoparii* (si le substrat est assez profond). Sur les secteurs où l'altitude est moindre comme au nord de la zone d'étude ou en situation fraîche et en exposition nord il semble que ce soit la lande à fougère aigle qui colonise. Ce cas de figure restant tout à fait limité. L'évolution vers un climax forestier nous semble assez difficile à atteindre. Nous avons pu observer d'une manière très localisée, la présence de boisement épars de Pins sylvestres, avec çà et là quelques pieds d'Alouchiers et de rares hêtres. Ces « pionniers » devraient à terme autoriser la germination du hêtre. Ce cas de figure restant toutefois limité aux zones proches de boisement de pins ou les semenciers sont légion. L'homme a également une action déterminante selon qu'il puisse organiser un pâturage serré pour contraindre les bêtes à rester sur la formation, assurer un girobroyage ou des passages de feux. C'est ainsi, que la concomitance des facteurs anthropiques, de l'action du bétail et des caractéristiques stationnelles expliquent la localisation actuelle des zones de landes et une certaine stabilité.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

milieux particulièrement important pour l'entomofaune et la faune en général. Présence d'une flore spécialisée et particulièrement adaptée.

Valeur d'usage

Economique : Présence de nombreuses espèces mellifères. Milieux très intéressants pour l'apiculture.

Tourisme

Milieux généralement très colorés, semblant allumer le pays de mille feux.

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

+	
-	

Facteurs anthropiques

+	Privilégier un entretien par girobroyage tous les 10 – 15 ans.
-	Girobroyage chronique.

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Dérochement, girobroyage intensif	Faible
Etat de conservation	Valeur pour le site
diversité et typicité	bonne

Conclusion : personne ne peut rester insensible à la floraison rose de la callune sur des dizaines d’hectares. Il s’agit ici très certainement du milieu le plus coloré et bénéficiant d’un très fort capital sympathie auprès des touristes. Par ailleurs les landes à callunes ont également un intérêt économique très fort pour l’apiculture notamment.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN
LR
4

Landes à Genêt purgatif du Massif central

Code Natura 200	5120-1	H4
Habitats prioritaire	non	
Code Corine Biotopes	31.842	



DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieus fréquemment associés :

Landes à genêt à balai, landes à callunes, dalles rocheuses, éboulis, parois.

	Nbre d'unités	Surface totale	Surface relative
Zone d'étude	56	180,47	0,64 %

Description générale

Les landes à Genêt purgatif sont très facilement repérables dans le paysage. Le Genêt purgatif possède un port en boule et une taille généralement inférieure à celle de son « cousin » le Genêt à balai. De plus le genêt purgatif présente une coloration plus glauque, un vert cendré-grisâtre, nettement moins soutenu que celui du genêt à balai.

Espèces végétales indicatrices

Alliance du Cytision oromediterraneo – scoparii.

Le Genêt purgatif (*Cytisus oromediterraneus*), la Callune (*Calluna vulgaris*), le Genêt poilu (*Genista pilosa*) et le Genêt sagitté (*Genista sagittalis*). Localement, des replats terreux permettent l'installation des fétuques du groupe ovina et rubra, de la Piloselle (*Hieracium pilosella*), de l'Agrostis capillaire (*Agrostis capillaris*), de la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), du Conopode dénudé (*Conopodium majus*), de la petite Oseille *Rumex acetosella*, de la Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*), de la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*), de la Linaire rampante (*Linaria repens*) et du Thym faux pouillot (*Thymus pulegioides*).

Exigences écologiques

Le Genêt purgatif ne forme des populations denses qu'en milieu granitique très filtrants et pauvres. Il colonise les pentes les plus abruptes aux expositions les plus méridionales. Il ne tolère pas de concurrence et généralement sa présence en mélange avec d'autres espèces indique la lande secondaire. Ce qui peut se traduire par la présence de sols plus évolués ayant une meilleure capacité au champ et autorisant l'existence d'une pelouse en sous étage. Il faut privilégier les landes primaires à la dynamique bloquée car évoluant sur des zones particulièrement sélectives. Le « champ moutonnant » de Genêt purgatif sur des zones particulièrement accidentée, piquetée de blocs rocheux ou affleurant sur des replats rocheux granitiques, xériques ou avec de très fortes pentes est à conserver.

Dynamique

Les landes primaires correspondent à des landes évoluant très lentement et ayant une dynamique bloquée du fait de conditions de sécheresse topographique drastique et de l'existence d'un sol ne pouvant convenir qu'à des plantes ascètes. Les genetières répondant aux critères de la directive habitat se retrouvent donc en situation particulièrement xérique, profitant de fissures dans des dalles rocheuses ou évoluant sur des zones où la roche affleurante réduit considérablement le taux de recouvrement. Les landes secondaires évoluent lentement vers des fourrés, prélude à des formations forestières. Ces landes dites secondaires, sont

généralement gérées par passage de feux courants. Cependant, les Genêts semblent ne pas trop souffrir du procédé. Nous avons à plusieurs reprises eu l'occasion d'arpenter des landes ayant brûlées quelques années auparavant. Dans plus de 95 % des cas, on pouvait remarquer un redémarrage de pieds brûlés à la base des souches. Dans le détail, ce taux de reprise peut être légèrement supérieur en ce qui concerne le Genêt purgatif et moindre pour les Genêt à balai.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

milieux particulièrement intéressants pour l'entomofaune et notamment les insectes butineurs du fait de la présence de nombre de plantes mellifères.

Valeur d'usage

- Economique

milieu très favorable à l'apiculture, ne présentant qu'un intérêt limité pour le pastoralisme.

- Tourisme

Zones hautes en couleurs, semblant colorer le pays de mille feux en période de floraison.

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

+

-

Facteurs anthropiques

+ | pastoralisme

- | dérochage

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
dérochage	moyen
Etat de conservation	Valeur pour le site
diversité et typicité	Moyenne

Conclusion : au stade pionniers, sur socle rocheux l'habitat ne demande pas de mesures de gestion particulières (les conditions stationnelles s'en chargent) et ne présente pas de caractère problématique du point de vue pastoral. Cependant, il faut bien distinguer les formations primaires des formations secondaires qui résultent d'une fermeture du milieu.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN
LR
9

Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central

Code Natura 200	8230-2	H5
Habitats prioritaire	non	
Code Corine Biotopes	36.2	



DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieus fréquemment associés :

Eboulis, nardaies, landes à genêt purgatif, landes à callunes...

	Nbre d'unités	Surface totale	Surface relative
Zone d'étude	54	191,7	0,68

Description générale

Sur notre zone d'étude, l'habitat se retrouve sur des dalles rocheuses. Là ne subsistent que des espèces crassuléscentes⁶⁷ ou de thérophytes capables de profiter de l'érosion et de la désagrégation de la roche mère. Elles sont souvent accompagnées de plantes ligneuses ou sub-ligneuses munies d'un appareil racinaire suffisamment vigoureux pour mettre à profit les fissures de la roche. On note également un fort recouvrement de lichens et d'une manière moindre de mousses.

Espèces végétales indicatrices

Alliance du Sedo-albi-Scleranthion perennis.

Orpin hirsute (*Sedum hirsutum*), Scléranthe annuel (*Scleranthus annuus*), Scléranthe vivace (*Scleranthus perennis*), Genêt purgatif (*Cytisus oromediterraneus*), Callune (*Calluna vulgaris*), Genêt des anglais (*Genista anglica*), Genêt poilu (*Genista pilosa*), Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), Orpin reprise (*Sedum telephium*), Orpin à pétales dressés (*Sedum anopetalum*), Joubarbe des toits (*Sempervivum tectorum*).

Exigences écologiques

La formation se retrouve sur des dalles, au cœur de débris rocheux dans des conditions appelant des plantes ascètes, capable de supporter chaleur et sécheresse. Ces conditions de vie drastiques interdisent toute concurrence de la part des plantes plus ubiquistes.

Dynamique

Ces formations maigres, pionnières sont relativement stables. Elles regroupent des plantes spécialisées, peu exigeantes. Les conditions difficiles dans lesquelles elles évoluent interdisent toute transgressives des formations voisines. Il s'agit de pelouses rases, ouvertes à très ouvertes qui ne se densifient que très lentement. L'habitat est morcelé et apparaît très nettement différencié par rapport aux formations voisines. L'habitat en lui-même ne présente pas de caractère particulier de fragilité. Peu d'espèces sont susceptibles de réussir à s'y implanter. En revanche les formations ligneuses en contact peuvent perturber la formation par l'ombre portée qu'elles occasionnent. Le dérochage et le broyage de la roche entraînent la destruction de l'habitat.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

⁶⁷ Qualifie une plante épaisse et charnue, comme les plantes dites « grasses ».

Milieus intéressants pour leur caractère pionnier, présence d'espèces rares et protégées.

Valeur d'usage

Fort intérêt esthétique et pédagogique. Milieux typiques de l'ancienne activité glaciaire.

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

- + | _____
- | Un boisement jouxtant les dalles peu annihiler la formation de cette pelouse pionnière

Facteurs anthropiques

- + | Pastoralisme. Maintient de cet habitat à son stade primaire.
- | dérochage

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
dérochage	faible
Etat de conservation	Valeur pour le site
diversité et typicité	Bon

Conclusion : très certainement l'habitat le plus stable dans le temps et le moins menacé. Cependant certaines dalles de petit « gabarit » risquent de subir les affres du dérochement.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN
LR
9

Éboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales

Code Natura 200	8150-1	H6
Habitats prioritaire	non	
Code Corine Biotopes	61.12	



DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieus fréquemment associés :

Pelouses à nard, dalles rocheuses, parois rocheuses.

	Nbre d'unités	Surface totale	Surface relative
Zone d'étude	inconnu	inconnue	inconnue

Description générale

Il s'agit d'éboulis sur fortes pentes, où la matière organique ne peut s'accumuler. Le taux de recouvrement y est généralement très faible. Sur notre zone d'étude on retrouve l'habitat sur des éboulis anthropiques liés à des talus routiers soit sur des zones d'éboulis d'origine naturelle. Par zones d'éboulis anthropique, nous entendons ici des formations de débris rocheux comme les talus routiers gagnés sur la roche ou au fil des ans, des sols squelettiques se sont formés pour permettre l'expression de la formation..

Espèces végétales indicatrices

Alliance du Galeopsion segetum.

Scléranthe vivace (*Scleranthus perennis*), Orpin hirsute (*Sedum hirsutum*), Sénéçon rupestre (*Senecio rupestris*), Rumex petite oseille (*Rumex acetosella*), Epilobe des collines (*Epilobium collinum*), Germandrée Scorodoine (*Teucrium scorodonia*), Galéopsis tétrahit (*Galeopsis tetrahit*), Sénéçon visqueux (*Senecio viscosus*), Muflier à feuilles de pâquerette (*Anarrhinum bellidifolium*) .

Exigences écologiques

Substrat instable, essentiellement minéral et très pauvre en matière organique.

Dynamique

L'habitat apparaît comme relativement stable voir permanent. Cependant, à la faveur de la stabilisation du pierrier, des espèces plus couvrantes peuvent réussir à s'implanter et appeler à terme l'implantation de végétaux ligneux.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

milieux intéressants pour leur caractère pionnier, présence d'espèces rares et protégées.

Valeur d'usage

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

- + | _____
- | _____

Facteurs anthropiques

- + | pastoralsime
- | Prélèvement de matériaux

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Prélèvement de matériaux	faible
Etat de conservation	Valeur pour le site
diversité et typicité	Moyenne

Conclusion : sur la zone d'étude, il s'agit de micro milieux ne représentant in fine que de faibles superficies. L'habitat ne nous paraît absolument pas menacé actuellement.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN
LR
5

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*

Code Natura 200	91EO	H7
Habitats prioritaire	oui	
Code Corine Biotopes	44.31	



Rural concept

DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieus fréquemment associés :

Tourbières et prairie humides, milieux aquatique d'eau libre.

	Nbre d'unités	Surface totale	Surface relative
Zone d'étude	13	18,4	0,07

Description générale

Ces formations correspondent donc à des forêts riveraines implantées à la faveur d'effondrements de terrain inhérents à l'érosion induite par le cours d'eau ou de dépôts fluvio-glaciaires. Elles sont donc périodiquement inondées, mais connaissent également des périodes d'exondation en période de basses eaux. La formation est donc directement liée à une succession de période d'inondation et d'exondation. Le groupement, présente un fort taux de variabilité et la situation est fréquemment rendue confuse du fait de différences stationnelles.

Espèces végétales indicatrices

Alliance de l'Alnion incanae.

Aulne (*Alnus glutinosa*), Cerisier à grappe (*Prunus padus*), Noisetier (*Coryllus avellana*), Saule des Chèvres (*Salix caprea*), Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), Verratre commun (*Veratrum album*), Angélique (*Angelica sylvestris*), Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*), Laïche paniculée (*Carex paniculata*), Laïche pendante (*Carex pendula*), Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*), Daphné camélée (*Daphne cneorum*), Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), Fétuque faux roseau (*Festuca arundinacea*), Reine des près (*Filipendula ulmaria*), Benoîte aquatique (*Geum rivale*), Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), Jonc diffus (*Juncus effusus*), Menthe à longue feuilles (*Mentha longifolia*), Cerfeuil anisé (*Myrrhis odorata*), Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*), Baldingère (*Phalaris arundinacea*), Sceau de Salomon verticillé (*Polygonatum verticillatum*), Pulmonaire semblable (*Pulmonaria affinis*), Framboisier (*Rubus idaeus*), Saule à oreillette (*Salix aurita*), Saule cendré (*Salix cinerea*), Saule à 5 étamines (*Salix pentandra*), Sureau de montagne (*Sambucus racemosa*), Grande Ortie (*Urtica dioica*), Véronique cresson de cheval (*Veronica beccabunga*)...

Exigences écologiques

Maintient de l'interconnexion avec l'hydrosystème et ses perturbations (crues de fréquence et de force différente, période d'exondation, marnage du toit de nappe...).

Dynamique

Il s'agit d'un habitat résiduel qui semble avoir fortement régressé. Le recalibrage ou l'enrochement des méandres contraignent les cours d'eau qui ne peuvent plus participer à l'alimentation du groupement. La formation peut alors rapidement évoluer vers une formation méso-hygrophile avec un abaissement du toit de la nappe et à terme l'apparition d'une forêt à bois dur. La formation peut également connaître une évolution

régressive du fait de coupe à blanc favorisant des formations héliophiles du type cariçaie ou roselière. Bien que le groupement, participe activement à la stabilisation et au maintien des berges, des crues particulièrement violentes peuvent aussi détruire les formations les plus récentes. Par ailleurs, le jeu de l'érosion et de la sédimentation peut favoriser la déconnexion de formations riveraines. Lesquelles, ainsi privées de la dynamique du cours d'eau sont susceptibles d'évoluer soit vers l'aulnaie ou la saussaie marécageuse (pour les formations inscrite dans des bras morts ou dans des cuvettes) soit vers des formations méso-hygrophiles

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

Habitat complexe, à l'interface de la terre et de l'eau, permettant outre une certaine stabilité de berge l'atténuation des pics de crues par une certaine capacité de rétention d'eau. Par ailleurs, le milieu assure une certaine épuration des eaux qui le traverse.

Il s'agit également d'une niche écologique pour de nombreuses espèces animales notamment aquatiques

Valeur d'usage

Vannerie, cueillette, bois de chauffage

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

+ | Crues

- | Crues

Facteurs anthropiques

+ | Non intervention

- | Prélèvement de matériaux, coupe à blanc, enrochement

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Prélèvement de matériaux, coupe à blanc, enrochement	faible
Etat de conservation	Valeur pour le site
diversité et typicité	faible

Conclusion : Il s'agit ici de milieu particulièrement intéressant à conserver dont la gestion passe surtout par de la non intervention. Peut être serait-t-il judicieux de communiquer sur l'importance de ces formations pour la faune aquatique, le maintien des berges. Milieux difficiles à arpenter, les ripisylve ont souvent mauvaise presse.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN
LR
10

Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges

Code Natura 200	9120-4	H8
Habitats prioritaire	non	
Code Corine Biotopes	41.12	



DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieus fréquemment associés : Tourbières et prairie humides, milieu aquatique d'eau libre.	Nbre d'unités	Surface totale	Surface relative
	Zone d'étude	219	1458,9

Description générale

Il s'agit de formations dominées par le hêtre. On le retrouve majoritairement en peuplement purs mais également parfois en peuplement mixte avec des résineux. Comme dans toutes les hêtraies, le couvert est si dense que la strate arbustive peine à se développer. Le sous-bois peut d'ailleurs à certaines périodes de l'année sembler inexistant. D'ailleurs l'immense majorité des essences herbacées ou arbustive qui se développent à l'ombrage des hêtres le font dès le printemps profitant ainsi d'une certaine luminosité (espèces vernalles). Sur notre zone d'étude, des bosquets coexistent avec des bois et des forêts. Des futaies alternent avec des taillis, beaucoup de hêtraies sont pâturées ce qui n'est pas sans conséquences sur l'habitat, d'autres ne le sont pas.

Espèces végétales indicatrices

Alliance du luzulo-fagion.

Le Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Noisetier (*Corylus avellana*), l'Anémone Sylvie (*Anemone nemorosa*), le Calament à grand fleurs (*Calamintha grandiflora*), la Cardamine à sept folioles (*Cardamine heptaphylla*), le Prenanthe pourpre (*Prenanthes purpurea*), l'Euphorbe des jardins (*Euphorbia peplus*), le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*), le Groseillier des Alpes (*Ribes alpinum*), et la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), l'Aconit tue – loup (*Aconitum lycoctonum*), l'Actée en épi (*Actaea spicata*), l'Adénostyle blanchâtre (*Adenostyles alliariae*), la Capillaire des murailles (*Asplenium trichomanes*), la Doronic à feuilles en cœur (*Doronicum pardalianches*), la Féтуque paniculée (*Festuca paniculata*), l'Aspérule odorante (*Galium odoratum*), le Géranium à tiges noueuses (*Geranium nodosum*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le Chèvrefeuille des haies (*Lonicera xylosteum*), Luzule blanc de neige (*Luzula nivea*), Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*), la Parisette à quatee feuille (*Paris quadrifolia*), le Pâturin de Chaix (*Poa chaixii*), le Pâturin des bois (*Poa nemoralis*), le Sceau-de-Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), le Polypode commun (*Polypodium vulgare*), la Pulmonaire semblable (*Pulmonaria affinis*), le Sureau de montagne (*Sambucus racemosa*), la Stellaire holostée (*Stellaria holostea*).

Exigences écologiques

Plusieurs états sont observables, peuplement purs, mixtes, futaies régulières ou irrégulières....taillis. Il importe de conserver le sous bois caractéristique, dominé par des espèces sciaphiles, vernalles. Le pâturage précoce n'y est pas favorable.

Dynamique

Il est possible de considérer la hêtraie comme « potentielle » partout sur notre zone d'étude. A plus ou moins brève échéance, après l'abandon des pratiques agropastorales (durant 1 à plusieurs siècles) la hêtraie

occuperait certainement tout l'espace. D'une manière générale, l'habitat semble en extension. La présence de semis, ou de jeunes arbres profitants des trouées indiquant une régénération naturelle. La présence d'un sous étage, d'arbustes, d'arbres secondaires est également un gage d'une certaine diversité.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

Habitat typique et emblématique de l'Aubrac. Le hêtre, le Sorbier et l'Alisier blanc sont en quelques sortes les arbres « totem » de l'Aubrac.

Valeur d'usage

bois de chauffage, bois d'œuvre, cueillette, chasse...

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

+

- tempêtes

Facteurs anthropiques

+

Non intervention

-

coupe à blanc

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Coupe à blanc	faible
Etat de conservation	Valeur pour le site
diversité et typicité	moyenne

Conclusion : La hêtraie est l'emblème des hautes terres, le hêtre est l'arbre nourricier, celui qui donne la faîne aux bêtes sauvage et le bois aux hommes. L'exploitation, tant qu'elle reste raisonnée n'a pas de répercussion notable sur l'habitat. Des îlots de sénescence, des sanctuaires où l'on laissera vieillir les arbres ad vitam aeternam pourraient être délimités.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN

LR

9

Tourbières hautes actives*

Code Natura 200	7110	H9
Habitats prioritaire	oui	
Code Corine Biotopes	51.1	



DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieus fréquemment associés

Prairies humides, forêts de résineux, tremblants, tourbières

Principales localités

Toute la zone

	Nbre d'unité	Surface totale	Surface relative
Nbre d'unités	220	147,44	0,52

Description générale

Autres dénominations Sagnes

Cet habitat se rencontre essentiellement dans sa forma la plus typique à l'étage montagnard, là où les conditions pluviométriques sont suffisantes (>1000 mm) et les températures moyennes fraîches (<10° C). Il s'agit donc d'une communauté caractéristique des tourbières acidiphiles ombrotrophes ou en voie d'ombrotrophisation que l'on va retrouver en mosaïque dans des complexes tourbeux plus importants d'un point de vue surfacique.

Il existe de nombreux stades intermédiaires mais les plus typiques sont ceux qui forment des buttes à sphaignes vertes, brunes ou rouges également composées de mousses du genre *Polytrichum*, de *Calluna*, de *Linaigrettes* et d'*Airelles*. Ces buttes s'accompagnent souvent de « gouilles », dépressions inondées. Cet habitat est qualifié de « haut actif » car la végétation des buttes est en partie déconnectée de la nappe affleurante.

Espèces végétales indicatrices

Ordre Sphagnetalia medii

Les tourbières hautes actives présentent une végétation caractéristique à fort intérêt patrimonial : *Andromeda polifolia* Andromède à feuilles de polium, *Vaccinium oxycoccos* Canneberge, *Vaccinium uliginosum* Airelle des marais, *Vaccinium myrtillus* Myrtille, *Vaccinium vitis-idaea* Airelle rouge, *Erica tetralix* Bruyère à quatre angles, *Calluna vulgaris* Callune, *Carex pauciflora* Laiche pauciflore, *Drosera rotundifolia* Rossolis à feuilles rondes, *Eriophorum vaginatum* Linaigrette engainante, *Trichophorum cespitosum* Scirpe gazonnant, *Narthecium ossifragum* Narthécium ossifrage, *Carex limosa* Laiche des bourniers, *Scheuchzeria palustris* Scheuchzérie des marais, *Rhynchospora alba* Rhynchospora blanc, *Lycopodiella inundata* Lycopode inondé, *Carex rostrata* Laiche terminée en bec, *Menyanthe trifoliata* Trèfle-d'eau, *Potentilla palustris* Comaret des marais.

Exigences écologiques

Même si ces buttes sont alimentées en eau par les précipitations et semblent donc moins influencées par les conditions environnantes, il existe des relations étroites avec les gouilles inondées. Les éventuelles perturbations de l'alimentation hydrique de l'ensemble de la zone humide qui accueille la tourbière haute active ont un effet néfaste sur celle-ci.

Les caractéristiques physico-chimiques (oligotrophe) doivent être respectées.

Dynamique

Les buttes à sphaignes ombrotrophes constituent un stade relativement stable. Pourtant lentement ces buttes peuvent s'assécher et lentement se minéraliser entraînant un changement dans la composition floristique. Le

boisement naturel de ces milieux peut accélérer ce processus. A noter que le piétinement peut permettre un rajeunissement du milieu.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

Les tourbières hautes actives abritent un cortège floristique, relictuel de l'ère glaciaire de par les conditions du milieu. Les conditions très contraignantes permettent le développement d'espèces hyperspécialisées et ne subissant qu'une faible concurrence. Les milieux constituent des « refuges » pour de nombreuses espèces. L'étagement de la végétation sur les buttes ou touradons permet une concentration de la diversité floristique. De nombreuses plantes sont ici en limite méridionale d'aire de répartition.

Valeur d'usage

- Touristique. Ces habitats, vu leur originalité, sont d'un grand intérêt paysager et naturaliste.
- Scientifique. La tourbe a la capacité de conserver les pollens. La palynologie, c'est-à-dire l'étude des grains de pollen, permet entre autres de renseigner sur l'historique des végétaux présents à travers le temps et donc sur les climats successifs.
- Exploitation traditionnelle de la tourbe (pas attestée sur la zone)
- Chasse : canards, Vanneaux, Bécassine des marais...

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

+	
-	Boisement naturel notamment par le Pin Sylvestre ou les Bouleaux Certains ligneux bas comme la Callune ou la Myrtille peuvent être le signe d'un vieillissement assèchement

Facteurs anthropiques

+	Rajeunissement par le pâturage extensif Coupe des ligneux Travaux de décapage et d'étrépage
-	Enrésinement Drainage de l'ensemble de l'habitat tourbeux

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Embroussaillage, fermeture	Faible
Perturbation alimentation hydrique, assèchement	Moyenne
Etat de conservation	Valeur pour le site

Conclusion : De nombreuses tourbières hautes-actives ont été drainées avec plus ou moins de succès. Ces milieux abritent une grande diversité de plantes patrimoniales et souvent en limite d'aire de répartition. Souvent incluse au sein de mosaïques de milieux elles sont, malgré leur caractère ombrotrophe, atteintes par les drainages sur les habitats périphériques.
Les boisements artificiels et toutes atteintes hydrologiques sont à proscrire.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN
LR
11

Tourbière haute dégradée encore susceptible de régénération naturelle

Code Natura 200	71.20	H10
Habitats prioritaire	non	
Code Corine Biotopes	51.2	



DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieux fréquemment associés	Nbre d'unités	Surf. totale	Surface relative
Prairies humides, tourbières de transition et tremblants bas-marais acides, tourbières boisées, landes			
Principales localités Ensemble de la zone	Zone d'étude 69	109,57 ha	0,39 %

Description générale

Autres dénominations Sagnes

Cet habitat correspond à une forme dégradée de la tourbière haute active. Les perturbations peuvent être d'origine anthropique ou naturelle.

Le principal facteur de dégradation est la modification de l'alimentation hydrologique de l'ensemble tourbeux qui se traduit par l'assèchement et généralement la modification de la végétation : apparition de cypéracées et de ligneux. Ces espèces très recouvrantes vont donner au site un aspect très monotone.

Les sites jugés comme encore susceptibles de régénération naturelle incluent les zones où l'hydrologie peut être restaurée et où il est raisonnable d'attendre un rétablissement de la végétation avec capacité de formation de tourbe, dans un délai de 30 ans avec une gestion de restauration appropriée. Les sites non susceptibles d'être qualifiés comme SIC sont ceux qui contiennent une large proportion de tourbe dénudée, qui sont dominés par des cultures agricoles ou bien dont la végétation tourbeuse a disparu comme consécutivement à la présence de bois fermés.

Espèces végétales indicatrices

Associations *Calluno vulgaris-Ericetum tetralicis*

Scopario-Ericetum tetralicis

Sphagno compacti-Ericetum tetralicis

Ulici gallii-Ericetum tetralicis

Ulici minoris-Ericetum tetralicis

Les perturbations hydriques vont amener un assèchement de la tourbière et donc stopper le processus de turfigénèse (accumulation de la tourbe), puis des espèces colonisatrices à fort pouvoir dominant vont se développer et porter préjudice à la diversité végétale. Ces espèces vont donner au lieu une nouvelle physionomie. Le cas le plus typique est celui de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

Parmi les espèces les plus représentatives de cet habitat dégradé :

Erica tetralix Bruyère à quatre angles, *Calluna vulgaris* Callune, *Erica cinerea* Bruyère cendrée

Vaccinium uliginosum Airelle des marais, *Vaccinium myrtillus* Myrtille, *Vaccinium vitis-idaea* Airelle rouge,

Eriophorum vaginatum Linaigrette engainante, *Trichophorum cespitosum* Scirpe gazonnant, *Nardus stricta*

Nard raide, *Betula alba* Bouleau pubescent, *Pinus sylvestris* Pin sylvestre

Exigences écologiques

Bonne alimentation hydrique de l'ensemble de la zone humide

Respect du caractère oligotrophe du site

Dynamique

La perturbation anthropique de l'alimentation hydrique de la nappe d'eau par drainage, pompage, boisement

etc, est à l'origine du vieillissement prématuré de la tourbière. En effet, l'abaissement de la nappe va permettre la minéralisation de la tourbe par l'aération et l'oxydation induites. La végétation originelle va être remplacée par des chaméphytes et la Molinie bleue.

Les tourbières « vieillissantes » colonisées par ces plantes sans qu'il y ait eu perturbation hydrique pourront difficilement être « rajeunies » et sont à classer dans les tourbières hautes actives.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

Envahies par des plantes compétitives et couvrantes. Perte de biodiversité végétale et animale

Valeur d'usage

- Ne remplit plus son rôle de stockage de l'eau

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

+	
-	Envahissement par les ligneux et la Molinie Variation importante de la hauteur de la nappe d'eau

Facteurs anthropiques

+	Travaux de décapage et d'étrépage
-	Ecobuage (la Molinie est assez pyrophile) Modification de l'alimentation hydrique Modification des caractéristiques physico-chimiques (milieu ologotrophe)

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Embroussaillage, fermeture	Faible
Perturbation alimentation hydrique, assèchement	Moyenne
Etat de conservation	Valeur pour le site

Conclusion : Pour cet habitat dégradé, l'essentiel est de relancer le processus turfigène en favorisant les stades dynamiques (bas marais etc.). Il est important de maintenir une microtopographie et surveiller le développement de la Molinie.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN
LR
9

Tourbière de transition et tremblants

Code Natura 200	71.40	H 11
Habitats prioritaire	non	
Code Corine Biotopes	54.5	



CDSL 2008

DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieux fréquemment associés cariçaias, phragmitaie, mégaphorbiaie, bas-marais acides, tourbières boisées...	Nbre de sites	Surface totale	Surface relative	
Principales localités	Zone d'étude	66	40,6	0,14

Description générale

Autres dénominations Sagnes

Il s'agit d'un habitat intermédiaire entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Il intervient dans cette succession dynamique des bas-marais vers les hauts-marais dans des situations très hygrophiles, à la surface de plans d'eau ou sur des tourbes très fortement engorgées, plus ou moins liquides. Cet habitat se caractérise toujours par la nature instable et vacillante du substrat, tremblant sous le pied. La végétation qui compose cet habitat est souvent liée à la présence d'eau libre et s'intègre également dans le processus d'atterrissement des plans d'eau.

Certaines formes de ces végétations flottent à la surface de l'eau (radeaux flottants), d'autres se développent sur une tourbe toujours très spongieuse, gorgée d'eau, plus ou moins liquide. Dans ces formes les plus terrestres, la nappe est toujours affleurante et des périodes d'inondation sont possibles.

Espèces végétales indicatrices

Ordre : *Scheuchzeria palustris*

La végétation est essentiellement constituée de cypéracées aussi appelées Laiches (carex) et de phanérogames (Potentilles, Méianthes...) et d'un tapis bryophytique (Sphaignes).

Ces tremblants accueillent une végétation d'un grand intérêt très diversifiée :

Malaxis des tourbières *Hammarbya paludosa*, *Carex lasiocarpa* Laiche à utricules velus, *Carex limosa* Laiche des boubiers, *Carex chordorrhiza* Laiche à longs rhizomes, *Scheuchzeria palustris* Scheuchzérie des marais, *Rhynchospora alba* Rhynchospora blanc, *Lycopodiella inundata* Lycopode inondé, *Drosera rotundifolia*, *Menyanthes trifoliata* Trèfle-d'eau, *Potentilla palustris* Comaret des marais, *Parnassia palustris* Parnassie des marais, *Vaccinium oxycoccos* Canneberge, *Andromeda polifolia* Andromède à feuilles de polium, *Andromeda polifolia* Andromède à feuilles de polium

Exigences écologiques

Habitat très hygrophile, Bonne alimentation hydrique, ombrotrophe et minérotrophe

Dynamique

Cet habitat est un habitat de transition spatial et dynamique. Il colonise les habitats les plus humides, bas-marais et lacs qui deviendront in-fine des formations ombrotrophes et oligotrophes.

Des espèces au système racinaire développé (*Potentilla palustris*, *Menyanthes trifoliata*) bordure des pièces d'eau vont servir de support à des plantes très hygrophiles comme les shaignes. Progressivement la matière végétale s'accumule sur ce tapis. Puis s'épaississant d'avantage, il va s'affranchir de son alimentation hydrique minérotrophe pour se contenter de l'ombrotrophe et former un haut-marais (tourbière haute active).

La gestion de cet habitat est le plus souvent passive.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

Surfaces restreintes de transition abritant de nombreuses espèces patrimoniales

Ecotone, entre les écosystèmes aquatiques et terrestres

Abrites des espèces rares, en limite d'aire de répartition, véritables reliques postglaciaires boréo-subalpines ou arctico-alpines.

C'est l'écosystème vital pour les odonates.

Valeur d'usage

- Paysagers

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

+	
-	boisement

Facteurs anthropiques

+	Maintien du fonctionnement hydraulique Contrôle de la fréquentation du milieu qui peut s'avérer dangereux car le sol est peu portant
-	Modification des caractéristiques physico-chimiques de l'eau (milieu oligotrophe) Fréquentation excessive des pêcheurs sur les tremblants lacustres

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Embossaillement, fermeture	Faible
Perturbation alimentation hydrique, assèchement	Moyenne
Etat de conservation	Valeur pour le site

Conclusion : Il est important de surveiller les propriétés physico-chimiques de leurs eaux d'alimentation et pour les stations lacustres, le piétinement.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN

LR

10

Tourbière boisée*

Code Natura 200	91.DO	H12
Habitats prioritaire	oui	
Code Corine Biotopes	44.A1 A2 A4	



CDSL 2008

DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieux fréquemment associés	Nbre d'unités	Surface totale	Surface relative
Bas-marais, tourbières de transition ou bombées, forêts			
Principales localités			
Communes abritant des forêts			
	Zone d'étude		
	28	12,26	0,04

Description générale

Autres dénominations

Premièrement il est important de noter que les tourbières boisées d'Epicéas ne sont pas considérées comme des tourbières boisées d'intérêt communautaire. En effet l'Epicéa est une espèce plantée qui n'est pas ici dans son aire de répartition naturelle. On peut donc considérer qu'il s'agit d'une dégradation de l'habitat.

Il existe sur notre site deux déclinaisons de la tourbière boisée d'intérêt communautaire prioritaire.

Les bouleaux forment des forêts claires et basses. La strate arbustive peut être composée de Bourdaines *Frangula alnus* et de Saules *Salix*. Le tapis herbacé est recouvrant et la strate mucinale est développée avec des Sphaignes.

Les pineraies tourbeuses se rencontrent essentiellement au Nord et à l'Est de la zone d'étude.

Espèces végétales indicatrices

Betuletum pubescentis Bouleau pubescent **44.A1** Boulaies pubescentes tourbeuses de montagne

Pinus sylvestris Pin sylvestre **44.A2** Pineraies tourbeuses à Pin sylvestre

Les boulaies et pineraies ont des espèces indicatrices relativement identiques et se reconnaissent essentiellement par la strate muscinale typique des tourbières hautes composée de diverses Sphaignes *Sphagnum* sp. pl. et *Polytrichum Poyitrichium* sp., et des ligneux autochtones (Pin sylvestre et Bouleaux pubescent)

Exigences écologiques

Milieux pauvres en éléments nutritifs (oligotrophes), dont le substrat est tourbeux et où la nappe phréatique est très haute.

Dynamique

Cet habitat dérive de la colonisation ligneuse de zones humides. Il peut éventuellement subvenir suite à un assèchement naturel ou anthropique. Il est alors possible d'imaginer une réversibilité si un rehaussement de la nappe intervient. Cependant il est de plus en plus considéré que cette évolution, si naturelle, ne révèle pas d'un stade dégradé.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

- Cet habitat occupe des surfaces très réduites en France
- Zone refuge pour la faune sauvage
- Espaces relictuels avec présence de plantes patrimoniales

Valeur d'usage

- Les conditions écologiques ne permettent pas d'obtenir une production sylvicole intéressante.
- Valeur paysagère rare.

Facteurs d'influence sur le site**Facteurs naturels**

- | | |
|---|--|
| + | |
| - | Présence de peuplement d'Epicéas à proximité |

Facteurs anthropiques

- | | |
|---|--|
| + | Maintien du régime hydrologique et de sa qualité
Rajeunissement des peuplements de bouleaux, hétérogénéisation du couvert forestier |
| - | Drainages
Reboisements de résineux
Exploitation forestière autour du site (passage d'engins sur le site) |

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Embroussaillage, fermeture	Faible
Perturbation alimentation hydrique, assèchement	Moyenne
Etat de conservation	Valeur pour le site

Conclusion : L'élimination des résineux non autochtones sur cet habitat doit être préconisée. Il est important de garder un équilibre entre les stades de forêt mature et des zones plus ouvertes, liées peut être à un pâturage peu intensif.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN LR 10
--

Mégaphorbaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du Massif central



Code Natura 200	64.30 8	H13
Habitats prioritaire	non	
Code Corine Biotopes	37.81	

DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieus fréquemment associés

Parois rocheuses et éboulis, ruisseaux et torrents, hêtraie

Principales localités

Tout le plateau de manière très disséminée

	Nbre d'unités	Surface totale	Surface relative
Zone d'étude	11	8,93	0,03

Description générale

Végétation exubérante. La physionomie est celle de prairies luxuriantes à hautes herbes à plusieurs strates. La strate supérieure de plus d'un mètre est composée d'astéracées et d'ombellifères. La strate inférieure est clairsemée.

Espèces végétales indicatrices

Alliance : *Adenostylion alliariae p.p.*

Doronic d'Autriche *Doronicum austriacum*, Arabette des Cévennes *Arabido cebennensis*, *Geranium sylvaticum*
Géranium des bois, Angélique sauvage *Angelica sylvestris*, Renouée bistorte *Polygonum bistorta*, Angélique
sauvage *Angelica sylvestris*, Reine des près *Filipendula ulmaria*, Trolle d'Europe *Trollius europaeus*.

Exigences écologiques

Dans les stations fraîches et humides essentiellement en exposition nord dans des dépressions. Les communautés floristiques qui composent cet habitat sont essentiellement sciaphiles. On va donc les trouver dans les bois et dans les combes ombragées. Ses conditions stationnelles sont spécifiques, avec des quasi-microclimats.

Dynamique

Relative stabilité de l'habitat.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

Stations très localisées
Zone d'abri pour la faune

Valeur d'usage

- paysagère

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

+	
-	

Facteurs anthropiques

+	
-	Modification des données écologiques de la station : enrichissement du milieu, modification de l'hydrométrie

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Embroussaillage, fermeture	Faible
Perturbation alimentation hydrique, assèchement	Moyenne
Etat de conservation	Valeur pour le site

Conclusion : L'habitat n'apparaît pas spécialement menacé si ce n'est par la faiblesse des superficies occupées.

Note finale selon la hiérarchisation CSRPN

LR

8

Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées



Code Natura 200	64.10 11	H14
Habitats prioritaire	non	
Code Corine Biotopes	37.311	

DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieus fréquemment associés Ruisseaux et torrents, tourbières, mégaphorbiaies et bas marais acides Principales localités Tout le plateau		Nbre d'unités	Surface totale	Surface relative
	Zone d'étude	426	680,8	2,42

Description générale

Autres dénominations : Mouliéra, moulenc

Se rencontre essentiellement dans les creux topographiques et les parties planes sur sols hydromorphes à nappe phréatique élevée. La physionomie, souvent dense, est cependant relativement variée mais le faciès dominant est celui d'une prairie à hautes herbes.

Espèces végétales indicatrices

Molinie bleue *Molinia caerulea*, Pédiculaire mixte *Pedicularis mixta*, Rossolis à feuilles rondes *Drosera rotundifolia*, Narthécie des marais *Narthecium ossifragum*, Renouée bistorte *Polygonum bistorta*, Jonc à fleurs aiguës *Juncus acutiflorus*, Parnassie des marais *Parnassia palustris*, Grassette commune *Pinguicula vulgaris*, Ligulaire de Sibérie *Ligularia sibirica*, Épilobe des marais *Epilobium palustre*, Laïche étoilée *Carex echinata*, Laïche bleuâtre *Carex panicea*, Laïche noire *Carex nigra*, Sanguisorbe officinale *Sanguisorba officinalis*

Exigences écologiques

Les apports hydrologiques doivent être maintenus pour maintenir un degré d'humidité suffisant.

Dynamique

Les formations à molinie n'évoluent pas trop tant qu'il y a de l'eau, mais en cas d'assèchement cette graminée peut rapidement devenir envahissante.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

Abrite des espèces végétales et animales à haute valeur patrimoniale dont la Ligulaire de Sibérie.

Valeur d'usage

- Paysagère
- Pastorale

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

- + | Nappe phréatique haute
- | Envahissement par la molinie

Facteurs anthropiques

- + | Pâturage extensif ou fauche tardive
- | Drainage, fertilisation

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Envahissement par la molinie	moyen
Perturbation alimentation hydrique, assèchement	fort
Etat de conservation	Valeur pour le site

Conclusion : Beaucoup de prèes humides ont été drainés, notamment pour en faire des prairies de fauche. La création de petites rigoles d'assainissement (20-30 cm de profondeur) peut être envisageable pour la végétation à condition que cette intervention soit réalisée au regard du fonctionnement de la nappe et dans la mesure où la taille de l'habitat le permet. La fauche doit être tardive pour permettre à plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux de nicher.

Note finale selon la
hiérarchisation CSRPN

LR

7

Mares dystrophes naturelles

Code Natura 200	31.60	H15
Habitats prioritaire	non	
Code Corine Biotopes	22.14	



DESCRIPTION

Organisation spatiale

Milieus fréquemment associés	Zone d'étude	Nbre d'unités	Surface totale	Surface relative
Tourbières				
Principales localités				
Tout le plateau		inconnu	inconnues	inconnue

Description générale

Il s'agit de petites dépressions d'eau stagnante peu profondes pouvant s'assécher durant l'été. Généralement oligotrophes et en situation ensoleillée, elles se développent sur substrat tourbeux. Lorsque ces mares s'assèchent, elles laissent paraître le substrat tourbeux faiblement recouvert par la végétation.

Espèces végétales indicatrices

Alliance : *Sphagno cuspidati-Utricularion minoris*

Sphagnum minimum Rubanier nain, *Utricularia minor* Petite utriculaire, *Utricularia intermedia* Utrriculaire intermédiaire, *Sphagnum* Sphaigne

Exigences écologiques

Cet habitat nécessite une alimentation hydrique non perturbée et des conditions oligotrophes.

Dynamique

Cet habitat est stable et évolue très lentement.

Analyse

Intérêt et valeur patrimoniale sur le site

Valeur écologique

Abrite des espèces végétales et animales à haute valeur patrimoniale : stade larvaire de nombreux odonates et lieux de reproduction d'amphibiens.

Valeur d'usage

- Paysagère
- Pastorale

Facteurs d'influence sur le site

Facteurs naturels

- | | |
|---|------------------------|
| + | Nappe phréatique haute |
| - | |

Facteurs anthropiques

- | | |
|---|---|
| + | |
| - | Modification des conditions hydriques
Eutrophisation du milieu |

Etat de conservation sur le Site

Menace	Valeur pour le site
Drainage, comblement	faible
Perturbation alimentation hydrique, assèchement	fort
Etat de conservation	Valeur pour le site

Conclusion : Cet habitat fragile, riche en espèces végétales peu compétitives permet le développement d'une importante microfaune.
Cet habitat, peut faire l'objet de recherches spécifiques lors des prochaines années.

Note finale selon la
hiérarchisation CSRPN
LR
5

Annexe 5 : TABLEAU DES VARIABLES DE TEMPERATURE PAR STATIONS

BASSIN DU BES ET DE LA RIMEIZE

Période du suivi du 17/07/09 au 31/09/2009

	Températures moyennes journalières (°C)					
	Min	Max	Moyenne.	Mode	Ecart type	Médiane
Le Bès au Faltre (amont carrières 17/07-31/09)	10.61	22.75	16.57	-	2.98	16.98
Le Bès à Saint Juéry (amont pont D989)	12.32	21.48	17.32	-	2.56	17.79
Les Plèches (confluence Bès)	11.13	21.28	16.75	-	2.81	17.33
Le Rau de Nasbinals (amont confluence Bès)	10.23	19.29	15.29	-	2.37	15.83
Le Rau de la Cabre (aval passage à gué)	10.09	18.26	14.35	-	2.17	14.66
Le Chantagnes (aval digue moulin de Grandvals)	10.40	19.07	15.07	-	2.27	15.52
La Bédaule (aval Fournels)	11.20	18.29	15.09	16.34	1.97	15.63
La Rimeize (Moulin du Gévaudan)	11.32	19.50	15.73	-	2.32	16.10
La Rimeize (aval Rouchat)	12.31	19.41	16.10	-	2.11	16.65

Localisation de la sonde	Moyenne des températures moyennes journalières des 30 jours consécutifs les plus chauds (°C)
Le Bès au Faltre (amont carrières)	23.40
Le Bès à Saint Juéry (amont pont D989)	22.03
Les Plèches (amont confluence Bès)	22.07
Le Rau de Nasbinals (amont confluence Bès)	21.50
Le Rau de la Cabre (aval passage à gué)	17.49
Le Chantagnes (aval digue moulin de Grandvals)	20.61
La Bédaule (aval Fournels)	20.43
La Rimeize (Moulin du Gévaudan)	20.56
La Rimeize (aval Rouchat)	20.25

Occurrence des températures horaires sur les secteurs à Moule Perlière

Occurrence station du Bès au Faltre

Nombre total de mesures =		831	
T	Nbr de mesures	%	
< 14 °C	249	29.96	} 64.26
14-16 °C	114	13.72	
16-18 °C	171	20.58	
18-20 °C	122	14.68	} 14.68
20-22 °C	87	10.47	
> 22 °C	88	10.59	} 21.06

Occurrence station de la Rimeize (Moulin du Gévaudan)

Nombre total de mesures =		908	
T	Nbr de mesures	%	
< 14 °C	278	30.62	} 76.21
14-16 °C	216	23.79	
16-18 °C	198	21.81	
18-20 °C	130	14.32	} 14.32
20-22 °C	82	9.03	
> 22 °C	4	0.44	} 9.47

ANNEXE 6 : COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE ET LEURS COMPETENCES

SOURCE : BANATIC (PREFECTURE)

Structures intercommunales	Communes concernées	Compétences
Communauté de communes de l'Aubrac lozérien	Nasbinals, Prinsuéjols, Marchastel, Grandvals, Recoules-d'Aubrac, Malbouzon.	<ul style="list-style-type: none"> .Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés .Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique . Action de développement économique .Activités périscolaires .Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme .Création, aménagement, entretien de la voirie .Tourisme .Préfiguration et fonctionnement des Pays
Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse	Les Hermaux, les Salces, Trélans	<ul style="list-style-type: none"> .Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés, traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, autres actions environnementales .Action sociale, aide sociale facultative .Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique .Action de développement économique .Études et programmation .Programme local de l'habitat, opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) .Préfiguration et fonctionnement des Pays .NTIC (Internet, câble...)
Communauté de communes de la Terre de Peyre	Fau-de-Peyre, La Chaze-de Peyre.	<ul style="list-style-type: none"> .Assainissement non collectif, collecte des déchets des ménages et déchets assimilés, traitement des déchets des ménages et déchets assimilés .Autres actions environnementales .Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique, action de développement économique .Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs, activités culturelles ou socioculturelles .Schéma de secteur .Création, aménagement, entretien de la voirie .Tourisme .Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) .Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...), Gestion d'un centre de secours
Communauté de communes du Gévaudan	St-Laurent de Muret, Le Buisson	<ul style="list-style-type: none"> .Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés, traitement des déchets des ménages et déchets assimilés .Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique .Activités culturelles ou socioculturelles, activités sportives .Schéma de cohérence territoriale (SCOT), schéma de secteur, Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) .Création, aménagement, entretien de la voirie .Tourisme .Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) . Autres
Communauté de communes des hautes terres	La Fage-Montivernoux, Saint-Laurent de Veyres, Brion	<ul style="list-style-type: none"> .Assainissement non collectif, collecte des déchets des ménages et déchets assimilés, traitement des déchets des ménages et déchets assimilés .CIAS, activités culturelles ou socioculturelles, activités sportives .Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique .Action de développement économique .Schéma de secteur .Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme .Tourisme .Politique du logement social .Préfiguration et fonctionnement des Pays .Autres

Annexe 7 : Arrêté de composition du COPIL du site « Plateau de l'Aubrac »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DES TERRITOIRES
Bureau de l'urbanisme et de l'environnement

Arrêté n° 2009 – 030-003 du 30 janvier 2009
portant composition du comité de pilotage local
du site FR 9101352 du « Plateau de l'Aubrac »

La préfète de la Lozère,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu la directive 92 / 43 / CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le code de l'environnement, et notamment le titre I, chapitre IV articles L. 414-1 et suivants, les articles R214-23 et suivants ;

Vu la proposition de site d'importance communautaire (SIC) du site FR 9101352 du « Plateau de l'Aubrac » au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 15 avril 2002;

Vu les réponses des personnes consultées pour participer au comité de pilotage local du site ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Lozère ;

ARRÊTE

Article 1 : le comité de pilotage local du site Natura 2000 n° FR 9101352 chargé de l'élaboration du document d'objectifs de gestion du projet de site intitulé « Plateau de l'Aubrac » est composé ainsi qu'il suit.

i. Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- le président du conseil général, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes de la Terre de Peyre, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes de l'Aubrac lozérien, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes Aubrac Lot Causses, ou son représentant ;
- le président du syndicat intercommunal Aubrac Colagne, ou son représentant ;
- le président du syndicat mixte lozérien A 75 ou son représentant ;
- le maire de la commune de BRION, ou son représentant ;
- le maire de la commune de CHAUCHAILLES ou son représentant ;
- le maire de la commune de CHIRAC ou son représentant ;
- le maire de la commune de FAU DE PEYRE, ou son représentant ;
- le maire de la commune de GRANDVALS, ou son représentant ;
- le maire de la commune de LA FAGE MONTIVERNOUX, ou son représentant ;
- le maire de la commune de LA CHAZE DE PEYRE, ou son représentant ;
- le maire de la commune du BUISSON, ou son représentant ;
- le maire de la commune des HERMAUX, ou son représentant ;
- le maire de la commune des SALCES, ou son représentant ;

Adresse postale : PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE - 2, Rue de la Rovère - 48005 MENDE CEDEX
Téléphone : 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-17-23
Site Internet : www.lozere.pref.gouv.fr

1

- le maire de la commune de MALBOUZON, ou son représentant ;
- le maire de la commune de MARCHASTEL, ou son représentant ;
- le maire de la commune de NARBINALS, ou son représentant ;
- le maire de la commune de PRINSUEJOLS, ou son représentant ;
- le maire de la commune de RECOULES D'AUBRAC, ou son représentant ;
- le maire de la commune de SAINT LAURENT DE MURET, ou son représentant ;
- le maire de la commune de SAINT LAURENT DE VEYRES, ou son représentant ;
- le maire de la commune de TRELANS, ou son représentant ;

2. Collège des propriétaires, exploitants, usagers, associations de protections de la nature et autres scientifiques

- le président de la chambre d'agriculture de la Lozère, ou son représentant ;
- le président de la chambre de commerce et d'industrie de la Lozère, ou son représentant ;
- le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Lozère, ou son représentant ;
- le président des jeunes agriculteurs, ou son représentant ;
- le président de Lozère d'Avenir – coordination rurale 48, ou son représentant ;
- le président du COPAGE Chambre d'Agriculture, ou son représentant ;
- le président de la fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ou son représentant ;
- le président de la fédération départementale des chasseurs de la Lozère, ou son représentant ;
- le président du conservatoire départemental des sites lozériens (CDSL) ou son représentant ;
- le président de l'association lozérienne pour la protection de l'environnement (ALEPE) ou son représentant ;
- le président du comité départemental de la Lozère de la randonnée pédestre, ou son représentant ;
- le président de la coopérative de la forêt privée lozérienne et gardoise, ou son représentant ;
- la présidente du syndicat de la propriété privée rurale de la Lozère, ou son représentant ;
- le président de l'union des industries de carrières et matériaux de constructions (UNICEM) ou son représentant ;
- le président de l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles de la Lozère (ADASEA), ou son représentant.
- le président de l'association lozérienne de réflexion en vue de la création d'un parc naturel régional de l'Aubrac ou son représentant.

3. Représentants de l'Etat et organismes administratifs

- la préfète de la Lozère, ou son représentant ;
- la directrice régionale de l'environnement, ou son représentant ;
- le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant ;
- le directeur départemental de l'équipement, ou son représentant ;
- le chef de l'agence départementale de Lozère de l'office national des forêts, ou son représentant ;
- le directeur du centre régional de la propriété forestière, ou son représentant ;
- le chef du service départemental la garderie de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ou son représentant ;
- le délégué interrégional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), ou son représentant ;
- le délégué de l'agence de l'eau Adour-Garonne, ou son représentant ;

4. Personnes qualifiées

- M. Jacques LEPART, conseil scientifique régional de protection de la nature Languedoc-Roussillon ;
- M. Mario KLESCZEWSKI, conseil scientifique régional de protection de la nature Languedoc-Roussillon.

Adresse postale : PREFECTURE DE LA LOZERE - 2, Rue de la Rovère - 48005 MENDE CEDEX 2
 Téléphone : 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-17-23
 Site internet : www.lozere.pref.gouv.fr

Article 2 : les représentants de l'Etat siègent à titre consultatif.

Article 3 : Désignations du président du comité de pilotage et de la structure maître d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs (docob)

Le président du comité de pilotage et la collectivité territoriale ou le groupement chargé pour le compte du comité d'élaborer le document d'objectifs, sont désignés par et parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements lors de la réunion d'installation du comité. Le président est désigné à la majorité des membres présents ou représentés (la moitié plus un).

Faute de désignation, la préfète en prend acte et convoque une nouvelle réunion dans un délai de trois mois suivant la date de la première réunion.

A défaut de désignations, la présidence du comité sera assurée par la préfète ou son représentant, qui conduira également l'élaboration du document d'objectifs.

Article 4 : Mission

Le comité de pilotage est chargé d'examiner, d'amender et de valider chaque étape d'avancement du document d'objectifs et les propositions que lui soumet la collectivité territoriale ou le groupement chargé d'élaborer le document. Réuni en formation plénière, il est appelé à valider par étape successive le document d'objectifs qui sera ensuite approuvé par la préfète de la Lozère.

Article 5 : Fonctionnement

Le comité de pilotage se réunit sur convocation de son président.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

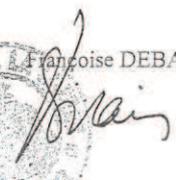
Un règlement intérieur peut être établi sur demande des membres du comité de pilotage.

Des groupes de travail pourront être mis en place par le comité de pilotage pour aider à la réflexion technique. Ils pourront être constitués d'organismes ou de personnes qui ne sont pas membres du comité de pilotage. Ils s'entourent le cas échéant de scientifiques ou de spécialistes extérieurs pour leurs compétences. Ces groupes sont animés par la collectivité territoriale ou le groupement chargé pour le compte du comité d'élaborer le document d'objectifs.

Le secrétariat est assuré par la structure porteuse désignée, chargée pour le compte du comité d'élaborer le document d'objectifs, ou à défaut par le service d'Etat qui lui est substitué.

Article 6 : exécution et publicité

La secrétaire générale de la préfecture de la Lozère, la directrice régionale de l'environnement, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres du comité de pilotage local.


Françoise DEBAISIEUX

Annexe 8 : Bulletin d'information n°1 du site « Plateau de l'Aubrac »



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'AUBRAC LOZÉRIEN

Lettre d'information Natura 2000
du site «Plateau de l'Aubrac»
décembre 2009



Edito

Depuis février 2009, l'Aubrac lozérien a adopté la démarche proposée par Natura 2000.

Il ne s'agit pas de se voir imposer des Directives européennes usant d'outils réglementaires, mais de s'investir dans un projet territorial conciliant la préservation des écosystèmes et les activités socio-économiques. Nous sommes tous conscients du lien fort existant entre nos activités, qu'elles soient agricoles, touristiques, ou commerciales et le milieu naturel.

Le réseau Natura 2000 constitue une reconnaissance au niveau européen du caractère exceptionnel de notre territoire. Son objectif est d'encourager les modes de gestion favorables à une bonne conservation des écosystèmes en intégrant l'ensemble des enjeux territoriaux. Les sites déjà en place sur l'Aubrac aveyronnais et cantalien confirment que la concertation, clef de voûte de la démarche peut aboutir à une gestion plus harmonieuse de notre environnement.

Convaincue de l'utilité de la démarche, la Communauté de Communes de l'Aubrac lozérien s'est vue confier la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du document d'objectifs. Il s'agit, pendant 18 mois, de réaliser une étude générale du plateau, puis d'identifier les enjeux avant de faire des propositions concrètes de gestion issues de la concertation des acteurs locaux.

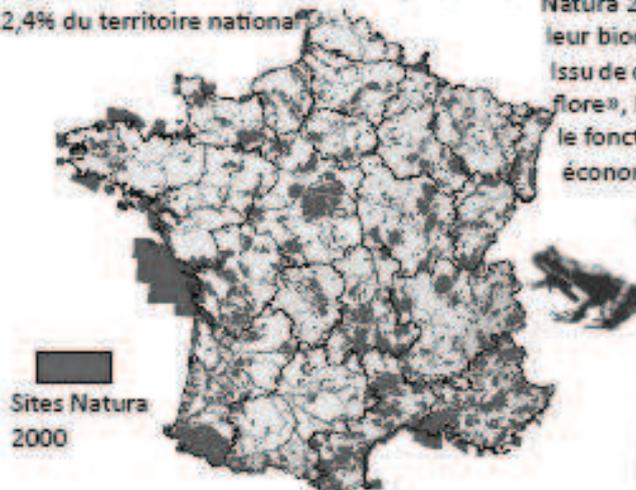
Natura 2000 nous donne l'opportunité de travailler ensemble sur un projet de territoire...

BERNARD BASTIDE
Président de la Communauté de
Communes de l'Aubrac Lozérien

Qu'est-ce-que Natura 2000 ?

Natura 2000

Réseau Natura 2000
Directive Oiseaux et Habitats
12,4% du territoire national



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels retenus pour leur biodiversité et leurs intérêts fonctionnels.

Issu de deux directives européennes, «Oiseaux» et «Habitats, faune, flore», l'objectif de ce réseau est de protéger, maintenir et rétablir le fonctionnement de ces écosystèmes en y intégrant les exigences économiques, sociales, culturelles locales.

Le réseau Natura 2000 en chiffres

1700 sites en France

8 900 communes concernées

32 % de la superficie de la région Languedoc-Roussillon

20 sites en Lozère

La France a choisi l'adhésion et la contractualisation

L'Europe a fixé les objectifs et les pays membres adoptent leurs propres méthodes. La France a opté pour une démarche participative des territoires concernés. L'objectif est d'initier ou d'inscrire dans une dynamique de projet territorial, les acteurs locaux s'investissant dans l'élaboration d'un plan de gestion.

Puisque tous les sites Natura 2000 sont uniques, un document d'objectifs est réalisé pour chacun. Les différents usagers du territoire sont donc invités à participer aux futures réunions thématiques afin d'apporter des solutions concrètes aux problématiques locales.

Après la définition des objectifs et des mesures, des contrats seront signés, avec les gestionnaires volontaires pour une durée de 5 ans renouvelables.

Le document d'objectifs : le DOCOB

La démarche Natura 2000 se compose de deux phases.

La première étape consiste à faire un diagnostic du territoire, comprenant un inventaire des habitats naturels et des espèces (végétales et animales), ainsi que des aspects socio-économiques.

Suite à cette «radioscopie» du territoire, des réunions thématiques sont proposées. C'est alors aux habitants et usagers du territoire, de débattre et d'apporter des solutions aux enjeux identifiés. La crédibilité du DOCOB repose en grande partie sur cette étape.

Enfin, découlant des réunions thématiques, des mesures de gestion précises à l'intention des gestionnaires du territoire, prenant en compte les particularités locales sont élaborées.

Ces différentes phases sont validées par le COPIL, le COmité de PIlotage, réunissant les représentants de l'Etat, acteurs socio-économiques locaux, élus, associations...

Le DOCOB contient donc un diagnostic et un plan de gestion précis unique pour chaque site Natura 2000.

La seconde étape intervient une fois le DOCOB validé. C'est la phase d'animation où les gestionnaires du territoire peuvent passer des contrats, rémunérés en fonction des contraintes, pour une durée de 5 ans avec l'Etat.

Côtés aveyronnais et cantalien

Sur l'Aubrac cantalien, le document d'objectif a été validé en 2001. La superficie du site est de 700 ha, en majorité composée de tourbières.

Le site aveyronnais couvre, quant à lui, 7 000 ha. Les objectifs de gestion, identifiés par le DOCOB (2003) ont permis de passer près de 50 contrats avec les agriculteurs sur les prairies et les tourbières.

Plateau de l'Aubrac

En février 2009, le comité de pilotage réuni par la préfecture, a lancé la réalisation du Docob. La Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien a embauché un chargé de mission qui coordonne la réalisation de ce plan de gestion.

Cet été a été consacré à la réalisation des inventaires écologiques et socio-économiques. Le bureau d'étude Rural Concept a travaillé sur la cartographie des habitats naturels. La fédération de pêche a étudié les espèces aquatiques d'intérêt communautaire (cf. page suivante) et l'état de leurs populations. Le COPAGE* travaille avec les agriculteurs pour identifier les pratiques mises en places selon les milieux.

Ce travail d'inventaire est en cours de finalisation et

sera présenté lors du prochain comité de pilotage.

Une fois ce diagnostic validé, viendra le temps des réunions thématiques. Là, les acteurs locaux seront conviés à travailler sur les enjeux et objectifs environnementaux du territoire. Enfin, en 2011, les contrats seront disponibles pour les gestionnaires d'habitats prioritaires qui en feront la demande.

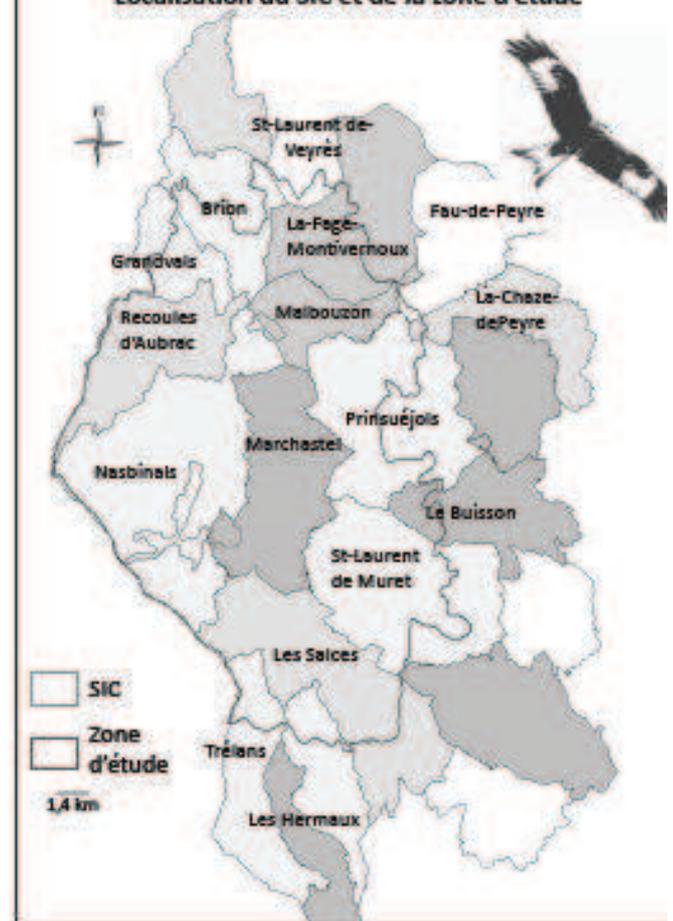
*comité pour la mise en oeuvre du plan agri-environnemental et de gestion de l'espace en Lozère

Actuellement, le site officiel s'étend sur 687 ha autour des lacs de Salhiens, St Andéol, et Souveyrols et du ruisseau des Place-Naltes sur les communes de Nasbinals et Marchastel, ainsi que sur la tourbière de Sagne Satière sur la commune de Malbouzon. Ce périmètre est le périmètre officiel, identifié comme Site d'Importance Communautaire (SIC).

Lors du COPIL (comité de pilotage) de février 2009, il a été décidé de mettre en place une zone d'étude élargie de 28 000 ha. Celle-ci doit permettre, après les inventaires écologiques de cet été, la justification d'un éventuel élargissement du SIC.

En effet, au terme de l'élaboration du DOCOB, un élargissement du site Natura 2000 pourra être proposé. Cette proposition sera examinée par le COPIL, puis le Préfet consultera les communes avant transmission à la commission européenne.

Localisation du SIC et de la zone d'étude



Étapes du DOCOB validées par le COPIL	Dates et Actions
	février 2009 • Désignation de la structure porteuse et du président
	février 2010 • Validation diagnostic territorial • Lancement des groupes de réflexion
	décembre 2010 • Validation du DOCOB • Lancement de la phase d'animation

Sont partenaires de la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien pour la réalisation de ce document d'objectifs :



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

Le Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agri-Environnemental et de Gestion de l'Espace

**Fédération de Pêche
de la Lozère**



La fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique (FPPMA)



Le Bureau d'études Rural Concept

Ont assuré son financement :



Conseil Général de la Lozère



L'Etat



L'Union Européenne



La Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien